

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Gratien Candace : une figure de la vie politique française – 2^e partie : de Vichy à la Quatrième République (1940-1953)

Dominique Chathuant

Numéro 149, janvier–avril 2008

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1040638ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1040638ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Chathuant, D. (2008). Gratien Candace : une figure de la vie politique française – 2^e partie : de Vichy à la Quatrième République (1940-1953). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (149), 3–131.
<https://doi.org/10.7202/1040638ar>

Gratien Candace :

une figure de la vie politique française

2^e partie : de Vichy à la Quatrième République (1940-1953)

*Par Dominique Chathuant**
Lycée Jean Jaurès, Reims

Remerciements particuliers à Rodolphe Énoff qui m'a communiqué, après l'avoir constituée, une collection de 28 articles publiés par Candace dans la *Dépêche de Toulouse* entre août 1940 et avril 1944.

SOMMAIRE DE LA SECONDE PARTIE : DE VICHY À LA IV^e RÉPUBLIQUE (1940-1953)

VIII – S'adapter au nouvel état de choses	6
1. Hommes et réseaux	7
a – Réseaux coloniaux	8
b – Réseaux parlementaires	11
c – Réseaux maritime et militaire	13
d – Réseaux divers	14
2. Devant le nouveau régime	16
a – De Basse-Terre à Riom : l'autorité légitime	16
b – Fascisme ?	20
c – Révolution nationale ?	21
d – Pétain, ciment de l'unité française	23
e – Accommodement	24

* Dominique.Chathuant@ac-reims.fr – On usera dans ce texte de majuscules pour les termes « noirs » et « juifs » lorsque ceux-ci sont l'objet d'une définition raciale par le discours d'État ou par l'opinion. Dans nos propres réflexions, « juifs » et « noirs », seront considérés comme des adjectifs qualifiant un substantif sous-entendu.

3. Une large collaboration des nations civilisées	25
a – Briandisme	25
b – Germanophilie	27
c – Un projet vague et limité	28
4. La guerre vue du Majestic	31
a – L'Europe allemande	31
b – Doutes sur le Reich, inquiétudes antillaises	33
c – Perspectives d'éclaircie	34
IX – Empire colonial et Europe nouvelle	36
1. La France coloniale dans l'Europe nouvelle	36
a – Le miroir des vertus françaises	37
Politique indigène et question raciale	38
Une politique musulmane	42
b – La solution aux problèmes français et européens ..	44
c – Un champ d'application de la politique nouvelle ..	45
2. Les modalités de la mise en valeur coloniale	46
a – Réformes structurelles	47
Le retour du plan Sarraut	47
Réformer le Département	49
Protéger	50
Éduquer	51
Soigner	53
Moderniser les transports	54
b – L'industrialisation : révolution coloniale ?	55
Les causes d'un revirement	56
Une stratégie de rupture	58
Des ambitions limitées	59
X – Un représentant des régimes déchus (1940-1953)	61
1. La voix des « Français de couleur »	61
a – Passer la ligne de démarcation (1940-1942)	61
b – Un précédent : la dénonciation des discriminations raciales (1919-1939)	63
c – Une protestation légaliste conduite par Candace ..	67
d – Les réticences de la délégation française à Wiesbaden	70
e – Au nom des « millions de noirs et de jaunes » de l'empire	72
f – Faire respecter des droits dont les juifs viennent d'être exclus	74
2. Un environnement hostile	77
a – Ostracisme	77
b – <i>Vernegerung</i>	79
c – Au pilori	82
d – Meurtres	84
3. Une image républicaine à Vichy	85
a – Culture républicaine	85
b – Parlementaire-croupion	87
c – Une caution républicaine pour les Alliés ?	89

d – Solidaire de Jeanneney et Herriot ?	90
e – Les Français de couleur peuvent-ils encore continuer à regarder en face leurs compatriotes de race blanche ?	92
f – À la recherche d'une solution légale	94
4. La fin d'une époque (1944-1953)	97
a – Inéligibilité	97
b – Plaidoyers <i>pro domo</i>	99
c – Testament politique	107
d – Banquet des anciens	108
e – Pompe républicaine	112
5. De l'histoire à la mémoire	114
a – De la négritude politique à la post-colonialité	114
b – Tempérament politique	117
c – Historiographie	119
d – Mémoires	120
Abréviations	122
Annexes	125
1. La race noire a une civilisation (1921)	125
2. Marcus Garvey (1921)	126
3. Un « esprit économique » (1924)	126
4. La conférence de Berlin : immigration coloniale (1928) ..	127
5. Les interpellations sur l'Indochine (1930)	127
6. La conférence de Madrid : civilisation et travail forcé (1933)	128
7. Égalité raciale (1942)	129
8. Cinq caricatures de députés noirs (1909-1944)	130

VIII – S'ADAPTER AU NOUVEL ÉTAT DE CHOSSES

On a vu précédemment combien il serait inapproprié de lire dans le vote du 10 juillet 1940 un choix définitif pour la Révolution nationale. Les interprétations les plus caricaturales concluent à l'adhésion au fascisme. D'autres y voient une sorte d'approbation avant l'heure de ce que sera la France de Vichy. Il n'y a pourtant pas eu 80 résistants chez les 80 partisans du *non*¹ auxquels, à l'initiative d'un ancien président de l'Assemblée nationale de la V^e République (Philippe Seguin), la mémoire parlementaire rend encore un culte à Versailles. C'est donc après 1940 qu'il faut apprécier l'attitude de Candace vis-à-vis de Vichy et de l'occupant allemand. Encore faut-il le faire sans passion. Le régime de Vichy n'est ni un bloc monolithique, ni un repaire de fascistes. Il met en contact des sensibilités politiques diverses allant de la gauche au fascisme. Les modérés y comptent parmi les mieux représentés, ce qu'ils paieront cher dans les consultations électorales de l'après-guerre.

Tenter de comprendre sans *a priori* la place de Candace dans ce monde hétérogène amène à s'interroger à la fois sur l'accueil qu'il réserve au nouveau régime et sur sa conception de ce que doivent être les relations franco-allemandes et la place de la France coloniale dans le monde d'après 1940. La défaite française n'implique pas forcément la croyance définitive en une victoire de l'Allemagne. Les considérations géopolitiques d'après juin 1940 ne marquent pas systématiquement une rupture ou un revirement idéologique. Il paraît nécessaire d'y rechercher aussi des permanences. Quelle que soit son ampleur, l'adhésion à Vichy ne suffit pas à transformer une figure républicaine en pilier officiel du régime. Or, Candace ne débarque pas en Révolution nationale avec la même réputation qu'un Vallat. Son image sous Vichy ne doit pas être reconstituée avec des préjugés qui sont ceux de l'après-guerre.

Les sources dont on dispose sont hétérogènes et inégales en contenu et en valeur. Il faut d'abord signaler l'excellent *corpus* constitué par Rodolphe Énoff, qui a réuni en un fonds auquel nous donnons son nom les 28 articles publiés par Candace dans la *Dépêche de Toulouse* entre août 1940 et avril 1944. Malgré la censure, ces textes donnent la mesure de ce que leur auteur s'autorise, ou ne s'autorise pas, à publier en ces temps troublés. Ils peuvent être complétés par deux autres textes publiés à la même période. L'un est extrait d'une revue d'études² et voisine avec des citations de Salazar et de René Gillouin. Il contient quelques réflexions sur la période 1940-1944. L'autre est une préface de Candace à un ouvrage colonial³. Quelques numéros de la *Démocratie sociale* reproduisent par ailleurs le discours public des partisans de Candace en Guadeloupe.

1. WIEVIORKA (Olivier), *Les orphelins de la République, destinées des députés et sénateurs français (1940-1945)*, Le Seuil, 2001.

2. CANDACE (G.), « Les Antilles, berceau de la colonisation française », *Les Cahiers de France, Organe de la Révolution nationale*, Clermont-Ferrand, 1942.

3. CANDACE (G.), préface à DERVILLE (Henri), *L'âme africaine. T. I: L'âme noire*, Les livres nouveaux, 1942.

Dans les papiers Pétain (papiers du chef de l'État français⁴), les archives des cabinets civil et militaire contiennent des lettres adressées par Candace au maréchal. Le ton y paraît plus libre et plus osé que dans les textes publics reproduits dans la *Dépêche*. S'y ajoutent les quelques renseignements glanés dans deux études, déjà anciennes, sur le Conseil national⁵. Une feuille collaborationniste s'en prend à Candace et permet de mieux connaître son image en 1944 dans les milieux pro-allemands. On trouve également aux archives contemporaines des sources policières provenant de la direction des Renseignements généraux⁶. Les pièces du dossier émanent de Vichy et des autorités de la Libération, si tant est que les policiers aient été différents. Elles ne contiennent pas de transcriptions d'écoutes téléphoniques mais reproduisent quelques conversations. Des zones d'ombres subsistent, notamment pour la période septembre 1944-janvier 1945. Les cartons du jury d'honneur du Conseil d'État⁷ contiennent, avec des centaines d'autres, le mémoire en défense composé par Candace pour justifier de son action sous Vichy. Quelques témoignages fournissent des informations sporadiques : Martin du Gard⁸, Jeanneney, président du Sénat⁹, un officier de police guadeloupéen¹⁰, Monnerville¹¹, etc. Après 1947, les sources sont très limitées, du fait même du retrait politique de Candace. On trouve néanmoins quelques propos intéressants dans un discours prononcé à l'Académie des sciences coloniales en 1948 à l'occasion du centenaire de l'abolition et de l'entrée de Schœlcher au Panthéon¹². Deux éditions du *Monde*¹³ et un numéro de l'*Écho républicain*¹⁴ de Chartres éclairent modestement la période 1948-1953.

1. Hommes et réseaux

Avant d'aborder la relation de Candace, fils de la République, au régime de Vichy, à l'armistice et à la politique de collaboration, il est nécessaire de faire le point sur ses réseaux personnels en amont¹⁵. Une reconstitution partielle permet de mieux comprendre sa place à Vichy et les limites de son action. Cette connaissance n'est possible que grâce à une longue confrontation de sources pléthoriques et dispersées. Il paraît pertinent de distinguer, outre un modeste réseau familial, cinq ou six

4. AN Paris, AG 543.

5. COINTET (Michèle), *Le Conseil national à Vichy*, Aux amateurs de livres, 1989 ; ROSSILANDI (Guy), « Le Conseil national », dans RÉMOND (René, dir.), *Le gouvernement de Vichy et la Révolution nationale (1940-1942)*, FNSP, 1972.

6. AN Fontainebleau, A 100280, art 8 n°2127

7. AN Paris, Conseil d'État, jury d'honneur, AL 5303, 5294

8. MARTIN DU GARD (Maurice), *Chronique de Vichy (1940-1944)*, Flammarion, 1948, p. 353.

9. JEANNENEY (Jules), *Journal politique, sept. 1939-juillet 1942*, Armand Colin, 1972, p. 291.

10. HALLIAR (André), *Dans les DOM, du colbertisme au gaullisme*, Soulanges, 1965, p. 114.

11. MONNERVILLE (Gaston), *Témoignage. De la France équinoxiale au palais du Luxembourg*, Plon, 1975, p. 269.

12. Candace, « Victor Schœlcher, l'abolition de l'esclavage », *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences coloniales*, Séance du 5 mars 1948, p. 98.

13. *Le Monde*, 16 mars 1948 ; 14 avril 1953.

14. *L'Écho républicain*, 15 avril 1953.

15. Cf. LE BÉGUEC (Gilles), « Les réseaux » dans MAYEUR (J.-M.), CHALINE (J.-P.) et CORBIN (A.) (dir.), *Les parlementaires de la Troisième République*, Publications de la Sorbonne, 2003, p. 241.

réseaux relationnels, même s'ils sont souvent enchevêtrés. On les présentera sans pour autant aller jusqu'à l'arbitraire d'un classement hiérarchique¹⁶. On ne saurait par ailleurs consacrer de longs développements à un réseau familial qui ne peut qu'être limité. On touche ici au modèle fort classique d'une condition d'origine modeste plus ou moins dissimulée par la mention de parents « propriétaires » dans les actes d'état civil. Alice Candace, la sœur, a épousé le Guyanais Félix Arcole. En 1940, celui-ci est administrateur principal hors classe des services civils en AOF. Il est franc-maçon comme beaucoup de ses collègues de la coloniale. Jeanne Binet, épouse Candace, est la fille d'un médecin chevalier de la Légion d'honneur décédé en 1938. Le beau-frère René Binet est consul général de France à Istanbul. Il a servi de façon héroïque dans le Petrograd révolutionnaire et à Barcelone pendant la guerre d'Espagne. Il est également franc-maçon. Dans ce réseau familial, le seul parlementaire a été Bérenger, témoin du mariage en 1921. Rival de Candace depuis les années trente, il n'est pas en France pendant la guerre.

a – Les réseaux coloniaux

On désignera ainsi, l'ensemble des relations relevant du projet colonial ou reliant le député à son origine guadeloupéenne. Ce réseau se subdivise en trois branches : « animateurs » coloniaux, solidarités raciales et solidarités locales.

Le cercle des « animateurs » correspond aux personnalités liées à la propagande, à l'exploitation et à l'administration coloniale. Y figurent en bonne place la Ligue maritime et coloniale et sa revue *Colonies et marine*. On y repère Edmond du Vivier de Streel, vice-président du Comité central des groupements coloniaux. Depuis longtemps considéré par Candace comme une personnalité compétente en matière coloniale, il a été l'auteur de travaux sur le travail forcé présentés en 1930 à l'Académie des sciences coloniales (ASC¹⁷). On le retrouve au Cercle interallié parmi les invités du jubilé parlementaire de 1937¹⁸. Le réseau est relié à l'ASC, dont Candace est un fondateur avec Albert Lebrun. Pétaïn en est membre. On y rencontre aussi le gouverneur Bouge, ancien administrateur en Océanie, ancien gouverneur de la Guadeloupe mis à la retraite d'office par le Front populaire en 1937 alors qu'il œuvrait à favoriser l'élection de Candace au Sénat pour 1938. Il réside en Eure-et-Loir, département où le parlementaire possède une maison de campagne.

À ces contacts, il faut ajouter les compagnies concernées par les affaires coloniales, notamment la Compagnie générale transatlantique et quelques banques intéressées aux colonies. On rapporte d'ailleurs après guerre des rumeurs d'enveloppes provenant des compagnies sucrières et rhumières ou de la Banque de Paris et des Pays-Bas...¹⁹

16. On a souligné que la faisabilité d'une étude évaluant le poids de tels réseaux était très incertaine cf. LE BÉGUÉC (Gilles), *loc. cit.*

17. *JORF*, Débats de la Chambre, 30 janvier 1930, p. 271.

18. « Une belle manifestation de fraternité française : Le Jubilé de M. Gratien Candace (1912-1937) », *La Revue pétrolifère*, Paris, 1937, p. 52.

19. RG (09/02), AN Fontainebleau, A 100280 art 8 n°2127 G, *Au sujet de M. Candace, ancien député de la Guadeloupe*, 20 juin 1945.

Le réseau colonial se reconstitue à Vichy sous la forme d'un comité de défense de la France d'outre-mer présidé par Candace²⁰. On y note la présence de nombreux publicistes et écrivains coloniaux parmi lesquels Pierre Liautey et Camille Fidel, René Grillard, René Bouvier, président de grandes sociétés coloniales, économiste et écrivain d'histoire²¹, l'armateur Henri Cangardel, PDG de la Transatlantique ; Henri Saurin, Varenne, ancien gouverneur général de l'Indochine, le général Brissaud-Dumaillet, le général Benoît, le colonel Pastein, Hausser, Spengler ou Du Vivier de Streel. Le publiciste colonial Constantin-Meyer a également approché ce réseau mais en gardant ses distances²². Il donne en avril 1942 une conférence sur l'évolution malgache à laquelle Candace assiste en même temps que Platon, M. Martin du Gard et Louis Marin²³.

Le réseau des solidarités raciales confère une dimension particulièrement originale aux réseaux des parlementaires coloniaux. Candace a souvent parlé pour ses « congénères ». C'est ainsi qu'il désigne tout autre homme noir lorsqu'il s'exprime dans un contexte culturel métropolitain. Depuis longtemps, il a joué un rôle dans des réseaux afro-antillais en France, animant les congrès de la Race noire à Paris et intervenant à la Chambre ou dans la presse pour dénoncer des discriminations contre des Français noirs. Cette activité a fait l'objet d'une surveillance conduite et abandonnée dans les années vingt par le CAI²⁴. Marcus Garvey y a fait une apparition fugitive et sans succès.

Le fait est qu'il existait avant-guerre dans la sphère politique une confraternité des députés de couleur souvent investis dans des actions politiques communes. Lémery, déjà trop âgé, n'était pas de ce réseau bien qu'il ait naguère été reçu chez Schœlcher. Ses relations avec Candace semblaient polies et distantes. Ce réseau ne se fondait pas sur le paradigme sociologique antillais nègres-mulâtres-blancs. Il déterminait une solidarité entre *racisés* « de couleur » ayant conscience de former un groupe particulier dans une société qui leur apparaissait relever de la « race blanche ». Avant leurs décès, Delmont, « Boisneuf » et Diagne furent de la partie. Successeur de Diagne dont Candace a prononcé l'éloge funèbre à Bordeaux en 1934, Galandou-Diouf n'appartenait pas à la même génération. *Idem* pour Monnerville, qui collaborait, comme Candace, à la *Dépêche africaine*²⁵. Ce réseau « de couleur » ne se limitait pas aux parlementaires même si ceux-ci en constituaient le centre de gravité. On note ainsi le nom du vétérinaire Raphaël Élizé, premier maire de couleur en métropole. Cet élu de Sablé-sur-Sarthe (1929), probablement lié à Lagrosillière, figure sur la liste des passagers du *Colombie* pour la croisière du Tricentenaire²⁶. Il meurt à Buchenwald en 1941. Cénac-Thaly,

20. RICHIER (Commissaire principal Georges), « Note sur la collaboration avant Montoire », RG, 7 septembre 1944, AN Fontainebleau, A 100280, art 8 n°2127 ; Mémoire en défense, 14 juillet 1945, Jury d'honneur du conseil d'État, AN Paris, AL 5303.

21. « Des jeunes pour la France d'Outre-mer », *La Dépêche*, 25 février 1941.

22. AN Fontainebleau, RG, 19800280, art. 8, n°2127, 17 sept. 1944.

23. COINTET (Michèle), *Vichy capitale (1940-1944)*, Perrin, 1993, p. 47.

24. DE WITTE (Philippe), *Les mouvements nègres en France (1919-1939)*, L'Harmattan, 1985, p. 240.

25. *Ibid.*

26. Fonds Bouge, MBA, GUA I, Compagnie générale transatlantique – French lines, *Liste des passagers du Colombie*, p. 4.

professeur de physique au lycée Michelet, était secrétaire de l'Association panafricaine fondée en 1921 par Candace. Il a animé avec Monnerville un Centre d'étude et d'action coloniale. Le réseau était proche en 1939 de la LICA, de la LDH et de l'esprit des décrets Marchandeau. Cette solidarité coloniale et raciale se manifeste dans la pétition du 19 juin 1940, signée par Monnerville, Lagrosillière, Satineau et Galandou-Diouf mais conduite par Candace. Parallèlement à ces solidarités existait un Groupe du souvenir de Victor Schœlcher présidé par le professeur Léon Hanna-Charley. On s'y honorait d'avoir pour membres d'honneur Moutet, Monnerville, Candace, Delmont, Lémery, le gouverneur Merwart, etc.²⁷

Ce réseau de la solidarité raciale est mis à mal par le départ de Galandou-Diouf sur le *Massilia* (1941), l'incarcération de Satineau au Fort-du-Hâ (1943) et le passage de Monnerville au maquis. La plupart de ces contacts semblent coupés avec la guerre et la ligne de démarcation. Candace entretient cependant de nombreuses relations non parlementaires à Vichy. Étienne Véridique, d'origine guyano-martiniquaise, rédacteur au contentieux du ravitaillement du Rhône, sollicite une intervention²⁸. Jean-Noël Ravel l'accompagne dans un ministère avec un autre officier « de couleur »²⁹. Le Martiniquais René Brithmer, capitaine d'infanterie coloniale, paraît également proche. Cette solidarité coloniale ne saurait être comprise comme un repli racial. Candace a ainsi quelques contacts arabes comme Ibnou Zekri, Algérien de statut civil musulman nommé au Conseil national en 1941³⁰.

Fortement connecté au réseau de la solidarité raciale, le troisième sous-réseau colonial est celui des « compatriotes ». Il relève de la solidarité locale entre originaires de la Guadeloupe, quelle que soit leur couleur. Assez peu représenté à Vichy, il inclut Satineau, allié depuis les élections de 1936³¹. Cette entente surprend d'autant plus en Guadeloupe que les deux hommes y tiennent des discours en apparence opposés. Satineau fonde sa clientèle sur la « race » tandis que Candace prône une entente raciale qu'on ne peut comprendre à l'échelle guadeloupéenne sans y inclure la notion d'entente capital-travail. Il n'est pas impossible que Candace ait travaillé au financement de sa propre clientèle de maires satinistes en Grande-Terre, notamment à Petit-Canal et Anse-Bertrand. La fortune électorale de Satineau sous le gouverneur Bouge servait le plan Candace pour les sénatoriales de 1938. C'est Candace qui fit valider par la Chambre l'élection de son collègue en 1936. Satineau participe d'ailleurs au dépouillement lors de l'élection à la vice-présidence de la Chambre en janvier 1939. En 1941, Satineau se réclame de Candace dans

27. Brochures du Groupe du souvenir de Victor Schœlcher, 1937. Remerciement à Albert Laroche.

28. AN Paris, AG 543, CC.

29. *Loc. cit.*, Brécart à Candace, 29 août 1940. Texte identique à celui de Monnerville, *op. cit.*, p. 273.

30. « Pour un ministère d'empire ou de la France d'Outre-Mer », *La Dépêche*, 16 juin 1941. Sur la nomination de Cheick Zekri : CANTIER (Jacques), *L'Algérie et le régime de Vichy*, Odile Jacob, 2002, p. 49 ; *infra* p. 42-43.

31. Fondation Ch. de Gaulle, Fonds Éboué, Lettres de Candace à Éboué, 23 avril 1937, 25 mai 1937, etc.

un questionnaire renseigné aux fins d'obtenir un visa pour les États-Unis³². En juillet 1940, les problèmes de liaisons avec la *Démocratie sociale* paraissent compensés par la parution de la *Voix du peuple (de la Guadeloupe)* de Satineau.

b – Le réseau parlementaire

Le réseau parlementaire est sans doute le plus riche, le plus varié et le plus fastidieux à reconstituer. Il joue un rôle d'autant plus important que Candace n'est pas un homme d'appareil. Le groupe républicain-socialiste auquel il a été affilié de 1912 à 1928 était lié à un parti aux structures souples. Il s'apparentait déjà davantage à un réseau. L'observation vaut encore plus pour la période 1928-1940 qui l'a vu s'affilier à la Gauche radicale, regroupement virtuel de personnalités allergiques à l'esprit de parti. On ne peut survivre seul au milieu parlementaire et Candace dispose à l'évidence des réseaux nécessaires.

Après 28 ans à la Chambre, il entretient suffisamment d'amitiés pour être élu vice-président. Son réseau parlementaire apparaît fortement connecté aux réseaux coloniaux et maçonniques. Les solidarités raciales s'y intègrent. Y apparaissent aussi de vieilles camaraderies parlementaires et d'anciennes connaissances retrouvées à la Chambre. Naguère administrateur en Indochine, Albert Sarraut incarne l'idée coloniale dans l'opinion française. Familier de Toulouse, c'est un vieil ami même si les deux hommes ne se sont rencontrés qu'après être entrés à la Chambre. Maurice Sarraut, directeur de la *Dépêche*, ouvre ses colonnes au Guadeloupéen dès le mois d'août 1940. Après l'assassinat de son frère par la milice, Albert Sarraut reprend le journal et continue, jusqu'à sa déportation en juin 1944 par les Allemands, d'y accueillir les contributions de Candace. C'est semble-t-il grâce à ses relations avec Mandel que le vice-président guadeloupéen de la Chambre a obtenu, mais un peu tard, le rappel de Félix Éboué, après que celui-ci a laissé compromettre ses chances aux sénatoriales d'octobre 1938, désormais assurées à Béranger. C'est cette éviction qui a entraîné la nomination d'Éboué au Tchad. Mandel a par ailleurs demandé en juin 1938 et 1939 à Candace de participer à des émissions radiophoniques sur les colonies³³.

Depuis longtemps, celui-ci côtoie d'autres parlementaires modérés ou de gauche. Viollette (USR) est un ancien du Parti républicain-socialiste. Il est maire de Dreux et presque voisin de Candace, propriétaire d'une maison à Lormaye. Moutet, ministre des Colonies du Front populaire, appartient quant à lui à la délégation française de l'Union interparlementaire dont Candace s'est vu confier la garde des fonds pendant toute la durée de la guerre. Candace, Moutet et Viollette sont tous les trois membres du groupe parlementaire de la Ligue des droits de l'homme³⁴. La relation paraît plus professionnelle avec Édouard Herriot, président

32. AN Paris, AL 5330, *loc. cit.* : American foreign service, application for non immigrant visa, 4 juin 1941.

33. AN Paris, AL 5303, Jury d'honneur – Conseil d'État, Gratién Candace, *Mémoire en défense*, 14 juillet 1945.

34. Information non connue lors de la rédaction de la première partie de la présente étude. Remerciements à l'historien Emmanuel Naquet.

de la Chambre. Elle est peut être marquée chez Herriot par le souvenir des négociations du Cartel en 1926, quoiqu'il n'en ait pas tenu rigueur à Candace, lequel a servi de force d'appoint coloniale et modérée à son cabinet de 1932. On ne sait si Jacques Bardoux est un proche. Nommé comme Candace au Conseil national (1941), le beau père de l'homme d'affaires colonial Edmond Giscard d'Estaing est également membre de l'Académie des sciences coloniales dont Lebrun fut fondateur. Il est, comme le député de la Guadeloupe, au nombre des partisans de la réforme de l'État, plaidant pour un exécutif compétent³⁵.

Rien n'indique, dans nos sources, que Flandin et Candace soient intimes. Tout au plus peut-on affirmer que l'ancienneté et la sensibilité politique ne les éloignent pas, même si Candace a siégé dans un groupe (GDRI³⁶) dont la raison d'être est le refus de l'adhésion à l'Alliance démocratique de Flandin. L'épisode du 7 juillet 1940 et la nomination de Candace au Conseil national de janvier 1941 tendent à faire penser qu'il n'y a pas d'inimitié entre lui et le parlementaire pacifiste modéré qui remplace Laval de décembre 1940 à février 1941.

Laval est-il un ami de Candace ? C'est ce que prétendent certaines sources³⁷. Les deux hommes ont en commun leurs positions de modérés et leurs passés de socialistes indépendants victimes du sinistrisme ou « mouvement à gauche ». L'homme du 10 juillet 1940 a naguère publiquement affirmé son amitié pour le Guadeloupéen³⁸. Reste que ce dernier n'apparaît qu'une fois dans les souvenirs de sa fille, laquelle se souvient de son père imitant Deschanel, président de la Chambre, répondant « à un député nègre, Candace », à propos de viande avariée fournie aux « soldats nègres ». Cet épisode effectivement mentionné dans *l'Officiel*³⁹ est la seule allusion au député dans les souvenirs de Josée de Chambrun⁴⁰. C'est peu pour un ami intime. Une note sans date des Renseignements généraux affirme par ailleurs l'attachement affiché au maréchal et « au chef du gouvernement ». Ce document, postérieur à mai 1942 indique tout au plus l'absence d'une opposition publique à Laval. Reste que le 7 juillet 1940 comme en novembre 1943, les projets de Candace ne sont pas ceux de Laval. Si les deux hommes se tutoient, le Guadeloupéen semble soutenir Pétain contre son chef de gouvernement.

Pour la période communiste comme pour la période PPF, le lien avec Doriot ne relève pas de l'amitié politique mais de la catégorie des anciennes connaissances. Les seuls contacts sérieux remontaient à l'époque où le futur fondateur du PPF était élève du professeur Candace à l'école Somasco de Creil. On saisit mieux le sens des interruptions de Candace quand son turbulent élève dénonçait à la Chambre la guerre du Rif⁴¹.

35. BARDOUX (Jacques), *La France de demain, son gouvernement, ses assemblées, sa justice*, Sirey, 1936, p. 8.

36. Gauche démocratique radicale et indépendante regroupant à partir de 1936 les radicaux non valoisien et les modérés refusant l'entrée à l'Alliance.

37. AN Fontainebleau, RG, 19800280, art. 8, n°2127. Note du 20 juin 1945.

38. *Le Jubilé de M. Gratien Candace (1912-1937)*, op. cit., p. 42.

39. *JORF*, 28 janvier 1915, vol. 1 p. 51, 17 décembre 1915, vol. 2, p. 2174 et sq.

40. POURCHER (Yves), *Pierre Laval vu par sa fille d'après ses carnets intimes*, Le Cherche-Midi, 2002, p. 31.

41. *JORF*, Débats de la Chambre, 1925, p. 2459.

Encore en 1930, il accusait le Doriot communiste d'être derrière l'agitation nationaliste en Indochine : « Ainsi Monsieur Doriot, vous prépariez en quelques sortes les événements sanglants que nous déplorons tous à Yen Bay et ailleurs ». Celui-ci lui répondait à propos de l'Afrique : « Vous avez tué 26 000 hommes pour faire votre chemin de fer!⁴² ». En 1937, le Doriot anticommuniste (PPF) avait bien été invité au jubilé mais c'était en raison de ce vieux lien et certainement pas par affinité idéologique. Pour ce qu'on a pu reconstituer des réseaux de Candace, le fondateur du PPF paraît être le seul fasciste à avoir croisé sa route. Par pur hasard, semble-t-il. Certes, Doriot employait volontiers le terme « ami » pour excuser son absence au jubilé de Candace⁴³ mais ce dernier et Moutet se qualifiaient ainsi sans que le Guadeloupéen ait eu à s'inscrire à la SFIO⁴⁴. Pour finir, on imagine mal, une fois la France occupée, qu'un Doriot entretenu par Otto Abetz ait pu se vanter d'une amitié avec un homme politique *nègre* et franc-maçon.

c – Réseau maritime

En liaison avec le monde parlementaire et, surtout, avec celui des animateurs coloniaux existe un réseau lié au développement de la marine. On peut y mentionner des parlementaires, des armateurs comme Cangardel, mais aussi des personnalités de la marine nationale comme Darlan, qui joue un rôle clef dans la modernisation de la marine dans les années trente et mentionne dans ses papiers le rôle de Candace, alors en charge du contrôle au nom de la commission des Finances de la Chambre⁴⁵. Candace était de longue date intégré à des réseaux d'influences que pouvait rassembler une revue comme *Colonies et Marine*, naguère fondée avec l'aide de Bérenger. Dans les années trente, l'une des publications est la *Dépêche coloniale et maritime* de Maurice Besson. On retrouve cette marque dans les réseaux du comité de la FOM à Vichy.

Candace, qui est rapporteur du budget de la marine militaire, a quelques connaissances dans la marine nationale, parmi lesquelles l'amiral Guépratte. Rien n'indique qu'il côtoie alors Platon et Robert. Ce dernier le rencontre plus tard, à son retour de Martinique pour discuter de la situation antillaise (janvier 1944⁴⁶). Avant guerre, Candace a connaissance des écrits de François Darlan dans la *Revue militaire générale*⁴⁷. On sait que les deux hommes se connaissaient. L'amiral Darlan, originaire d'un milieu républicain, n'est pas représentatif de l'antiparlementarisme qui peut être de tradition chez les officiers de marine.

Au sein de la commission financière, le Guadeloupéen est membre des travaux de la commission secrète de la défense nationale. Cela

42. *Ibid.*, 20 juin 1930, p. 2606; cf. annexe 5, p. 128.

43. *Le Jubilé de M. Gratien Candace (1912-1937)*, *op. cit.*, p. 42.

44. *Ibid.*, p. 28.

45. DARLAN (François), *Lettres et notes de l'Amiral Darlan*, éd. par Hervé Coutau-Bégarie, Claude Huan, Economica, Collection « Mémorial », 1992, p. 135; remerciements à Pierre Baudrier pour cette référence.

46. AN Fontainebleau, RG, 19800280, art. 8, n°2127, 15 janvier 1944.

47. DARLAN (François), *Revue militaire générale*, janvier 1938, p. 33, cité par Candace, *La Marine de la France*, ..., *op. cit.*, p. 138.

explique des contacts militaires variés. Outre les amiraux mentionnés, on retrouve des officiers, dans les réseaux d'animateurs coloniaux comme dans ceux de la solidarité raciale. Les animateurs coloniaux sont des officiers supérieurs ou généraux, le général Brissaud-Dumaillet, le général Benoît ou le colonel Pastein. Les réseaux de solidarité raciale concernent plutôt des officiers subalternes et supérieurs : naguère le capitaine Mortenol, commandant de la défense antiaérienne de Paris pendant la Grande guerre ; le Martiniquais René Brithmer, capitaine d'infanterie coloniale ou Jean Noël Ravel, qui accompagne le député en 1940, au cabinet militaire de Pétain. Les interventions de 1940 auprès de Pétain passent par des officiers occupant des postes civils et militaires. Ces militaires n'appartiennent pas aux réseaux personnels mais la porte ne reste pas pour autant fermée. Candace a pour interlocuteur principal le général Brécart, chef de cabinet militaire, qui le reçoit au moins une fois. Il rencontre aussi Koeltz, colonel puis général, qui dirige la Direction des services de l'armistice (DSA), laquelle centralise les négociations provenant des deux délégations auprès des commissions d'armistices italienne et allemande (DFCIA et DFCAA). Aux Colonies, l'interlocuteur est l'amiral Platon, de septembre 1940 au retour de Laval en avril 1942.

Pétain lui-même n'est pas totalement absent de ces réseaux personnels, même si les liens semblent indirects et éloignés. Le maréchal a réprimé l'insurrection rifaine en 1926. Il a fréquenté la Chambre lorsqu'il a eu le portefeuille de la Guerre dans le ministère Doumergue. Il est membre de l'Académie des sciences coloniales, dont Candace est un fondateur. Il est cependant possible que la véritable approche soit beaucoup plus tardive. En septembre 1940, Candace est reçu à l'hôtel du Parc avec son CDFOM. Le Maréchal raconte les mêmes souvenirs de foules africaines qu'il confie plus tard à Déat⁴⁸. À la mi-avril 1944, Pétain reçoit Candace pendant une heure et lui montre des photos de sa propriété de Villeneuve-Loubet en l'assurant de son refus de rentrer à Paris ou Rambouillet⁴⁹. Une chose est sûre : le député a ses entrées chez le chef de l'État ou à son cabinet. Il sait par ailleurs qu'il peut lui écrire avec l'assurance d'être lu.

d – Le réseau international

Candace dispose d'un réseau de contacts internationaux. On se souvient de ses relations passées avec W.E.B. Dubois et le congrès de la Race noire. Par son beau frère René Binet, le parlementaire bénéficie d'une ouverture européenne. Il a également des contacts au Bureau international du travail et à l'Union interparlementaire, association internationale dont il a présidé des conférences. Sous Vichy, on note qu'il est reçu chez Mrs Biddle, parente de l'ancien ambassadeur américain. Il a l'occasion de s'y adresser à son successeur, l'amiral Leahy. Il semble également avoir des contacts allemands datant de sa conférence de 1928 à

48. FERRO (Marc), *Pétain*, Fayard, 1987, p. 549 ; DÉAT (Marcel), *Mémoires politiques*, Denoël, 1969.

49. AN Fontainebleau, RG, 19800280, art. 8, n°2127. Note du 17 avril 1944 sur un entretien de Candace et Pétain le 17.

Berlin ou de sa visite du port d'Hambourg en juillet 1929. Ce réseau hétérogène est la marque d'un esprit réceptif aux idées d'entente internationale.

Il paraît difficile d'entamer un développement sur les réseaux maçonniques. D'abord, parce que pour l'ensemble des personnalités citées dans les précédents réseaux, il existe une très grande diversité d'obédiences, de loges et de hiérarchies. Ensuite, parce que les contacts utiles aux affaires, aux négociations et aux manœuvres politiques s'établissent hors des loges, en privé ou dans les fraternelles. Il serait pourtant difficile de ne pas aborder les relations de Candace aux institutions maçonniques au moment où l'on s'intéresse à sa vie politique à Vichy. On note ainsi que, depuis longtemps, dans tous ses réseaux, un grand nombre de contacts se trouvent être des frères. Les noms de Delcassé, Doumergue et Viviani apparaissent ainsi au début de sa carrière. Ses deux beaux-frères, le consul René Binet et l'administrateur colonial Félix Arcole sont aussi des maçons. Il en est de même pour le socialiste Alexandre Varenne (réseau colonial), Diagne, dont Candace a prononcé l'éloge funèbre (1934⁵⁰), Satieneau ou encore Viollette.

Candace paraît avoir cessé de fréquenter les loges dans le courant des années trente, peut-être davantage par désintérêt que par volonté de rupture, sans doute aussi par volonté d'afficher une image plus modérée. En 1933, à Paris, l'ancien ministre Candace était toujours théoriquement membre de la *Libre pensée*, loge affiliée au GODF, dont les membres étaient alors réputés plus conservateurs que ceux de la GLF. Après l'affaire Stavisky et le 6 février 1934, il peut avoir jugé son étiquette maçonnique encombrante, mais sans pour autant rompre afin de ne pas s'aliéner des frères à titre individuel. Il fallut donc attendre 1936 pour qu'il soit exclu⁵¹. On lui reprocha son abstention du 28 décembre 1935, lors du vote sur l'amendement Dommange qui prévoyait la suppression des « sociétés secrètes »⁵². Bien que *l'Officiel* l'eût noté présent à la séance, Candace était alors en Guadeloupe pour cause de Tricentenaire. Dans l'impossibilité de voter ce jour-là, il ne semble pas avoir pris la peine de s'en expliquer en février 1936, devant la justice maçonnique. Il est exclu en même temps que le vieux Chéron et Louis Louis-Dreyfus, député de Florac. Chassé d'une organisation qu'il ne fréquentait plus, Candace traîne encore à Vichy l'image doublement embarrassante du parlementaire maçon.

Le parlementaire guadeloupéen a donc évolué dans des réseaux républicains, marqués à la fois par les solidarités coloniales, le projet impérial, la camaraderie parlementaire, les liens maçonniques et l'appartenance à la marine. Dans ces réseaux authentiquement républicains, on note la présence de ceux qui se succèdent entre 1940 et 1944 à Vichy.

50. Candace, « Discours aux obsèques de Blaise Diagne, à Bordeaux », dans *le Franco-Sénégalais*, 28 juin 1934, dans JOHNSON (G. W.), *The Emergence of Black Politics in Senegal, The Struggle for Power in the Four Communes, 1900-1920*, Stanford Univ. Press, 1971 ; *Naissance du Sénégal contemporain. Aux origines de la vie politique moderne (1900-1920)*, Karthala, 1991, p. 198, traduction de l'historien François Manchuelle (†).

51. Comptes-rendus des travaux du GODF, 1936, 25 février 1936, p. 35.

52. CHEVALLIER (Pierre), *Histoire de la Franc-Maçonnerie française. T 3 : La maçonnerie, Église de la République (1877-1944)*, Fayard, 1975, p. 287.

Cette situation n'est pas exclusive. Candace côtoie également des gens que leurs parcours amènent à être déchus (ses deux beaux-frères), à refuser les pleins pouvoirs (Moutet et Marin), à résister (Monnerville et Satineau⁵³), à être déportés (Albert Sarraut) ou assassinés (Mandel ou Maurice Sarraut).

2. *Devant le nouveau régime*

À côté de la question de la collaboration entre Vichy et le Reich, se pose celle de l'accueil réservé au régime né de l'armistice de juin 1940. Là encore, la nuance est nécessaire. Outre que la mémoire tend toujours à faire un résistant de chacun des quatre-vingts « non » du 10 juillet, elle a tôt fait de faire de tout partisan des pleins pouvoirs un fasciste ou un maurassien. On doit donc sereinement examiner les différents éléments permettant de situer Candace dans un régime de Vichy qui n'a rien de monolithique.

a – De Basse-Terre à Riom : l'autorité légitime

Pétain est l'autorité légitime de la France. C'est ce que signifie le geste de Candace et Satineau lorsque, à la suite du vote des pleins pouvoirs, ils donnent leur premier témoignage de soutien au maréchal en approuvant le retour à l'ordre en Guadeloupe. L'épisode est à intégrer à une tendance générale de reprise en main des colonies par l'autorité de Vichy en cours d'installation. Ce retour à l'ordre concerne aussi bien les autorités administratives et militaires de l'Algérie que les conseils généraux de Guadeloupe ou de Guyane⁵⁴.

Plusieurs travaux intègrent l'épisode guadeloupéen du 1^{er} juillet 1940 au nombre des manifestations d'opposition à Vichy⁵⁵. Cette thèse n'a pas de fondement solide et nous paraît relever d'une surestimation de la valeur d'une source imprimée. Elle ne tient pas compte de plusieurs éléments d'importance, au premier rang desquels il faut mentionner la date.

53. AN Paris, Conseil d'État, Jury d'honneur, Satineau, AL5330, *JORF*, 20 juillet 1945 : « considérant qu'il a été établi que l'intéressé a participé à cette lutte ». On abordera dans une prochaine étude le cas de Maurice Satineau.

54. BAPTISTE (Fitzroy, A.), « The antivichyiste movement in French Guiana, june to december 1940 », *Social and economic studies*, Mona, University of West Indies, vol. XXVI, n°3, 1977, p. 295.

55. JENNINGS (Eric T.), *Vichy in the Tropics. Pétain's National Revolution in Madagascar, Guadeloupe and Indochina, 1940-1944*, Stanford University Press, 2001, p. 87 ; *Vichy in the Tropics : the national revolution in Madagascar, Guadeloupe and Indochina (1940-1944)*. Traduction : *Vichy sous les tropiques*, Grasset, 2004, p. 124. E. Jennings évoque un « coup d'État discret » (*a quiet naval coup*) ; SEMPARE (Éliane), *La dissidence an tan Sorin (1940-1943)*, Jazor, Pointe-à-Pitre, 1989, p. 44, rééd., 1999. É. Sempaire l'intègre à la dissidence, vocable qui, dans sa problématique, englobe tout acte de résistance d'origine locale. Notre divergence, courtoise sur la forme mais sévère sur le fond, est évoquée dans CHATHUANT (D.), « L'assimilationnisme », dans SERVA (C., dir), *Études guadeloupéennes*. Hors-série : « De l'abolition de l'esclavage à la départementalisation : les vérités difficiles », Jazor, Pointe-à-Pitre, 2000, p. 116 sq. ; résumée dans « Tréveneuc (loi), » Corzani (J., dir), *Dictionnaire encyclopédique des Antilles et de la Guyane*, Désormaux, Fort-de-France, 1999, p. 726 sq. ; développée dans *Aux origines de la dissidence guadeloupéenne (1940-1943)*, maîtrise, URCA, Reims, 1991, p. 89-100, les 11 pages sur cette question résument l'affaire à une montagne accouchant d'une souris.

La mise en cause de la légitimité du gouvernement est en effet antérieure de neuf jours au vote des pleins pouvoirs. Elle n'est donc pas au départ dirigée contre Vichy mais bien contre les représentants de ce qui est encore la République, même si « le gouvernement n'est pas libre »⁵⁶. Elle prend la forme d'une mobilisation des socialistes unitaires, lesquels fondent leur contestation sur la loi Tréveneuc du 15 février 1872. À l'origine d'un malentendu politique récurrent jusqu'en 1943, ce texte a été invoqué le 1^{er} juillet 1940 par le conseiller Paul Valentino, au cours d'une session extraordinaire du conseil général de la Guadeloupe. Président d'une commission exécutive nommée en vertu de cette loi, Valentino estime être temporairement en droit d'assumer une part du pouvoir dans la colonie. Les compétences extraordinaires sont niées par l'administration et contestées au sein de toutes les tendances politiques. C'est tardivement que Candace et Satineau font connaître leur soutien à ce gouverneur contre une commission qui donne de l'importance à un conseiller quadragénaire dont le désir non dissimulé est de prendre la relève politique en Guadeloupe.

La décision de convoquer une session extraordinaire du Conseil général le 1^{er} juillet 1940 est bien évidemment liée à l'invasion de la France et au repli du gouvernement. Dans tout l'empire colonial, les administrateurs appréhendent l'avenir tant aux plans économique et financier qu'au plan politique. En Guadeloupe, le gouverneur Sorin, nommé par la République en 1940, a accepté de consulter les conseillers généraux à propos du problème de l'exportation des productions locales. Dès l'ouverture de la séance, les orateurs exaltent la France éternelle dans de longs discours applaudis par l'assistance. On évoque même le nom du général de Gaulle et l'idée d'un ralliement à son gouvernement. Dans un long développement, Valentino fait valoir l'idée que la Guadeloupe, afin de rester française, doit cesser temporairement d'obéir à un gouvernement prisonnier des Allemands. La loi Tréveneuc est alors invoquée, malgré l'embarras de certains conseillers socialistes⁵⁷. Ceux qui ont une véritable formation juridique ne sont pas dupes de la grossièreté de la ficelle. L'avocat socialiste Rinaldo tente en vain de freiner des quatre fers mais ne souhaite pas s'opposer publiquement à Valentino au moment où celui-ci soulève l'enthousiasme de l'assistance. Au nom de ce texte, Valentino est élu président d'une « délégation exécutive » de cinq membres.

La loi Tréveneuc prévoit de laisser le soin du maintien de l'ordre aux conseils généraux, dans le cas où des événements violents empêcheraient la réunion de l'Assemblée nationale. Or, celle-ci a été convoquée pour le 2 juillet 1940, malgré l'état de guerre, ce qui rend caduque toute décision prise la veille. De surcroît, il n'était pas prévu qu'un conseil général puisse, seul, administrer un territoire donné après la réunion de l'Assemblée. Au contraire, les conseillers doivent élire en secret des délégués chargés de rencontrer les parlementaires et les membres du gouvernement restés libres. Dans l'esprit du texte, aucun conseil n'est donc fondé à décider seul. En outre, le cas de ces territoires est d'autant moins prévu

56. Conseil général de la Guadeloupe, Session extraordinaire de 1940, 1^{er} juillet 1940, ANOM, CAR6.

57. Valentino n'aurait pas passé le cap d'une première année de droit.

qu'une loi française ne peut être promulguée par un gouverneur colonial qu'après un décret d'applicabilité émanant du ministère des Colonies. Ce n'est pas le cas. Au demeurant, bien que la France de 1871-1872 fût occupée par les troupes du *Kaiser*, la loi Tréveneuc n'a sûrement pas été adoptée dans la perspective d'une guerre. Si l'aristocrate Tréveneuc avait proposé un tel texte à une chambre majoritairement monarchiste, c'était pour empêcher que se renouvelât une situation analogue à celle du 2 décembre 1851. Le texte paraît mal adapté à la situation guadeloupéenne de 1940. Il semble que, prisonnier de l'instant présent et d'un rôle à jouer, Valentino ait tenu un discours davantage sensible à la pression de l'assistance qu'à une argumentation juridique exposée avec sang-froid. Bien que son argumentation ne fasse guère illusion chez les plus avertis, elle se justifie aux yeux des spectateurs par de ferventes paroles prononcées avec en main un livre qui n'est autre qu'un précis de droit administratif. Par la magie du verbe, Valentino répond davantage aux attentes des spectateurs qu'à celles de la légalité française dont il se réclame.

Qu'on s'arrête un instant sur la composition de cette commission de cinq membres. Les radicaux Pentier et Tirolien y figurent. Ténor local et ancien président du Conseil général, le second est un des maires marié-galantais à qui Éboué a sauvé la mise en 1937, permettant ainsi la réélection en 1938 du sénateur Bérenger. Albrand, maire de Petit-Canal, est un des cadres du Parti républicain-schœlchériste, machine électorale créée par Satineau (qui s'affilie au groupe USR de Viollette). Celui-ci lui doit son élection de 1936, obtenue après corruption de maires et appui de la gendarmerie, avec la bénédiction de Candace et du gouverneur Bouge. Butel, exploitant de bananes, a pris en 1936 la tête de la *Démocratie sociale*, feuille locale soutenant les intérêts de Candace et de ses réseaux en Guadeloupe.

Pris au dépourvu par la création de la « Délégation exécutive », les autres groupes politiques lui ont emboîté le pas à tout hasard. Satineau et Candace sont donc représentés à force égale avec leurs adversaires radicaux au sein d'une commission où Valentino n'a guère que le titre de président. La « Délégation exécutive » élue au nom de la loi Tréveneuc a pu faire accréditer l'idée que le Conseil général de la Guadeloupe avait adopté une attitude plus frondeuse que celui de la Martinique. Il est pourtant clair que deux de ses membres sont acquis à Candace et Satineau. L'un, Butel, appelle quelques jours plus tard à défendre l'armistice⁵⁸. L'autre, Albrand, figure au nombre des frondeurs gaullistes de 1943. Pour l'heure, Valentino s'interdit toute crédibilité auprès de la toute-puissante administration pour qui il reste un agitateur à surveiller de près, voire un « séparatiste ». Au passage, l'affaire révèle une constante de l'histoire coloniale. C'est au nom de la France et de ses lois, fussent-elles inadaptées, qu'on tente de s'affranchir d'une tutelle administrative coloniale à qui l'on dénie la légitimité française... Ce n'est qu'après le 10 juillet 1940 que la *Démocratie sociale* et la *Voix du Peuple* dénoncent l'illégalité de la situation en stigmatisant les « pseudo-patriotes du Conseil général », entraînés par « Barbichu (Valentino), prototype de la révolution sanguinaire », à voter

58. BUTEL (Jules), « Défense de l'armistice », *La Démocratie sociale*, 6 juillet 1940.

n'importe quoi⁵⁹. Les deux députés de la Guadeloupe voient sans doute d'un mauvais œil se développer à distance une agitation locale préjudiciable à leurs intérêts. Sans doute sont-ils également inquiets des déclarations américaines à la conférence de La Havane. Cela explique qu'ils soutiennent une argumentation légaliste contre la fronde des élus locaux. Satineau et Candace ont beau jeu de se poser en autorités morales garantes de l'ordre établi. Il faut cependant souligner que leur argumentaire se développe après les pleins pouvoirs, contre un vote qui leur est antérieur. Autre paradoxe, cet argumentaire légaliste se fonde *a posteriori* sur une continuité républicaine qui exclut Vichy de l'histoire de la France. On peut certes arguer de l'anticonstitutionnalité de l'omission, dans l'acte du 11 juillet, d'une référence à la forme républicaine de gouvernement. Ce sera plus tard la thèse de Cassin, fondée elle aussi sur la loi Tréveneuc, mais dans des conditions juridiques différentes. Pourtant, d'autres affirment à l'époque que la République n'est pas explicitement niée. C'est sans doute la vision de Candace.

L'affaire du Conseil général de la Guadeloupe témoigne en juillet 1940 de l'adhésion du député à l'idée d'une pleine légitimité du gouvernement de Vichy. À ses yeux, celui-ci fait davantage figure de nouveau gouvernement que de nouveau régime. On retrouve cette posture légaliste dans les interventions d'août-septembre 1940 auprès du cabinet Pétain à propos de la ligne de démarcation. Les doléances du parlementaire s'y fondent toujours sur une pointilleuse exégèse des clauses de l'armistice.

Les mêmes constatations valent pour le procès de Riom. Les présidents des chambres ont l'occasion d'affirmer leur solidarité avec les accusés⁶⁰. En septembre 1940, la Cour leur demande communication des comptes-rendus des comités secrets. L'avis de Candace est précieux. Il est à la fois vice-président, membre de la commission du règlement et du suffrage universel, rapporteur du budget de la marine militaire depuis 1935 et membre de la sous-commission secrète de la défense nationale⁶¹. Le 12 octobre, Herriot reçoit de Barthes (questeur) une menace de commission rogatoire pour la communication des documents⁶². Jeanneney et Herriot s'interrogent sur la possibilité qu'il a de mettre sa menace à exécution. On demande donc un avis à Candace et à Perfetti (questeur). Peu sûrs de leur fait, les deux experts arrivent à la même conclusion que les deux présidents⁶³. On livre donc sans protester les documents de la Chambre en vue d'un procès fondé sur le principe aussi inédit qu'irrationnel de la rétroactivité des lois. Ce faisant, on reconnaît la légitimité de la Cour en dépit d'une posture légaliste et pourtant fort peu conforme au principe d'État de droit⁶⁴. La rétroactivité est de surcroît explicitement rejetée par les principes de 1789, qui, s'ils ne sont pas inscrits en préambule de la constitution de 1875, n'en restent pas moins des valeurs fondatrices pour les républicains.

59. « Les pseudo-patriotes du Conseil général », *La Démocratie sociale*, 27 juillet 1940.

60. WIEVIORKA (Olivier), *Les Orphelins...*, *op. cit.*, p. 174.

61. *Mémoire en défense*, 14 juillet 1945, Conseil d'État – Jury d'honneur, AN Paris, AL 5303.

62. JEANNENEY (Jules), *Journal politique...*, *op. cit.*, p. 291.

63. *Ibid.*

64. FERRO (Marc), *Pétain*, Pluriel, 1987, p. 254.

b – Fascisme ?

Il est acquis pour la recherche historique que l'État français n'est pas le fascisme. S'il y a des fascistes à Vichy, il est aisé de démontrer que Candace n'en est pas, même si les hasards de la vie ont fait de Doriot un de ses élèves à Creil. Au reste, un homme à qui on n'a jamais confié que des enseignements techniques n'est pas plus responsable de l'engagement collaborationniste de Doriot qu'il n'a influé sur son précédent *credo* communiste. Ne pas avoir cessé toute relation n'est pas non plus une raison suffisante, en 1937, époque où l'extrême-droite ne connaît pas, chez les modérés, l'opprobre postérieur à la seconde guerre mondiale. Dans les années vingt, au nom d'un discours qu'il voulait lucide, Candace s'autorisait à observer les exemples extérieurs à la France en y incluant le fascisme italien. Devant les reproches de l'extrême gauche communiste et SFIO, prompt à dénoncer de coupables complaisances, il semblait simplement considérer qu'on ne pouvait pas s'interdire d'ouvrir les yeux sur l'extérieur. Il ne prétendait pas alors débattre des formes de l'État mais du fonctionnement de la marine marchande italienne dont il notait les progrès remarquables. *Idem* au moment de l'affaire d'Éthiopie au cours de laquelle il s'était davantage montré sensible à des arguments diplomatiques qu'aux agitations idéologiques du Quartier latin autour des écrivains fascistes français.

Il convient de s'interroger sur les rapports entretenus avec ces marqueurs du fascisme que sont le parti unique, l'ordre nouveau et le culte du chef.

Candace fait une seule allusion à un parti unique, en septembre 1940, à une époque où le projet vient d'être proposé par Déat à Pétain. Il explique qu'au lieu d'un parti unique étendu aux colonies, il serait plus judicieux de substituer à l'envoi de métropolitains aux colonies, le recrutement d'indigènes qualifiés pour expliquer « à leurs congénères les vraies raisons de la défaite ». Il n'abordera plus la question publiquement. En privé, il se réfère encore aux partis pourtant balayés par le régime⁶⁵. S'il avait vraiment été séduit par le modèle fasciste, il aurait eu tout le loisir de l'exprimer publiquement sans être inquiété. À la vérité, on conçoit mal qu'un homme si hostile à la discipline de parti ait pu se sentir très inspiré à l'idée d'en intégrer un qui fût unique.

Entre 1940 et 1944, la notion d'*ordre nouveau* n'apparaît qu'une fois dans un article qui suit Montoire⁶⁶. Même si l'expression flotte dans l'air du temps, c'est trop peu pour faire de Candace un fasciste. Surtout si elle n'apparaît qu'au style indirect, dans une citation des propos de Pétain : « le chef de l'État précise à la nation ce que sera l'ordre nouveau, qui est une nécessité française »⁶⁷. Sans doute pourra-t-on faire valoir que la recherche de l'adhésion des masses au travers des organisations de jeunesse procède elle-même du fonctionnement fasciste. On objectera que cette recherche se fonde plus souvent chez Candace sur la formation, l'appel à l'intellect, l'éloge de la connaissance. Il n'est pas homme à sortir son revolver en entendant le mot « culture ».

65. AN Fontainebleau, RG, MA 34 JP/AG. – 19800280/8, dossier 2127, 20 novembre 1943.

66. « Notre politique indigène », *La Dépêche*, 31 octobre 1940.

67. *Ibid.*

Reste le culte du chef. En la matière, la phrase la plus fascisante de Candace apparaît sans doute dans ce bref panégyrique de Pétain, où il affirme : « il n'est pas seulement un chef : il est le Chef⁶⁸ ». Ici encore, on a peine à voir en Candace un fasciste même si un vocabulaire de faisceaux tend à se diffuser dans toute la sphère politique. Une ou deux phrases ne suffisent pas.

c – Révolution nationale

L'étude du vocabulaire de Candace s'avère fort peu concluante quant à son rapport à la notion de Révolution nationale. En modéré, il n'utilisait avant-guerre le terme *révolution* que pour exprimer, par la rhétorique du ni-ni, son refus égal du communisme et de la réaction. Le terme *national* faisait quant à lui pendant au terme *social*, exprimant là aussi sa position au centre de l'hémicycle et sa posture de recherche d'un juste milieu entre la gauche et la droite. À l'apogée de sa carrière, il était présenté comme un « républicain social et national⁶⁹ ». On sait à quel point l'expression « Révolution nationale » paraît déroutante lors de son officialisation en 1940, compte tenu de la charge sémantique de chacun des deux termes dans la culture politique. On ne la retrouve entière dans aucune des sources. Le terme « révolution » apparaît 7 fois entre août 1940 et septembre 1943. Cinq de ces occurrences renvoient à la Révolution de 1789, laquelle n'est pas le meilleur gage mémoriel qu'on puisse donner aux courants catholiques ou d'Action française. Les deux autres occurrences ont une acception économique ou géopolitique. En décembre 1940, il est question d'une *révolution* qui s'est opérée dans l'économie mondiale depuis la Grande guerre⁷⁰. En septembre 1943, il s'agit de la *révolution* que constitue le conflit en cours, celle-ci justifiant des méthodes nouvelles pour rénover l'empire après guerre⁷¹. Il faut par ailleurs minorer la force d'un terme déjà présent dans son vocabulaire d'avant-guerre pour évoquer l'œuvre coloniale : « *révolution* dans (...) l'économie occidentale » et *révolution* mondiale⁷².

L'expression « Révolution nationale » a donc peu de succès chez Candace. De surcroît, l'emploi du seul terme *révolution* ne paraît significatif chez lui que lorsqu'il conspue le communisme, ce qui n'est pas le cas ici. Il faut cependant reconnaître qu'elle a peu de succès chez certains dirigeants. Laval y voit une marotte de vieillard et Darlan s'en moque. Pétain lui-même ne l'emploie que quatre fois, en lui préférant *renovation* ou *redressement*⁷³. Ce dernier terme apparaît à deux reprises chez Candace. Une référence à un ouvrage traitant du redressement de la France au XV^e siècle vient nourrir l'argumentaire sur les chantiers de jeunesse⁷⁴. Une chronique de 1944 affirme que le redressement de la France ne

68. « Des jeunes pour la France d'Outre-mer », *loc. cit.*, 25 février 1941.

69. *Le Jubilé de M. Gratien Candace (1912-1937)*, *op. cit.*

70. « Économie franco-coloniale », *La Dépêche*, 17 décembre 1940.

71. « Économie coloniale », *loc. cit.*, 24 septembre 1943.

72. Union interparlementaire, *Compte-rendu de la XXIX^e conférence tenue à Madrid (4-10 octobre)*, Payot, Genève, 1933, p. 463.

73. Pour les trois cf. COINTET (J.-P.), *Histoire de Vichy...*, *op. cit.*, p. 135.

74. « Des jeunes pour la FOM », *loc. cit.*

saurait se concevoir sans l'aide de l'empire colonial⁷⁵. Moins connoté politiquement, le terme *renovation* apparaît cinq fois entre février 1941 et août 1943. Il s'agit de la rénovation de l'Europe et du monde⁷⁶ ; de celle de la patrie dont un chef illustre a la charge⁷⁷ ; d'une *renovation* de la France permise par l'empire colonial et autorisant la « *régénération* de l'Europe et même du monde⁷⁸ » ; de la place prise par le Japon dans les œuvres de *renovation* entreprises par les nations occidentales⁷⁹ ; enfin, du mouvement de *renovation* dont l'élite française doit prendre la tête, grâce à la création d'un Centre des hautes études maritimes⁸⁰. Entre avril et octobre 1942, Candace présente les Antilles dans les *Cahiers de France*, anciens *Cahiers de la Jeune France*, dont la devise annonce une œuvre de *renovation* nationale⁸¹. Il n'y paraît pas très « révolutionnaire-national »⁸². Sa plus forte implication dans le soutien au régime réside surtout dans le fait que son texte s'y trouve entre un éditorial d'Armand Megglé intitulé « Révolution » et un essai du protestant maurassien René Gillouin. On concédera qu'il est peu courant de connaître à l'avance les contributions riveraines de la sienne même si la participation aux *Cahiers de France* ne donne pas précisément une image d'opposant.

La devise « Travail – Famille – Patrie » n'est jamais employée par le député. Tout au plus peut-on faire remarquer que ces valeurs avaient déjà été utilisées dans son discours⁸³. Le travail a toujours été articulé avec le concept d'entente capital-travail. Sa valeur morale a naguère été présentée devant l'Union interparlementaire avec les accents du laboureur de la Fontaine ... en défense des valeurs émancipatrices et civilisatrices du travail forcé. La famille nombreuse a toujours été défendue dans les professions de foi de cet homme sans descendance légale mais qui, conformément au modèle matrifocal antillais, est, depuis 1904, père de plusieurs enfants naturels en Guadeloupe et en métropole. Il s'en occupe aussi consciencieusement que discrètement, ce dont témoigne l'envoi de 10 000 F pour le mariage de sa fille Mathilde Timothée en 1933⁸⁴. On retrouve 5 fois le mot *famille* entre septembre 1940 et juin 1942, ce qui n'est pas significatif. On ne note qu'une occurrence, en juin 1942, où *famille* est associée à *travail*. Le texte explique que la France ne fonde pas la différence sur la couleur de peau mais sur l'éducation, la morale, la sensibilité ou l'amour du travail et de la famille. Adaptation opportunément vichyssoise d'un discours classique chez Candace.

De la devise de l'État français, la *patrie* est le terme le plus employé en public. Il revient 17 fois entre septembre 1940 et janvier 1944 et 3 fois dans le texte d'octobre 1940. On le trouve généralement associé au

75. « Notre doctrine demeure. Notre politique coloniale continue », *loc. cit.*, 5 janvier 1944.

76. « Des jeunes ... », *loc. cit.*

77. *Ibid.*

78. « Un programme impérial de grands travaux », *loc. cit.*, 4 novembre 1941.

79. « ... le Japon, après avoir été tenu à l'écart par certaines nations de race blanche, avant d'être instruit par elles, a pris peu à peu une place de plus en plus large dans les diverses manifestations de l'œuvre de rénovation entreprise ou préconisée par elles », 24 juin 1942.

80. « Pour un centre des hautes études maritimes », *loc. cit.*, 19 août 1943.

81. *Les Cahiers de France*, 1942, *op. cit.*

82. *Ibid.*, p. 46-47.

83. Revoir pour toutes ces références Barodet, 1914, 1919, 1924, 1932, 1936.

84. Entretiens avec Alice-Virginie Bangou, fille de Mathilde Timothée, 2000 ; 2006.

concept de mère ou au possessif « notre ». Candace l'employait souvent par le passé en articulant la petite patrie guadeloupéenne à la grande patrie française. La devise de l'État français, quoique compatible avec la structure habituelle du discours, est fort peu mise en avant dans les publications étudiées. La dimension religieuse ou cléricale n'y apparaît pas avant juin 1942⁸⁵, date à laquelle Candace commence à se référer à une civilisation chrétienne qui fonde, entre autres, la notion d'égalité raciale. Idéologie républicaine de la fraternité et doctrine chrétienne se rencontrent pour justifier les vues d'un homme qui fut naguère membre la Libre pensée (GODF). Cette dimension chrétienne, jusque-là limitée à un discours interne à la circonscription guadeloupéenne, sert aussi bien à légitimer une pensée égalitaire qu'à corriger l'image de franc-maçon. Certains indices tendent par ailleurs à faire penser que Candace s'est vraiment rapproché de la religion à partir de cette période bien que, de source familiale, il n'ait jamais été d'une grande piété⁸⁶. On note qu'il confie une lettre pour sa fille Mathilde⁸⁷ à Mgr Gay, nouvel évêque de la Guadeloupe commandité par la DAP pour remplacer Mgr Genoud⁸⁸.

d – Pétain, ciment de l'unité française

Usant et abusant de la flatterie et du *name-dropping*, Candace n'a jamais autant flatté un homme de son vivant avant le chef de l'État français. Poincaré lui-même n'avait pas eu droit à de tels éloges de sa part. Pétain est donc plus souvent mentionné que les slogans de son régime. Il exhorte (8 occurrences), incite, décide (7 occurrences), donne des directives (12 occurrences) ou tient à faire partager (3 occurrences). Grand chef et autorité morale, le maréchal est le *ciment de l'unité française* et l'animateur inlassable de l'action nationale. « II est le Chef », écrit en février 1941 un Candace sans doute reconnaissant de sa toute fraîche nomination au Conseil national⁸⁹. Il a par ailleurs ses entrées au cabinet du chef de l'État quand il n'est pas reçu par le maréchal lui-même comme c'est le cas en 1940 et 1944.

Paradoxalement, les références publiques au chef de l'État se font plus rares avec le temps. En novembre 1941, Candace fait encore mention de la constitution promise par le maréchal avec le vote de juillet 1940⁹⁰. Après octobre 1942 et la réponse gênée du maréchal à une de ses lettres⁹¹, on ne trouve plus dans *La Dépêche* aucune allusion au chef de l'État. Le terme *maréchal* apparaît encore deux fois en 1943 mais pour célébrer la mémoire de Liautey⁹². Parallèlement à la disparition des éloges publics, Candace continue de soutenir le chef de l'État en privé. Il approuve en

85. Une seule référence publique avant 1940.

86. C'est l'impression conservée par Alice-Virginie Bangou, sa petite-fille.

87. *Ibid.*

88. Sur cette affaire d'évêque remplacé à la demande de Vichy : CHATHUANT (D.), « Dans le sillage de la marine de guerre, pouvoir et Église en Guadeloupe (1940-1943) », *BSHG*, n°103, 1995, p. 40-64 à partir de ANOM, Aff. pol., c. 2285, d. 5.

89. « Des jeunes ... », *loc. cit.*

90. « Un programme impérial... », *loc. cit.*

91. AN Paris, AG 543, *loc. cit.*, Candace à Pétain, 2 septembre 1942.

92. « Pour l'Empire. Une grande réforme est amorcée », *La Dépêche de Toulouse*, 15 mars 1943 ; « Le médecin aux colonies », *loc. cit.*, 16 avril 1943.

novembre 1943 le texte du discours radiophonique de Pétain censuré par les autorités allemandes. S'il ne croit plus forcément à une victoire du Reich, il songe alors toujours à une solution de continuité avec Pétain. Ce dernier le reçoit encore en avril 1944. Il lui montre les photos de sa propriété de Villeneuve-Loubet et lui fait quelques confidences qui n'ont rien de secrets d'État⁹³.

e – Accommodement

Le légalisme de Candace relève parfois plus de la posture que d'un principe républicain intangible. À plusieurs reprises, il témoigne de complaisance et fait preuve d'ambiguïté au regard de l'État de droit dont il se réclame. Le procès de Riom, les lois antimaçonniques et la participation au Conseil national attestent de la géométrie variable de ce légalisme affiché. À cela s'ajoute le choix de rester à Vichy où, après un bref passage dans d'autres établissements, il s'est réinstallé au Majestic. Le fait ne manque pas d'être remarqué. En juillet 1940, une chambre y est affectée à chaque vice-président de la Chambre⁹⁴. Après août-octobre 1941, les bureaux des assemblées sont transférés à Châtelguyon. Candace continue cependant à loger au Majestic. Certes, la charmante station balnéaire de Châtelguyon lui paraît très froide pendant l'hiver. Mais il s'agit moins de frilosité guadeloupéenne devant le climat auvergnat que d'attraction du pouvoir. Marin fait de même, qui n'a ni voté les pleins pouvoirs ni pris part au régime : il reste à Vichy⁹⁵. En août 1941, Candace est membre du Conseil national, bien qu'il n'y soit pas convoqué avant mars 1942. Il préside son comité de la FOM qui joue un rôle de lobby colonial à Vichy. De surcroît, sa position pourrait après tout lui faire espérer un poste élevé de conseiller ou de ministre. Le Guadeloupéen et son épouse restent donc au Majestic sans qu'on puisse évaluer le rôle de Jeanne Candace dans cette décision. L'établissement reçoit des hôtes de marque, notamment des Allemands comme Otto Abetz, venu protester contre l'éviction de Laval en décembre 1940. À partir de décembre 1943, on y rencontre aussi le nazi Renthe-Fink, venu surveiller Pétain. Les policiers ont une table réservée. C'est aussi là que Laval déjeune et dort parfois. La maréchale y descend toujours⁹⁶. Le vice-président de la Chambre ne saurait donc être logé entre un bœuf et un âne. Il a ainsi pu s'en enorgueillir avec humour : « Tout le monde doit montrer patte blanche, sauf moi bien entendu⁹⁷ », aurait-il déclaré à Martin du Gard avec le genre d'autodérision raciale qui lui est familier. Il tient également ses conciliabules à la brasserie Terminus⁹⁸. Le plus étonnant est qu'il n'ait pas craint de faire de mauvaises rencontres, compte tenu des mauvaises dispositions des nazis à son endroit.

93. RG, *loc. cit.*, 20 novembre 1943.

94. *Mémoire en défense*, *op. cit.* ; confirmé par un autre vice-président : VALLAT (Xavier), *Le nez de Cléopâtre, souvenirs d'un homme de droite (1919-1944)*, Les Quatre-fils Aymon, 1957, p. 183.

95. WIEVIORKA (Olivier), *op. cit.*

96. COINTET (Michèle), *Vichy capitale (1940-1944)*, Perrin, 1993, p. 63-84 ; 269.

97. MARTIN DU GARD (Maurice), *Chronique de Vichy (1940-1944)*, Flammarion, 1948, p. 353.

98. *Au pilori*, 26 février 1944.

Le 13 août 1940, le gouvernement de Vichy dissout les « sociétés secrètes ». Candace, qui n'enseigne plus depuis belle lurette, est assez peu concerné par une loi touchant avant tout les fonctionnaires, les maires et les magistrats. N'ayant pas osé rompre vraiment avec une maçonnerie qui ne l'intéressait plus, il en a été exclu par désintérêt. Il entretient néanmoins l'ambiguïté sur les conditions de son départ pour affirmer en 1942 contre la rumeur, qu'il a quitté la maçonnerie vers 1930⁹⁹.

Porté avant tout par son tempérament politique de modéré, Candace ne formule pas d'opposition de principe au nouveau régime. Il semble voir dans la Révolution nationale, une œuvre de rénovation permettant le relèvement de la France et le rattrapage du temps perdu. Cela ne signifie pas pour autant qu'il se découvre fasciste ou partisan du parti unique. La chose aurait semblé étonnante pour quelqu'un qui a toujours fui les appartenances partisans. Loin de l'idéologie fasciste, il regarde Vichy comme le moyen de réaliser ce qui ne l'a pas été sous la République. En ce sens il est à ranger à la fois parmi ceux qui ont ressenti par le passé la frustration de ne pouvoir faire aboutir leurs projets, au plan économique, social ou personnel. Ministre sur le tard en 1932, un vieux parlementaire rêve encore de jouer un rôle personnel qui se confond avec ses projets coloniaux.

3. Une large collaboration des nations civilisées

Les sources policières vichyssoises considèrent que Candace observe une parfaite réserve en matière de politique internationale. C'est cet attentisme qu'on lui reproche en 1945. La confrontation des quelques sources disponibles permet pourtant d'esquisser les grandes lignes d'une attitude qu'on ne saurait entièrement qualifier d'attentiste. Il est ainsi possible de retrouver les origines intellectuelles d'une collaboration évoquée deux mois avant Montoire et nourrie des références d'avant-guerre. De même, peut-on dresser un tableau du projet de collaboration qui se dessine à la lecture des chroniques parues dans la *Dépêche de Toulouse*.

a – Briandisme

On ne sait si Candace figurait au nombre des 77 signataires de la motion *collaboration* dite « Bergery » du 7 juillet 1940. On y trouve Montigny, son collègue de la Gauche radicale, et Saurin, un de ses contacts coloniaux. C'est cependant très tôt après l'armistice que le député guadeloupéen évoque une telle politique : « Le moment n'est-il pas venu de réaliser une large collaboration des nations civilisées dans le domaine colonial ? » écrit-il début août, dans sa première contribution à la *Dépêche de Toulouse*. Trois mois avant la poignée de main de Montoire, l'usage du terme témoigne de sa vogue dans certains cercles politiques et administratifs. Il a déjà été utilisé à maintes reprises pour désigner les relations à établir entre les indigènes et le colonisateur. En 1925, Candace empruntait le même terme à un ordre du jour de 1909 sur le Maroc. Lors des débats de 1930 sur l'Indochine, il prônait pour les colonies récentes

99. RG, *loc. cit.*

le remplacement de l'assimilation par le système de la *collaboration*. Le mot se confondait alors avec l'association préconisée par Sarraut¹⁰⁰. En 1940, Candace semble exprimer le point de vue du Comité de défense de la France d'outre-mer qu'il préside à Vichy. Ce groupe se constitue à un moment qu'il est difficile de déterminer. Interrogé en 1944 par les Renseignements généraux, Maurice Constantin-Meyer évoque une réunion tenue en octobre-novembre 1940. Son souvenir est probablement brouillé par la date de l'entrevue de Montoire. La réunion aurait eu pour but de discuter d'une collaboration coloniale. L'écrivain, qui fréquente à Vichy les mêmes conférences coloniales¹⁰¹, précise en outre que la plupart des intervenants s'étaient montrés hostiles au projet. Reste que Candace n'a pas attendu la rencontre Hitler-Pétain pour parler de collaboration : il appartient simplement aux milieux où mûrit le concept. Déterminer son degré d'influence est une tâche plus ardue.

Alors qu'avec Monnerville, il s'était naguère ému de l'idée qu'on puisse confier des colonies à l'Allemagne, Candace revendique ici la continuité avec une doctrine déjà exposée par lui en 1928, à Berlin¹⁰². Le rappel se révèle aussi opportuniste que peu fidèle aux propos réellement tenus. Il avait certes évoqué la nécessité pour les « nations évoluées » d'une *entente* et d'une *coopération* soutenue dans le but de faire évoluer les « races attardées » mais rien n'avait été dit par lui à l'époque sur l'exploitation commune des colonies. Prononcé devant les représentants de 43 nations, son discours de Berlin avait été repris dans la revue allemande *Nord und Sud*. À la vérité, l'idée d'un organisme international de tutelle avait déjà été évoquée à Paris au second congrès de la race noire (1921)¹⁰³. Candace envisageait alors la création par les puissances coloniales et la SDN d'une institution internationale chargée de « l'étude des problèmes posés par l'évolution et la protection de la race noire ». L'idée n'était pas isolée dans le débat politique. Sarraut l'évoquait deux ans plus tard dans son grand projet. Jugeant que l'on était parvenu à une position mondiale nouvelle de la question coloniale, il estimait qu'il fallait désormais travailler sous un contrôle international, lequel ne faisait qu'ajouter à l'urgence d'une véritable mise en valeur¹⁰⁴. Dans un entretien accordé à une revue allemande, un sénateur américain avait, quant à lui, proposé la cession des anciennes colonies du Reich aux États-Unis au titre de la dette¹⁰⁵. Il avait en outre émis l'idée d'une « Communauté africaine de reconstruction » qui eût permis la réduction des charges de guerre de l'Allemagne, jugées dangereuses pour la conjoncture financière internationale¹⁰⁶.

100. *JORF*, Débats de la Chambre, 20 juin 1930, p. 2606 ; 9 juillet 1925, p. 3307 ; SARRAUT (Albert), *La mise en valeur des colonies françaises*, Payot, 1923, p. 99.

101. COINTET (Michèle), *Vichy capitale (1940-1944)*, Perrin, 1993, p. 147. Sont présents le 27 avril 1942 à sa conférence sur Madagascar : Martin du Gard, Louis Marin, Candace et l'amiral Platon, secrétaire d'État aux Colonies.

102. Union interparlementaire, *XXV^e conférence (Berlin, 23-28 août)*, Payot, Genève, 1928, p. 420-423. Remerciements à Andy Richardson (UI – Genève).

103. CANDACE (G.), *Le deuxième congrès de la race noire en 1921*, Colonies et Marine, 1921, p. 4.

104. SARRAUT (Albert), *op. cit.*, p. 29.

105. *Vossische Zeitung*, 15 avril 1922, p. 1, cité par SARRAUT (A.), *op. cit.*

106. *Ibid.*, p. 30. Étrangement traduit par *aufbauende internationale afrikanische Arbeitsgemeinschaft*.

Le problème avait fini par être porté à Genève en 1920, où il avait pu être remarqué que l'article 23 du pacte de la Société des nations, qui prévoyait un traitement équitable pour tous, ne pouvait être appliqué sans un égal accès de tous aux matières premières, c'est-à-dire aux colonies. C'est plus tard au sein du groupe *Collaboration* que se diffuse cette idée d'une redistribution à grande échelle des sources d'énergie et des matières premières¹⁰⁷. Rien n'interdit de penser que certains groupes comme le CDFOM aient pu servir de chaînons manquants dans la diffusion de ces idées.

Candace renoue donc en 1940 avec une atmosphère dont il a été imprégné après la Grande guerre, dans le contexte des discussions internationales sur la reconstruction de l'économie mondiale et du système monétaire d'étalon-or. Sa référence à une conférence tenue sous Weimar marque cependant le lien qu'il peut établir entre la notion briandiste d'*entente internationale* et l'idée d'une *collaboration* d'État. On est loin du collaborationnisme de Doriot ou Déat. Bien que la culture briandiste de Candace soit connue, on ne peut évidemment qu'être surpris de la rapidité de son adaptation entre 1938 et juillet-août 1940.

b – Germanophilie

Le projet de collaboration internationale est d'emblée marqué par le souci d'éviter la germanophobie. La différence de traitement est évidente entre l'Allemagne et les puissances anglo-saxonnes. Le geste de l'Allemagne qui, à Wiesbaden, a autorisé la reprise du trafic franco-colonial, est mis en parallèle avec celui de l'Angleterre, appelée à desserrer les liens du blocus. En août 1943, dans un texte cette fois soumis à la censure allemande, l'Allemagne est citée comme exemple méthodique et énergique de redressement maritime. De leur côté, les États-Unis, encore neutres, sont, dès la conférence de La Havane (juin 1940), suspects de vouloir mettre la main sur l'empire colonial français. Candace rappelle à plusieurs reprises la menace de cession de 1919 et le contrôle forcé des Antilles de l'amiral Robert¹⁰⁸. Il ne s'agit pas seulement d'autocensure sur un texte soumis au visa de Vichy. À l'occasion d'un dîner chez Mrs Biddle, une personnalité américaine, Candace trahit son angoisse de l'annexion en questionnant l'amiral Leahy, représentant des États-Unis, sur les intentions réelles de son pays¹⁰⁹. En janvier 1944, il confie encore s'être entretenu avec l'amiral Robert, qui l'a rassuré à propos de la perspective d'une annexion des îles par les États-Unis : « l'amiral avec qui j'ai eu récemment l'occasion de converser, m'a longuement parlé de la situation de notre colonie¹¹⁰ ». Cette défiance récurrente des députés antillais à l'égard des États-Unis n'est pas sans fondement¹¹¹. Elle s'explique autant par de

107. ORY (Pascal), *Les collaborateurs (1940-1945)*, Le Seuil, p. 165.

108. « Nos Antilles et les États-Unis », *La Dépêche de Toulouse*, 1^{er} juin 1942.

109. Mémoire en défense, *op. cit.*, p. 16 ; ce détail est mentionné sans le nom de Leahy dans « Nos Antilles et les États-Unis », *loc. cit.*

110. « Notre doctrine demeure. Notre politique coloniale continue », *La Dépêche de Toulouse*, 5 janvier 1944 (fonds Énoff).

111. Cf. ADELAÏDE-MERLANDE (Jacques), « Va-t-on céder les Antilles françaises aux États-Unis ? », dans BURAC (M., dir.), *Guadeloupe, Martinique et Guyane dans le monde américain*, Khartala, 1994.

réelles velléités annexionnistes américaines que par la peur qu'inspire le système ségrégationniste aux Antillais et Guyanais *nègres* et mulâtres. Paradoxalement, on serait tenté de croire que le Reich nazi ne semble pas inspirer la même crainte à Candace, du moins en ce qui concerne l'avenir des territoires français d'Amérique.

Labus du *name-dropping* conduit Candace à citer Friedrich Sieburg. Chez un homme qui mentionne volontiers des lectures étrangères, une référence à l'auteur de *Dieu est-il français ?*¹¹² pourrait paraître anodine. D'abord, parce que Sieburg passe pour un francophile, admirateur de la colonisation française¹¹³. Ensuite, parce que le député guadeloupéen témoignait autrefois de son ouverture européenne en exhibant la *Frankfurter Zeitung* à la Chambre (1915¹¹⁴), en représentant le parlement français à Berlin (1928) ou en visitant les installations portuaires de Hambourg (juillet 1929). Après tout, Sarraut farcisait quant à lui ses notes de bas de pages de références à Rudolf Asmis, ancien consul allemand au Congo belge, et autres auteurs allemands servant à accréditer l'idée d'une supériorité coloniale française en matière de politique indigène¹¹⁵. Un détail est cependant d'importance : la France est occupée depuis 1940 par l'Allemagne. Quant à Sieburg, converti au nazisme, il assiste désormais Otto Abetz à Paris dans son travail de séduction de l'intelligentsia française¹¹⁶. Il est au nombre des personnalités allemandes et françaises dont le groupe *Collaboration* édite les conférences¹¹⁷. C'est en 1942, avant l'invasion de la zone sud, et en mars 1943 que Candace cite son nom¹¹⁸. Le temps semble loin où il se gargarisait à la Chambre d'une allusion douteuse de Clemenceau aux *Nègres* plus beaux que les *Boches*¹¹⁹.

Autre personnalité coloniale allemande, le général von Epp est présenté en avril 1941, à côté d'exemples belges, hollandais et américains, comme un des animateurs les plus ardents du mouvement allemand pour la colonisation¹²⁰. L'intérêt de Candace pour le mouvement néo-colonial allemand ne date pas de l'armistice. Il s'y intéressait avant-guerre autant qu'aux discours de Hitler¹²¹.

c – Un projet vague et limité

Héritière de l'entente internationale et du briandisme, la collaboration internationale proposée par Candace correspond donc, selon lui, aux

112. SIEBURG (Friedrich), *Dieu est-il français ?*, Édition de France, 1929.

113. « Pour l'Empire... », *loc. cit.* ; « Les Antilles, berceau... », *loc. cit.*

114. *JORF*, Débats de la Chambre, 2 décembre 1915, p. 1961.

115. SARRAUT (Albert), *op. cit.*, p. 90.

116. ORY (Pascal), *op. cit.*, p. 13.

117. *Ibid.*, p. 63.

118. « Pour l'Empire. Une grande réforme est amorcée », *La Dépêche de Toulouse*, 15 mars 1943 ; *Les Cahiers de France*, 1942, *loc. cit.*, p. 48 ; SIEBURG (Friedrich), *Visage de la France en Afrique*, éd. de France, 1938, p. 247. Éloge des bons rapports entre colonisateurs français et indigènes.

119. « 'Les Boches se plaignent qu'on leur ait envoyé des Noirs ? Mais il n'y a pas un Boche, pas un docteur de l'université de Berlin ou de Munich qui vaille en beauté et en grandeur le premier venu des Sénégalais' (applaudissements). Voilà ce que disait Clemenceau » dans *JORF*, 30 janvier 1930, vol. 1 p. 269.

120. METZGER (Chantal), « L'empire colonial français dans la stratégie du Troisième Reich (1936-1945) », conférence pour le CFHM, 1999.

121. *JORF*, Débats de la Chambre, 15 décembre 1936, p. 630.

conceptions développées à Berlin en 1928. Il affirme ainsi avoir déjà envisagé la « création de sociétés internationales pour la mise en valeur de colonies insuffisamment exploitées » où il prévoyait de faire entrer « des Français, des Italiens, des Portugais, des Espagnols, des Hollandais, des Belges, des Polonais et des représentants de nombre d'autres pays non pourvus de colonies, mais qui désireraient s'associer à l'œuvre de civilisation au profit des races attardées, afin de mettre celles-ci à même de fournir un meilleur rendement sur le plan économique, comme sur le plan moral, pour l'augmentation du bien-être général de l'humanité¹²² ».

En matière coloniale, la collaboration internationale a trois objectifs. Le premier est économique et s'articule aussi bien sur les nécessités de la guerre que sur celles de la longue durée. Il s'agit de proposer à tous les peuples européens un accès égal aux matières premières coloniales, voire à l'exploitation de *possessions délaissées*. On peut constater que les deux autres objectifs de collaboration internationale relèvent du principe humanitaire tel qu'il avait été défini naguère par Lamartine¹²³, Ferry, Sarraut et d'autres : la *croisade* contre les maladies tropicales et le devoir de civilisation impliquant lutte contre la barbarie et pacification.

Sans doute conscient que ce grand dessein n'est pas pour demain, Candace se limite en septembre 1940 à des objectifs plus modestes. Il souhaite alors une entente de raison entre l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Angleterre afin que les colonies françaises puissent ravitailler la métropole. Cette idée se fait récurrente tout au long des chroniques publiées dans la *Dépêche* de 1940 à 1942 : « Les Européens vont souffrir de la famine parce qu'ils ne peuvent pas faire venir des colonies des produits qui auraient suppléé les produits dont nous sommes privés du fait de la guerre¹²⁴ ». « Avec un peu de bonne volonté ou, ce qui vaut mieux, de la volonté tout court, nous pourrions nous approvisionner et approvisionner l'Europe en huile d'arachides, venant de notre Afrique occidentale¹²⁵ ».

En décembre 1940, Candace évoque de nouveau « la grande organisation internationale qui faciliterait, au profit de l'Europe, une exploitation rationnelle des domaines coloniaux grâce à la politique de collaboration envisagée par beaucoup de nations ». Il propose alors, dans une vision à long terme, la « création d'un Office qui serait chargé de répartir judicieusement les matières premières entre tous les pays d'Europe ». On songe en 1941 à une Eurafrique où la dimension coloniale de la France serait la participation française à l'Europe sous hégémonie allemande. Le traité de paix futur devra ainsi relever « d'une politique de loyale collaboration entre toutes les nations civilisées, pour la rénovation de l'Europe et du monde¹²⁶ ». L'Europe ne saurait se relever sans le concours des territoires coloniaux français qui constituent la tête de pont de l'Europe en Afrique¹²⁷. On a déjà mis en évidence chez Darlan et Laval

122. « Pour une politique coloniale constructive », *La Dépêche de Toulouse*, 20 août 1940.

123. Discours du 2 mai 1834 à la Chambre à propos de la colonisation de l'Algérie.

124. « Production coloniale et ravitaillement métropolitain », *La Dépêche de Toulouse*, 17 septembre 1940 (fonds Énoff).

125. « Capitaux métropolitains et richesses coloniales », *loc. cit.*, 24 avril 1941 (fonds Énoff).

126. « Des jeunes pour la France d'Outre-Mer », *La Dépêche de Toulouse*, 25 février 1941 (fonds Énoff).

127. « Capitaux métropolitains ... », *loc. cit.*

cette conception géopolitique d'une France reliant Europe nouvelle et bloc africain¹²⁸. Ce concept, articulé à celui de l'Europe nouvelle, est véhiculé par le comité France-empire et d'autres groupes collaborationnistes¹²⁹. Paul Marion, proche de Doriot, en fait la promotion à la section de propagande d'empire du ministère de l'Information. Jakob Mar, de l'*Abwehr*, le développe pour le Reich à partir de mars 1942 sur Radio-Paris¹³⁰. Candace attribue la paternité du concept à Édouard de Warren, membre du CDFOM¹³¹. Rebatet, collaborationniste dont aucun descendant d'esclave ne saurait partager le « socialisme aryen », évoque lui aussi une France maritime et coloniale pour l'après-guerre¹³². L'idée de l'appui sur l'empire est sans doute le point commun de tous, gaullistes compris. Elle montre surtout la réussite d'une propagande coloniale dont Candace a été un des promoteurs avant-guerre, au sein de la Ligue maritime et coloniale. Elle aide à comprendre combien les remises en cause de la décolonisation vont être difficiles.

Il est donc acquis pour le plus grand nombre qu'il faut partager les richesses coloniales. Pour autant, l'autorité coloniale ne semble pas devoir faire l'objet d'un transfert de souveraineté au profit des uns ou des autres. Candace le souligne clairement, non pour les relations franco-allemandes mais à propos de la conférence de La Havane¹³³ où le secrétaire d'État Cordell Hull a évoqué la possibilité d'un protectorat politique sur les possessions européennes de l'Amérique centrale :

« Nous avons compris qu'il s'agissait là d'une simple protection morale, le droit de souveraineté devant être respecté pour tous les possédants. Pourquoi donc toutes les nations civilisées n'accorderaient-elles pas une sorte de protection morale aux peuples faibles, aux races attardées, qui se trouvent encore en Afrique ou ailleurs ? Cela n'enlèverait à aucune nation colonisatrice la tutelle effective et immédiate qu'elle exerce naturellement sur ses protégés, mais les nations pourraient, par exemple, s'entendre pour constituer une véritable croisade contre les maladies épidémiques et endémiques qui déciment les races indigènes dans certaines régions tropicales, elles pourraient s'entendre pour s'attribuer un mandat sur certaines possessions délaissées, pour aider à l'équipement et au développement économique des colonies, qui sont loin d'être à leur stade définitif (...) la colonisation ne peut plus, ne doit plus se faire en circuit fermé. La guerre ayant bouleversé bien des conceptions, il faut s'adapter au nouvel état de choses et s'appliquer à trouver des formules pratiques de collaboration féconde¹³⁴ ».

Le refus d'aliéner la souveraineté française aux colonies semble également s'appliquer au Reich. Cependant, pour les raisons qu'on peut comprendre, le fait se déduit plus qu'il ne se lit explicitement. Candace exalte ainsi à de nombreuses reprises une forme de génie colonisateur qui ferait

128. PAXTON (Robert), *op. cit.*, p. 66 ; 114-115.

129. AGERON (Charles-Robert), « De l'empire à la dislocation de l'Union française (1939-1956) », *op. cit.*, p. 320 sq.

130. *Ibid.*

131. « Capitaux ... », *loc. cit.*

132. REBATET (Lucien), *Les décombres*, Denoël, 1942, p. 615.

133. « La Guadeloupe dans l'obédience de Vichy », *BSHG*, n°91-94, 1992 ; BAPTISTE (Fitzroy A), *War, cooperation and conflict. The European possessions in the Caribbean, (1939-1945)*, New-York, Westport, Londres, Greenwood Press, 1988, p. 43.

134. « Des jeunes pour la France d'Outre-mer », *loc. cit.*

de la France une partenaire indispensable des États tiers dans l'exploitation commune des colonies. À cette compétence supérieure qui serait la sienne, s'ajoute la dimension mystique du magnétisme qu'elle exercerait sur les populations indigènes. Le terme revient 4 fois au cours des 7 articles qui se succèdent d'août 1940 à juin 1941. *Génie* revient quant à lui 9 fois entre octobre 1940 et septembre 1943 (22 articles). L'expression « technique de la colonisation » désigne également en août 1940 et février 1941 une compétence qui rendrait la France indispensable dans la mise en valeur commune des colonies dans le cadre de ce projet de collaboration internationale. Cette notion de génie civilisateur français répond d'abord à une ancienne théorie allemande selon laquelle les Français ne sauraient pas coloniser. Sarraut, pour ne citer que lui, récusait déjà cet exemple en 1923, en développant le concept d'une colonisation humaniste¹³⁵. Cette exaltation d'une technique française a aussi une autre fonction au présent. Elle répond directement aux apparentes velléités allemandes de mainmise sur l'empire. Exprimées par des journaux comme la *Deutsche Koloniale Zeitung*, celles-ci sont régulièrement reproduites dans la presse collaborationniste parisienne. Il n'en reste pas moins que Candace souligne la possibilité pour l'Européen de vivre aux colonies, offrant ainsi l'espace impérial en partage à une Europe dont l'hégémon a justement énoncé la théorie du *Lebensraum* et des *Untermenschen*.

4. La guerre vue du Majestic

Le député guadeloupéen, qui a adopté une attitude de défense républicaine lors de l'affaire Stavisky, n'est pas de ceux qui voient à Vichy une divine surprise. En l'absence d'un sentiment préalable d'hostilité à la République, la vision du nouveau régime ou de la collaboration est intimement déterminée par l'évolution de la situation internationale ou ce que le personnage en perçoit. Quelques indices permettent de reconstituer de façon incomplète le regard qu'il porte sur le monde en guerre.

a – L'Europe allemande

Jusqu'au début de 1941, la pensée du député est dominée par la notion de collaboration internationale dans l'accès aux colonies et aux matières premières, dans le contexte d'une Europe dominée par l'Allemagne. Il exalte la résistance héroïque de Dakar en septembre 1940 contre les Anglais dont il dénonce le blocus avec les risques de famine qu'il fait peser. Prenant acte de l'assouplissement des autorités allemandes pour le trafic franco-colonial et inter-colonial, il pense tout particulièrement aux Antilles, c'est à dire à l'écoulement de leur production en métropole en même temps qu'au rétablissement de leurs liens avec l'AFN. Son discours d'appel des belligérants à la raison se formule sur un ton neutre. On y croirait volontiers s'il n'était accompagné d'autres considérations sur la nécessité d'une collaboration internationale : « Aux hommes de bonne volonté de comprendre. L'Allemagne vient de faire vis-à-vis de la France un premier geste à Wiesbaden, en nous permettant d'utiliser nos navires

135. SARRAUT (Albert), *op. cit.*, p. 19.

pour la reprise de notre trafic franco-colonial et inter-colonial. À l'Angleterre de le rendre efficace en desserrant les liens du blocus ». On comprend que la bonne volonté n'est pas du côté britannique et que résister à la perfide Albion relève de la fidélité à la France¹³⁶. Le courage est du côté du pouvoir quand le scepticisme à l'égard de Pétain relève de l'indécision et de la pusillanimité¹³⁷. C'est l'heure où, malgré ses malheurs, la nation doit célébrer l'union entre métropole et FOM, en même temps qu'elle doit se préparer à cette répartition internationale des matières premières à partir de ses colonies¹³⁸. L'armistice reste le cadre légal de référence pour les rapports franco-allemands. Candace décerne un *satisfecit* à Pétain pour l'article 5 de la convention d'armistice, qui « laisse à la France la garde et la défense de son empire¹³⁹ ». Il croit alors à une paix future fondée sur un traité préparé dans l'esprit de collaboration qui verra les colonies françaises accueillir d'autres Européens qu'on imagine allemands. C'est en raison de l'urgence d'une « action totale » qui ne doit pas se laisser surprendre par la paix¹⁴⁰ que le député guadeloupéen continue d'exalter la collaboration coloniale. À l'instar de l'exemple de 1870 qui a précédé la construction d'un grand empire colonial, il continue à s'attacher à l'idée d'un relèvement futur et d'une rénovation de l'Europe, voire du monde, à partir de l'outre-mer.

Ses réflexions géopolitiques de 1938 comme son appel du 19 juin 1940 semblaient témoigner d'une vision mondiale des conflits. Les années quarante renvoient à une vision plus restreinte et plus européenne. Avant l'attaque allemande en URSS, il percevait déjà la guerre comme une lutte gigantesque¹⁴¹ mais c'est seulement en novembre 1941, au moment de la montée des tensions entre Japon et États-Unis, qu'il recommence à entrevoir le caractère mondial de la conflagration¹⁴². En attendant, il continue de déplorer les terribles privations de la Somalie, soumise, comme les Antilles, au blocus anglais et prend acte des mesures de Platon pour la défense de l'AOF¹⁴³. Au moment où il écrit, les gaullistes de Muselier s'emparent de Saint-Pierre-et-Miquelon mais l'épisode peut encore passer pour anecdotique. Mers-el-Kébir est encore dans les mémoires. Candace évoque encore, en février 1942, l'attaque surprise « inqualifiable » qui a endommagé certaines des plus belles unités de la marine qu'il a largement contribué à reconstruire. Il songe à ce que revendiquera la France au moment définitif du règlement des comptes¹⁴⁴. Comme beaucoup, il ne croit pas à une victoire alliée. On aurait pu croire que sa qualité d'expert ès marine de guerre lui permettait plus qu'à d'autres de relativiser les pertes américaines du 7 décembre 1941, mais il ne perçoit pas l'importance tactique prise par les porte-avions justement réchappés de Pearl Harbor. À la même époque, un sous-marin allemand endommagé au large

136. « Production coloniale et ravitaillement métropolitain », *La Dépêche de Toulouse*, 17 septembre 1940 (fonds Énoff).

137. « Notre politique indigène », *loc. cit.*, 31 oct. 1940.

138. « Économie franco-coloniale », *loc. cit.*, 17 décembre 1940 (fonds Énoff).

139. « Des jeunes pour la FOM », *loc. cit.*, 25 février 1941 (fonds Énoff).

140. « Capitaux métropolitains et richesses coloniales », *loc. cit.*, 4 avril 1941 (fonds Énoff).

141. *Ibid.*

142. « Un programme impérial de grands travaux », *loc. cit.*, 4 novembre 1941 (fonds Énoff).

143. « Écoutons la voix de l'Empire », *loc. cit.*, 26 décembre 1941 (fonds Énoff).

144. « Marine et colonies », *loc. cit.*, 13 février 1942.

d'Aruba débarque un blessé en Martinique. Il n'est pas sûr que Candace ait vent de l'affaire. Le blocus anglais et l'immobilisation des navires français dans des ports neutres continuent d'alimenter son analyse géopolitique personnelle ou ce qu'il en laisse transparaître dans ses écrits. Privée de son trafic avec l'Indochine, la France est « une crucifiée » qui souffre en silence, mais avec dignité. La possibilité commence à être évoquée d'une mise en tutelle de l'empire colonial français par d'autres nations dans le cadre des règlements internationaux qui interviendraient après la guerre.

b – Doutes sur le Reich, inquiétudes antillaises

C'est en avril 1942, alors que les forces de l'Axe continuent d'avancer en URSS, en Afrique du Nord et dans le Pacifique, qu'on peut percevoir les premiers doutes de Candace sur la victoire allemande. Il se refuse alors à faire des pronostics sur « la guerre totale d'anéantissement » mais affirme qu'il aspire, en bon patriote, à la délivrance de la France. Il craint alors que la civilisation occidentale et latine disparaisse dans l'effroyable catastrophe. La remarque est suffisamment ambiguë pour laisser la porte ouverte à toutes les suppositions sur une victoire soviétique, allemande ou anglo-saxonne. La perte de territoires coloniaux par Vichy s'explique encore par une mauvaise information de populations coloniales prises dans « le filet de la dissidence »¹⁴⁵. L'État français possède encore l'Indochine, l'AFN, l'AOF, Madagascar, la Réunion, la Guyane et les Antilles, même si la première est sous surveillance militaire japonaise¹⁴⁶ et les dernières sous contrôle aéronaval américain ou brésilien. Candace limite à son champ habituel les conclusions à tirer des événements. Celles-ci restent les mêmes : 1° l'avenir de l'Europe est aux colonies ; 2° les moyens de la guerre moderne mettent en évidence la nécessité d'organiser une défense autonome des colonies ; 3° la réduction des flottes marchandes induit la nécessité d'industrialiser les colonies après guerre dans un cadre réglementaire¹⁴⁷.

La nécessité de rénover l'Europe à partir de l'Afrique et de ses innombrables richesses se fait cependant plus pressante devant ce qui lui apparaît comme la possibilité d'une tutelle de l'Asie. Sans doute faut-il comprendre ici la formation d'un bloc asiatique centré sur le Japon. Il peut également être question d'un bloc intégrant l'URSS, perçue comme puissance extérieure à l'Europe. La rhétorique anticomuniste de Candace intègre depuis plusieurs années une référence à Lénine et Zinoviev dont il rapportait les propos douze ans auparavant : « Vous viendrez à bout de l'Occident par l'Orient (Lénine) » et « La Russie tend la main à l'Asie car les 800 millions d'Asiatiques lui sont nécessaires pour abattre l'impérialisme et le capitalisme européens¹⁴⁸ (Zinoviev) ». On est dans la logique qui en conduira d'autres à s'engager dans la LVF. Candace reprend ce

145. « L'avenir colonial de l'Europe », *La Dépêche de Toulouse*, 4 avril 1942 (fonds Énoff).

146. JENNINGS (Eric), *Vichy in the Tropics. Pétain's National Revolution in Madagascar, Guadeloupe and Indochina, 1940-1944*, Stanford University Press, 2001.

147. « Nécessité d'un enseignement colonial », *La Dépêche de Toulouse*, 5 mai 1942 (fonds Énoff).

148. *JORF*, Débats de la Chambre, 20 juin 1930, p. 2604.

thème à la fin de juillet 1942, mais pour défendre cette fois une civilisation chrétienne menacée par le « matérialisme le plus grossier » et la « barbarie la plus odieuse¹⁴⁹ ». On est au lendemain de la rafle du Vél' d'Hiv'. Même si le ton rappelle l'encyclique *Divini Redemptoris* de Pie XI (mars 1937), chacun peut y lire à sa convenance une dénonciation chrétienne du nazisme ou du bolchevisme, comme s'il fallait ménager l'un et l'autre dans la perspective d'une victoire qui ne peut être que soviétique si elle échappe au Reich.

Fin mai 1942, Candace dénonce le poids sur les Antilles françaises d'un contrôle forcé des États-Unis. L'amiral Robert doit immobiliser sa flotte et faire déposer certaines pièces de ses navires dans des ports neutres. La réponse de Laval est jugée ferme, digne et ouverte à l'avenir. Le désarmement est présenté comme un témoignage de l'esprit d'armistice d'une France qui ne rompt pas avec « l'Amérique ». À l'instar de Laval, qui n'a rien dit qui puisse porter ombrage à « la grande République fédérale », Candace veut ménager l'avenir et puise maladroitement dans le souvenir des épisodes antillais de la guerre d'indépendance des raisons d'espérer la compréhension des États-Unis¹⁵⁰. Trois semaines plus tard, le chef du gouvernement, déclare souhaiter la victoire de l'Allemagne.

c – Perspectives d'éclaircie

Le débarquement américain en AFN et l'invasion allemande de la zone libre n'amènent pas de rupture fondamentale dans le discours sur l'avenir de l'Europe. C'est sans doute volontairement que Candace laisse planer l'ambiguïté sur ce qui constitue pour lui la plus grande douleur : la présence allemande en zone sud, la perte de l'empire ou celle de la flotte à Toulon. Faute de pouvoir vraiment s'exprimer sur le sujet, il continue de développer un argumentaire impérial en revenant sur la question de l'autonomie militaire des colonies¹⁵¹. Malgré tout, il continue d'affirmer que l'empire de la France lui sera restitué après guerre. Il est fort probable qu'il songe encore à cette époque à une solution négociée entre Washington et Vichy, ce qui n'est pas contraire aux projets alors envisagés par les Américains. La disparition de l'empire, à l'exception, en février 1943, des Antilles-Guyane et de l'Indochine, toutes coupées de leur métropole, n'est qu'un épais nuage de passage¹⁵².

S'il a des doutes sur la capacité de l'Allemagne à l'emporter militairement, Candace ne se convainc pas des possibilités d'une disparition du Reich et du renversement de la situation politique en France. En mars 1943, il mentionne encore Sieburg à côté d'exemples coloniaux européens pris chez les Britanniques, les Belges et les Néerlandais. C'est signifier qu'il ne croit pas avoir à rendre des comptes sur ce point. Le discours colonial semble fonctionner à vide alors que, quatre jours plus tard, la Guyane se rallie à Giraud, ne laissant que deux Antilles au très pétainiste

149. « La France colonisatrice. Sa doctrine. Sa méthode », *La Dépêche de Toulouse*, 30 juillet 1942 (fonds Énoff).

150. « Nos Antilles et les États-Unis », *loc. cit.*, 1^{er} juin 1942 (fonds Énoff).

151. « Pour l'Empire. Heures douloureuses. Heures de réflexion », *loc. cit.*, 16 novembre 1942 (fonds Énoff).

152. « Pour l'Empire. Propagande et enseignement », *loc. cit.*, 5 février 1943 (fonds Énoff).

amiral Robert¹⁵³. C'est après le ralliement des Antilles aux gaullistes, en juillet 1943, qu'il commence à abandonner le concept de rénovation européenne pour le projet plus neutre de rénovation de l'empire, de la marine et de l'économie. Les chroniques sont de plus en plus réduites à un aspect technique qui sert, non la régénération de la France dans l'Europe nouvelle, c'est à dire allemande, mais la préparation de l'après-guerre. En privé, il s'offusque de la fondation à Alger d'un comité consultatif provisoire (17 septembre 1943) qui annonce l'épuration et dénie toute légitimité à Vichy : « Ce qui se passe là-bas est lamentable¹⁵⁴ ! » Il n'empêche qu'il devient alors soucieux d'apparaître avant tout comme un technicien qui ne fait pas de politique. À partir de janvier 1944, il s'efforce de minimiser son rôle et se croit tenu de préciser que le CDFOM qu'il préside est avant tout un centre d'étude pour la réorganisation de l'empire après guerre. C'est, au passage, l'aveu que la France est dans la guerre, ce que l'entourage de Pétain démentira jusqu'en juin 1944. Malgré tout, Candace continue d'évoquer la dissidence comme un mouvement dans lequel les colonies ont été enveloppées malgré elles. Sous-estimant largement le travail de De Gaulle, il n'imagine pas que le gaullisme puisse jouer un rôle politique en cas de libération de la France.

En se fondant sur les classiques de l'idéologie coloniale pour développer son projet de collaboration internationale, Candace baigne dans la double illusion d'une volonté allemande à la fois coloniale et collaborationniste. On sait aujourd'hui que cette volonté n'existait pas, du moins pas au plus haut niveau des autorités du Reich. Candace y croyait-il vraiment ? Sans doute a-t-il cru comme tant d'autres à la collaboration mais, s'agissant de sa dimension coloniale, il est possible que le parlementaire se contente ici, sans trop y croire, d'apporter une dimension coloniale à la politique du jour parce que c'est ce qu'il a toujours fait depuis 1912. On relève malgré tout qu'il n'étend pas sa proposition de collaboration à la marine militaire, aux structures portuaires ni aux bases aériennes. Dans le courant de septembre-octobre 1940, il est reçu avec le CDFOM par un Pétain qui radote, comme à son habitude, sur les foules africaines venues l'accueillir naguère¹⁵⁵. En 1940, Hitler n'est ni prêt, ni vraiment intéressé par l'Afrique. À la fin de septembre, l'affaire de Dakar illustre la volonté française de collaboration mais Candace n'y est pour rien. S'il se félicite de « l'héroïque défense de Dakar¹⁵⁶ », il ne propose rien de plus et semble n'y voir que fidélité et unité de l'empire face aux visées anglaises. En 1941, une collaboration véritable passerait par l'utilisation allemande des bases aériennes de Syrie contre les forces britanniques stationnées en Irak. Il n'en souffle mot malgré sa rancœur contre les Britanniques. Il est vrai que le régime de Vichy se lance seul dans une guerre qui le conduit à affronter d'autres Français en Syrie. Enfin, en

153. « Pour l'Empire. Une grande réforme est amorcée », *loc. cit.*, 15 mars 1943 (fonds Énoff).

154. AN Fontainebleau, RG, note du 19 novembre 1943, MA 34 JP/AG. – 19800280/8, dossier 2127.

155. « Notre politique indigène », *La Dépêche de Toulouse*, 31 octobre 1940 (fonds Énoff). Il fait de même avec Déat en 1943 en parlant de ses souvenirs d'Afrique cf. FERRO (Marc), *Pétain*, Fayard, 1987, p. 549 ; DÉAT (Marcel), *Mémoires politiques*, Denoël, 1969. Le 17 mai 1944, les foules de Versailles lui rappellent « le tam-tam des Noirs ».

156. « Notre politique ... », *loc. cit.*

1942, à l'heure où la *Kriegsmarine* utiliserait volontiers la baie de Fort-de-France pour des attaques contre le canal de Panama, Candace évoque toujours des institutions internationales mais ne publie plus d'appels à la collaboration. Il préfère se consacrer prudemment aux aspects techniques des réformes impériales.

Collaborationniste, il l'est sans doute au strict point de vue étymologique en tant qu'il appartient à l'un de ces laboratoires intellectuels qui exposent au maréchal le concept repris par celui-ci à Montoire le 24 octobre 1940 dans les conditions qu'on connaît aujourd'hui¹⁵⁷. Le terme s'avère pourtant inapproprié. Il s'applique de préférence à des groupes collaborationnistes parisiens qui ont peu en commun avec le député. En outre, au moment où le Reich occupe une partie de la France, rien de ce que propose le parlementaire n'intéresse véritablement l'occupant en dehors du lobby qui s'exprime dans la *Deutsche Kolonialzeitung*. Il n'en reste pas moins qu'il participe de ce climat intellectuel favorable à la collaboration, ne serait-ce qu'en se référant en 1942-1943 à un auteur devenu nazi et désormais identifié à l'action d'Abetz à Paris. Chez Candace, cette collaboration relève du sens politique et non de la proximité avec un régime nazi dont il reste éloigné aussi bien au plan idéologique que pour une évidente raison personnelle. Il existe malgré tout chez lui une certaine complaisance vis-à-vis d'une Allemagne toujours présentée comme celle qu'il a connue et visitée avant guerre. Les exemples étrangers qu'il se plaît à citer et qui semblent relever d'une Europe idéalisée et en paix peuvent être indifféremment anglais, néerlandais, belges ou allemands, comme si l'on était dans un conflit inter-étatique classique sans jamais qu'apparaisse la spécificité qui fait toute la différence : celle d'un régime fondé sur la destruction d'une partie de l'humanité et dont la règle de droit est de ne point en avoir.

IX – EMPIRE COLONIAL ET EUROPE NOUVELLE

Une politique de collaboration internationale nécessite que la France réorganise son domaine avant de passer à une exploitation européenne des colonies¹⁵⁸. Les chroniques de Candace dans la *Dépêche* ont donc pour objectif de rappeler ce qu'est – ou doit être – la France coloniale et quel rôle elle peut jouer dans l'Europe nouvelle. Avec des permanences et des ruptures, le député énonce ensuite les modalités de la mise en valeur d'un domaine colonial décidément mal connu des Français.

1. *La France coloniale dans l'Europe nouvelle*

La notion d'Europe nouvelle est l'un des leitmotivs géopolitiques de la collaboration. Candace y intègre les concepts développés dans sa pensée coloniale. Il brosse le tableau d'un empire qui apparaît à la fois comme le miroir des vertus françaises et la solution aux problèmes du

157. COINTET (Jean-Paul), *Histoire de Vichy*, Perrin, 2003, p. 161 et surtout DELPLA (François), *Montoire*, Albin Michel, 1996, p. 372-377.

158. « Économie franco-coloniale », *La Dépêche de Toulouse*, 17 décembre 1940 (fonds Énoff).

jour. Les colonies sont le champ d'application de la politique nouvelle et la base géopolitique du rôle de la France dans une Europe renouvelée.

a – Le miroir des vertus françaises

Pour le petit-fils d'esclave, rien mieux que l'œuvre coloniale ne permet d'apprécier la grandeur de la France. Celle-ci poursuit une œuvre de civilisation au profit de races attardées. Elle est à l'avant-garde, apporte la lumière « aux cerveaux les plus frustes¹⁵⁹ », sort des « éléments d'humanité (...) de l'épaisse forêt africaine (et) les conduit sur le plateau inondé de lumière où leur cœur s'affine et où leur cerveau s'ennoblit¹⁶⁰ ».

Il n'y a pas chez lui de conflit apparent de mémoire. Non contente de civiliser, sa France émancipe. Certes, elle a pu commettre des erreurs et des fautes comme l'esclavage, « crime contre l'humanité¹⁶¹ », mais elle atténue le sort des esclaves par le Code noir¹⁶² puis par l'action de Schœlcher, qui brise leurs chaînes¹⁶³. La France « porte en elle une sorte de magnétisme qui attire vers elle les populations indigènes, elle se penche instinctivement vers les plus faibles, entend leurs plaintes, comprend leurs souffrances et s'emploie, sans effort, avec beaucoup de cœur à écarter toutes les misères physiques et morales qui gênent l'évolution de l'indigène¹⁶⁴ ». « Affranchir et libérer des hommes de la souffrance et de l'ignorance, tel est le rôle que son génie bienfaisant a assigné à notre patrie¹⁶⁵ ». Apparaît également à deux reprises le thème des roitelets africains, sanguinaires et barbares, auxquels on arrache les indigènes¹⁶⁶. On note avec un double intérêt, du point de vue du code de l'indigénat et de l'anti-républicanisme de Vichy, que la France de Candace apporte aux colonisés le « bien inestimable » qu'est la « liberté individuelle¹⁶⁷ ». La relation à cette patrie est placée sous le signe de l'amour filial. La métropole est une mère¹⁶⁸ à qui les indigènes donnent tous leurs témoignages de dévotion patriotique. La colonisation élève et éduque les populations. Elle leur apprend à apprécier le bien-être matériel et moral qui leur est apporté¹⁶⁹. Cette élévation ne saurait être immédiate. Candace l'estime « si possible » progressive, terme qu'il reprend pour affirmer que la France affranchit les colonisés « de toutes les servitudes¹⁷⁰ ».

159. « La France colonisatrice. Sa doctrine. Sa méthode », *loc. cit.*, 30 juillet 1942 (fonds Énoff).

160. « Le beau livre d'un grand administrateur colonial », *loc. cit.*, 20 mai 1943 (fonds Énoff).

161. « Pour une politique coloniale constructive », *loc. cit.*, 20 août 1940 (fonds Énoff).

162. *Ibid.*

163. « La France colonisatrice... », *loc. cit.*

164. « Pour une politique coloniale... », *loc. cit.*

165. « La France colonisatrice... », *loc. cit.*

166. « Notre politique indigène », *loc. cit.*, 31 octobre 1940 ; « Écoutons la voix de l'Empire », *loc. cit.*, 26 décembre 1941 (fonds Énoff).

167. « La France colonisatrice... », *loc. cit.*

168. « Production coloniale et ravitaillement métropolitain », *loc. cit.*, 17 septembre 1940 ; « Notre politique... », *loc. cit.* ; « Pour un ministère d'empire ou de la France d'Outre-Mer », *loc. cit.*, 16 juin 1941 ; « Écoutons la voix de l'Empire », *loc. cit.*, 26 décembre 1941 ; « L'avenir colonial de l'Europe », *loc. cit.*, 4 avril 1942 ; « Nos Antilles et les États-Unis », *loc. cit.*, 1^{er} juin 1942 ; « Notre doctrine demeure. Notre politique coloniale continue », *loc. cit.*, 5 janvier 1944 (fonds Énoff).

169. « La France colonisatrice... », *loc. cit.*

170. « Le département des colonies. Doctrine et organisation », *loc. cit.*, 13 novembre 1943 (fonds Énoff).

L'existence d'une spécificité impériale française continue d'être affirmée comme un dogme. Qu'on le veuille ou non¹⁷¹, écrit Candace, la France a une technique de la colonisation que nul ne peut dénier¹⁷². Elle découle à la fois de son génie altruiste et d'une action méthodique. Ce savoir-faire s'intègre à une logique internationale. En août 1940, il justifie qu'on s'adapte au nouvel état de choses avec une colonisation qui ne se ferait plus en circuit fermé. Avec d'autres membres du CDFOM, il s'entretient avec Pétain dans le courant d'octobre 1940¹⁷³. En février 1941, alors qu'il croit encore à un traité de paix franco-allemand, la technique française de colonisation, qui est à la fois politique, économique et sociale, justifie de plus belle une politique de loyale collaboration des nations civilisées pour la rénovation de l'Europe et du monde.

La colonisation fournit l'occasion de rendre hommage à une continuité politique française transcendant les régimes politiques, de l'Ancien régime à la France de 1940. Candace remonte sans complexe aux communes médiévales et aux croisades pour célébrer cette continuité nationale. La geste des croisés relève donc de la foi émancipatrice¹⁷⁴, marquée par un esprit d'apostolat comparable à celui de la France coloniale¹⁷⁵. De Louis XIII à Louis XV, c'est la puissance créatrice de la France qui essaime sur toutes les latitudes¹⁷⁶. L'affirmation de cette continuité politique renvoie au rôle assigné à l'empire dans la construction d'un imaginaire consensuel. La France coloniale est celle de l'union nationale¹⁷⁷. Candace lui même se posait en 1938-1939 en symbole de l'union fraternelle de tous les Français. Sa culture politique du ni-ni, débouche sur la synthèse de tous les héritages politiques français dans la geste coloniale. Nourri de ce discours qu'il a lui même largement contribué à produire et à diffuser, il réduit la dissonance entre son image de républicain franc-maçon et la place qu'il prétend tenir à Vichy, au milieu d'autres courants fort peu républicains, mais tous français.

Politique indigène et question raciale

Pendant tout sa carrière, Candace, dont la grand-mère avait été affranchie par les décrets de 1848, a combattu l'idée de l'infériorité raciale, à une époque où celle-ci se surajoutait au schéma de pensée racaliste postulant l'existence de races au sein de l'espèce humaine. Entre le XIX^e et le XX^e siècles, le paradigme racaliste a oscillé entre deux théories. La plus ancienne distinguait quatre races dont une rouge. Les modèles suivants aboutirent à la fameuse classification de Valois (1944) distinguant une « race blanche », deux « races noires », africaine et australienne, et une « race jaune » incluant les Amérindiens

171. « Notre politique ... », *loc. cit.*

172. « Des jeunes pour la France d'Outre-mer », *loc. cit.*, 25 février 1941 (fonds Énoff).

173. « Notre politique ... », *loc. cit.*

174. *Ibid.*

175. « La France colonisatrice... », *loc. cit.* ; « L'âme africaine », *loc. cit.*, 24 juin 1942 (fonds Énoff).

176. « Un programme impérial de grands travaux », *loc. cit.*, 4 novembre 1941 (fonds Énoff)

177. BLANCHARD (Pascal), « L'union nationale : la rencontre des droites et des gauches à travers la presse et autour de l'exposition de Vincennes » dans BLANCHARD (P.) et LEMAIRE (S.), *Culture coloniale*, Autrement, 2003, p. 213.

auparavant considérés comme rouges. Ce discours savant rattachait alors les peuples arabes à la « race blanche »¹⁷⁸. Comme ses contemporains, l'ancien professeur licencié ès-sciences naturelles, n'échappe pas à ce cadre de pensée. Dans les premières années de sa carrière parlementaire, il a cependant défendu l'idée qu'il n'existait pas de races inférieures mais des « races attardées »¹⁷⁹. Selon lui, ces « races » pouvaient produire des individus différents mais il y avait unanimité de la science dans la négation de l'idée que ces différences fussent naturelles. Il était donc du devoir du monde civilisé d'aider les races attardées à accéder à la plénitude de la vie. La théorie se rapprochait de celle de Sarraut qui voyait dans l'humanité colonisée une protégée de la France. Affublé depuis trois générations d'un patronyme biblique tiré du dictionnaire qui lui permet parfois de passer pour descendant d'une dynastie éthiopienne¹⁸⁰, le député guadeloupéen s'était intéressé à l'histoire africaine. Il possédait sur ce point des connaissances plus étendues que ses collègues. La question de la domination des civilisations africaines par les nations colonisatrices relevait pour lui d'un débat historique à venir.

Au contraire de Sarraut, qui croyait voir une race jaune, une blanche, une noire et une brune correspondant sans doute aux Arabes, Candace semble n'avoir jamais distingué que trois races, blanche, noire et jaune. S'il a souvent défendu une humanité noire face à la théorie raciste, il a aussi régulièrement fait référence à des colonisés « de race jaune », même s'il leur a consacré beaucoup moins de lignes. En l'absence de croyance en une race brune, son rapport aux Arabes ne pouvait relever que du registre culturel. On y remarque la supériorité du religieux sur l'ethnique, les Arabes n'étant jamais regardés autrement que comme musulmans figés dans cette identité. Le préjugé s'avère on ne peut plus banal. Une ethnologie essentialiste et un statut civil musulman lui ont permis de perdurer dans la longue durée de sorte qu'il caractérise toujours le regard sur les Français d'ascendance arabe. Les civilisations asiatiques sont quant à elles toujours perçues comme comprenant davantage la hiérarchie et le respect que les valeurs héritées des Lumières.

L'idée chez Candace qu'un homme noir pouvait être fruste et à l'état embryonnaire de civilisation, a toujours relevé de l'acquis et non de l'inné. Plusieurs auteurs ont également développé à cette époque le thème de l'indolence biologique et du déclassement social et culturel du métis, être au tempérament lymphatique, pourvu des défauts des deux « races ». C'est entre autres ce qu'explique le colonel Derville,

178. Théories qui furent enseignées en milieu scolaire jusqu'aux années soixante-dix et continuaient d'apparaître dans les ouvrages de vulgarisation cf. *Encyclopédie autodidactique*, Quillet, 1975.

179. CANDACE (G.), *Le deuxième congrès de la race noire en 1921*, Colonies et Marine, 1921, p. 6.

180. En réalité, emprunté aux Nubiens koushites de Méroé par la *Bible* qui le tenait elle-même de la culture grecque, laquelle évoquait les Éthiopiens non pour faire référence à l'Abyssinie du Négus mais pour décrire la couleur de peau des habitants. La ficelle a pu servir à amadouer la belle-famille de Candace, peu enthousiaste à la perspective du mariage de Jeanne Binet avec un *nègre* des colonies.

auteur d'une série d'ouvrages consacrés aux âmes des peuples colonisés. Il revient à Candace de rédiger la préface de *L'Âme africaine* où l'officier affirme la perfectibilité de la « race noire¹⁸¹ ». Comme pour renvoyer l'ascenseur, le député chronique dans la *Dépêche* un ouvrage qu'il a lui-même préfacé et dont l'auteur reprend de larges passages de ses précédentes chroniques dans le même quotidien. Rien ne confirme cependant qu'il ait lu en détail l'ouvrage ainsi préfacé et il paraît difficile de savoir à quel point le paradigme social antillais nègres-mulâtres-blancs a pu influencer sur la façon dont il a abordé le passage traitant des métis.

Ce contexte idéologique structure l'approche politique d'un homme qui, après avoir voulu protéger la citoyenneté aux vieilles colonies, a toujours pensé qu'à très long terme, on devait tendre à l'élargissement progressif du droit de suffrage au reste de l'empire. Un tel délai engage peu et permet de paraître en accord avec ses principes. Candace a donc souvent oscillé en pratique entre les propositions effectives d'élargissement¹⁸² et les propos rassurants sur la nécessité d'une collaboration-association dans l'immédiat plutôt que d'une réelle assimilation¹⁸³.

Il pèse sur ce *corpus* idéologique une sorte de tabou dont on comprend que Candace ne saurait y renoncer sans déboucher sur une situation psychologiquement destructurante et politiquement sans issue. On peut renier beaucoup de principes mais difficilement ceux qui déterminent l'image de soi. C'est sans doute la raison pour laquelle il ne peut renoncer à l'image d'une France idéalisée ayant consacré l'égalité des hommes ; terre où les manifestations de discrimination raciale ne peuvent relever que de la déviance sociale (avant guerre) ou de l'oppression nazie. Alors que la France est occupée par une puissance qui a consacrée l'inégalité des hommes et la violence raciale d'État ; alors que Vichy fonde son statut des juifs sur un postulat racial, Candace continue de professer l'égalité humaine envers et contre tout. Il faut comprendre que sa propre condition de citoyen libre et éduqué est pour lui imputable au fait colonial sans lequel il appartiendrait à cette fameuse humanité fruste. Comme il l'affirme régulièrement lui-même, il est un colonial « qui comprend et exalte à double titre l'œuvre magnifique accomplie par la France¹⁸⁴ ».

Ainsi, en août 1940, il continue d'expliquer que l'esclavage est un crime contre l'humanité¹⁸⁵, tout en mentionnant prudemment, comme il l'avait déjà fait naguère¹⁸⁶, le *Code noir* qui l'a atténué, témoignant ainsi de la bonté française. Le mois suivant, la célébration coloniale concerne la fameuse France des 100 millions d'habitants¹⁸⁷. Au passage, allusion est

181. DERVILLE (Henri), *L'Âme africaine. Vol. I, L'Âme noire*, Les livres nouveaux, 1942.

182. JORF, *Documents parlementaires*, I n°4475, Ass. nat., sess. ordin. de 1927, p. 724.

183. JORF, *Débats de la Chambre*, 20 juin 1930, p. 2607.

184. CANDACE (G., Sous-secrétaire d'État aux Colonies), préface à RONDET-SAINT (Maurice), *Sur les routes du Cameroun et de l'AEF*, Marines et Colonies, 1933, p. VI. Président de la Ligue maritime et coloniale, Rondet-Saint figure sur la liste des passagers du *Colombie* (1935-1936) et sur celle des invités du jubilé (1937).

185. « Pour une politique coloniale ... », *loc. cit.*

186. « En 1685, quand vous faites le *Code noir*, c'est un peu pour alléger les souffrances des esclaves. On peut dire que vous avez toujours eu le souci d'alléger les souffrances des peuples et des races attardées » dans JORF, *Débats de la Chambre*, 9 juillet 1925, p. 2308.

187. « Production coloniale et ravitaillement métropolitain », *loc. cit.*

faite à un malentendu concernant des discriminations entre métropolitains et coloniaux. En privé, Candace est alors en pleine intervention auprès de Pétain à propos d'un problème de discrimination raciale¹⁸⁸. Il témoigne ici de sa croyance en une grande famille française qui accueille les conférences d'indigènes dahoméens (Apity), malgache (Bemananjara) ou indochinois ou permet aux descendants de « demi-sauvages » ivoiriens en pagne de devenir « des noirs, propriétaires et éduqués¹⁸⁹ » ; une France qui « n'a jamais considéré le Noir comme un être inférieur en soi, incapable de s'améliorer et indigne du bien-être des hommes civilisés¹⁹⁰ ». Le plus intéressant est qu'à l'apogée de l'ordre nazi en Europe, alors qu'Abel Bonnard (Éducation) prétend créer en Sorbonne une chaire dédiée aux « études raciales¹⁹¹ », un député noir s'en prend à la théorie de l'infériorité de l'homme noir, thèse ahurissante « soutenue encore par de très rares écrivains (...) et non des moindres¹⁹² ». La remarque paraît aussi imprudente qu'étrangère aux habitudes consensuelles de Candace. Certes, elle paraît sagement dosée. Après tout, en défendant l'homme noir, c'est à dire un groupe d'hommes et non l'Homme, il tempère sa critique de la notion de hiérarchie raciale qui débouche sur la politique antisémite de Vichy.

L'homme noir n'est pas seul, compte tenu du parallèle établi ensuite avec le Japon, qui a toujours incarné à ses yeux la preuve qu'un peuple « de race jaune » peut prendre sa place parmi les autres, par exemple dans l'œuvre de rénovation mondiale qu'est pour lui la colonisation. C'est rappeler les vaticinations de 1921, lors du Congrès de la race noire : « Le Japon reprendra la question de l'égalité des races posée par lui à Paris (...) (Ce) pays de race jaune (...) veut qu'on lui fasse sa place. Si on ne la lui fait pas, il essaiera de la prendre et le monde civilisé connaîtra de nouvelles calamités¹⁹³ ». Reprenant ainsi une argumentation universaliste utilisée plus de vingt ans auparavant, Candace en oublie que c'est avec des accents de « péril jaune » pour un Occident identifié à une « race blanche », qu'il évoquait, peu de temps, avant la guerre, la progression japonaise en Asie¹⁹⁴.

Les États-Unis sont mis à contribution. Présentés en 1921 comme une nation amie qui devait, en matière raciale¹⁹⁵, se laisser gagner par la sagesse, ils apparaissent en 1942, comme un État qui a intégré à son armée ou son administration des citoyens noirs autrefois traités en parias¹⁹⁶. Le regard de Candace sur les États-Unis de 1940 n'est assurément pas celui de Richard Wright. La conclusion est sans surprise : « blanc, noir ou jaune, l'homme arrive au monde comme il peut¹⁹⁷ ». La formule est récurrente.

188. Voir *infra*.

189. « Écoutons la voix de l'Empire », *loc. cit.*

190. « L'âme africaine », *La Dépêche de Toulouse*, 24 juin 1942 (fonds Énoff).

191. ORY (Pascal), *op. cit.*, p. 154.

192. « L'âme africaine », *loc. cit.* ; l'auteur n'est pas identifié. Pascal Ory (*op. cit.*), cite entre autres l'ouvrage de GONTIER (R.), *Vers un racisme français*, Denoël, 1939.

193. CANDACE (G.), *Le 2^e congrès ...*, *op. cit.*, p. 10.

194. CANDACE (G.), *La marine de la France*, Payot, 1938, p. 118.

195. CANDACE (G.), *Le 2^e congrès ...*, *op. cit.*

196. « L'âme africaine », *loc. cit.*

197. Cette citation récurrente date de l'époque où, étudiant à Toulouse, Candace assista à un procès intenté à Henri de Rochefort, marquis de Luçay, inculpé pour avoir incité des ouvriers à la grève, à qui on faisait remarquer l'incompatibilité entre sa qualité et son statut

À partir de juin 1942, le discours de Candace prend une coloration religieuse. En 1940, la vocation coloniale de la France avait été jugée digne de l'apostolat des croisades. Désormais, l'égalitarisme racial passe par le soutien aux missionnaires et aux évêques coloniaux. La civilisation française et son principe de fraternité s'articulent sur « la doctrine chrétienne ». C'est chrétiennement que la France s'emploie à améliorer l'individu et c'est dans la consécration en 1939 de quatre évêques missionnaires non européens qu'est puisé l'un des exemples de la démonstration sur l'égalité raciale¹⁹⁸. Ce discours doit être rapproché de celui des prélats hostiles à la déportation des juifs, en 1942¹⁹⁹. Il est à ce moment plus facile de fonder un discours d'égalité raciale sur des principes chrétiens que sur ceux de 1789.

L'occupation allemande ne modifie pas le discours de Candace sur la question. Au lendemain de l'arrivée de la Wehrmacht en zone sud, il évoque encore l'émancipation des races attardées²⁰⁰. En avril 1943, sa chronique mensuelle mentionne la santé physique et morale qu'il faut apporter aux indigènes²⁰¹. Celle du mois de mai est plus lyrique : « Ô France, patrie bénie de la liberté, les milliers de noirs évolués qui peuplent la planète ont pour toi une reconnaissance qui ne disparaîtra jamais. Tu es pour tous le foyer ardent qui entretient la flamme des cerveaux et la flamme des âmes libres²⁰² ». En septembre 1943, il s'agit de la supériorité de la France en matière de régence des races coloniales²⁰³. En novembre enfin, il est question d'aider à l'émancipation politique en fonction des virtualités de chaque peuple²⁰⁴. Certes, Candace ne proclame plus aussi clairement l'égalité des races. Il n'en existe pas moins une continuité en matière de « politique indigène », entre ses écrits passés et ses chroniques mensuelles dans un quotidien de plus en plus acquis au principe de collaboration avec l'occupant.

Une politique musulmane

À côté du discours habituel sur l'œuvre coloniale, la politique indigène et la reconnaissance filiale des intéressés, Candace développe l'idée d'une politique musulmane de la France. L'occasion lui en est fournie en juin 1941 par la décision de Pétain d'élargir le Conseil national à quelques personnalités musulmanes²⁰⁵ parmi lesquelles Cheikh Ibnou

de fomenteur de grèves et de désordres. Rochefort, agacé aurait répondu : « Comte et marquis, soit, mais on arrive au monde comme on peut ». *Ibid.* Candace établit ainsi (et sans doute par hasard) le lien entre un égalitarisme fondé le 26 août 1789 sur la négation du paradigme racial d'Ancien Régime (race noble descendant de Francs contre race roturière gallo-romaine) et l'égalitarisme racial moderne qui se réfère à un racisme de la couleur de peau.

198. *Ibid.* ; « La France colonisatrice... », *loc. cit.*

199. Cf. lettre de Mgr Suard, archevêque de Paris, à Pétain, 22 juillet 1942 : « Profondément ému par ce qu'on nous rapporte des arrestations massives d'Israélites (...) et des divers traitements qui leur ont été infligés notamment au Vél'd'Hiv', nous ne pouvons étouffer le cri de notre conscience. C'est au nom de l'humanité et des principes chrétiens qu'une voix s'élève en faveur des droits imprescriptibles de la personne humaine », AN Paris, AG 543, cabinet civil du maréchal Pétain.

200. « Pour l'Empire... », *loc. cit.*

201. « Le médecin aux colonies », *loc. cit.*

202. « Le beau livre... », *loc. cit.*

203. « Économie coloniale », *La Dépêche de Toulouse*, 24 septembre 1943 (fonds Énoff).

204. « Le département des colonies... », *loc. cit.*

205. On nous pardonnera ici d'être obligé d'utiliser un terme avec toute l'ambiguïté qui le caractérise, sans trancher entre les trois acceptions auxquelles il peut renvoyer : adepte de

Zekri. La décision du chef de l'État lui permet d'affirmer la légitimité des musulmans d'Algérie à figurer dans les assemblées législatives tout en rappelant les coupables attermoissements de la commission du suffrage universel qui a remis vingt fois son ouvrage sur le métier sans jamais aboutir. À l'opposé, le chef de l'État français vient d'ouvrir aux musulmans d'Algérie la porte du Conseil. Candace y voit avant tout un geste émancipateur. Il avait déjà abordé la question à la Chambre sans vraiment la développer, par exemple en souhaitant, peu après Yen Bay (1930), l'extension de la représentation électorale des indigènes indochinois. Les communistes l'avaient alors interrompu au cri de « suffrage universel »²⁰⁶. Espérant que le geste du maréchal sera élargi un jour prochain, il se félicite d'une décision si souvent reportée par la Chambre. C'est l'éternel refrain de l'exécutif efficace contre le législatif réputé impuissant. Au vrai, le député ignore ou feint d'ignorer les dessous de l'affaire. Ce n'est pas spontanément que Vichy a nommé des musulmans mais après qu'en février 1941, les autorités d'Algérie ont avisé l'Intérieur de la très vive déception des indigènes loyalistes face à l'absence de représentants indigènes. À son arrivée à Alger, Weygand, appuie les nominations de Boucif, représentant des grandes familles, Chérif, symbole d'ouverture aux « évolués » et Boukerdema, ancien camelot du roi et citoyen français. Ibnou Zekri est quant à lui un enseignant de la medersa d'Alger, membre respecté du Comité consultatif du culte musulman. Annoncée en mars par l'*Officiel*, la décision vise à mieux faire accepter les sacrifices exigés par Vichy²⁰⁷. Au propre comme au figuré, la mesure laisse à la porte Ferhat Abbas, auteur deux ans plus tard du *Manifeste du peuple algérien*... Présenté comme un signe d'ouverture, le décret sert donc à évoquer une « politique musulmane » de la France. Le concept a, à vrai dire, très peu de consistance. Il désigne simplement l'ensemble de la politique française en AFN et dans les territoires du Levant. Candace a employé le terme au moment de la guerre du Rif²⁰⁸. Il connaît la Tunisie où il a voyagé en 1902. Il avait même proposé à l'Américain Dubois d'y organiser en 1930 un congrès panafricain, feignant d'ignorer l'impossibilité d'organiser une telle réunion dans un territoire réputé étranger. Il a pendant longtemps côtoyé Morinaud, député de Constantine, héraut d'un populisme antisémite et arabophobe. Il a enfin voyagé en Syrie. Le fait qu'il ait à son retour proposé une direction unique à la « politique musulmane » de la France paraît davantage relever du calcul que de la proposition sincère. Candace est trop au fait des différences de statuts entre deux protectorats d'AFN dépendant du Quai d'Orsay (Maroc et Tunisie), trois départements algériens rattachés à l'Intérieur et deux mandats au Levant (Syrie et Liban)

l'islam en tant que religion, originaire de l'Islam en tant qu'aire culturelle et tenant du statut civil colonial *musulman*. Au moment de la rédaction de ces lignes, le discours est brouillé par une quatrième acception essentialiste enfermant dans une identité figée les Français d'origine post-coloniale, rattachés par l'opinion d'un État pourtant laïque, à une tradition musulmane vraie ou supposée.

206. *JORF*, Débats de la Chambre, 20 juin 1930, p. 2606; cf. annexe 5, p. 127

207. CANTIER (Jacques), *L'Algérie et le régime de Vichy*, Odile Jacob, 2002, p. 86-87; 116; 182; 260.

208. *JORF*, Débats de la Chambre, 9 juillet 1925, p. 3307.

pour imaginer un seul instant pouvoir aller au delà de l'effet d'annonce. Avec le ton du prophète qu'on a eu tort de ne pas écouter, il péroré platformement sur la Méditerranée, « caisse de résonance » de l'islam. Cette expression fourre-tout a déjà été empruntée à Sarraut pour évoquer l'Indochine à la Chambre²⁰⁹. En outre, Candace évoque une aire géographique où la politique française s'est heurtée à de cuisants échecs comme le projet Blum-Viollette et la question de l'indépendance syrienne, justement gérée par le cabinet Sarraut au début de 1936. L'idée d'une politique musulmane de la France relève donc de la gesticulation, voire d'un certain pédantisme. Elle ne se fonde sur aucune proposition concrète.

b – La solution aux problèmes français et européens

L'empire apporte la solution aux problèmes français et européens du jour. L'idée n'est pas neuve chez Candace. Le fait qu'elle soit très en vogue sous Vichy contribue à lui donner l'impression qu'on comprend enfin l'importance de ce qu'il défend depuis toujours. S'appuyer sur les colonies équivaut à renouer avec les précédents de 1870 et 1830 et le thème de l'aventure coloniale, champ d'expansion d'une France défaite. Un mois avant l'entrée en guerre des États-Unis, le député reprend l'exemple de l'humiliation française de 1763, lavée par le traité de 1783. De même utilise-t-il l'argumentation de Wladimir d'Ormesson évoquant naguère dans le *Figaro* le caractère inimaginable du redressement de la France après 1870. L'empire devra donc contribuer à la rénovation de la France. Il revient à Pétain d'exhorter les Français à avoir le sens et le goût de la grandeur²¹⁰.

Le redressement français doit accompagner la régénération de l'Europe, voire du monde. Sur 22 occurrences du terme « Europe » entre août 1940 et mai 1943, sept s'insèrent très explicitement dans le contexte thématique d'une Europe *réorganisée, redressée ou régénérée*. Les autres utilisations du terme renvoient à la question de ce qui est profitable pour le continent ou lui permettra de survivre. La régénération est avant tout économique et doit pouvoir régler à court terme les problèmes de ravitaillement, en même temps que, sur le long terme, et de façon plus structurelle, les problèmes de débouchés et d'approvisionnement en matières premières. En novembre 1942, Candace songe encore à étendre à l'Europe entière la pratique des expositions et des foires coloniales. Il évoque même la possibilité d'un institut colonial européen²¹¹. C'est à vrai dire le maximum qu'il ait pu proposer pour un projet européen qui reste très vague et vient seulement habiller un corpus de propositions plus détaillées pour la France coloniale.

209. Allusion vague à un article de Sarraut paru le 15 janvier 1929 : « ce pays constitue une caisse de résonance qui accuse tous les frémissements du Pacifique et de l'Asie » cf. *JORF*, Débats de la Chambre, 20 juin 1930, p. 2606. Le terme « frémissement » est lui même emprunté à Jaurès à propos des Antilles, dans une phrase sans cesse citée par Candace et plus tard reprise par Eugène Revert dans sa thèse de géographie sur la Martinique (1949).

210. « Un programme impérial ... », *loc. cit.*

211. « Pour l'Empire... », *loc. cit.*

c – Un champ d'application de la politique nouvelle

Remède-miracle en même temps qu'élément d'une nouvelle collaboration internationale visant à rénover l'Europe, l'empire s'offre aussi en champ d'application de la politique nouvelle. À partir de décembre 1940, Candace envisage de l'utiliser comme terrain d'accueil pour la jeunesse française²¹². L'histoire est mise à contribution. Elle nourrit un argumentaire inspiré par René Bouvier, auteur en 1941 de plusieurs ouvrages sur le redressement de puissances vaincues²¹³. Le parlementaire envisage ainsi en décembre 1940 de confier une partie de la jeunesse française à des sociétés coloniales afin que soient formés chefs d'entreprises et contremaîtres. L'œuvre coloniale est une des plus belles. Elle aidera au rayonnement et à la prospérité de la France²¹⁴. En février 1941, il est question, à partir de la proposition Bouvier, d'organiser des camps de jeunesse dans les colonies :

« Une partie des jeunes gens qui voudraient aller aux colonies y seraient envoyés sous le contrôle du gouvernement, qui demanderait à ses gouverneurs généraux de prendre contact avec toutes les affaires coloniales, d'examiner avec soin quelles sont leurs possibilités financières et leur intérêt. Il serait demandé aux dites affaires que l'on grouperait en entreprises agricoles, commerciales ou industrielles, de prendre à titre d'aspirants un certain nombre de jeunes Français qui seraient choisis suivant leurs aptitudes physiques et intellectuelles et leur formation. Ce qui devrait être fait, bien entendu, avec le plus grand soin, afin de préparer des cadres à des entreprises, qui constitueraient ultérieurement un état-major de valeur. Non seulement les sociétés seraient tenues d'assurer aux jeunes gens la nourriture, le logement et des appointements « d'apprentis » mais encore elles organiseraient des cours destinés à leur formation technique et à leur éducation générale. Les jeunes gens seraient sous la surveillance des services du travail, ils auraient un statut complet et seraient astreints à une discipline sévère.

En dehors du cadre des entreprises privées, les colonies pourraient elles-mêmes utiliser, selon leurs aptitudes, des jeunes gens comme surveillants et contremaîtres dans les travaux publics pour la réalisation d'un vaste programme d'utilité publique envisagé dès maintenant. Si même certains des jeunes compagnons ainsi formés avaient la velléité de revenir en France, ce serait d'excellents agents de propagande pour la notion d'empire.

Le gouvernement ne pourra qu'agréer et faire passer dans la pratique les suggestions que M. René Bouvier nous a exposées avec tant de force et un patriotisme éclairé, au cours d'une des réunions du Comité de la France d'outre-mer. Comme on le voit, l'œuvre de colonisation de la France continue, selon les directives du chef illustre qui a la charge de la rénovation et des destinées de la patrie ...²¹⁵ »

Cette proposition tient évidemment à une pratique, récurrente chez son auteur, qui consiste à toujours proposer une dimension coloniale aux projets nationaux. Elle suit donc les grandes lignes de la politique de Vichy en direction de la jeunesse. L'aspect technique, notamment la question de la formation des élites françaises, y tient davantage de place

212. « Économie franco-coloniale », *loc. cit.*

213. BOUVIER (René), *Le redressement de la France au XV^e siècle*, Collection « Grands redressements de l'histoire », Sorlot, 1941. Parus la même année, les autres ouvrages concernent l'Espagne au XVII^e, la France après 1815 et la Prusse après Iéna.

214. « Économie franco-coloniale », *loc. cit.*

215. « Des jeunes pour la FOM », *loc. cit.*

que la dimension morale. On note que le projet postule l'implication des milieux d'affaires aux côtés de l'administration coloniale. Or, depuis longtemps, les deux parties se montrent souvent antagonistes. Il est clair, enfin, que la volonté d'utiliser cette formation comme instrument de propagande coloniale témoigne de la communauté d'esprit entre le général La Porte Du Theil et Candace. Tous deux conçoivent volontiers les organisations comme des instruments d'endoctrinement.

La dimension morale apparaît plus clairement à partir de l'été 1942, après que Candace a rencontré La Porte Du Theil à Châtelguyon. Il devient plus sensible aux vues du commissaire général des chantiers de jeunesse et à sa volonté de « créer une âme commune autour d'une mystique ». Les chantiers de jeunesse mêlent fils de bourgeois, d'ouvriers et d'artisans, réalisant ainsi la fameuse union nationale tant exaltée par Candace dans son discours colonial. Il en conclut à la nécessité de créer de tels chantiers dans les « colonies évoluées », projet déjà en application en Guadeloupe et sur le point de l'être en Martinique²¹⁶. Il semble ici qu'il prenne le train en marche, les groupements de jeunesse ayant déjà fait l'objet d'un soin attentif de la part des gouverneurs de Guadeloupe et Martinique. On relève au passage que, pour les vieilles colonies, il paraît porter plus d'attention en 1942 à l'organisation de groupements de jeunesse à recrutement local. Il a pu songer à envoyer les futurs cadres et contremaîtres métropolitains dans les colonies récentes tout en envisageant des mouvements proprement indigènes dans certaines colonies comme c'est alors le cas en AFN. L'idée est en cela fidèle à son habitude, en toute occasion de présenter les vieilles colonies comme de « vieux départements d'outre-mer ». Par ailleurs, la distinction, dans deux textes, entre une jeunesse métropolitaine et une jeunesse locale illustre l'ambiguïté de la notion de jeunesse unique pour les différentes populations coloniales²¹⁷.

Malgré cette distinction, Candace laisse entendre que l'idée d'un bloc monolithique franco-colonial va de pair avec l'unification des méthodes. « Une même discipline » et « une même âme » s'avèrent en effet nécessaires à un ensemble français dont les différentes composantes partagent le même but²¹⁸.

2. Les modalités de la mise en valeur coloniale

Sur les 24 articles publiés entre août 1940 et avril 1944 dans la *Dépêche de Toulouse*, les deux tiers (15 articles) sont directement consacrés au développement économique de l'empire. Il faut y ajouter le discours sur la marine et l'outillage portuaire. En bon promoteur de la pensée coloniale, Candace sacrifie théoriquement au mythe du désert transformé en jardin²¹⁹. Pourtant, dans sa pensée, le progrès de la colonisation concerne davantage l'émancipation, la pacification d'un monde de roitelets sanguinaires qu'une réelle politique de développement. Au-delà

216. « Des chantiers de jeunesse aux colonies », *loc. cit.*, 16 octobre 1942 (fonds Énoff).

217. Cf. entre autres CANTIER (Jacques), « Un enjeu essentiel : Vichy et les jeunes dans l'empire français », CANTIER (J.) et JENNINGS (E.), *L'empire colonial sous Vichy*, Odile Jacob, 2004, p. 92.

218. « Des chantiers de jeunesse aux colonies », *loc. cit.*

219. BANCEL (Nicolas), BLANCHARD (Pascal), VERGÈS (Françoise), *La République coloniale*, Albin Michel, 2003, p. 38.

des grandes envolées lyriques, tout montre qu'il n'a jamais été satisfait des politiques économiques menées aux colonies. Les colonnes de la *Dépêche* et les *Cahiers de France* lui offrent donc l'opportunité de redéfinir les modalités de la fameuse mise en valeur du domaine impérial. Celles-ci doivent faire l'objet de modifications structurelles d'ordre technique et administratif. Elles passent par l'enseignement et la jeunesse, eux-mêmes intégrés à une vue d'ensemble de la formation et de l'encadrement aux colonies. Il convient ici de faire le point entre les permanences du discours et ce qui, du fait de la guerre, peut amener le député guadeloupéen à modifier radicalement ses vues.

a – Les réformes structurelles

Les réformes structurelles pour la mise en valeur des colonies touchent aussi bien aux sphères de décision administratives qu'aux infrastructures de transport et à la formation des élites et des citoyens. Ces transformations doivent permettre d'accroître le rôle de l'empire dans l'économie française. Qu'on n'ait pas su, après la Grande guerre, maintenir l'importance des colonies dans le commerce extérieur français est pour Candace une autre cause de regret. La remarque s'applique sans hésitation aux rhums et aux sucres, qui avaient bénéficié d'une explosion de la demande après l'invasion des régions betteravières de Champagne et Picardie. Le député antillais remâche sa rancœur à l'encontre des lois de contingentement. Le plan Sarraut, dans les trois pages qu'il consacre à la Guadeloupe, présente à ce sujet un tableau témoignant de la régression du mouvement maritime dans le port de la Pointe-à-Pitre²²⁰. Le propos vaut aussi pour l'effondrement de certains secteurs économiques algériens ou ivoiriens²²¹. Candace est frappé par l'image des plants de vignes arrachés en Algérie²²². Cela ne l'empêche pas de présenter néanmoins à diverses reprises la place des colonies dans le commerce extérieur comme l'une des justifications de leur rôle national, façon de reconnaître l'importance prise par l'empire dans l'économie française, alors même qu'il en dénonce la minoration. À côté de cette contradiction, ce n'est pas la première fois qu'il se lamente sur les occasions manquées. Son avis sur la question relève de la dénonciation rituelle de la « politique à la petite semaine », l'un de ses registres favoris²²³.

Le retour du plan Sarraut

La référence constante de Candace – et de beaucoup d'autres – est donc le plan Sarraut de 1920, lequel avait fait l'objet en 1924 d'un avis circonstancié de... Gratien Candace, au nom de la commission des finances²²⁴.

220. SARRAUT (Albert), *La mise en valeur des colonies françaises*, Payot, 1923, p. 555.

221. MEYNIER (Gilbert), « La France coloniale de 1914 à 1931 », AGERON (Ch.-R. dir.), *Histoire de la France coloniale*, vol. II, A Colin, 1991, p. 127. Cela ne signifie pas que toutes les denrées coloniales avaient connu ce *boom* suivi d'une contraction lors de la reprise des productions métropolitaines. Ce n'est en aucun cas la situation du cacao ou des oléagineux.

222. CANDACE (G.), « Les Antilles, berceau de la colonisation française », *Les Cahiers de France*, Clermont-Ferrand, 1942, p. 59.

223. CANDACE (G.), *op. cit.* ; « Notre doctrine demeure... », *loc. cit.*

224. JORF, *Documents parlementaires*, I, n°7189, Ass. nat., sess. ordin. de 1924, p. 398 ; voir aussi 1^{re} partie de cette étude, *op. cit.*, p. 71.

À plusieurs reprises, en 1940 et 1941, le député exprime dans la *Dépêche* son regret que le Parlement n'ait pas réalisé ce projet présenté par Sarraut sous le cabinet Millerand (1920)²²⁵, type même d'entreprise qu'il aime à qualifier de politique hardie. Le coût du projet avait été évalué à 20 milliards. Il est rappelé qu'un projet plus restreint avait été relancé par Maginot. Ministre des Colonies de Poincaré puis de Briand en 1929, celui-ci avait effectivement relancé un plan que son successeur Pietri²²⁶ avait réalisé au début de 1930 sous Tardieu mais avec un coût plus modeste de 7 milliards de francs-or²²⁷. Et Candace de déplorer l'incompréhension, la timidité ou les hésitations d'une politique qui n'a pas su exiger la mise à disposition de la somme initiale par le Crédit national. Il relève avec amertume qu'au lieu d'exploiter les richesses coloniales grâce à un outillage approprié, on avait facilité tous les emprunts étrangers. Pour nourrir son argumentation, il use des exemples fournis par la Belgique, les Pays-Bas, les États-Unis et le Royaume-Uni : « L'Angleterre a investi, jadis, dans ses dominions et dans ses colonies, sous forme de prêts ou de subventions, plus de 300 milliards. Elle n'a pas craint d'encourager l'organisation de l'agriculture et de l'industrie sur une vaste échelle²²⁸ ». Les exemples étrangers de Candace ne relèvent pas toujours de la plus grande exactitude. Ils possèdent surtout une fonction édicatrice et démonstrative. On ne sait par exemple si les calculs tiennent compte de la dévaluation de la livre et s'ils se réfèrent au franc de 1914, 1928 ou à l'effondrement de 1940-1941. Il se trouve que, par le *Colonial welfare act* de 1929, le Royaume-Uni a en effet admis le principe d'une aide, mais c'est seulement en 1940, avec le *Colonial warfare and development act*, que celle-ci aboutit à une dépense de 5 millions de livres sterling par an consacrée à la mise en valeur du domaine colonial²²⁹. L'exemple est encore trop récent pour qu'on puisse en apprécier les résultats à Vichy en 1940-1941. Il convient de noter que c'est en 1940, alors qu'il est seul dans la guerre, que le Royaume-Uni songe à rompre avec l'idée que les colonies doivent pourvoir à leurs dépenses civiles.

Le plan Sarraut prévoyait quant à lui trois types de financements. Le premier était l'emprunt direct. Sarraut y ajoutait les concessions privées, sur lesquelles il restait totalement avare d'explications. Il écartait enfin les subventions d'État, reconnaissant que la situation financière l'interdisait²³⁰. C'était là admettre que, dans un contexte d'inflation, de mécontentement fiscal et d'obsession du retour au franc-or, on n'allait pas demander au contribuable français de mettre la main au portefeuille, même pour un empire dont, depuis peu, il commençait à s'enorgueillir. L'épargne seule pouvait donc être drainée vers les colonies. C'est ce que reprend Candace sous Vichy. On imagine le scepticisme qui peut accueillir le projet dans une France aux deux tiers occupée qui doit chaque jour financer sa propre occupation en francs-or.

225. *Loc. cit.*, 24 décembre 1940 ; « Capitaux métropolitains et richesses coloniales », *loc. cit.*, 24 avril 1941 (fonds Énoff).

226. Sur Pietri et son sous-secrétaire Delmont, 1^{re} partie de cette étude, *op. cit.*, p. 44-45.

227. « Un programme impérial ... », *loc. cit.*

228. « Capitaux métropolitains... », *loc. cit.*

229. LLOYD (T. O), *The British Empire (1558-1995)*, Oxford University Press, 1984, 1996, p. 314-315.

230. SARRAUT (Albert), *op. cit.*, p. 21-22.

Pour faire plus et mieux, Candace envisage l'allègement des charges fiscales pesant sur les investissements coloniaux²³¹, parallèlement à un financement de 28, 30 ou 40 milliards « bien étudiés »²³². On ne sait quel crédit accorder à ces chiffres. Le député ne paraît pas très sûr du montant du financement naguère possible pour le plan Sarraut. Il l'estime d'abord à 20 milliards pour ensuite le ramener à sa moitié. Le problème ne se limite pas au manque de courage politique d'une Chambre dont Candace oublie qu'elle devait tenir compte des angoisses du contribuable français, fier de son empire colonial tant qu'il ne coûtait rien.

Réformer le Département

Depuis longtemps partisan déclaré de la réforme de l'État²³³, Candace avait opposé vingt ans auparavant ses vues sur la transformation du ministère des Colonies – dit Département – dénonçant l'absence de responsabilité administrative de fonctionnaires nommés selon des critères géographiques²³⁴. Il avait préconisé au lieu de cela des désignations de fonctionnaires experts nommés dans un domaine particulier dans lequel ils auraient pu se spécialiser²³⁵. La mesure leur eût permis de ne pas dépendre des gouverneurs pour toute décision touchant à un domaine précis de compétences. À comparer ce projet avec celui de Sarraut, qui prévoyait d'élargir le pouvoir de décision de gouverneurs plus régulièrement soumis à des inspections parlementaires, les idées du député de la Guadeloupe paraissaient plus centralisatrices²³⁶. Candace était, avec Boisneuf, de ceux qui avaient poussé à la réforme du ministère en 1920. Il avait, dès 1917, déposé une proposition en ce sens dans laquelle il réclamait la création d'une Direction des affaires économiques ou la création d'une Agence générale des colonies... Ce fut fait.

En juin 1941, il revient à la charge en prônant la création d'un grand ministère d'empire susceptible de mettre fin au fractionnement et à la dispersion des processus décisionnels²³⁷. La réforme annoncée par Brévié (secrétaire d'État aux Colonies) au début de 1943 lui fournit une occasion d'aborder de nouveau ce thème. Il semble alors louer dans le régime la fin de l'instabilité ministérielle. Détail d'importance : Vichy n'a plus que l'Indochine, les Antilles et la Guyane. Alors que l'issue de la guerre fait de moins en moins de doute, Candace continue d'évoquer la nécessaire refonte du système administratif de la France coloniale. Il souligne ainsi les tares administratives du ministère des Colonies, réunion en un organe unique de tous les grands services pour chacun desquels existe déjà un ministère. Les circonstances des nominations à la rue Oudinot sont également visées. C'est selon lui presque toujours un poste pour débutant dans la carrière ministérielle, un observatoire pour aspirant aux fonctions du pouvoir, où, selon le mot d'un parlementaire, « on nomme un monsieur n'importe qui, n'importe comment pour faire n'importe quoi ».

231. *Ibid.*

232. « Un programme impérial... », *loc. cit.*

233. *JORF*, Débats de la Chambre, 9 juillet 1936, p. 1846.

234. *JORF*, 4 avril 1918, p. 1278 ; 21 juin 1918, p. 1730.

235. Déjà souligné par COHEN (William), *Empereurs sans sceptres, Histoire des administrateurs de la FOM et de l'École coloniale*, Berger-Levrault, 1973, p. 90.

236. SARRAUT (Albert), *op. cit.*, p. 106-111.

237. « Pour un ministère d'empire ... », *loc. cit.*

Le Guadeloupéen songe alors à un ministère de l'Empire ou de la FOM regroupant toutes les colonies sous sa juridiction. Comme il le fait systématiquement lorsqu'il s'agit de se poser en expert ès-colonies, il minimise les différences de statuts des territoires, notamment l'existence de protectorats qu'il sera difficile d'arracher à la tutelle du Quai d'Orsay. On notera au passage le terme *ministre* et l'expression *rue Oudinot* qui renvoient à une normalité antérieure à Vichy et ses secrétariats d'État. À la vérité, Brévié n'a guère le temps de poursuivre sa réforme. Il est remercié par Laval une dizaine de jours après l'annonce de celle-ci. Sous l'amiral Bléhaut, successeur de Brévié à partir du 26 mars 1943, Candace continue de déplorer un système autrefois marqué par l'attribution aléatoire des postes ministériels distribués au hasard des groupes. Il y met les formes en soulignant le dévouement et la compétence du personnel du ministère. Ce n'est pas sans contradiction qu'il affirme que la doctrine coloniale est immuable malgré les changements de ministres alors qu'il a par ailleurs expliqué le manque de continuité par les remaniements ministériels²³⁸. Le remplacement de l'amiral Bléhaut (secrétaire d'État aux Colonies) une dizaine de jours après la chronique de Candace n'est pas sans rappeler la valse des ministres sous le régime passé. Quatre jours après cet article, la Guyane s'est ralliée à Giraud, annonçant les dernières dissidences.

Protéger

Promoteur d'un projet administratif relativement centralisateur, Candace déplore qu'on n'ait pas songé à la défense autonome des colonies. Ayant longtemps cru à la possibilité d'une défense impériale, il est allé jusqu'à la réclamer solennellement le 19 juin 1940 au président de la République tout en se préparant à partir sur le *Massilia*. Malgré tout cela, le député guadeloupéen est resté à Vichy et a voté les pleins pouvoirs. L'explication de ce paradoxe nous est peut être fournie par ces allusions de 1942 à la défense de l'empire. Sa lecture des événements d'Extrême-Orient amène à la conclusion que toute colonie doit être organisée pour assurer sa propre sécurité²³⁹. De même, un empire désarmé ne pouvait rien faire contre l'opération américaine de novembre 1942 en AFN. Dans les milieux dirigeants, l'opinion dominante envisageait une guerre uniquement européenne. La défense des colonies pouvait quant à elle être fondée sur l'apport naval des alliés de la France. Des historiens ont depuis abordé la question en s'interrogeant sur les possibilités réelles de continuer la guerre en 1940 à partir de l'empire, c'est-à-dire en premier lieu à partir du sol de l'AFN. Il semblerait aujourd'hui qu'il faille s'en tenir à l'idée qu'une reprise de la guerre en 1940 à partir de l'outre-mer se fût heurtée à l'impréparation de celui-ci. L'absence de plan allemand pour l'Afrique en 1940 serait donc la cause essentielle du refus allemand de traverser la Méditerranée²⁴⁰. D'une part, cela confirme que Vichy n'est pas à l'origine de l'inaction du Reich. D'autre part cela explique la réaction legaliste de certains administrateurs coloniaux comme Noguès ou de parlementaires informés comme Candace. Il est toutefois difficile de distinguer

238. « Le département des colonies... », *loc. cit.*

239. « L'avenir colonial de l'Europe », *loc. cit.*

240. Bibliographie dans COINTET (J.-P.), *op. cit.*, p. 93-95 ; notes 27-28, p. 330.

chez celui-ci ce qui relève d'une opinion profonde sur l'état des forces de ce qui tient déjà à la préparation d'un plaidoyer *pro domo* pour l'après-guerre.

Éduquer

Comme on pouvait déjà commencer à s'en rendre compte avec les chantiers de jeunesse, la propagande coloniale s'adresse aussi bien aux métropolitains, qu'on doit sensibiliser à la question coloniale, qu'aux coloniaux, qu'on doit amener à la civilisation. Le parlementaire guadeloupéen distingue des degrés d'arriération, qui font de l'Algérie ou des vieilles colonies des avant-postes de l'œuvre coloniale. Une évidence s'impose à la lecture des articles de la *Dépêche* : l'éducation doit être au cœur de la propagande coloniale. Dans trois articles parus entre février 1941 et avril 1944, sur 10 occurrences du terme « propagande », 8 sont directement associées à la notion d'enseignement. Le terme ne connaît pas à cette époque la péjoration qui le caractérise par la suite.

À l'occasion de la Quinzaine impériale de 1942, Candace déplore la rareté des chaires universitaires consacrées à un enseignement impérial. Il observe l'indigence de cet enseignement à tous les niveaux du système éducatif. Il est donc nécessaire de développer un enseignement colonial destiné aux scolaires et aux universitaires. S'agissant de ces derniers, il souhaite l'extension de mesures déjà prises à l'université de Clermont-Ferrand, qui a ouvert ses portes à un enseignement colonial, ou au centre universitaire de Nice, où l'on accueille une conférence de Marcel Lucain. Une action commune aux ministères de l'Éducation et des Colonies permettrait d'étendre la pratique. « Des fonctionnaires en congé, des administrateurs, des gouverneurs de passage (...), des fonctionnaires de l'administration centrale, des explorateurs, des industriels, des colons, des missionnaires, pourraient (...) effectuer une tournée de conférences dans les universités »²⁴¹. Ce programme ne date pas de la Révolution nationale. Il avait déjà été proposé à la Chambre sous le Front populaire lors d'une interpellation de Moutet, alors ministre des Colonies. Candace y avait déjà regretté la rareté des chaires d'enseignement colonial (Paris, Lyon, Poitiers) comparée aux 341 chaires de ce type créées en Allemagne en 1935, parmi lesquelles 109 consacrées à des langues africaines²⁴².

La propagande coloniale doit donc être mise en œuvre dès l'école primaire, où l'enseignement colonial a jusqu'ici été négligé²⁴³. L'enfant doit être édifié par des faits marquants afin que lui soit transmise la foi de la nation colonisatrice. Et de citer la lettre d'un de ses correspondants proposant de développer une littérature coloniale pour les 11-15 ans. La collection « Fleur de France » de Denoël fournit d'ailleurs l'exemple des publications susceptibles d'intégrer une littérature coloniale destinée à la jeunesse. « Le cerveau de l'enfant est comme une cire molle, qui s'imprègne facilement des premières fortes notions reçues²⁴⁴ ». À côté de cette

241. « Nécessité d'un enseignement colonial », *loc. cit.*, 5 mai 1942.

242. *JORF*, Débats de la Chambre, 15 décembre 1936, p. 630.

243. « Pour l'Empire. Propagande et enseignement », *loc. cit.*, 5 février 1943.

244. *Ibid.*

littérature pour enfants, Candace propose des leçons de choses sur les types d'hommes, les genres de vie, l'évolution coloniale et les étapes de la production. Cet enseignement doit intervenir à tous les degrés scolaires. Il propose de le moderniser en utilisant le support cinématographique. L'objectif est de persuader les petits Français que les colonies ne sont pas des pays lointains mais des parties intégrantes de la France. On a déjà souligné cette demande systématique de réforme scolaire lorsque le pays est en échec²⁴⁵. À la vérité, il s'agit autant d'une réaction à la défaite que d'une vieille antienne du discours antillais. L'idée d'un enseignement colonial apparaissait déjà dans les projets de Hanna-Charley et de son Groupe du souvenir de Victor Schœlcher qui revendiquait la création d'un enseignement colonial, certes beaucoup plus afro-centré et beaucoup moins classique. Candace était membre d'honneur avant guerre de la dite association²⁴⁶. Interpellant courtoisement Moutet, nommé aux Colonies sous le cabinet Blum, il lui proposait de développer cet enseignement colonial ou d'envoyer des inspecteurs généraux dans l'empire²⁴⁷. Progressivement transformées en revendications mémorielles, ces doléances d'origine coloniale trouvent leurs avatars jusque dans les discours du XXI^e siècle sur l'outre-mer²⁴⁸. Candace obtient une satisfaction symbolique et peu coûteuse en août 1943. L'Université est effectivement dotée de quelques chaires coloniales fonctionnant avec les subsides des colonies elles-mêmes²⁴⁹. Autant souligner la nullité d'une mesure prise au moment où Vichy ne possède plus que l'Indochine sous surveillance japonaise. Le discours de Candace apparaît cependant imprégné de l'esprit qui est à l'origine de la chaire de Charles-André Julien.

Thème récurrent chez Candace, le développement de l'enseignement professionnel devrait permettre de former des auxiliaires indigènes capables de répondre à ce nouveau besoin de main-d'œuvre. Le député guadeloupéen propose ici un enseignement dont il a lui-même longtemps été un des représentants. Ce faisant, il touche à une vieille controverse sur les filières générales qui, aux colonies, secrèteraient une frustration sociale expliquant l'intensité des rivalités et des tensions politiques dans un monde où la majorité des braves gens sont de modestes coupeurs de cannes²⁵⁰. Sous couvert de réalisme économique et social, l'argument, largement repris à Vichy, est depuis longtemps celui des ennemis de l'enseignement républicain aux colonies comme en métropole. L'éducation fournit aussi prétexte à lamentation sur les occasions perdues. Candace rappelle ainsi le vœu du gouverneur général Roume, président du conseil d'administration de l'ENFOM, de placer cet établissement à proximité du

245. PAXTON (Robert), *La France de Vichy (1940-1944)*, Le Seuil, 1973, p. 153.

246. Compte-rendu d'une audience de Hippolyte Ducos, président de la commission de l'Enseignement et S. Valière, président de la commission des Finances, le 19 janvier 1938, dans *Brochure du Groupe du souvenir de Victor Schœlcher*, 1938, p. 1. Remerciement à Albert Laroche.

247. *JORF*, Débats de la Chambre, 15 décembre 1936, p. 630.

248. On retrouve cette demande d'histoire dans les deux lois Taubira (10 mai 2001) et Mékachéra (23 février 2005).

249. « Pour un centre des hautes études maritimes », *La Dépêche de Toulouse*, 19 août 1943 (fonds Énoff).

250. Observations similaires à propos de la politique de Vichy à Madagascar et en l'Indochine dans JENNINGS (E.), *Vichy sous les tropiques*, Grasset, 2004, p. 86.

musée édifié à Vincennes, lors de l'exposition coloniale de 1931 : « Albert Sarraut et moi étions sur le point de faire aboutir le projet, lorsque le ministère dont nous faisions partie fut renversé ». Cette allusion à la chute du cabinet Paul-Boncour de janvier 1933 permet une variation sur le thème du ministre à qui on n'a pas laissé le temps de ses réalisations²⁵¹.

Bien qu'occupant une place modeste, la question des jardins botaniques est incorporée à l'ensemble des doléances. Il faut se souvenir que, quarante ans auparavant, en novembre 1902 et janvier 1903, le jeune professeur de sciences naturelles s'était vu confier deux missions d'observations agricoles, dans le protectorat de Tunisie puis dans la colonie britannique de Trinidad²⁵². Outre le compte-rendu rédigé pour la *Revue coloniale* et fièrement intitulé « Mission Candace », il avait communiqué au cabinet un rapport diffusé à l'École d'agriculture coloniale de Vincennes et dans les colonies. Des plants de cacaoyer avaient par ailleurs été confiés par ses soins au jardin colonial de Nogent-sur-Marne²⁵³. Dès lors, Candace avait régulièrement évoqué la question comme un exemple des progrès à accomplir en matière d'agronomie. Sa mention en 1943 des exemples de Kien (Royaume-Uni), Buitenzong (Java), Terwern (Belgique) et Monaco ne fait qu'ajouter à une vieille habitude.

Soigner

Les chroniques pour la *Dépêche* ne laissent pas en retrait le thème de la médecine coloniale. Aux yeux du député, les praticiens participent de la glorieuse aventure aux côtés des explorateurs, savants, missionnaires, militaires, colons et grands administrateurs. Ils ont contribué à la construction de l'empire et sont, dans les protectorats et mandats, les auxiliaires les plus attentifs des gouverneurs²⁵⁴. Ils sont également un sujet fort commode quand la sagesse politique commande d'éviter les polémiques susceptibles de compromettre l'avenir. C'est, écrit Candace, grâce à leurs prescriptions d'hygiène que l'Européen peut vivre aux colonies. Leur combat contre les maladies endémiques est à la mesure des efforts déployés pour assainir les colonies et les mettre en valeur, comme le rappelle l'énorme rapport d'un médecin militaire sur les maladies tropicales²⁵⁵. Des œuvres personnelles sont mentionnées, comme celles de Yersin contre la fièvre jaune ou Jamot contre la maladie du sommeil²⁵⁶. D'autres résultats sont également soulignés, tels ceux obtenus contre le filariose, le paludisme, la fièvre jaune, le pian ou la dysenterie amibienne.

Le député regrette cependant le peu de moyens dont disposent les médecins alors qu'ils sont, d'après ses sources, sur le point de juguler la lèpre. Le plus bel hommage à rendre à ces héros serait donc d'accroître leur effectif aux colonies. Or, rappelle-t-il, on compte en France 29 000 médecins pour 40 millions d'habitants et 3 000 aux colonies pour 60 millions.

251. « Pour l'Empire... », *loc. cit.*, 15 mars 1943.

252. Cf. 1^{re} partie de cette étude, *op. cit.*, p. 32.

253. CANDACE (G.), « Mission Candace aux Antilles françaises et anglaises », *Revue coloniale*, juillet-août 1903-mai-juin 1904, p. 514 ; *Les Cahiers de France*, Clermont-Ferrand, 1942, p. 52.

254. « Des jeunes ... », *loc. cit.*

255. « Le médecin aux colonies », *loc. cit.*, 16 avril 1943 (fonds Énoff).

256. « Notre politique indigène », *loc. cit.*

C'est l'occasion pour lui de rappeler la formule du « grand maréchal »... Liautey qui annonçait le remplacement des baïonnettes par les médecins, assimilant la valeur de chacun d'entre eux à celle d'un bataillon. Ce faisant, Candace n'aborde pas la question de la formation de médecins et d'auxiliaires indigènes dont Sarraut avait naguère souligné la nécessité, compte tenu de la faiblesse des effectifs. Le parlementaire radical se fondait sur les précédents de Tananarive, Hanoi, Dakar et Pondichéry²⁵⁷. Le Guadeloupéen en arrive cependant à une conclusion inattendue. Il fait en effet remarquer de façon anodine qu'« une loi récente a limité le nombre des étudiants en médecine en faculté » alors qu'il est à souhaiter qu'on en augmente le nombre, notamment dans des établissements comme Bordeaux, spécialisés dans la médecine tropicale. C'est critiquer à mots couverts, et sans grands risques, la loi antisémite du 21 juin 1941 fixant à 3 % un quota « d'étudiants juifs ». Le registre du discours technicien est préféré à celui d'une dénonciation de principe, laquelle, en relevant explicitement du politique, s'exposerait à la censure. Le lecteur de la *Dépêche* peut également l'interpréter comme une façon de proposer qu'on se débarrasse des juifs en les envoyant utilement aux colonies. Hitler n'avait-il pas quelques temps songé à les déporter à Madagascar ? Satineau, quant à lui, a animé une fort onéreuse filière d'évasion de juifs en l'intégrant à un projet de développement en Guadeloupe, colonie réputée manquer de cadres, de techniciens et d'artisans²⁵⁸. « Sans le médecin, la colonisation sera chose morte. Pensons-y et agissons en conséquence », conclut Candace²⁵⁹.

Moderniser les transports

Les transports sont l'autre domaine de la grande réforme structurelle attendue. À plusieurs reprises à partir de décembre 1940, Candace souligne les difficultés maritimes ou le coût élevé du fret et des manipulations portuaires²⁶⁰. Le dossier n'a rien de neuf pour un député proche de la direction de la Compagnie générale transatlantique et familier de la question. Il s'insère ici dans le contexte de l'annonce faite en 1940 par Pétain d'une politique de grands travaux dont Candace ne cesse d'affirmer qu'il en attend le volet colonial²⁶¹.

Le discours colonial de Vichy est marqué par la réapparition d'un serpent de mer qui n'est autre que le projet de Transsaharien, alors en sommeil depuis le début du siècle. Gamelin l'avait évoqué en 1939, soulignant qu'il pouvait concrétiser l'image d'une homogénéité militaire et économique des possessions d'Afrique²⁶². Cette fois-ci, Vichy envoie sur place Platon et Berthelot, respectivement secrétaires d'État aux Colonies et aux Communications, afin qu'ils examinent les possibilités d'exécution du premier embranchement Transsaharien-transafricain²⁶³. Il s'agit donc

257. SARRAUT (Albert), *op. cit.*, p. 95.

258. AN Fontainebleau, RG, 19980221, art. 2 n° 14A, Maurice Satineau, 1941-1944.

259. « Le médecin ... », *loc. cit.*

260. « Économie franco-coloniale », *loc. cit.*

261. « Capitaux métropolitains et richesses coloniales », *loc. cit.*, 24 avril 1941 ; « Un programme impérial de grands travaux », *loc. cit.* (fonds Énoff).

262. AGERON (Charles-Robert), « De l'empire à la dislocation de l'Union française (1939-1956) », *Histoire de la France coloniale*, vol. II, A. Colin, p. 330.

263. « Capitaux métropolitains ... », *loc. cit.*

de relier entre elles l'AFN, l'AOF et l'AEF dans un contexte de promotion d'un bloc eurafricain. En novembre 1941, Candace prend acte de l'achèvement de 200 km de voies ferrées, tout en continuant d'attendre un programme impérial de grands travaux.

Le développement des transports aériens n'est pas absent du *corpus* de propositions du député. Il souligne la facilité apportée aux liaisons inter-coloniales et aux tournées d'inspection ministérielles²⁶⁴. Cependant, tout en relevant que l'avion bénéficie déjà de l'intérêt des élites, Candace rappelle les propos de deux experts sur la faible capacité et le prix élevé d'un mode de transport qui ne saurait remplacer le navire. Il croit en effet qu'après guerre, la marine marchande sera appelée à un développement considérable pour l'acheminement international des marchandises, l'avion étant, quant à lui, dévolu aux voyageurs. L'avenir lui donne raison.

Citant volontiers Richelieu et Colbert, le député guadeloupéen considère depuis longtemps la marine comme un élément indispensable de la puissance²⁶⁵. Avec un tonnage considérablement réduit par la guerre, elle est pour lui la condition *sine qua non* du « mouvement osmotique » unissant la France à l'empire²⁶⁶. Avec l'arrivée de Darlan et la réunion des services des deux marines, Candace croit pouvoir déceler, au bénéfice des colonies, un changement sérieux de politique maritime au nom de la solidarité des deux marines que lui et l'amiral ont déjà défendues par le passé²⁶⁷. Il n'est pas peu fier de la victoire que constitua naguère l'obtention de la carte de combattant pour les marins du commerce et souligne que le développement de la marine profite aux coloniaux. Cette marine, très affectée par la guerre, devra donc à l'avenir être reconstruite sous peine de perdre toute influence française dans l'empire, voire d'abandonner celui-ci à des mains étrangères. Pour ce faire, il propose que les cales des chantiers navals soient les mêmes pour les unités de guerre que pour les bâtiments marchands. Renouant avec ses discours des années vingt, il estime qu'un accord international devra intervenir sur la durée de la journée de travail dans les chantiers comme sur les navires. De même devra t-on s'accorder avec d'autres pays sur les coûts de transport. Au nom de l'amour-propre français, les nouveaux navires devront filer 15, 16 et 18 nœuds comme les bâtiments japonais et non 10 ou 12. Pour le cabotage, il envisage également, la création de chantiers navals aux colonies, partout où cela est possible, à l'instar de ce qui avait déjà été fait en Indochine et compte tenu de l'importante réduction des flottes marchandes du fait de la guerre²⁶⁸. C'est admettre l'idée d'une industrialisation des colonies, fût-elle timide.

b – L'industrialisation : révolution coloniale ?

On a souligné dans la première partie de cette étude la totale absence de projets industriels coloniaux dans la pensée économique de Candace

264. « Écoutons la voix de l'Empire », *loc. cit.*

265. DARLAN (François), *op. cit.* p. 33 cité par CANDACE (G.), *La marine...*, *op. cit.*, p. 138 ; voir aussi CANDACE (G.), *op. cit.*, p. 11.

266. « Marine et colonies », *La Dépêche de Toulouse*, 13 février 1942 (fonds Énoff).

267. CANDACE (G.), *La marine ...*, *op. cit.*

268. « L'avenir colonial de l'Europe », *loc. cit.*

pour l'époque comprise entre le début de sa carrière et la fin des années trente. On trouve malgré tout dans ses réseaux guadeloupéens l'idée que de petites industries pourraient être créées dans la colonie. C'est ce qu'avancait, dans une brochure co-signée par Candace, le Martiniquais Sainte-Luce Banchelin, commissaire général de la Guadeloupe à l'exposition coloniale de Marseille de 1922. Il proposait la création de tanneries, chocolateries, tuileries, etc.²⁶⁹ On reste dans le domaine de l'anecdote. La période est marquée par une lutte d'influence entre la stratégie libérale orchestrée par les branches les plus innovantes et les plus compétitives de l'industrie française, et celle des autarchistes, défenseurs d'un protectionnisme colonial lié aux industries vieillissantes dont l'intérêt bien compris est d'exalter la mission civilisatrice de la France. Ce système permet de faire financer par le paysan sénégalais une production industrielle française inadaptée au marché mondial. Entre les deux camps, Candace use tour à tour des arguments des uns et des autres, au gré des intérêts qu'il sert, tout en défendant une spécialisation agricole fondée sur deux ou trois cultures par territoire. C'est sous le régime de Vichy qu'il change radicalement de discours. Sur les 15 articles (deux tiers du total) de la *Dépêche de Toulouse* consacrés entre août 1940 et avril 1944 au développement économique de l'empire colonial, un tiers aborde explicitement la question de l'industrialisation de l'empire. Encore faut-il préciser qu'on a laissé de côté les articles économiques plus spécifiquement consacrés à la marine et à l'outillage portuaire, même si ceux-ci s'intègrent à un discours général de développement économique colonial. *Idem* pour les occurrences des termes « industriel » ou « industrie » lorsqu'elles ne renvoient pas à l'industrialisation aux colonies mais, au contraire, à l'utilisation des matières premières coloniales par les industries métropolitaines. On est donc bien en rupture avec la période précédente. Il convient d'examiner ici les arguments justifiant la soudaine apparition de ce projet avant d'en exposer les modalités de réalisation et les limites.

C'est en décembre 1940²⁷⁰ que la question est abordée pour la première fois. Prudemment, le parlementaire évoque une industrialisation, même limitée, de l'empire afin de permettre une transformation partielle ou complète de la matière première. En avril 1941, il estime que l'idée s'impose et l'envisage « partout où c'est possible²⁷¹ ». À la fin de la même année, il la souhaite généralisée partout où elle ne sera pas de nature à gêner la métropole²⁷². Plus prudent à partir de 1942²⁷³, il évoque une industrialisation qui ne saurait être écartée, indiquant systématiquement qu'elle doit être réglementée.

Les causes d'un revirement

Les causes de ce revirement sont multiples. On note que l'entrée en matière passe par la mention de deux articles parus dans la *Revue des*

269. BANCHELIN (Sainte-Luce), « La Guadeloupe et dépendances », *La Guadeloupe à l'Exposition nationale coloniale de Marseille*, Société du petit Marseillais, Marseille, 1922, p. 10.

270. « Économie franco-coloniale », *loc. cit.*

271. « Capitaux métropolitains ... », *loc. cit.*

272. « Un programme impérial de grands travaux », *loc. cit.*, 4 novembre 1941 (fonds Énoff).

273. « L'avenir colonial de l'Europe », *loc. cit.*, 4 avril 1942 ; « Pour l'Empire, heures douloureuses, heures de réflexion », *loc. cit.*, 16 nov. 1942 (fonds Énoff).

Deux Mondes en novembre 1940. Ils sont signés par l'homme d'affaires et homme politique Edmond Du Vivier de Streel, alors membre du CDFOM présidé par Candace²⁷⁴. Depuis longtemps considéré par le député comme une personnalité compétente en matière coloniale, Du Vivier de Streel a fait connaître en 1937 à l'Union intercoloniale son soutien à l'industrialisation de l'empire²⁷⁵. Nul ne peut affirmer exactement quand se constitue le groupe de financiers favorables à l'industrialisation des colonies. C'est cependant dans les années trente qu'ont eu lieu un certain nombre de ralliements à cette stratégie, notamment, en 1938, celui de l'ex-inspecteur des finances, Edmond Giscard d'Estaing, administrateur de sociétés coloniales et porte-parole de la stratégie libérale²⁷⁶. Avec sa théorie des pôles de développement, le gendre de Bardoux avait d'ailleurs émis l'idée de transformations radicales censées transformer l'économie de traite en un commerce intégré au marché mondial mais sans jamais utiliser le terme industrialisation sur les 60 pages que comptait son fameux rapport de 1931²⁷⁷. L'idée semble en fait avoir été lancée en 1934, année de la conférence économique de la France métropolitaine et d'outre-mer, par Paul Bernard, administrateur de sociétés financières²⁷⁸, dans un livre préfacé par René Bouvier.

Candace ne semble pas avoir émis de déclaration dans le même sens avant 1940. Comment expliquer ce revirement d'opinion ? Les difficultés des transports maritimes, la réduction du nombre de navires et le renchérissement du coût du fret semblent s'ajouter au blocus anglais pour entraîner la pénurie en France et aux colonies. Ainsi, au-delà du dispositif britannique, on explique par exemple la pénurie qui touche la Réunion par l'indisponibilité générale en moyens de transport²⁷⁹. En outre, la brutale raréfaction des contacts avec les colonies, notamment de la Guadeloupe, permet de comprendre à quel point ces territoires restent dépendants de la métropole, elle-même privée des produits coloniaux. Ces constatations conduisent à penser que des usines sur place permettraient d'éviter de surcharger les rares navires. Les matières premières peuvent ainsi être utilement transformées en un produit ouvré ou semi-ouvré plus léger et moins coûteux à transporter.

Autre raison invoquée : celle de la réciprocité d'un échange œuvrant autant au bien-être matériel et moral des indigènes qu'à la valorisation du patrimoine des nations « civilisées ». Dans le cadre d'une politique d'entente internationale, ou collaboration, ces nations occidentales, se partageraient les bénéfices du développement colonial.

274. Commissaire Georges Richier, « Note sur la collaboration avant Montoire », RG, 7 septembre 1944, AN Fontainebleau, A 100280, art 8 n°2127 ; CANDACE (G.), « Quelques traits de mon action politique de 1939 à 1945 », 14 juillet 1945 dans Jury d'honneur du conseil d'État, AL 5303.

275. Compte-rendu du débat du 27 juillet 1937 à l'Union coloniale dans MARSEILLE (J.), *Empire colonial ...*, op. cit., p. 255.

276. *Ibid.*

277. COQUERY-VIDROVITCH (Catherine), « La colonisation française (1931-1939) », op. cit., p. 246.

278. BERNARD (Paul), *Le problème économique indochinois*, éd. latines, 1934, p. 166, cité par MARSEILLE (J.), op. cit., p. 242.

279. MAREK (Bernard) et BOUREAU-GLISIA (Guy), *Une île dans la guerre. La Réunion de la mobilisation à la départementalisation (1939-1946)*, Azalées, Saint-Denis, 1992, p. 87.

Une stratégie de rupture

L'industrialisation s'intègre à une stratégie de rupture avec les errements du pacte colonial. Candace évoque *a contrario* l'exemple du père Labat naguère demandeur de « terres pour les colons » et de « nègres pour cultiver ces terres. » Quoi qu'en pensent les économistes orthodoxes ou les quelques sociétés encore ignorantes de cette évolution, on ne saurait, écrit-il, emprisonner l'intelligence ou limiter l'activité des indigènes. Ce changement constitue l'un des aspects marquants d'une révolution économique mondiale commencée avec la Grande guerre. L'idée de colonies autonomes, produisant aussi pour elles-mêmes ou pour l'étranger et capables de travailler elles-mêmes la matière première, semble voisine, chez Candace, de la notion d'autonomie militaire des colonies, chacun de ces deux éléments se trouvant particulièrement mis en évidence du fait de la guerre. Ayant rappelé que la politique de prêts ou de subventions britanniques concernait aussi l'industrie²⁸⁰, il l'intègre à son idée de relance d'un nouveau plan Sarraut mais sans réellement indiquer la part du budget industriel²⁸¹.

Plusieurs exemples sont fournis de produits pouvant se prêter à une transformation sur place. Le premier est l'alfa, dont l'Algérie a abandonné la transformation depuis 1925²⁸². Produite en Algérie, alors que la France importe du bois et de la pâte à papier des pays nordiques, une bonne part a jusque là été exportée vers le Royaume-Uni, producteur d'un papier à lettre à son tour exporté vers la France. Souvent mentionné par lui avant et après 1940, cet exemple permet à Candace de souligner à quel point l'empire peut répondre aux besoins de la métropole. Une usine de pâte à papier est d'ailleurs construite en AOF durant cette période²⁸³. La remarque vaut pour d'autres produits. Elle est étendue à l'ensemble des plantes tropicales pouvant permettre la fabrication de la pâte afin d'éviter la dépense annuelle d'un milliard de francs-or pour l'achat de matières destinées à la fabrication du papier. *Idem* pour la bagasse, mise au feu dans les colonies sucrières, malgré ses potentialités pour la production de papier. À propos de Madagascar, Candace songe à un développement du cheptel bovin permettant de créer une industrie de la viande frigorifiée. Cuirs et peaux peuvent également faire l'objet de transformation sur place. Sans se soucier de l'industrie française des oléagineux, déjà visée en 1930 par ses commentaires sur le soja²⁸⁴, il propose de développer aux Antilles, en Océanie et en AOF, des huileries fondées sur l'exploitation du coprah, de l'arachide ou de l'huile de palme. L'idée paraît d'autant plus convaincante qu'elle permet de pallier le problème du coût du fret en réduisant le tonnage à transporter en métropole. Elle rencontre quelques échos, notamment dans les îles touchées par le blocus où des huileries répondent au problème de la production de savon. Avec l'exemple de l'AOF, Candace explique qu'il est plus facile de transporter de

280. « Capitaux métropolitains ... », *loc. cit.*

281. « Un programme impérial. », *loc. cit.*

282. COQUERY-VIDROVITCH (Catherine), « La colonisation française (1931-1939) », *op. cit.*, p. 257.

283. AGERON (Charles-Robert), « De l'empire à la dislocation de l'Union française (1939-1956) », *op. cit.*, p. 329.

284. *La marine marchande et son importance dans la vie nationale*, Payot, 1930, p. 309.

l'huile d'arachide qu'un volumineux chargement de coques, d'où la nécessité de procéder sur place à l'extraction. Autre possibilité : celle de la fabrication d'alcool-carburant à partir des fruits coloniaux. Ces potentialités existent réellement mais on peut se demander si elles sont vraiment envisagées à long terme. Il est en effet difficile de ne pas songer ici au contexte de pénurie que connaît Candace à Vichy, privé de papier, de café et de carburant. De même ne peut-on s'empêcher de penser à la politique mise en place dans les colonies soumises au blocus, par exemple l'Effort guadeloupéen initié par le gouverneur Sorin.

Des ambitions limitées

Au total, sur l'ensemble des produits coloniaux mentionnés dans les 15 articles retenus, seulement un peu plus d'un cinquième sont effectivement présentés comme pouvant faire l'objet d'un traitement de type industriel.

<i>Produits transformables par une industrie : 8</i>	<i>Autres matières premières mentionnées : 27</i>
Alfa	Aluminium
Arachide	Banane
Bagasse et plantes tropicales entrant dans la fabrication du papier	Blé
Bovins	Bois
Coprah	Cacao
Cuir, peaux	Café
Fruits tropicaux (présentés par Candace comme « exotiques »)	Caoutchouc
Palme	Charbon
	Chrome
	Cobalt
	Coton
	Dattes
	Diamant
	Graphite
	Laine
	Nickel
	Olives
	Or
	Pétrole
	Phosphates
	Plomb
	Riz
	Soie
	Sucre
	Tabac
	Thé
	Vin

Ces constatations confèrent à l'industrialisation une image de préoccupation secondaire. Au pire, on serait tenté d'y voir un palliatif provisoire à la cessation progressive des liaisons maritimes entre 1940 et 1943 plutôt qu'un réel et durable projet d'industrialisation. Bien sûr, on pourrait émettre l'hypothèse d'une parole soumise depuis longtemps à l'autocensure et enfin libérée par l'arrivée d'une conjoncture autorisant le projet. Mais ce discours continue de faire la part belle au rôle traditionnel

de fournisseurs de matières premières, assigné de longue date aux colonies. L'essentiel du propos ne tient pas à l'industrialisation elle-même mais au fait qu'il paraît anormal que les colonies n'assurent pas la totalité des besoins industriels métropolitains en matières premières. De surcroît, les estimations budgétaires de Candace n'apparaissent pas aussi ambitieuses que le plan décennal 1942-1952 où l'on prévoit de consacrer 84 milliards aux colonies dont 53,8 sur fonds publics et 30,2 sur fonds privés avec une part des investissements industriels s'élevant à un peu moins d'un cinquième du total²⁸⁵. Sans doute craint-il les résistances des milieux hostiles à l'industrialisation. C'est ce que tendrait à faire penser le ton un peu moins enthousiaste des articles publiés en 1942, année où Boisson, gouverneur général de l'AOF, fait connaître ses réserves sur la question²⁸⁶.

Présentée comme une rupture avec le passé, l'industrialisation n'est pas une idée nouvelle. Elle est apparue fugitivement 17 ans plus tôt dans le projet Sarraut²⁸⁷. Cette apparition n'était cependant que très théorique puisque, si le terme était bien employé, aucune réalisation du projet ne renvoyait à une création industrielle. En 1941, ce sont le coton du Niger et le café malgache ou antillais, et non l'industrie, qui font l'objet de l'appel de Candace aux capitaux de la France métropolitaine. Hors contexte, les effets d'annonce pourraient paraître trompeurs. Ainsi, l'annonce du moment venu apparaît récurrente durant toute sa carrière politique. C'est une de ses figures de rhétorique préférées. Elle ne saurait donc nous abuser. Conversion ou révélation ? Peu importe à vrai dire. Ce qui est clair, c'est que Candace participe à ce mouvement d'opinion favorable à l'industrialisation des colonies, promu à Vichy par les fonctionnaires et des politiques lassés des atermoiements du régime précédent. Par la réserve de ses propos, le député guadeloupéen offre une version modérée de la relative audace des techniciens de Vichy²⁸⁸. Sans doute faut-il rappeler ici que la conférence de Brazzaville de janvier 1944 n'envisage que de petites industries de consommation locale et non la transformation de produits exportables vers la métropole ou l'étranger. Si Candace reste un modéré de l'industrialisation coloniale, on constate qu'il se montre plus hardi que les conférenciers gaullistes de 1944.

Au delà de la simple énonciation du concept d'Europe nouvelle, et quels que soient les efforts déployés, le projet colonial paraît bien mince et fort peu innovant. La majorité des éléments qui le composent n'ont rien d'inédit. Ils appartiennent à l'arsenal argumentaire habituel du parlementaire et s'avèrent parfois plus qu'écoulés. Outre qu'ils traduisent un sentiment d'échec vis-à-vis d'une mise en valeur qui n'a jamais été servie par une réelle volonté politique, ils témoignent avant tout d'une volonté d'adaptation ou de survie chez un homme dont la légitimité politique se fonde sur le principe colonial. Tout est prétexte à l'adaptation d'un quart

285. MARSEILLE (J.), *op. cit.*, p. 340 ; présentation différente dans AGERON (Ch.-R.), *op. cit.*

286. AGERON (Ch.-R.), *op. cit.*

287. SARRAUT (Albert), *op. cit.*, p. 84-85. On notera au passage que la Guadeloupe est abordée au chapitre X (p. 554-556). La seule proposition Sarraut pour l'archipel est l'aménagement du port de la Pointe-à-Pitre.

288. MARSEILLE (J.), *op. cit.*, p. 344.

de siècle de discours colonial au gabarit de l'Europe nouvelle et de la Révolution nationale. C'est, dit-on, dans les vieux pots qu'on fait les meilleures soupes. On en reste persuadé à la lecture d'un *corpus* de chroniques qui ne fait que resservir dans les mêmes plats les recettes habituelles d'un vieux parlementaire. À ce jeu, la politique de la jeunesse est sans doute un des meilleurs exemples de la volonté d'intégrer un discours ancien aux formules nouvelles. *Nihil novi sub sole*.

Une exception cependant, celle de l'industrialisation, concept qui existe avant guerre mais ne peut être développé publiquement qu'à la faveur de la catastrophe de 1940. On doit cependant admettre que, si la guerre est un cadeau fait au projet, l'engouement pour celui-ci retombe assez vite, même quand des efforts sont fournis sur place. Quoique plus hardie en la matière que celle des gaullistes, la politique de Vichy met vite un bémol aux velléités d'industrialisation.

X – UN REPRÉSENTANT DES RÉGIMES DÉCHUS (1940-1953)

La volonté de Candace d'affirmer son soutien au régime ne suffit pas à faire de lui une personnalité en vue. Sa culture politique en fait un homme du passé qui conserve à Vichy certains réflexes. Comme autrefois, il tient à être la voix des Français de couleur, prenant leur défense auprès du maréchal. Dans un contexte où la guerre doit décider du sort du régime, cette attitude fait de lui un républicain en but à l'hostilité de l'occupant et des collaborationnistes, ce malgré les efforts qu'il déploie pour se maintenir à proximité du pouvoir. Paradoxalement pour la République, le fait d'avoir été jugé trop républicain à Vichy ne suffit pas à absoudre du péché vichyssois originel. Candace est donc condamné de 1940 à sa mort en 1953 à incarner les régimes déchus sans espoir de réelle réintégration.

1. La voix des « Français de couleur »

« Sans nul profit personnel, j'ai combattu le mieux que j'ai pu
l'odieux racisme hitlérien exercé aussi bien contre les juifs
que contre les hommes de couleur ».
Candace, 14 juillet 1945²⁸⁹

a – Passer la ligne de démarcation (1940-1942)

Écrite en 1945, cette allusion à la lutte contre le racisme concerne la discrimination au passage de la ligne de démarcation. La question, assez peu connue dans ses détails, est brièvement évoquée par l'historiographie et dans des témoignages. Il s'agit d'abord, parallèlement au cycle des mesures antisémites, du problème du refoulement des « hommes de couleur » entrant en zone occupée. S'y ajoute le scandale causé par le caractère officiel de l'annonce de cette interdiction par des administrations françaises. L'affaire est d'abord évoquée en 1965 par un ancien

289. AN Paris, Conseil d'État, Jury d'honneur, AL 5303 ; CANDACE (G.), *Quelques traits de mon action politique de 1939 à 1945*, 14 juillet 1945, p. 6.

commissaire de police guadeloupéen proche de Félix Éboué²⁹⁰. Elle est ensuite largement développée dans le témoignage du Sénégalais Lamine Gueye²⁹¹ avant d'apparaître dans les mémoires de Monnerville, donnant à tort l'impression que le parlementaire guyanais a conduit la protestation des élus coloniaux contre la discrimination raciale²⁹² (Satineau en revendique après guerre la paternité entière). On lit une rapide allusion dans l'ouvrage des historiens Robert Paxton et Michael Marrus²⁹³. L'événement fonde alors l'argument de l'absence à Vichy d'une politique négrophobe comparable aux initiatives antisémites de l'État français. Trois ouvrages récents ont mentionné brièvement les faits. L'un est consacré au devenir des parlementaires français après 1940²⁹⁴. L'autre trouve son origine dans un documentaire sur les victimes noires du nazisme²⁹⁵. Plus récemment, des informations complémentaires apparaissent dans un ouvrage consacré à l'antisémitisme de bureau²⁹⁶.

Quelles que soient les évidentes différences culturelles entre antisémitismes nazi et français, le fait que le statut des juifs du 3 octobre 1940 fasse explicitement référence à une conception raciale de la judéité explique qu'on se pose, non pas la question de l'existence d'une idéologie raciste à Vichy (le fait est suffisamment établi) mais celle d'un racisme de la couleur. C'est notamment la démarche conduite récemment par Eric Jennings, qui pose la question d'un racisme anti-noir ou d'une intensification de ce qui existe déjà²⁹⁷. Même s'il s'appuie sur des faits comme le racisme qui fonde les remaniements municipaux de 1941 en Guadeloupe²⁹⁸, Eric Jennings se garde prudemment de trancher et souligne toutes les ambiguïtés de la question. Au passage, il faut souligner, pour ces questions, l'apport des approches sociologiques et judiciaires contemporaines en matière de processus discriminatoires. Elles permettent de constater que ceux-ci sont souvent présentés comme justifiés par une obligation d'alignement sur des nécessités extérieures²⁹⁹. L'auteur de discrimination se justifie par la nécessité que lui aurait imposé un tiers ou un contexte supposé. L'autre question posée est celle de l'approche de Candace. Est-il avocat des noirs ou militant des droits de l'Homme ? Que

290. HALLIAR (André), *Dans les DOM, du colbertisme au gaullisme*, Soulanges, 1965, p. 114.

291. GUEYE (Lamine), *Itinéraire africain*, Présence africaine, 1966, p. 105-106, mentionné dans JENNINGS (Eric), « Vichy fut-il aussi antinoir ? », JENNINGS (Eric), CANTIER (J., dir), *L'empire colonial sous Vichy*, Odile Jacob, 2004, p. 222.

292. MONNERVILLE (Gaston), *Témoignage. De la France équinoxiale au palais du Luxembourg*, Plon, 1975, p. 269.

293. « Par comparaison, la bienveillance relative du régime de Vichy à l'égard des noirs est instructive », cf. PAXTON (Robert) et MARRUS (Michael), *Vichy et les Juifs*, Calmann-Lévy, 1981, p. 379.

294. WIEVIORKA (Olivier), *Les orphelins de la République, destinées des députés et sénateurs français (1940-1945)*, Le Seuil, 2001, p. 214.

295. CHATHUANT (D.), « Candace (1873-1953) », <http://candace.online.fr>, 2000 repris par BILÉ (Serge), *Noirs dans les camps nazis*, Le Serpent à plumes, 2005, p. 95.

296. BRUTTMANN (Tall), *Au bureau des affaires juives. L'administration française et l'application de la législation antisémite (1940-1944)*, La Découverte, 2006, p. 20 et note 42, p. 245.

297. JENNINGS (E., dir), *op. cit.*, p. 213.

298. CHATHUANT (D.), « La Guadeloupe dans l'obédience de Vichy », *BSHG*, n°91-94, Basse-Terre, 1992, p. 21-26.

299. Cf. notion de discrimination systémique dans BATAILLE (Philippe), *Le racisme au travail*, La Découverte, 1997.

devient son argumentation égalitaire coloniale quand, à partir du 3 octobre 1940, l'État énonce officiellement un principe raciste visant les juifs ? Comment les autorités de Vichy répondent-elles aux coloniaux et quelles peuvent être leurs motivations à mesure du renforcement du racisme visant les juifs ?

L'essentiel de nos sources sur cette affaire provient des papiers des cabinets militaire (1940) et civil (1942) de Pétain, dirigés respectivement par Lavergne et le général Brécart au moment des faits. On peut d'emblée constater qu'elles réduisent considérablement le rôle de Monnerville, laissant à Candace une place de premier plan. À cela plusieurs explications possibles. La première est que le vice-président de la Chambre a pu signer de sa seule main des courriers rédigés de façon collective et dont on ne saura jamais qui en fut l'initiateur. La seconde serait, trente ans après les faits, la reprise à son compte par Monnerville de copies de lettres initiées par lui ou par le collectif et signées de Candace. Seul un préjugé défavorable interdit de prêter à Candace la paternité de la démarche.

b – Un précédent : la dénonciation des discriminations raciales (1919-1939)

Avant même d'entrer dans le vif du sujet, il peut paraître sage d'opérer une distinction entre les discriminations inscrites bien avant Vichy dans les institutions de la République coloniale et celles qui, en métropole, pouvaient choquer alors même qu'elles représentaient le quotidien pour l'essentiel de l'empire. Si les hommes des vieilles colonies et les originaires des quatre communes sénégalaises jouissaient effectivement du droit de cité, la majorité des coloniaux restaient des indigènes, sujets de l'empire français. La ségrégation raciale semblait ainsi plus acceptable aux colonies qu'en métropole. C'est une raison suffisante pour laisser de côté les études sur le caractère avéré du racisme outre-mer et ne s'intéresser ici qu'à celui qui se manifestait en métropole. À l'instar de la France d'Ancien régime dont la terre rendait libre, la métropole de la République coloniale permet une liberté et une égalité inconcevables aux colonies.

Sans cette donnée élémentaire du problème, on pourrait s'étonner que des coloniaux aient pu créer le scandale en dénonçant des discriminations raciales. Or, ce fut le cas dès la discussion de la loi Briand de conscription (1912-1913) ou avec l'affaire de la viande avariée qu'un fournisseur déclarait destinée aux « nègres de la Martinique » (1915)³⁰⁰. Le fait fut dénoncé par Candace et Lagrosillière à la Chambre. En 1919, ce fut la révélation dans l'hémicycle, par Achille René-Boisneuf, du rapport attribué en 1918 au colonel Linard, chargé des liaisons entre administrations militaires française et américaine³⁰¹. Simple traduction de sa version originale américaine, ce texte énonçait différentes consignes à observer par les Français vis-à-vis des noirs lorsqu'ils étaient en présence d'Américains. Il s'imprégnait de stéréotypes

300. Cf. 1^{re} partie de cette étude.

301. *Ibid.*, p. 52-53, note 6 ; *JORF, Débats parlementaires*, 25 juillet 1919, p. 3730, existence du rapport mentionnée sans référence dans BLANCHARD (Pascal, dir.), DEROO (Éric), MANCERON (Gilles), *Le Paris Noir*, Hazan, 2001, p. 163.

du code de conduite³⁰² et des lois sudistes³⁰³. Des violences avaient été commises en avril 1918 par des Américains, notamment à Saint-Nazaire, contre des hommes noirs, américains et français. La pression gouvernementale fit taire Boisneuf jusqu'au 28 juin, date de la signature du traité de Versailles, puis jusqu'au 25 juillet, 9 jours après un défilé de la victoire incluant des troupes coloniales. À la lecture des comptes-rendus, on comprend aisément que le parlementaire avait été lourdement mis en garde contre toute révélation contraire à l'intérêt national, voire à son propre intérêt. Il est intéressant de noter que Boisneuf n'avait été autorisé à parler qu'à une date postérieure au départ de Wilson pour les États-Unis. Il s'abstint donc d'évoquer à la tribune ce qu'il avait déjà révélé dans la presse guadeloupéenne : la mort à Nantes, du soldat guadeloupéen Étilce³⁰⁴, une mort dont l'évocation ressemblait bien à un avant-goût de la vague de violence (Red Summer) qui toucha le sud des États-Unis au retour des *dough-boys*. Une motion symbolique fut votée dont Candace était signataire avec Boisneuf (Guadeloupe), Outrey (Indochine) et Lagrosillière (Martinique).

L'affaire de 1923 est plus connue. Les années vingt avaient vu les touristes américains civils succéder aux soldats américains, relais en France de la culture ségrégationniste du Sud. Un ancien combattant fut ainsi expulsé d'une excursion vers la ville martyre de Reims. Kojo Touvalou³⁰⁵, personnalité du Paris noir, fut mis à la porte du bal Tabarin de Montmartre³⁰⁶. En même temps qu'une ségrégation raciale réputée inconnue en France, l'opinion métropolitaine rejetait en fait tous les autres aspects d'une politique américaine jugée aussi indulgente sur la question des réparations allemandes qu'intransigente sur celle des dettes françaises. Là encore, Candace avait demandé à interpellier³⁰⁷. On ne sait s'il fut mis en garde par des personnalités encore tremblantes du souvenir diplomatique qu'avait laissé le discours de Boisneuf en 1919 mais on cherchera en vain dans l'*Officiel* les traces de son interpellation. Compte tenu du rafraîchissement des relations franco-américaines en 1923, elle était moins risquée qu'en 1919. C'est l'intervention directe du ministère des Affaires étrangères qui la rendit caduque. Le bal Tabarin dut fermer quelques temps. Candace publia quelques textes sur la question dans *L'Homme Libre*, mentionnant aussi une affaire de discrimination concernant un bar du Havre³⁰⁸. La même

302. Traduction libre et personnelle de *Southern code of honor*.

303. *JORF*, Débats de la Chambre, 2^e séance du 25 juillet 1919, p. 3730.

304. Mention du meurtre dans LARA (Oruno), *La Guadeloupe dans l'histoire*, Basse-Terre, 1921, L'Harmattan, 1979, p. 337 avec une erreur sur le lieu ; « Fâcheuse méprise », *Le Phare de la Loire* ; « Fatale méprise », *L'Express de l'Ouest* ; *Le Populaire*, 24 avril, 1919 ; acte de décès, 23 avril 1919, État-Civil de Nantes ; *La Petite patrie*, 14 juin 1919.

305. Il se rapproche quelques années plus tard de Marcus Garvey.

306. DE WITTE (Philippe), *Les mouvements nègres en France (1919-1939)*, L'Harmattan, 1985, p. 74.

307. « Discussion d'une interpellation à propos des incidents provoqués journellement tant à Paris qu'en province, par un certain nombre de touristes étrangers et de commerçants français qui injurient et molestent des Français de race noire uniquement à cause de la couleur de leur épiderme », *JORF*, Débats parlementaires de la Chambre, 1923, vol. 1, p. 2.

308. « Colored Frenchmen and American Meteques », *Literary Digest*, 1^{er} septembre 1923. Remerciements à Harvey Levenstein, Toronto.

année, dans un témoignage sur la Chambre de Bloc national³⁰⁹, un célèbre pamphlétaire d'Action française semblait faire preuve d'une bienveillance étonnante pour ses collègues députés noirs, même si, comme tant d'autres auteurs, il ne semblait voir en eux que des députés noirs. Daudet l'antisémite s'estimait négrophile tout en cultivant le stéréotype racial³¹⁰.

En juin 1939, au Quartier latin, des étudiants antillais inaugurèrent sans le savoir une méthode de test de discrimination. Celle-ci fut validée 63 ans plus tard, en juin 2002, par la Cour de cassation. Le test de situation mit en évidence la discrimination pratiquée au dancing Victoria, 47 boulevard Saint-Michel. Saisis de l'affaire, Satineau et Lagrosillière dénoncèrent auprès de Mandel, ministre des Colonies, la discrimination pratiquée par le maître des lieux dont on ne se priva pas de souligner la probable origine italienne³¹¹. C'est, semble-t-il, avec le souci d'un intérêt national fondé sur la cohésion impériale, que Mandel intervint auprès de Sarraut, ministre de l'Intérieur. Celui-ci menaça le Victoria de sanctions sévères en cas de récidive. L'établissement dut fermer quelques temps. Satineau s'en glorifia en Guadeloupe en dénonçant les préjugés nazistes (*sic*) d'un propriétaire de dancing italien « fraîchement naturalisé »³¹². À la vérité, le Victoria ne reçut qu'un avertissement en cas de récidive et ferma officiellement pour travaux et non pour le comportement discriminatoire de son propriétaire. C'était malgré tout assez pour accréditer, chez les coloniaux, l'idée que la fermeture était liée au racisme.

Le rappel de ces événements appelle quatre observations permettant d'éclairer l'attitude de Candace face aux discriminations de 1940.

D'abord, la discrimination raciale pouvait effectivement scandaliser lorsqu'elle se produisait sur le territoire de la République coloniale, alors qu'elle était la norme dans les colonies de la République. Le racisme paternaliste qui touchait les noirs en métropole se distinguait donc d'un racisme plus agressif touchant d'autres personnes : les juifs, les Polonais ou les Arabes³¹³.

Ensuite, cette discrimination était toujours imputable à la main de l'étranger, qu'il fût américain, italien ou allemand. La dénonciation d'une intolérance raciste passait donc paradoxalement par une profession de foi nationaliste et xénophobe, condition essentielle de sa recevabilité. Humanisme et égalitarisme étaient toujours présentés comme l'apanage de la vraie France opposée à une France raciste, celle des mauvais Français influencés par l'étranger, discours très proche de celui tenu par la LICA³¹⁴.

309. DAUDET (Léon), *La Chambre Nationale du 16 novembre*, Nouvelle librairie nationale, 1923, p. 181-183.

310. *Ibid.*

311. ANOM, Aff. pol., c. 749, d. 1 : lettre de Satineau à Mandel, ministre de l'Intérieur, 13 juin 1939.

312. « Justice est faite : le racisme au quartier latin », *La Voix du Peuple de la Guadeloupe*, 12 août 1939.

313. Voir sur ce sujet SCHOR (Ralph), *L'opinion française et les étrangers (1919-1939)*, Publications de la Sorbonne, 1985 ; BLANCHARD (Pascal), DEROO (Eric), EL YAZAMI (Driss), FOURNIÉ (Pierre), MANCERON (Gilles), *Le Paris arabe*, La Découverte, 2003 ; DESCHODT (Pierre-Jean), HUGUENIN (François), *La République xénophobe (1917-1939)*, J.-C. Lattès, 2001.

314. Cf. LECACHE (Bernard), « Pas d'union sans décret-loi antiraciste », *Le droit de vivre*, 1^{er} avril 1939.

On notera ici la similarité avec le discours qui émergea un demi-siècle plus tard pour dénoncer un racisme réputé étranger aux traditions universalistes françaises³¹⁵.

Le racisme dirigé contre des noirs faisait toujours l'objet de requêtes adressées au ministère des Colonies, à la fois parce que celui-ci se trouvait être le principal interlocuteur des parlementaires coloniaux qui relayaient les doléances, et sans doute parce qu'on ne voit guère quel autre relais pouvait exister en l'absence de toute loi antiraciste avant le décret Marchandeau de 1939³¹⁶. Le fait de solliciter une administration plutôt que l'instance judiciaire illustre la culture du particularisme racial. Il conviendrait d'ailleurs de mesurer à quel point la Mosquée de Paris a pu jouer pour les musulmans le rôle joué par le ministère pour les Antillais. Quand il s'agissait de victimes originaires des colonies, la lutte contre le racisme relevait donc de la politique indigène de la France. Ce n'était pas le moindre des paradoxes compte tenu des ségrégations observables outre-mer. Dans le cadre de cette politique indigène, la recevabilité de la dénonciation paraissait également subordonnée à l'intérêt national. Ainsi, il était délicat de dénoncer en 1919 des actes racistes émanant des troupes américaines. Il était en revanche facile de le faire en 1923, quand cette dénonciation se nourrit du climat d'antiaméricanisme développé autour de la question des réparations allemandes et des dettes françaises. *Idem* en 1939. On pouvait, au nom de la cohésion impériale, dénoncer un racisme imputé à des influences allemandes ou italiennes.

Ce retour sur les décennies qui précèdent nous montre la régularité de la dénonciation des discriminations raciales par les députés coloniaux, motivés par des implications philosophiques qui les touchaient personnellement et aussi, sans doute, par des intérêts clientélistes bien compris comme en témoigne l'exploitation des faits par Satineau. Elle permet de comprendre que, bien avant Vichy, il existait en métropole un réflexe républicain et colonial de dénonciation du racisme, lequel ne pouvait être perçu comme le produit d'une pensée française. Candace s'inscrit dans cette tradition coloniale cultivant la mémoire de l'abbé Grégoire, de Victor Schœlcher et du souvenir des combats de la Grande guerre. Les deux premiers forment les référents d'un imaginaire de gauche. La mémoire des tranchées relève quant à elle d'une mémoire plus nationale, imprégnant jusqu'aux sensibilités d'Action française, comme en témoignent les lignes inattendues de Daudet sur les députés noirs. Dernière observation : la dénonciation du racisme pouvait transcender les groupes ou les genres et prendre une dimension universaliste. Cela avait été le cas chez Candace avec le discours de mars 1935 sur le suffrage féminin ou

315. « Race, France, Histories », dans PEABODY (Sue), STOVALL (Tyler) (sd), *The color of Liberty. Histories of race in France*, Durham, London, Duke University Press, 2003, p. 1-7 ; cf. aussi CHATHUANT (D.), « L'émergence nationale de personnalités politiques noires dans la première moitié du 20^e siècle », *Vingtième siècle*, à paraître en 2009.

316. Un autre exemple de traitement particulier existait pour les Nord-Africains qui dépendaient eux-mêmes depuis 1925 d'un service des Nord-Africains qui comptait 66 agents en 1939 cf. DESCHODT (Pierre-Jean), HUGUENIN (François), *op. cit.* et BLANCHARD et al., *op. cit.*, mais les Algériens du statut civil musulman ne pouvaient disposer de l'appui d'un député auprès d'un ministère.

la participation au rassemblement mondial contre le racisme de mars 1939³¹⁷.

c – Une protestation légaliste conduite par Candace

L'une des particularités de l'affaire de 1940 tient au poids des officiers généraux dans le processus de décision (ou d'indécision). Pétain y compris, ceux-ci occupent des postes civils et militaires. Le maréchal distribue des consignes et manifeste sa volonté de suivre l'affaire. Candace a ici pour interlocuteur principal le général Brécart, chef de cabinet militaire, dont on peut signaler l'appartenance à une tradition protestante³¹⁸. Parmi les intervenants figurent le général Huntzinger (DFCAA de Wiesbaden) et Koeltz (DSA de Vichy). Promu remplaçant de Weygand en septembre 1940 à la Défense nationale (devenue secrétariat d'État à la Guerre), Huntzinger est celui qui, contre la volonté du conseil des ministres du 22 juin, a accepté le principe de remettre au Reich les ressortissants allemands sans rien y voir qui soit contraire à l'honneur³¹⁹... Il est lui-même remplacé à Wiesbaden par le général Doyen. Aux Colonies, l'amiral Platon, protestant lui aussi, succède à Lémery, proche de Pétain et métis martiniquais. Les noms des autres parlementaires coloniaux mentionnés par Monnerville³²⁰ n'apparaissent pas dans les papiers Pétain.

<i>Wiesbaden</i>	<i>Vichy</i>
DFCAA : – Gal. Huntzinger (Col. Lacaille, chef d'état-major)	Pétain, chef de l'État
Puis – Gal Doyen	– Gal. Brécart – Cabinet militaire du chef de l'État
	Défense nationale : – Weygand (envoyé ensuite en Algérie) puis secrétariat d'État à la Guerre : Gal Huntzinger – Col. Koeltz (DSA)
	Colonies : – Lémery puis – Am. Platon
	Transports : – Pietri

Le 18 juillet 1940, la direction générale de l'Intérieur informe les autorités militaires des dispositions spéciales prises par la Wehrmacht au passage de la ligne de démarcation. Il est ordonné aux Français de l'intérieur³²¹, aux Juifs et aux Nord-Africains de quitter les départements

317. « Pas de colonies pour les racistes : Gratien Candace, Maurice Viollette, Monmousseau, Cénac-Thaly, Creech Jones, etc. prêchent l'union des 'peuples inférieurs' », *Le droit de vivre*, 11 mars 1939.

318. ENCREVÉ (André), *Les protestants en France de 1800 à nos jours, histoire d'une réintégration*, Stock, 1985, p. 238.

319. FERRO (Marc), *Pétain*, Fayard, 1987, p. 100.

320. Satineau, Galandou-Diouf, Monnerville.

321. Il s'agit des non Alsaciens.

annexés³²². Outre sa mention dans les archives du cabinet Pétain, on retrouve trace de cette note dans un télégramme s'y référant, lequel est adressé par la préfecture de Grenoble au sous-préfet de Vienne le 28 juillet 1940 : « Pour éviter difficultés (...) vous recommande éviter mettre en route réfugiés juifs, nègres et sang-mêlés³²³ ». C'est, souligne l'historien Tal Bruttman, la première fois qu'une circulaire de Vichy vise ainsi des catégories d'individus. Il convient par ailleurs de remarquer que la mention le 18 août, par la délégation de Wiesbaden, de cette circulaire du 18 juillet ne fait pas état d'une mention de la catégorie « nègres ». On ne peut donc exclure soit une omission de la DFCAA, soit une initiative de la préfecture de Grenoble. Selon l'analyse de Tal Bruttman, des initiatives locales allemandes relayées par les préfets auraient été reprises par l'Intérieur dans le souci d'uniformiser les mesures³²⁴.

On est alors à l'heure de la mise en place des structures nées de l'armistice. La DSA elle-même ne prend sa forme définitive que le 15 août 1940³²⁵. C'est sans doute entre le 28 juillet et le 2 août, date de fermeture de la ligne avant de nouvelles instructions³²⁶, qu'apparaissent les premières affiches annonçant les catégories refoulées. Elles paraissent alors relever d'initiatives du ministère des P & T, sans doute inspiré par l'Intérieur³²⁷. Monnerville les signale dans les bureaux de poste de Lyon ou Toulouse. Il fait état d'un affichage sur tableau noir à Vierzon, le datant précisément du 16 août. Halliar et Candace mentionnent respectivement Clermont-Ferrand, la gare de Vichy et celle de Châteauroux³²⁸. Il faut y ajouter Orthez, et Langon³²⁹. Chalon-sur-Saône³³⁰, Paray-le-Monial et Digoin semblent viser les juifs sans mentionner les coloniaux³³¹. C'est dans le *Journal de Genève* que l'affaire est révélée le 3 août 1940. Pour éviter l'arrêt des convois par les Allemands, les autorités françaises ont fait afficher une note interdisant l'admission des juifs, sangs-mêlés et noirs. Une chose est claire : il paraît très difficile aux coloniaux de passer la ligne ou de simplement s'en approcher sans être refoulés par les autorités françaises en zone sud comme celles de Châteauroux ou Vichy.

La première protestation date du 6 août et suit de trois jours l'information du *Journal de Genève*. Elle réunit Candace, Galandou Diouf, Satineau, Lagrosillière et Monnerville, lequel ne figurait pas sur l'appel

322. AN Paris, cabinet Pétain, AG 543, lettre DFCAA, Wiesbaden, à DFA, Vichy, 18 août 1940, mentionnant lettre du 18 juillet.

323. Tal Bruttman (*op. cit.*, p. 20-22, n. 38 p. 245) mentionnait déjà cette circulaire de l'Intérieur qu'il proposait de dater de la fin juillet.

324. *Ibid.*

325. DUROSELLE (Jean-Baptiste), *L'âbîme. Politique étrangère de la France (1939-1944)*, Le Seuil, 1986, p. 276.

326. ALARY (Éric), *La ligne de démarcation*, Perrin, 2003, p. 58.

327. Même avis dans BRUTTMANN (Tal), *op. cit.*, qui mentionne une note allemande envoyée début août au service des Réfugiés.

328. MONNERVILLE (G.), *op. cit.* ; HALLIAR (A.), *op. cit.* ; AN Paris, AG 543, *loc. cit.* : lettre de Candace à Pétain, 20 septembre 1940.

329. BRUTTMANN (Tal), *op. cit.*, p. 20-21.

330. AN Paris, AG 543, *loc. cit.*, Koeltz, DSA, Vichy, à délégation française en territoire occupé, Paris, 8 octobre 1940.

331. BRUTTMANN (Tal), *op. cit.*

du 19 juin³³². Victor Sévère, maire de Fort-de-France, est absent mais sa signature apocryphe est ajoutée après guerre par Lagrosillière³³³. Sans doute alerté par ces parlementaires, le Martiniquais Lémery, secrétaire d'État aux Colonies, informe Weygand, alors en charge de la Défense nationale³³⁴. La protestation est donc avant tout le fait de colons de couleur. Contrairement à ce qu'on a pu croire à la lecture du témoignage le plus connu aujourd'hui³³⁵, celui de Monnerville, c'est Candace, vice-président de la Chambre, que l'armée et le cabinet de Pétain identifient comme le principal interlocuteur colonial sur la question.

Se référant à l'information parue dans le *Journal de Genève*, l'argumentation des colons est avant tout légaliste. Elle se fonde sur l'absence, dans le texte de l'armistice, d'une clause qui distinguerait colons et Français « de race blanche ». Avec un argumentaire désormais rodé depuis 1914³³⁶, le texte rappelle le rôle militaire des Français de l'empire, compagnons d'armes des Français de « race blanche ». Il reprend les thèmes, habituels chez Candace³³⁷, de la présence d'hommes de couleur dans toutes les catégories sociales françaises. En menaçant d'un départ vers les colonies, la conclusion s'appuie sur la nécessaire cohésion impériale :

« Si, pour obéir à la loi inexorable du vainqueur, la France devait déchirer une des plus belles pages de sa glorieuse histoire, il nous resterait la ressource, après avoir exprimé notre désespoir, de nous rendre, avec l'élite de nos congénères, au milieu des populations (autochtones) pour y maintenir et aviver au besoin la flamme inextinguible qui a fait naître et entretenir le haut sentiment de solidarité humaine, qui a toujours guidé notre Patrie. Pour les colons formés par elle, qui sont fiers d'être ses Fils adoptifs, la France est plus qu'une expression géographique³³⁸, c'est une grande idée qui ne doit pas périr³³⁹. »

Le témoignage de Monnerville mentionne une réponse qui pourrait passer pour la seule et unique action du gouvernement en août 1940. À la vérité, Pétain, qu'on sait plutôt insensible aux protestations concernant les juifs, manifeste de l'intérêt pour la requête des colons³⁴⁰.

332. BSHG, n°134, p. 86.

333. AN Paris, AG 543, *loc. cit.*, Candace et colons à Pétain, 6 août 1940. Monnerville n'apparaît pas sur cet exemplaire. Halliar (*op. cit.*, p. 117) publie le texte sans Sévère. Monnerville (*op. cit.*) ne mentionne ni Sévère ni Lagrosillière. CE, JH, *Quelques traits...*, *op. cit.*, p. 6.

334. LÉMER (Henri), *D'une république à l'autre : souvenirs de la mêlée politique (1894-1944)*, La Table ronde, 1964, p. 231. Les affirmations de Lémery sont confirmées par les archives qui mentionnent effectivement une lettre de Lémery à Weygand « au sujet du retour en zone occupée des Français de couleur ». Elle est datée du dimanche 11 août et transmise le 15 par la DSA à Wiesbaden. Il est fait mention de cette lettre dans un courrier de la DFCAA, Wiesbaden à la DSA, 18 août 1940 *cf.* CHAN, AG 543.

335. MONNERVILLE (G.), *op. cit.*

336. *Cf.* 1^{re} partie de cette étude, *op. cit.*, p. 50-57.

337. Même rhétorique assimilationniste dans BLANCHE (Lénis), *Histoire de la Guadeloupe*, Lavergne, 1938, p. 99.

338. Même rhétorique assimilationniste chez Valentino le 1^{er} juillet 1940 au Conseil général de la Guadeloupe, *op. cit.*

339. AN Paris, AG 543, lettre de Candace à Pétain, 6 août 1940 ; également citée par Monnerville et Halliar, *op. cit.*

340. *Ibid.*, note interne de Brécart, jeudi 8 août 1940.

La lettre publiée dans les mémoires de Monnerville³⁴¹ n'est en fait qu'une copie de l'accusé de réception que le chef de l'État français fait adresser par son cabinet militaire à « Monsieur le vice-président » de la Chambre (Candace). Le texte prend acte des incidents. Il admet l'existence de mesures d'exceptions mais évite toute conclusion prématurée. Il s'agit d'une réponse provisoire témoignant de l'intérêt du cabinet Pétain pour la question en attendant de pouvoir fournir une information qu'on attend de Wiesbaden. Le lundi suivant, Brécart s'informe auprès de la DSA. Celle-ci est saisie de plusieurs démarches provenant à la fois des Colonies (Lémery) via Weygand et du cabinet militaire de Pétain (Brécart). Il faut pour suivre ces événements, bien comprendre que, malgré le climat antisémite qui caractérise les milieux vichyssois, l'idée d'une politique raciste n'est pas officielle avant le 3 octobre 1940 à l'issue de la phase de transition qui voit la mise en place des différentes structures administratives et militaires franco-allemandes.

d – Les réticences de la délégation française à Wiesbaden

La suite des événements permet d'imputer le premier blocage de la situation à la délégation française en Allemagne. À Wiesbaden, le colonel Lacaille, chef d'état-major de Huntzinger, est bien informé des lettres de Candace et Lémery. Il fournit pourtant sa réponse à la DSA sans consulter les autorités allemandes. Koeltz est d'abord assuré que « sauf exceptions ci-après, l'autorité allemande n'a frappé d'aucun ostracisme les ressortissants français de couleur, sang-mêlé ou juifs³⁴². » Paradoxalement, Lacaille fait suivre une liste d'exceptions concernant justement les maires ou fonctionnaires juifs appelés à entrer en contact avec les autorités allemandes ou les Juifs, Nord-Africains³⁴³ et Français de l'intérieur visés par le document du 18 juillet sur les départements annexés. Autre exception mentionnée, celle des autorités allemandes de Chaumont, qui ne semblent pas suivre les mêmes règles que les autres au passage vers la zone dite réservée (Alsace-Moselle). Rupture avec les usages égalitaristes républicains ? Au vrai, les officiers qui ont servi aux colonies baignent déjà dans une culture administrative d'exception et de ségrégation. Aux origines républicaines de Vichy³⁴⁴, il faut ajouter des origines coloniales, ce qui démontre encore l'importance du fait colonial dans la culture administrative, militaire et politique.

Outre que toutes ces exceptions semblent déjà signifier qu'il n'est guère d'autre règle que le *vae victis* capricieux du vainqueur, la réponse de Lacaille s'accompagne d'une suggestion révélatrice. L'officier juge en effet inopportun de risquer de provoquer des mesures restrictives en posant des questions au sujet des rapatriements de Français de couleur³⁴⁵.

341. Monnerville (*op. cit.*) en a reçu une copie ou en a pris connaissance par Candace mais il n'en n'est pas le principal destinataire.

342. Courrier de la DFCAA, Wiesbaden à la DSA, 18 août 1940, AN Paris, AG 543.

343. Dans la pensée raciale du temps, les Arabes sont considérés comme appartenant à ce qu'on perçoit encore comme « la race blanche », cette division du monde en quatre races ayant été enseignée en France jusqu'au début des années 1980.

344. NOIRIEL (Gérard), *op. cit.*

345. DFCAA, Wiesbaden à la DSA, 18 août 1940, AN Paris, AG 543.

Il paraît clair que, chargé de faire la lumière sur des mesures touchant certains ressortissants français, le représentant militaire français en Allemagne décide donc lui-même qu'il vaut mieux éviter d'en entretenir ses contacts allemands. Ce blocage imputable à Huntzinger ou à Lacaille détermine ensuite l'attitude de la DSA à Vichy et les réponses du cabinet Pétain aux doléances des coloniaux.

Lorsque, quelques jours plus tard, arrivent à Vichy les informations venues de Wiesbaden, Koeltz vient d'être informé d'une nouvelle lettre de Candace signalant des affiches à Clermont-Ferrand, Vierzon, Lyon et Toulouse : « Ne peuvent passer le barrage allemand, les juifs, arabes et gens de couleur (...) parlementaires et sénateurs (...) »³⁴⁶. En dehors de Vierzon, tous les autres lieux sont en zone libre. Répondant que les ressortissants de couleur peuvent rentrer dans les mêmes conditions que les autres réfugiés, Koeltz ajoute un conseil de prudence aux juifs, compte tenu de « l'opinion des milieux dirigeants allemands à leur sujet »³⁴⁷. Vers le 23 ou 24 août, Candace reçoit de Brécard l'assurance que Pétain ne manquera pas de le tenir au courant des démarches effectuées auprès des autorités allemandes³⁴⁸. Le même jour, il est reçu à la DSA par Koeltz. Celui-ci lui confirme à son tour la totale absence de restriction pour le retour en zone libre des ressortissants appartenant aux « catégories en cause ».

Qu'il s'agisse de Brécard ou de Koeltz, les interlocuteurs de Candace l'informent des résultats de consultations qui n'ont jamais eu lieu puisque la délégation française à Wiesbaden a préféré classer le dossier afin d'éviter une réponse négative. La décision à Wiesbaden de Huntzinger (ou de son subordonné) plaide donc en faveur de l'urgence de ne rien faire. À la vérité, Koeltz reste hostile à toute démarche auprès de l'autorité militaire allemande de Paris tant que les conditions de passage aux différents points de la ligne de démarcation, n'auront pas été clairement établies³⁴⁹. On en est donc à vérifier les informations régulièrement signalées aux autorités de Vichy par la représentation parlementaire coloniale. L'affaire illustre au passage la désorganisation des communications et, partant, la difficulté d'établir un bilan de la situation. S'y ajoute la recherche du bon interlocuteur. Comment en effet demander à la commission de Wiesbaden rattachée au haut commandement allemand (OKW) de donner une réponse pour des faits concernant des militaires de l'armée de terre (OKH) installée à Paris³⁵⁰ ? L'autre problème est dans l'origine des refoulements intervenus à Lyon, Toulouse, Clermont, Vichy ou Châteauroux, villes situées en zone sud. Ils ne peuvent être que français comme le donne à penser l'historien Éric Alary qui souligne « *la bonne volonté des unités à satisfaire les exigences allemandes* »³⁵¹.

Candace insiste. Un ou deux jours plus tard, à la DSA, il présente au colonel adjoint de Koeltz deux officiers supérieurs « de couleur », parmi lesquels Jean-Noël Ravel, refoulé à Châteauroux. En l'absence de nouvelles informations, une nouvelle réponse lui est adressée qui reprend de

346. Mention dans la lettre de Brécard à Candace, 22 août 1940 d'une lettre de Candace à Pétain, 19 août 1940, AN Paris, AG 543. Texte identique à celui de Monnerville, *op. cit.*, p. 272.

347. AN Paris, AG 543, DSA, Koeltz, Vichy à Cabinet Pétain, 23 août 1940.

348. *Ibid.*

349. *Ibid.*, DSA, note de service de Koeltz, 24 août 1940.

350. Sur la structure administrative militaire : DUROSELLE (J.-B.), *op. cit.*, p. 263-267.

351. ALARY (Éric), *op. cit.*

façon plus brève les termes des courriers précédents³⁵². La situation reste donc la même pendant tout le mois d'août.

e – Au nom des « millions de noirs et de jaunes³⁵³ » de l'empire

À la fin du mois d'août, les Allemands annoncent à Paris l'interdiction des voyageurs noirs dans les voitures de 1^{re} classe du métro³⁵⁴. C'est quelques jours plus tard que Candace reprend ses démarches à Vichy. Se posant en représentant des Français de couleur et des réfugiés³⁵⁵, le député fait de nouveau état de refoulements fréquents visant des compatriotes « de race noire ou de sang-mêlé » dont les papiers sont en règle. De nouveau, il aborde le thème de la nécessité pour la France de maintenir intact son empire. Ce dernier détail n'est pas anodin. Le 26 août, Félix Éboué a rejoint la dissidence gaulliste, faisant du Tchad le premier territoire de la France combattante. La veille de la rédaction de la lettre, la force Y, destinée à reprendre l'AEF aux Anglo-gaullistes, a appareillé de Toulon. Pétain, soucieux de conserver la carte impériale, s'adresse alors aux populations coloniales sur l'antenne de *Paris-Mondial*. Bien que l'empire soit devenu une obsession quotidienne³⁵⁶, les signaux envoyés par le pouvoir peuvent paraître équivoques. Platon remplace à ce moment Lémery rue Oudinot, au risque d'accréditer l'idée qu'une directive allemande vient d'évincer un homme de couleur du gouvernement. Après Martin du Gard³⁵⁷, l'historien Eric Jennings souligne l'ambiguïté de l'affaire. N'a-t-on pas, pour évincer un parlementaire qui déplaisait à Baudouin, redécouvert opportunément une origine métissée que beaucoup ignoraient ou oubliaient ? Quel qu'en soit le motif réel, l'éviction de Lémery cadre mal avec la volonté du gouvernement de faire grande publicité à sa sollicitude pour les coloniaux. Quelques semaines plus tard, dans l'autre camp, de Gaulle ne peut s'empêcher, dans une lettre à Éboué, de glisser le terme esclavage pour désigner la politique de collaboration³⁵⁸.

À un moment où il déploie lui-même toute son énergie pour promouvoir une politique de collaboration fondée sur une redistribution européenne des richesses coloniales³⁵⁹, Candace a donc beau jeu de rappeler à Pétain le discours que celui-ci vient d'adresser aux populations de l'empire. Cet argument est d'ailleurs le seul utilisé car, bien qu'il ait clairement

352. AN Paris, AG 543, Brécart à Candace, 29 août 1940, Texte identique à celui de Monnerville, *op. cit.*, p. 273.

353. *Ibid.*, lettre de Candace, 4 septembre 1940. Comme signalé plus haut, il n'est pas fait mention des Arabes que l'orthodoxie raciale rattache à « la race blanche » qu'elle croit pouvoir identifier.

354. BLANCHARD (Pascal, dir.), DEROO (E.), MANCERON (G.), *Le Paris Noir*, *op. cit.*, p. 121.

355. AN Paris, AG 543, lettre de Candace à Pétain, 4 septembre 1940. La lettre est antidatée car elle fait mention du message aux populations de l'empire qui n'est diffusé sur *Paris-Mondial* que le 6 septembre.

356. JENNINGS (Eric), *Vichy in the Tropics. Pétain's National Revolution in Madagascar, Guadeloupe and Indochina, 1940-1944*, Stanford University Press, 2001, p. 9 ; *Vichy sous les tropiques*, Grasset, 2004, p. 19.

357. MARTIN DU GARD (M.), *La chronique de Vichy (1940-1944)*, Flammarion, 1948, p. 247 cité par JENNINGS (E.), « Vichy fut-il antinoir ? », *op. cit.*, p. 221.

358. Lettre de De Gaulle à Éboué le 9 novembre 1940 dans WEINSTEIN (B.), *Éboué*, New-York, Oxford University Press, 1972, p. 257.

359. CANDACE (G.), « Pour une politique coloniale constructive », *La Dépêche de Toulouse*, 20 août 1940 (Fonds Énoff).

mentionné les situations faites à d'autres, il se garde bien de toute allusion aux parlementaires, aux Alsaciens ou aux juifs. Candace lie par ailleurs la question de l'unité nationale aux « millions de noirs et de jaunes³⁶⁰ » de l'empire colonial, reprenant le ton de ses discours dans le journal de la LICA³⁶¹. Il ne s'agit donc pas d'une démarche concernant les seuls noirs et sang-mêlé, même s'ils sont le plus souvent cités dans les différents courriers. De surcroît, quoique député et domicilié en zone occupée, Candace n'évoque pas l'ostracisme touchant les parlementaires au passage de la ligne. Sans doute choisit-il ici l'argumentation la plus efficace. On note cependant sa naïveté, réelle ou feinte, quant à l'autonomie de l'État français. Il supplie ainsi Pétain de faire cesser, par des instructions rendues publiques, un état de chose qui ne cadre ni avec les intentions des autorités supérieures allemandes que le cabinet lui a communiquées, ni avec le haut souci d'unité nationale exprimé dans le message à l'empire. Or, toute publicité à cette affaire serait contraire au mot d'ordre des militaires. Partisans de la discrétion, ceux-ci cherchent justement à éviter toute réponse négative des Allemands. En outre, le rappel legaliste au texte de l'armistice expose le parlementaire à devoir accepter toute mesure de discrimination, pourvu qu'elle soit officielle. Candace mentionne évasivement l'affaire dans la *Dépêche de Toulouse* en évoquant les « coloniaux blancs, noirs ou jaunes » qui ont pu s'inquiéter de « discrimination entre le territoire français et les colonies³⁶² ». Ce faisant, il croit, ou feint de croire, à un dénouement.

Jusqu'à la fin de septembre, l'affaire reste limitée au cabinet Pétain, qui fait généralement l'intermédiaire entre la Guerre³⁶³, la représentation coloniale et les Colonies. Deux autres ministères sont ensuite contactés à la suite de nouveaux signalements émanant du groupe de parlementaires coloniaux dont Candace reste l'interlocuteur principal auprès du cabinet Pétain.

À la mi-septembre 1940, des listes de réfugiés non autorisés à franchir la ligne sont envoyées par les Allemands aux autorités françaises³⁶⁴ : « Alsaciens et Lorrains qui ne sont pas de race allemande », « indigènes nord-africains et coloniaux des possessions françaises ». Le 15, on signale des affiches à la gare de Moulins³⁶⁵. D'autres panneaux sont affichés le 20 en gare de Vichy, visant les Juifs et gens de couleur. Ils seront reproduits une semaine plus tard par le *Petit Parisien*³⁶⁶. Une nouvelle lettre est adressée à Pétain, reprenant tout l'historique du dossier³⁶⁷. Encore une fois saisi par le cabinet militaire du chef de l'État (Brécart), Koeltz s'adresse cette fois-ci

360. AN Paris, AG 543, lettre de Candace, 4 septembre 1940. Comme signalé plus haut, il n'est pas fait mention des Arabes que l'orthodoxie raciale rattache à « la race blanche » qu'elle croit pouvoir identifier.

361. CANDACE (G), « La leçon d'une élection : union des races ! », *Le droit de vivre*, n°134, 21 janvier 1939.

362. CANDACE (G), « Production coloniale et ravitaillement métropolitain », *La Dépêche de Toulouse*, 17 septembre 1940 (Fonds Énoff).

363. Où Huntzinger remplace Weygand, nommé en Algérie.

364. Information provenant de SHAT 1P9, EMA, 2^e bureau cité dans ALARY (É.), *La ligne de démarcation*, op. cit., p. 60.

365. *Paris-Soir*, 21 septembre 1940 dans HALLIAR (A), op. cit., p. 117.

366. Mention de ANOM, Aff. pol., c. 1297 dans JENNINGS (E), « Vichy fut-il antinoir ? », op. cit., p. 222.

367. AN Paris, AG 543, loc. cit., lettre de Candace à Pétain, 20 septembre 1940. Texte identique à celui de Monnerville, op. cit., p. 273.

aux services de Piétri, secrétaire d'État aux Communications³⁶⁸ et ancien ministre des Colonies. Remplaçant pour la première fois le terme *catégorie* par celui de *race*, le responsable de la DSA fait de nouveau remarquer l'absence de clause d'armistice se rapportant à l'entrée en zone occupée des Français « de race israélite ou de couleur ». Le contexte de ce courrier est celui du choc occasionné à Vichy par la bataille livrée quelques jours plus tôt par la force Y à Dakar contre les Anglo-gaullistes. Plus que jamais, l'heure est à la cohésion impériale. Koeltz, reprend donc les arguments de Candace, insistant sur l'inquiétude « des personnes en cause, qui se croient autorisées à penser que les pouvoirs publics se désintéressent de leur sort ». Nonobstant les éventuelles exigences allemandes, il s'agace de l'irresponsabilité des initiatives prises dans les gares et bureaux de poste par des services relevant apparemment de Piétri. La publicité donnée à ces avis provenant d'organes non compétents, risque en effet de porter atteinte à la liberté d'action du gouvernement. En conclusion à sa demande, l'officier, chef d'un service au secrétariat d'État à la Guerre, enjoint le civil Piétri, secrétaire d'État aux Communications, de mettre fin aux affichages : « Je vous demande en conséquence de bien vouloir donner instructions aux services compétents pour que les affaires incriminées soient supprimées ». C'est la première fois qu'une instruction est donnée, non pour mettre fin aux discriminations mais pour interdire les affichages français qui les annoncent en faisant courir le risque qu'elles soient imputées à Vichy. Quand bien même la découverte du bon interlocuteur permettrait-elle de faire aboutir la requête, on peut juger relativement restreinte une mesure qui consiste à interdire la publicité française à une interdiction qu'on identifie alors comme étant d'origine allemande sans qu'on ait pu déterminer quel service l'aurait émise³⁶⁹.

f – Faire respecter des droits dont les juifs viennent d'être exclus

La démarche de Koeltz auprès du SE aux Communications paraît d'autant plus vaine qu'au moment où le courrier parvient à Piétri, la situation se trouve de nouveau modifiée par les mesures antisémites allemandes du 27 septembre 1940. Koeltz découvre au passage que les affichages, jusqu'ici attribués à l'administration des Communications, émanent en fait de subalternes du secrétariat d'État à l'Intérieur. S'y ajoutent les 3 et 4 octobre 1940 les lois de Vichy visant les juifs de la zone libre. Elles sont présentées comme une réponse aux premières décisions allemandes en zone occupée³⁷⁰. Alors qu'ils ont choisi une attitude

368. AN Paris, AG 543, DSA, Lettre de Koeltz, au secrétaire d'État aux communications, 26 septembre 1940. Piétri que Candace semble apprécier, a été ministre des Colonies en 1929 avec pour secrétaire d'État le Martiniquais Alcide Delmont, second homme de couleur à occuper un poste ministériel après Lémyer qui avait été sous-secrétaire d'État à la Marine sous Clemenceau (1917-1918) et garde des sceaux pendant trois semaines sous Doumergue (octobre-novembre 1934). Sur les sous-secrétaires d'État aux colonies, 1^{re} partie de cette étude *op. cit.*, p. 44-45.

369. BRUTTMANN (Tal), *op. cit.*, p. 245 : témoignage d'un nommé Vingarassamy dans le dossier consacré à la recherche sur la responsabilité d'Adrien Marquet, ministre de l'Intérieur (maire USR de Bordeaux), sur ces discriminations.

370. Certains ont justifié plus tard le statut des Juifs par la volonté d'éviter de morceler la France en laissant d'un côté subsister le droit français antérieur, alors que de l'autre s'appliquaient les lois de Nuremberg cf. PEYROUTON (Marcel), *Du service public à la prison commune*, Plon, 1950, p. 155 cité par COINET (Jean-Paul), *Histoire de Vichy*, Perrin, 1996, 2003, p. 133.

légaliste fondée sur la lecture de l'armistice, Candace et les parlementaires coloniaux bataillent pour des droits dont les juifs sont désormais exclus par les lois françaises. En admettant qu'ils sous-estiment l'antisémitisme de Vichy ou qu'ils soient antisémites eux-mêmes, ce qui ne paraît pas être le cas, les coloniaux réalisent sans doute la sérieuse dégradation de leur argumentaire juridique. Ils ne peuvent plus guère espérer qu'en une sorte d'allégeance maréchaliste qui leur vaudrait en retour une protection relevant davantage du clientélisme que de la liberté individuelle.

Le ton change après la promulgation du statut. Le chef de la DSA s'adresse à la direction des réfugiés du SEI, soulignant que l'ordonnance allemande du 27 septembre³⁷¹ « sur le statut des Israélites a complètement changé les conditions d'admission en zone occupée de cette catégorie de personnes³⁷² ». On note qu'il ne fait aucune mention du texte antisémite décrété cinq jours plus tôt à Vichy, comme s'il s'agissait d'une traduction juridique des mesures allemandes. Mieux, il fait remarquer qu'il avait paru indiqué de ne pas aller au devant de restrictions allemandes apparaissant imminentes, « par un affichage intempestif dont la forme même pouvait en faire attribuer la responsabilité aux autorités françaises ». Selon lui, il y avait lieu, au contraire, de faciliter les rapatriements en question pour diminuer dans l'intérêt général, l'effectif de la population réfugiée en zone libre. Au-delà de simples considérations malthusiennes sur le ravitaillement, il semble approprié de lire dans ces propos une allusion au thème, alors en vogue, de la zone libre transformée par les Allemands en « dépotoir à Juifs », thème dont on sait qu'il a suscité des protestations de Vichy auprès des autorités allemandes. Davantage que le droit d'un individu de réintégrer son domicile sans être discriminé, le passage de la ligne est perçu par une partie des autorités comme un moyen de se débarrasser des indésirables. *Last but not least*, en accord avec la direction des réfugiés (SEI), Koeltz convient de la nécessité d'aviser les intéressés par voie de presse, radio « *et même par affichage dans les gares, sous réserve* »³⁷³. La décision est aux antipodes de ce qu'il écrivait quelques jours auparavant au secrétaire d'État aux Communications. Préoccupé de clarté administrative, il propose également que le critérium donné par l'ordonnance allemande pour la détermination de la qualité de juif soit reproduit dans les annonces. Inquiet de l'image de la France, il affirme en outre la nécessité de spécifier clairement qu'il s'agit d'une exigence de l'occupant : « il ne vous échappera pas (...) que le gouvernement n'a aucun intérêt ni à paraître s'attribuer la paternité de cette mesure, ni à augmenter par une interprétation restrictive du critérium admis par l'autorité allemande, le nombre des personnes auxquelles l'accès à la zone occupée est désormais interdit ». À l'instar de ceux qui dénonçaient naguère l'invasion de la France par des foules nauséabondes et malsaines³⁷⁴, l'État français paraît ici soucieux de ne pas transformer la zone sud en grand collecteur.

371. Il la date du 26 et indique que la DSA n'en a pas encore eu connaissance.

372. AN Paris, AG 543, lettre de Koeltz, DSA, Vichy, au secrétaire d'État aux Réfugiés, 8 octobre 1940.

373. Souligné par nous.

374. « Par toutes nos routes d'accès transformées en grands collecteurs, coule sur nos terres une tourbe de plus en plus grouillante (...) », dans BÉRAUD (Henri), *Gringoire*, 7 août 1936.

Koeltz souligne cependant une différence de situation pour les réfugiés de couleur. « Noirs, jaunes ou Arabes » peuvent rejoindre leur domicile même si, en certains points de passage, on a signalé des difficultés imputables à des subordonnés allemands. À ce moment au moins, il semble que la confusion entre les différentes administrations françaises ajoute à celle de la communication entre Vichy et les autorités allemandes. À tel point que certains coloniaux comme Lamine Gueye, lui aussi candidat au passage de la ligne, finissent par ne plus y voir qu'une polémique franco-française sous l'œil de l'occupant plutôt qu'une instruction allemande³⁷⁵. À l'instar de situations plus contemporaines, les remarques de Gueye renvoient à des discriminations que leurs auteurs effectifs justifient par l'anticipation d'exigences imputables à des tiers, avant même que celles-ci aient été formulées. De façon plus nuancée, on serait tenté de penser que des initiatives allemandes subalternes ont pu être relayées par des subordonnés français à Vichy ou à Châteauroux. Côté allemand, l'attitude des officiers subalternes sur le terrain ne semble pas concorder avec les consignes des autorités supérieures. Koeltz s'étonne ainsi que des Nord-Africains, dont le personnel de la mosquée de Paris, aient pu passer en zone occupée sans aucune difficulté. C'est ce qu'il indique à de Brinon qu'il charge de signaler l'affaire à Paris, au chef de l'administration militaire allemande (Von Stülpnagel)³⁷⁶. Le 8 octobre 1940, deux mois après le premier courrier de Candace (6 août), ordre est donc enfin donné d'aborder la question avec les autorités d'occupation à Paris pour solliciter l'envoi d'instructions aux postes allemands de la ligne de démarcation. On est alors à quelques jours de l'entrevue de Montoire qui officialise le terme collaboration, déjà en vogue dans les cercles dirigeants. Nul doute que la question bénéficie à ce moment de la volonté de Vichy de ne pas perdre le soutien des populations de l'empire. Là encore, l'idée de lutte contre les discriminations, outre qu'elle ne s'applique pas aux juifs, relève de la politique indigène de la France et recrute ses défenseurs dans la représentation coloniale. La lettre qu'adresse Brécart à Candace à la mi-octobre a de quoi laisser une impression de malaise à celui qui a pu s'afficher naguère avec la LICA ou la Ligue des droits de l'homme³⁷⁷ :

« Monsieur le vice-président,

Vous avez bien voulu appeler l'attention du chef de l'État sur l'affichage dans les gares d'un avis relatif au passage des personnes de couleur.

Le Maréchal Pétain me charge de vous informer que la Direction des services de l'armistice, à qui cet état de choses avait été signalé, vient de faire connaître que l'affichage en cause a été supprimé par les soins du secrétariat d'État aux Communications et que les prochains avis présentés au public

375. GUEYE (Lamine), *op. cit.*, p. 105-106, dans JENNINGS (E), « Vichy fut-il aussi antinoir ? », *op. cit.*, p. 222.

376. AN Paris, AG 543, lettre de Koeltz, DSA, Vichy, à délégation française en territoire occupé, Paris, 8 octobre 1940. Il faut croire que l'image de l'Arabe était chez les Allemands, moins négative que celle du noir, associée à l'occupation de la Ruhr et à des violences imputées par la population allemande aux soldats noirs.

377. Nous n'avions pas accordé foi, dans la première partie de cette étude, à l'accusation portée par *Au pilori* (février 1944) d'affiliation la LDH. Remerciements à Emmanuel Naquet qui, sur la base des archives déposées à la BDIC, confirme la qualité de membre ainsi qu'une appartenance (symbolique) au groupe parlementaire de la Ligue en 1923, 1926, 1928 et 1935-1936.

auront trait *seulement aux restrictions imposées par les autorités allemandes à la circulation des Israélites*³⁷⁸ ».

Monnerville, qui était jusqu'ici la source la plus connue sur cet épisode, affirme que les affichages auraient cessé en mai 1941³⁷⁹. Rien dans les sources ne confirme cette date. Une chose est sûre : le courrier de Brécart à Candace le 16 octobre 1940 est la dernière pièce du dossier. Candace évoque plus tard l'exemple de René Pantobre, pharmacien parisien démobilisé qui aurait été un des premiers à bénéficier de la levée de l'interdiction. Il admet ensuite qu'il a fallu de nouveau batailler en 1941 contre des fonctionnaires français qui, « se faisant les complices des Allemands » avaient interdit aux noirs et gens de couleur la première classe du métro. Selon lui, la mesure ne fut rapportée que péniblement grâce au soutien du secrétaire d'État aux colonies (Platon)³⁸⁰.

Il est également possible que le nombre de refoulements ait décliné par simple procès de normalisation, faute de candidats, chacun ayant intégré les nouvelles normes ou tout simplement trouvé un moyen de subsistance en zone non occupée. L'affaire reprendra en 1942. En admettant que ces refoulements aient vraiment cessé, d'autres brimades peuvent être signalées en zone nord dans le courant de l'été 1940. Raphaël Élizé en est victime lorsqu'il souhaite réintégrer son poste de maire. Ce qui lui arrive paraît aller dans le sens des exceptions signalées en août 1940 par la délégation de Wiesbaden³⁸¹. Il n'y a pas trace de brimades analogues pour Élie Bloncourt (métis aussi peu visible que Lémery), aveugle de guerre, élu de La Fère et député SFIO de Laon, qui continue d'arpenter la campagne pour se livrer à ses activités résistantes³⁸².

2. Un environnement hostile

Le fait que Candace ait largement opté en 1940 pour la collaboration internationale ne signifie pas pour autant qu'il en tire avantage auprès des autorités allemandes. Celles-ci lui sont largement défavorables. D'abord, parce qu'il est noir ; ensuite, parce qu'il réunit toutes les conditions politiques pour être tenu à distance. Cette suspicion existe également à Vichy, malgré les contacts avec le cabinet de Pétain.

a – Ostracisme

Candace fait l'objet d'une surveillance policière à partir de mars 1942. Cette date correspond à sa convocation au Conseil national. Elle marque également le début d'une enquête policière pour retrouver Satineau et l'empêcher de sortir de France. La fiche de Candace mentionne une naissance à « Baillif (Martinique) », perle qui semble alors un classique du

378. AN Paris, AG 543, lettre de Brécart à Candace, 16 octobre 1940. Souligné par nous.

379. MONNERVILLE (G), *op. cit.*, p. 274.

380. CE, JH, *Quelques traits...*, *op. cit.*, p. 10.

381. AN Paris, AG 543, Lacaille, DFCAA, Wiesbaden à DSA, 18 août 1940.

382. CHATHUANT (D.), « Élie Bloncourt, député guadeloupéen de l'Aisne », *Dict. Antilles-Guyane*, Désormeaux, Fort-de-France 1999.

genre dans les fiches des Renseignements généraux³⁸³ mais témoigne des insuffisances de vérification des sources. Beaucoup plus importante est l'indigence constatée pour les autres informations. On ne mentionne guère que quelques distinctions dont le Mérite agricole auquel est ajoutée la présidence du CDFOM. Il n'y a rien sur la journée du 7 juillet, rien sur l'appartenance au bureau de la Chambre et pas davantage sur la visite de 1940 à Pétain. Tout au plus, les fonctionnaires notent-ils au conditionnel que Candace serait franc-maçon et s'occupe de requêtes auprès du gouvernement. Tout indique qu'ils savent peu de choses en dehors de ce qu'ils ont recopié dans le *Bottin mondain*. La surveillance se poursuit. Elle peut avoir été motivée par le fait que Satineau fait l'objet d'une enquête secrète depuis mai 1941. Son courrier est ouvert en secret. Il est mis sur écoutes, épié et même filé avant d'être recherché dans toute la zone sud et en AFN³⁸⁴. Platon le soupçonne alors d'être membre d'une officine clandestine d'immigration des juifs vers les Antilles³⁸⁵. L'affaire n'est pas connue de la presse mais elle ne peut qu'attirer l'attention des services de Vichy qui travaillent déjà sur le dossier Satineau. À ce moment, Candace prend soin d'affirmer autour de lui qu'il n'est plus franc-maçon. Son accréditation à l'antenne de la *Voix de la France* permet de le juger « partisan convaincu du chef de l'État », attaché au maréchal et au chef du gouvernement³⁸⁶.

Ces éléments ne sauraient suffire à conclure à l'image finalement positive du député guadeloupéen, dans le petit monde vichyssois. La participation des anciens parlementaires au Conseil national relève avant tout d'une idée de Flandin en janvier 1941 et non d'une réelle volonté du maréchal. Celui-ci aurait préféré se débarrasser des parlementaires même s'il fait des exceptions et semble faire preuve d'une certaine bienveillance pour Candace. L'aventure du Conseil national tournera court avec le retour de Laval en avril 1942.

Nonobstant les efforts de Candace pour témoigner de sa loyauté, il semble qu'il rencontre une certaine hostilité dans les réseaux vichyssois où tout le monde ne l'accueille pas à bras ouverts. Même atténuée, l'image de la camaraderie parlementaire et maçonnique est révélée par d'autres sources sous-entendant qu'il n'est pas en odeur de sainteté à Vichy. Il est un vice-président de la Chambre, élu à gauche, face à Vallat. Qu'il soit renégat de la maçonnerie importe peu pour qui considère qu'il n'aurait jamais dû en être. Le fait d'être conseiller national attire entre autres l'hostilité des légionnaires, qui y voient une institution rivale de la Légion française des combattants. Au reste, même si beaucoup de Français conçoivent une

383. On a le même cas de figure pour Élie Bloncourt, Guadeloupéen élu dans l'Aisne, AD Aisne, 8°R 6 – Élections 1789-1939, 3 M 7, Bloncourt (SFIO), commissaire au préfet, 22 avril 1936.

384. AN Fontainebleau, RG 19980221, art. 2 n° 14A Maurice Satineau.

385. *Ibid.*, cette source complète les informations déjà données par JENNINGS (Eric), « Last Exit from Vichy France : The Martinique Escape Route and the Ambiguities of Emigration », *Journal of Modern History*, 74, juin 2002, p. 289 *sq.* Elle met en évidence, au vu des transcriptions de conversations téléphoniques de la Sûreté, le fait que Satineau est fortement soupçonné de monnayer son aide.

386. AN Fontainebleau, RG (09/02) – A 100280 art 8 n°2127. Si la note est postérieure à mai 1942 (date du retour à la *Voix de la France*), le chef du gouvernement est Laval. Ceci étant, Candace a rarement refusé son soutien à un gouvernement.

sympathie paternelle pour l'image du brave tirailleur, cela ne signifie pas pour autant qu'on admette à l'unanimité l'idée que des indigènes doivent se comporter en égaux des blancs³⁸⁷. Pour les esprits les plus conservateurs, comme pour les fascistes ou les maurassiens, Candace est incongru. Pour ceux qui ont un passé républicain à faire oublier, être vu avec lui serait une erreur politique. On le boude pour ne pas se compromettre. Martin du Gard perçoit en lui l'ancien « président » de la Chambre, « le noir (...) qui loge au Majestic ». Il ne souffle mot de la facette pétainiste³⁸⁸.

Dans le cercle familial, les nouvelles sont mauvaises pour les deux beaux-frères franc-maçons. René Binet, frère de Jeanne Candace, est mis à la retraite d'office par Paul Baudouin en février 1941, malgré ses brillants états de service³⁸⁹. Félix Arcole, époux d'Alice Candace, est quant à lui condamné à Dakar³⁹⁰. Candace semble avoir réussi à ne pas laisser ébruiter des nouvelles si compromettantes.

L'Œuvre, dirigée par Déat, continue d'enfoncer le clou. Réputée plus magnanime vis-à-vis des frères repentis, elle n'en publie pas moins en 1943 une liste de dignitaires maçons dans laquelle Candace est dit démissionnaire depuis 1936³⁹¹. Incapable de mettre fin aux soupçons, celui-ci continue de s'expliquer sans convaincre personne et en se déconsidérant aux yeux des maçons. Face à l'adversité, il continue de témoigner de sa fidélité au maréchal. On le rencontre en grande conversation dans un vin d'honneur offert par le Club nautique vichyssois à « Monsieur le Maréchal de France³⁹² ». Cela n'empêche pas qu'on le considère comme un ci-devant vice-président de la Chambre et non comme le représentant d'un bureau encore en activité³⁹³.

b – *Vernegerung*

« Entre l'Allemand d'aujourd'hui et le noir que je suis, je pense que la civilisation, c'est moi »
Candace, 23 mars 1939³⁹⁴

L'hostilité allemande à la présence d'hommes noirs en Europe est connue de longue date. Elle tire prétexte de l'emploi de troupes noires

387. L'exemple le plus connu pour illustrer cette antipathie pour le « Nègre évolué » apparaît dans HERGÉ, *Tintin au Congo*, Casterman, 1931. Alors que tous les aimables indigènes en pagne s'expriment en « petit-nègre », l'homme noir le plus antipathique après le sorcier y est l'Américain vêtu à l'occidentale, propriétaire du « léopard ». Hergé en fut tellement conscient qu'il transforma le personnage en homme blanc lors de la réédition couleur.

388. Il emploie sans doute « président » parce que c'est effectivement la fonction d'un vice-président, MARTIN DU GARD (Maurice), *Chronique de Vichy (1940-1944)*, Flammarion, 1948, p. 353.

389. MAE, dossier personnel de René Binet, ministre plénipotentiaire honoraire – Personnel, 3^e série, c. 30 ; État-civil de la ville de Paris : mariage de Gratien Candace, publiciste, député de la Guadeloupe et Jeanne Binet, 1921 ; Mémoire en défense, 14 juillet 1945.

390. CANDACE (G.), Mémoire en défense : quelques traits de mon action politique de 1939 à 1945 », 14 juillet 1945 dans AN Paris, Jury d'honneur du Conseil d'État, AL 5303.

391. *L'Œuvre*, 5 février 1943.

392. Deux photographies de la *Documentation française*, réf. 00019751 et 00019752, 19 octobre 1943.

393. AN Fontainebleau, RG (09/02) A 100280 art 8 n°2127 G, 20 novembre 1943.

394. Propos accueillis par des acclamations au Rassemblement mondial contre le racisme, La Mutualité, 23 mars 1939; cf. « Pas de colonies pour les racistes », *Le droit de vivre*, 11 avril 1939.

par l'armée française, pendant la Grande guerre, puis lors de l'occupation de la Ruhr, en 1923. Cette négrophobie germanique se nourrit des mêmes préjugés que les lynchages aux États-Unis. Pour une opinion qui se soucie fort peu de vérifier la véracité des faits, les troupes noires ont la réputation d'être brutales et sexuellement incontrôlables. C'est même une évidence pour une conscience collective qui les considère comme relevant de la sauvagerie animale, antithèse de la civilisation³⁹⁵. L'image symbolique de cette occupation française et africaine s'est imposée entre autres dans la revue satirique *Simplicissimus* où apparaissait en 1923-1924 la figure duale de l'officier français ventripotent flanqué d'un tirailleur noir, lequel montait la garde pendant le repas du premier ou torturait, sur ordre de son chef, un brave citoyen allemand famélique.

À côté de l'antisémitisme, la négrophobie de *Mein Kampf* correspondait à une nouvelle forme d'expression de la francophobie allemande. Outre que la France était coupable de compléter ses effectifs avec une « humanité de couleur » (*farbigen Menschenbeständen*) fournie par un immense réservoir, Hitler déplorait l'établissement progressif d'un véritable État africain (*Afrikanischen Staates*) sur le sol européen. L'ex-putschiste emprisonné estimait, non sans dégoût, qu'en trois cents ans, ce qu'il restait de sang franc (*Fränkischen Blutsreste*) serait submergé. La France allait ainsi devenir une immense zone peuplée par une « race inférieure », dans un État mulâtre eurafricain (*Europa-Afrikanischen Mulattenstaat*), produit d'une politique d'abâtardissement (*Bastardierung*) continu³⁹⁶. Il est remarquable, qu'au même moment, on assistait en France au développement d'une forme de négrophilie servant de vecteur à la fois à la germanophobie et à l'antiaméricanisme. La France savait qu'elle traitait bien ses indigènes, contrairement aux Allemands, ce que ces derniers semblaient eux-mêmes reconnaître, du moins le pensait-on en se gargarisant de quelques auteurs allemands comme Asmis ou Sieburg³⁹⁷. Puissance coloniale la plus humaine, la France ne brutalisait pas ses nègres, contrairement aux Américains jugés coupables, en 1923, de complaisance dans la question des réparations allemandes et d'intransigeance sur celle des dettes françaises.

Il est donc clair, pour les Allemands de 1940, que l'infériorité raciale de la France ne tient pas seulement à sa latinité et qu'elle est aggravée par son « enjuivement » et sa « négrofication » (*Vernegerung*). On a bien du mal à comprendre comment Sieburg a pu passer sans encombre de son éloge francophile/indigénophile à sa profession de foi nazie. Ce mépris allemand est largement connu de Candace et des autres parlementaires

395. Appliqué une guerre plus tard aux soldats marocains, ce préjugé a eu la vie dure et, jusqu'au début du XXI^e siècle, les actualités télévisées françaises et allemandes mettent en scène des témoignages de vieillards expliquant qu'il y a eu beaucoup de viols *parce que* les troupes françaises étaient composées de soldats marocains. Sur cette problématique, signalons un travail sur l'histoire et la mémoire italienne des soldats marocains, BARIS (Tommaso), « Violence des troupes coloniales en Italie : violences des libérateurs durant l'été 1944 », *Vingt-tième siècle*, n°93, janvier-mars 2007, p. 47-62.

396. Hitler (Adolf), *Mein Kampf*, Eher Verlag, Munich, 1925, p. 730.

397. ASMIS (Rudolf) dans le *Preussische Jahrbücher*, décembre 1921, cité par SARRAUT (Albert), *op. cit.*, p. 90.

coloniaux. De même que pour certains juifs (de conviction ou de tradition), l'intransigeance vis-à-vis de Hitler relevait avant-guerre de la nécessité, on concevait mal de pouvoir vivre noir et sous le joug allemand. C'est sans doute l'une des premières pensées présentes à l'esprit de Candace lorsqu'il avait demandé son passeport à Pomaret pour pouvoir passer en AFN avec son épouse sur le *Massilia*³⁹⁸. Satineau fait de même³⁹⁹. Représentant de l'élite du *Vernegerung*, Candace pouvait imaginer avoir tout à perdre au contact des Allemands. L'affaire de la ligne de démarcation confirmait ces craintes. On savait par ailleurs que les soldats noirs étaient souvent la cible de brutalités allemandes, même si le fait n'était pas systématique⁴⁰⁰. Cela avait été le cas avec l'affaire Jean Moulin dans l'Eure-et-Loir, où Candace possédait une maison. Ce fut encore le cas au moment de l'arrivée de la Wehrmacht à Lyon ou dans l'Oise, lors du massacre de tirailleurs sénégalais du 3/24^e RTS dans la nuit du 9 au 10 juin 1940. L'idée que le maréchal pût représenter une protection contre les brutalités allemandes ne relevait pas du sophisme pour des gens qui ne pouvaient dissimuler une couleur de peau suffisante à les désigner à la vindicte allemande. En 1943, Maurice Satineau, ancien allié de Candace et co-signataire de l'appel du 19 juin, est arrêté à la frontière espagnole avec de faux papiers puis interné au fort du Hâ⁴⁰¹. L'arrestation n'est pas fondée sur une motivation raciste mais il est clair qu'elle va dans le sens des craintes de Candace. Contrairement à Satineau, il est au fait des délibérations des comités secrets de la Chambre et peut être soupçonné, comme rapporteur du budget de la marine, de posséder des informations précieuses sur la défense nationale. Sans qu'on sache vraiment si Candace en est informé, Raphaël Élizé, maire socialiste et martiniquais de Sablé-sur-Sarthe, est radié par le préfet sur exigence de la Feldkommandantur. Il avait participé à la croisière du Tricentenaire en qualité de premier maire de couleur de France⁴⁰². La Feldkommandantur s'adresse au préfet pour s'opposer à sa demande de réintégration à la mairie de Sablé : « Il est incompréhensible pour le ressentiment allemand et pour le sens du droit allemand qu'un homme de couleur puisse revêtir la charge de maire. De même il est insupportable à l'administration militaire et à l'armée allemande de reconnaître comme maire en territoire occupé un homme de couleur ni discuter avec lui. La Feldkommandantur prie d'être mise au courant pour le 14 août au plus tard⁴⁰³ ».

398. POMARET (Charles), *Le dernier témoin*, Presses de la Cité, 1968, p. 204.

399. « American foreign service, application for non immigrant visa », 4 juin 1941, AN Paris, Jury d'honneur, AL 5330 ; AN Fontainebleau, RG, 19980221, art. 8 n° 76A Maurice Satineau (1940-1960).

400. THOMAS (Martin), « Le gouvernement de Vichy et les prisonniers de guerre coloniaux français (1940-1944) », dans CANTIER (J.), JENNINGS (E., dir), *L'empire colonial sous Vichy*, Odile Jacob, 2004, p. 311.

401. AN Fontainebleau, RG, 19980221, art. 2 n° 14A : Maurice Satineau (1941-1944) ; art. 8 n° 76A Maurice Satineau (1940-1960) ; AL5330, *loc. cit.*.

402. Compagnie générale transatlantique – French lines, *Liste des passagers du Colombie*, *loc. cit.*

403. Copie manuscrite de la main de R. Élizé de la lettre n°836/40 de la Feldkommandantur 755, 9 août 1940, dans ASSOCIATION PASSÉ SIMPLE, *Raphael Élizé, premier maire de couleur de la France métropolitaine*, Sablé-sur-Sarthe, Chez l'auteur, 1994. La dernière ligne, soulignée par nous, et qui n'est pas reprise dans l'ouvrage de S. Bilé (*op. cit.*, p. 95), montre que la décision publique incombe en dernier ressort au préfet, quelles que soient ses craintes, fondées

c – Au pilori

Le 7 mai 1942⁴⁰⁴, la police allemande, qui ne semble pas en être à sa première perquisition, visite l'appartement de Candace, au 85 rue de Courcelles. C'est là qu'étaient installés avant guerre son cabinet privé et son secrétariat. Ses dossiers sont emportés avec une partie de sa bibliothèque. Plusieurs années de travail parlementaire et journalistique disparaissent ainsi. L'appartement est ensuite mis sous scellés. La maison de Lormaye est également occupée mais pas forcément pour des raisons politiques⁴⁰⁵. Elle semble avoir été simplement réquisitionnée par la Wehrmacht. Il est clair, qu'à ce moment, le fait d'être à Vichy constitue une protection. Sans qu'on puisse en tirer aucune conclusion définitive, il faut remarquer que c'est à cette période que le parlementaire confère à ses chroniques une dimension chrétienne ou cléricale inconnue jusque-là. L'hostilité de l'occupant ne s'arrête pas à cette perquisition. On ne sait ce qui a persuadé les autorités allemandes de s'intéresser publiquement à Candace. Gunther Hecht, de l'Office de politique raciale du parti nazi s'était intéressé au jubilé de 1937 dans le cadre de la dénonciation du *Vernegerung* français⁴⁰⁶. Il est certain que comme vice-président de la Chambre et rapporteur du budget de la marine militaire, Candace figure dans les listes allemandes de personnalités françaises. C'est en février 1944, par le truchement de la presse parisienne collaborationniste, qu'on s'en prend à lui. « Jean Théroigne » lui consacre sa rubrique générique d'*Au pilori*⁴⁰⁷, feuille antisémite subventionnée par l'occupant et fonctionnant sur le mode de la délation et de la diffamation raciale publiques. Curieusement, le texte ne comporte aucune insulte relative à la couleur de peau. Il est vrai que l'énorme caricature qui l'accompagne présente un visage dont les traits sont suffisamment explicites pour se passer d'une information supplémentaire. En outre, il faut se replacer dans le contexte de l'époque pour comprendre que, même en l'absence d'allusion, la stigmatisation raciale peut aller de soi. Ainsi, dans un mauvais ouvrage de 1931⁴⁰⁸, le caractère insolite d'un récit qui pouvait paraître d'une extraordinaire banalité reposait tout entier sur la simple description d'un homme noir, en costume, fumant une cigarette. *Idem* d'une caricature de Diagne par Sennep dans les souvenirs de Daudet⁴⁰⁹. L'insolite s'y fondait simplement sur le costume du député sénégalais. Pour ce qui est de la stigmatisation raciale, on possède au moins l'exemple des caricatures de Paul Iribe dans le *Rire*, dans l'immédiat après guerre. Le personnage du juif au nez crochu ou du nègre costumé sont suffisamment éloquents pour qu'on n'y ajoute pas une légende sur les nouveaux riches d'après guerre.

ou non, sur sa propre marge de manœuvre. Arrêté en 1943 pour résistance, Élizé meurt en février 1945 à Buchenwald.

404. AN Paris, Conseil d'État, Jury d'honneur, AL 5303.

405. *Ibid.* : lettre de Candace à Robert Khan, sous-préfet rapporteur, 11 octobre 1945.

406. Article du *Dresdner Anzeiger*, cité par MONNERVILLE (G.), *Témoignage...*, op. cit., p. 101; cf. 1^{re} partie de cette étude.

407. THÉROIGNE (Jean, pseudonyme), « Nous clouons au pilori : Gratien Candace », *Au pilori*, 26 février 1944; cf. annexe 8, p. 130.

408. REBOUX (Paul), *Le Paradis des Antilles françaises*, Paris, 1931.

409. DAUDET (Léon), *La Chambre nationale du 16 novembre*, Nouv. libr. nationale, 1923, p. 181; cf. annexe 8, p. 130.

En juin 1940, il a suffi à la *Deutsche Wochenchau* de s'attarder sur quelques gros plans de visages de prisonniers coloniaux pour que le public allemand comprenne ce que l'image stigmatisait. Il existe donc toutes sortes de stigmatisations graphiques qui vont de soi et se passent d'insultes. Par ailleurs, *Au pilori* a déjà donné la mesure de ses obsessions, appelant avec une haine hystérique au meurtre des Juifs et de tout « ce qui est faux, laid, sale, répugnant, négroïde, métissé, juif⁴¹⁰ ! ». Il lui est superflu de représenter un homme noir en pagne, comme cela avait été le cas sous la République, pour Candace et Diagne⁴¹¹.

La feuille antisémite lance plusieurs accusations à l'encontre du Guadeloupéen dont la qualité de « révolutionnaire national » est sérieusement mise en doute. La première est bien entendue celle du complot maçonnique, plus puissant aux colonies qu'en France, et qui eût permis à Candace de contrôler ministères et directeurs. La seconde est l'appartenance à la Libre pensée. Les liens avec Satineau, Barthes et Georges Bousset ne sont perçus que comme des liens maçonniques. C'est par ces mêmes liens qu'est expliqué le soutien de Candace aux fraudes de Satineau lors de l'élection de 1936. Ce dernier est accusé d'avoir justement récompensé son bienfaiteur. Il revient, écrit « Théroigne », à Jean Chiappe, de s'être élevé contre la validation de l'élection. Membre de la « secte » maçonnique, Candace est également stigmatisé pour son appartenance à la Ligue des droits de l'Homme. Le pamphlet s'achève avec une ligne sur la judéo-camaraderie parlementaire qui ne sera pas tuée « Tant que les F. : auront la parole ». C'est la seule allusion raciste explicite. Elle reste très inattendue, appliquée à Candace, sauf à y lire une allusion à un autre leit-motiv de l'antisémitisme racial : le « sang nègre » qui contaminerait les Juifs.

Il paraît juste de rappeler que le député est déjà exclu du GODF au moment où il soutient Satineau. De même, s'il est effectivement membre du groupe parlementaire de la Ligue, il y paraît fort peu actif⁴¹². L'idée que Satineau l'aurait stipendié apparaît quant à elle à l'inverse de ce qu'affirment les tracts guadeloupéens de 1936⁴¹³. L'allusion au bilan parlementaire de Candace marque la naïveté d'une feuille qui ne brille pas par sa finesse d'esprit : « Il ne marqua son administration coloniale d'aucun coup d'éclat, ni d'aucune amélioration au sort des colons, car il se contenta d'être un politicien intrigant et inutile ». Dernier reproche : Candace aurait ses entrées dans tous les ministères vichyssois. Il est vrai que la porte lui semble ouverte à la DAP du secrétariat aux Colonies, dirigée par Gaston Joseph, éminence grise du ministère depuis 1929 et invité du jubilé de 1937⁴¹⁴. On le sait effectivement reçu dans l'entourage immédiat de Pétain. Il faut cependant admettre qu'il n'y

410. *Au pilori*, 14 mars 1941.

411. Dessin de Bib, « Les vacances de la légalité : Gratien Candace », *Le Charivari*, nouvelle série, n°378, 23 septembre 1933, cf. annexe 8 ; SENNEP (Jean), *Cartel et Cie*, Bossard, 1926, cf. annexe 8.

412. D'après Emmanuel Naquet, il n'y a pas trace d'activité visible au sein de la LDH, si ce n'est l'appartenance au groupe parlementaire de la Ligue en 1923, 1926, 1928 et 1935-1936.

413. Cf. MBA, GUA VI : Élections (1929-1936) notamment les tracts « Escroc, fraudeur et pédéraste » désignant un complice et « Bilan d'un vol d'écharpe au profit d'un escroc » hostile à Satineau et Candace.

414. *Le jubilé...*, op. cit.

paraît pas chaque mois, ni même chaque année. Les sources attestent de visites au cabinet en 1940, d'une réception du CDFOM la même année et d'une autre visite en avril 1944, bien après la parution du numéro d'*Au pilori*.

C'est donc son influence dans les cercles vichysois qui est reprochée à Candace par une publication collaborationniste où les dits « Vichysois » trouvent rarement grâce, jugés trop tièdes ou trop suspects de représenter le régime déchu. Au delà de grossières inexactitudes ou d'une stupéfiante naïveté, l'intérêt de cette source parisienne est double. D'une part, elle témoigne de l'agacement suscité à Paris, chez les ultras de la collaboration, par la présence de Candace à Vichy ou par son appartenance au Conseil national. D'autre part, elle indique que les gages de bonne foi collaborationniste et autres saupoudrages d'opportunes références allemandes dans la chronique coloniale mensuelle de la *Dépêche* ne suffisent pas à faire oublier une image traditionnelle. Pour les ultras, mais sans doute aussi pour certains traditionalistes, Candace est un représentant de cette pourriture parlementaire d'ancien régime, corrompue et gangrenée aussi bien par les infiltrations de la secte maçonnique que par l'appartenance à la LDH, lesquelles ne sont après tout que deux visages de la même judéo-camaraderie parlementaire.

Du côté des autorités allemandes pourvoyeuses des fonds d'*Au pilori*, il est possible que les interventions de 1940-1941 contre les discriminations raciales, aient suscité l'agacement. Il est surtout tentant de perquisitionner chez un membre du bureau de la Chambre ayant assisté aux délibérations des comités secrets. Candace est par ailleurs partisan d'une autonomie militaire des colonies. Compte tenu de son rôle dans le budget de la marine militaire, il a probablement suivi les travaux du Comité consultatif de défense des colonies. Ces archives sont saisies par un occupant qui s'est intéressé à la Caraïbe. Il n'est pas non plus à exclure que l'appartenance maçonnique, les accointances avec la LICA et la qualité de membre de la LDH aient pu avoir une certaine valeur pour un occupant qui s'intéresse aux archives de la Ligue au point de s'en emparer⁴¹⁵.

d – Meurtres

Malgré les gages collaborationnistes qu'elle a maintes fois donnés, la *Dépêche de Toulouse* reste la cible des ultras. Avec son frère Albert, Maurice Sarraut, son directeur, continue d'incarner la maçonnerie et le radicalisme. Le journal continue d'ailleurs de prétendre représenter la démocratie, nonobstant les informations qu'il publie sur la relève, l'état sanitaire des ouvriers français en Allemagne⁴¹⁶ ou la lutte contre banditisme et terrorisme⁴¹⁷. Le 2 décembre 1943, Maurice Sarraut est assassiné alors qu'il rentre chez lui. L'opération implique à la fois la LVF, la Milice et la police

415. Cf. Défense des Colonies (1919-1942), 534 p. ; Comité consultatif sur la défense des Colonies, 1936, 65 p., cités dans OURSOU (Dimitri), « Les archives de l'histoire coloniale française en Russie », *RFHOM*, t. 80, n°300, 1993, p. 457. Archives aujourd'hui remises à la France.

416. *La Dépêche de Toulouse*, 25 juin 1943 (fonds Énoff).

417. *Ibid.*, 13 novembre 1943.

allemande. Elle fait réponse à sa réticence à diffuser des consignes pro-allemandes⁴¹⁸. On ne saurait prétendre que Candace ne craint pas pour sa vie quand survient le meurtre du directeur du journal auquel il livre une chronique mensuelle. Il revient à Albert Sarraut, ami du Guadeloupéen, de prendre la relève. À Châtelguyon, siège des bureaux des chambres, Candace avait rencontré durant l'été 1942 le général de La Porte Du Theil, fondateur des chantiers de jeunesse. Celui-ci est déporté au début de 1944. La dernière chronique du député paraît le 5 avril 1944. C'est un papier technique dans la ligne des projets de zones franches développés par lui dans les années trente. L'article voisine avec une manchette sur le docteur Petiot et un exposé sur le machiavélisme soviétique en Roumanie. Fâcheusement placé en dessous de la signature de Candace, un petit encart annonce le prochain conseil de révision des volontaires de la Waffen SS. À la mi-juin, une semaine après le débarquement de Normandie, Sarraut est déporté par les Allemands. Le 7 juillet, Mandel est assassiné. Candace peut à juste titre craindre d'être à son tour victime du déchaînement de violence.

3. Une image républicaine à Vichy

Le discours collaborationniste hostile à Candace se nourrit de sa réputation républicaine. Les professions de foi pétainistes ne suffisent pas à le faire apparaître comme un partisan convaincu de la Révolution nationale. Paradoxalement, elles le rendent crédible pour des solutions politiques à coloration parlementaire. La chose est d'autant plus vraie que ses publications sous Vichy continuent de trahir la culture républicaine qui l'a formé.

a – Culture républicaine

Si l'on s'attache de nouveau à scruter le vocabulaire, l'ensemble des références républicaines mentionnées entre 1940 et 1944 dépasse de loin le nombre des références au maréchal Pétain. Albert Sarraut apparaît dix fois dans les articles de la *Dépêche*, qui, malgré ses compromissions, continue d'afficher jusqu'au bout le sous-titre très peu correct de « Journal de la démocratie ». La dernière mention d'Albert Sarraut fait référence à sa reprise du quotidien après l'assassinat de son frère par la milice. Au contraire de ceux qui pensent que la République est la cause des malheurs des temps, Candace estime que ceux-ci sont imputables à un dysfonctionnement du régime. Il ne fait pas de celui-ci la cause intrinsèque d'une décadence française. L'ensemble des mentions d'hommes politiques sert à construire l'image d'une République qui aurait été respectable jusqu'aux années trente avant d'entrer en décadence. Hanotaux (4 mentions), Delcassé (2), Gerville-Réache (1) ou Méline (1) sont les symboles acceptables d'une époque révolue. Ferry (4) et Clemenceau (3) se réconcilient définitivement dans une France idéalisée dont ils concourent, par leur politique coloniale, à fonder l'unité nationale au delà de toute divergence. Trop compromis en 1893 et trop laïque en 1920, le Tigre n'est plus en 1943 que le souvenir de la victoire passée. C'est

418. COINTET (J.-P.), *op. cit.*, p. 306.

une icône d'union nationale, commune aux *républicains* et aux *nationaux*.

Bien que socialiste, Jaurès (2) est mentionné dans la *Dépêche* en juin 1942. Sa phrase sur les « Antilles, lambeaux de France palpitant sous d'autres cieux » est reprise dans les *Cahiers de France*, mais de façon anonyme⁴¹⁹. Elle est l'une des citations préférées de Candace. À la vérité, mentionner Jaurès n'a rien de séditieux. Le fondateur de *L'Humanité* n'a jamais exercé de responsabilités gouvernementales. Il est mort auréolé du martyre et a régulièrement servi de caution à un socialisme indépendant désireux de se trouver un référent incontesté à gauche et peu encombrant. Plus proche des années quarante, Doumer (4) est lui aussi un martyr qui a fait pleurer la France en 1932. Le président assassiné n'avait-il pas auparavant porté le deuil de ses quatre fils morts pour la patrie ? La mort bonifie bien d'autres souvenirs. Augagneur (1), laïque et franc-maçon, n'est plus qu'un des acteurs de la commission du traité de Versailles. Barthou (1), assassiné en 1934, en fut le rapporteur. C'est une référence modérée. Maginot (4) est cité pour son travail rue Oudinot avec Pietri (4), qui n'est pas mort mais à qui sa qualité de ministre de Vichy confère certains privilèges.

On trouve certes des références politiques plus *nationales* que *républicaines*. Barrès (1) reste ainsi étranger au panthéon républicain de gauche de Candace et appartient déjà aux univers catholique et maurassien. Piou (1), ancien promoteur du ralliement catholique, décédé en 1932, n'est plus un sujet de polémique mémorielle. Louis Marin, vieux chef de la Fédération républicaine, est toujours vivant. Il réside à Vichy mais n'a pas voté les pleins pouvoirs et conserve une image de républicain sincère. On l'aperçoit, comme Candace et Martin du Gard, à la soirée coloniale du 27 avril 1942⁴²⁰. Toutes ces références de droite peuvent apparaître plus calculées que les autres. Elles n'en restent pas moins liées à la participation à la commission des traités de paix de 1919 (dont Candace était membre) et non à l'appartenance partisane. C'est une façon pour Candace d'affirmer sa qualité de survivant des temps héroïques. À côté de ces références, Lyautey (7), qui n'a jamais été républicain ni même parlementaire, réalise autour de sa mémoire l'union symbolique des droites et des gauches⁴²¹.

Plus encore que Jaurès ou Clemenceau, d'autres symboles participent d'un mythe républicain et colonial. C'est le cas de Schoelcher (2), qui, pour les Antillais de la génération précédente, celle de Gerville-Réache, fut une icône vivante. Lémery en a vu les derniers feux et Candace, arrivé en métropole deux ans après la mort de l'abolitionniste, appartient à la génération qui a cultivé le lieu de mémoire du Père-Lachaise. Franc-maçon et incarnation, avec Arago (1), de la seconde République, Schoelcher est une référence incontournable. Candace le fait voisiner avec Sieyès (1), Mirabeau (1) et même Wilberforce (1), en août 1940, au plus fort de l'anglophobie vichyssoise.

419. *Les Cahiers de France*, *op. cit.* ; cette phrase attribuée à Jaurès et popularisée par Candace apparaît après guerre dans la thèse du géographe, REVERT (Eugène), *La Martinique*, éd. latines, 1949.

420. COINTET (Michèle), *op. cit.*, p. 147.

421. Sur ce thème BLANCHARD (Pascal), « L'Union nationale : la rencontre des droites et des gauches ... », *op. cit.*

Sans surprise, l'esclavage apparaît à deux reprises pour être condamné comme crime contre l'humanité avec la démonstration que son rétablissement par Napoléon a occasionné la perte de Saint-Domingue. Le terme « république » est utilisé dix fois, dont trois pour désigner les États-Unis. Soutenant le principe de la défense de Dakar contre les Anglo-gaullistes (qui ne sont pas nommés), Candace n'omet pas de mentionner le titre de Boisson qui est haut-commissaire de la République en AOF-AEF. Bien qu'il soit d'une génération marquée par la mystique républicaine, le député guadeloupéen est dépositaire d'un double héritage républicain et colonial. Dans la mémoire de l'émancipation, la France s'identifie donc à la République. En insistant sur la continuité des héritages historiques français de Belin d'Esnaumbuc à Schœlcher et Ferry, il tend à s'éloigner d'une tradition assimilationniste antillaise pour laquelle, hors de la République, il n'est point de salut. Célébrant la continuité politique, il emploie plus volontiers le terme « empire », qui revient à 82 reprises, 79 si l'on supprime les trois références au premier et au second Empires. Il est clair que dans la période 1940-1944, c'est la mystique de l'empire colonial, davantage que celle de l'État français, qui a pris la place de la République. Si tant est qu'on puisse le quantifier ainsi, le rapport entre République et empire est de 1 à 11.

On ne s'étonnera guère du fait qu'il n'y ait pas de références à un gouvernement de Vichy. Les six occurrences concernant cette ville thermale servent commodément à désigner un lieu mais Candace ne pense pas l'existence d'un régime de Vichy. Il continue de vivre dans un univers politique entre parenthèses. Sa satisfaction devant l'entrée d'Ibnou Zekri au Conseil national rappelle la façon dont il commentait en 1935 le décret Schœlcher du 4 mars 1848 : Pétain, « d'un geste », a ouvert les portes aux musulmans d'Algérie⁴²². Il continue, lorsqu'il parle de l'administration des colonies, à évoquer la rue Oudinot, ses différents services et l'absence d'une administration ministérielle unique. Il relate l'historique des politiques coloniales en se référant à des textes déposés sur le bureau de la Chambre, à ce qui a été fait et à ce qui doit l'être. Cette continuité qui s'exprimait déjà dans la référence à un commissaire de la République se ressent dans des conversations privées, où, encore en 1943, il commente les événements politiques du jour en en se référant à l'avis des « divers partis politiques qui approuvent plus ou moins le maréchal⁴²³ ».

b – Parlementaire-croupion

« En janvier 1941, je fus nommé conseiller national comme beaucoup d'autres sans avoir rien sollicité et sans avoir reçu la moindre notification de la décision me conférant ce titre qui, entre parenthèses, ne rapportait rien à ceux qui en étaient nantis. On a voulu, je crois, qu'un des doyens de la représentation coloniale représentât les colonies dans ce conseil⁴²⁴ ».

La présence à Vichy peut payer à court terme, surtout pour qui loge au Majestic, à proximité du pouvoir et des intrigues. En témoigne la

422. « Pour un ministère d'empire ... », *loc. cit.* ; *JORF*, Débats de la Chambre, 1^{er} mars 1935, p. 792.

423. AN Fontainebleau, RG (09/02) A 100280 art 8 n°2127 G, 20 novembre 1943.

424. *Mémoire en défense*, 14 juillet 1945, *loc. cit.*

nomination au Conseil national, en janvier 1941. Candace la doit sans doute à la camaraderie parlementaire avec Flandin, peut-être à la sympathie du maréchal et éventuellement à la nécessité de montrer qu'en face d'Éboué, il existe d'autres coloniaux noirs susceptibles de représenter l'œuvre de la France aux Colonies.

Imaginé par Flandin, l'instance créée par la loi du 22 janvier 1941⁴²⁵ n'est ni une assemblée législative, ni même une espèce de tribunal. Elle est censée exister jusqu'à la promulgation de la constitution prévue par les actes de juillet 1940. Pétain l'accepte parce qu'il sait gré à Flandin d'avoir remplacé Laval après le 13 décembre 1940⁴²⁶. Les conseillers sont nommés par décret du chef de l'État qui nomme le bureau et décide lui-même de l'objet ou de la durée des sessions. Le Conseil ne statue que saisi. Il ne reçoit pas de pétitions. Sur 188 membres, 41 sont députés et 27 sénateurs. C'est déjà trop pour Pétain qui avait rêvé de s'en débarrasser⁴²⁷. Après des années de glissement vers la droite, les malheurs des temps repoussent Candace à la gauche virtuelle d'une assemblée éclatée où les sensibilités vont des anciens maurrassiens aux modérés. Dans ce parlement-croupion⁴²⁸ qui ne connaît aucune séance plénière, la localisation des sièges est alphabétique. Seules les commissions sont convoquées de façon individuelle. Certains membres désignés à leur insu se refusent. Ce n'est pas le cas de Candace, qui fait suivre sa nomination d'une série d'éloges maréchalistes dans la *Dépêche*⁴²⁹.

Le mode même de fonctionnement du Conseil lui permettra plus tard de dire qu'il n'y avait siégé que quelques jours, du 25 mars au 2 avril 1942⁴³⁰, seuls jours ouvrant droit à l'indemnité. Il y a fait partie de la Commission des informations générales (4^e sous-commission), réunie tardivement pour trois séances⁴³¹. Candace ne saurait prétendre *a posteriori* s'être contenté d'assister au Conseil national pour être dans la place, observer et sensibiliser les autres membres aux problèmes coloniaux. Il s'est réjoui publiquement en juin 1941 de certaines nominations au sein de ce qui lui apparaît comme le « grand conseil consultatif du gouvernement⁴³² ». Il est resté attentif au fonctionnement de cette instance. Les signes adressés par le chef de l'État à la Commission de la constitution nourrissent sa confiance, réelle ou feinte, dans le projet constitutionnel annoncé en juillet 1940. L'Assemblée nationale a confié les pleins pouvoirs au Maréchal le 10 juillet 1940. Celui-ci a pour mission de rédiger une nouvelle constitution. Il peut à cette fin utiliser l'instance consultative qu'est pour Candace le Conseil national.

Au point de vue colonial, l'étude de cette instance par Michèle Cointet⁴³³ témoigne, au sein de la commission *ad hoc*, présidée par un conseiller de

425. ROSSI-LANDI (Guy), « Le Conseil national », *Le gouvernement de Vichy et la Révolution nationale (1940-1942)*, FNSP, 1972, p. 47.

426. FERRO (Marc), *Pétain*, Pluriel, 1987, p. 222.

427. *Ibid.*, p. 223.

428. *L'Œuvre*, 25 mars 1941, citée par ROSSI-LANDI, *op. cit.*

429. « Des jeunes ... », *loc. cit.*

430. AN Paris, Jury d'honneur, AL 5303, Candace, mars 1946.

431. ROSSI-LANDI (Guy), *op. cit.*

432. *Ibid.* ; « Pour un ministère d'empire ou de la France d'Outre-Mer », *La Dépêche de Toulouse*, 16 juin 1941 (fonds Énoff).

433. COINET (Michèle), *Le Conseil national à Vichy*, Aux amateurs de livres, 1989, p. 174-178.

Darlan, d'une paralysie due aux rivalités personnelles, notamment celle de Bardoux et Platon, lequel accuse le premier de fuites à l'Académie des sciences coloniales. Candace, lui aussi membre de cette institution, n'est pas en reste, qui fait état dans la *Dépêche* du contenu des messages de Pétain à la commission de la constitution⁴³⁴. M. Cointet note la rancœur des administrateurs coloniaux à l'égard des politiques et de leurs assemblées. Est également souligné le soulagement des ministres, enfin libérés du droit de regard des parlementaires. Un tel contexte ne rend pas la vie facile à Candace qui, dans l'état actuel de notre recherche, semble avoir fait profil bas lors de sa semaine de présence de 1942. On ne sait la part qu'il a prise aux discussions qui aboutissent au projet de créer trois statuts individuels : la personnalité métropolitaine, la personnalité locale et la personnalité impersonnelle, concept qui fournit sans doute la possibilité d'éviter de conférer la citoyenneté aux habitants de l'empire. Une autre discussion sur le travail forcé témoigne d'un Conseil national plus réformateur que le ministre Joseph Barthélemy⁴³⁵. Là encore, il est difficile de connaître le point de vue de Candace qui a longtemps défendu une institution particulière dont il contestait l'appellation⁴³⁶.

c – Une caution républicaine pour les Alliés ?

En mars 1942, alors qu'on parle à Vichy de remplacer Darlan, Laval commence à intriguer pour son retour, avec le soutien d'Otto Abetz, bientôt en disgrâce, et l'hostilité de Goering et Hitler. Se fondant sur le scénario d'un non-retour de Laval, quelques bonnes âmes commencent à faire circuler des listes de gouvernement. Parmi elles, Du Moulin de Labarthète, chef du cabinet civil de Pétain. En avril 1942, cet ancien d'Action française conçoit une liste à coloration parlementaire destinée à apaiser les Anglo-saxons⁴³⁷. Candace y recevrait le portefeuille des Colonies. Le pacifiste radical Mistler serait aux Affaires étrangères et Germain-Martin aux Finances, comme au bon vieux temps du cabinet Herriot de 1932. Nul ne sait si la liste a simplement dépassé le stade du brouillon pour être présentée à Pétain ou s'il s'agit d'un texte apocryphe. Elle n'engage à vrai dire que Du Moulin qui propose ainsi une équipe rassurante à tonalité modérée/conservatrice où Candace, qui est le plus à gauche, apporte surtout une caution coloniale dont les cabinets français sont coutumiers depuis 1929. L'ambassadeur américain Leahy connaît le député guadeloupéen, qu'il a déjà rencontré. C'est sans doute la raison pour laquelle Du Moulin estime possible de nommer un ministre noir dans un cabinet censé amadouer les Américains. Sans doute aurait-il pu songer à Lémery, plus proche de Pétain, mais celui-ci n'a-t-il

434. « Un programme impérial de grands travaux », *loc. cit.*

435. COINTET (Michèle), *op. cit.*

436. « Le travail forcé, mon pays ne peut pas le connaître parce qu'il a un nom abhorré : l'esclavage. Mais mon pays a le droit de dire aux indigènes que c'est par le travail que l'homme s'élève, s'ennoblit, se rend indépendant... », dans Union interparlementaire, *Compte-rendu de la XXIX^e conférence tenue à Madrid (4-10 octobre)*, Payot, Genève, 1933, p. 463.

437. DU MOULIN DE LABARTHÈTE (Henry), *Le Temps des illusions. Souvenirs (juillet 1940-avril 1942)*, Genève, Le Cheval ailé, 1946, repris dans DREYFUS (François-Georges), *Histoire de Vichy*, Perrin, 1990, p. 612. Papiers privés de Du Moulin de Labarthète (474 AP 1 et 2) dépouillés sans succès aux AN Paris.

pas déjà été évincé en septembre 1940, avec le fallacieux prétexte de l'hostilité allemande⁴³⁸ ? Même s'il n'est pas le doyen qu'il prétend être (Lémery est plus vieux), Candace est, avec Lémery, le seul colonial expérimenté encore disponible à Vichy pour un gouvernement. La liste reste dans un tiroir. Il semble que les pressentis ne soient pas informés et personne ne peut préjuger de leur acquiescement. Une autre liste inclut Lémery, Lecour-Grandmaison et Barthélemy. C'est celle que le colonel Fonck est chargé de soumettre aux Allemands en mai 1942. Pétain recherche alors une équipe qui soit acceptable à la fois par Hitler et par Roosevelt. Soumise aux Allemands, la liste de Fonck apparaît dans leurs archives⁴³⁹. On notera au passage que si Lémery avait véritablement été évincé en 1940 sur avis allemand et en raison de sa couleur de peau, on ne saurait expliquer sa présence sur une liste soumise au Reich deux ans plus tard. Ernst Achenbach, second diplomate allemand après Abetz, considère Lémery comme un demi-nègre opposé à la collaboration⁴⁴⁰. La liste Fonck est considérée à Paris comme cléricalo-réactionnaire et patriotico-attentiste. On n'ose imaginer l'accueil qu'aurait reçu la liste de Du Moulin.

d – Solidaire de Jeanneney et Herriot ?

Avec l'arrivée de Laval, les bureaux des chambres, transférés à Châtelguyon depuis 1941, doivent cesser leur fonction au 31 août 1942. Herriot, Jeanneney et tous les autres membres du bureau apprennent l'information par le *Journal officiel* du 25 août 1942, alors même que Pétain les assurait l'année précédente de ses sentiments les meilleurs⁴⁴¹. Dans une longue et cinglante lettre datée du 31, Herriot et Jeanneney rappellent au Maréchal que, pour obtenir le vote de l'Assemblée nationale, il a promis en juillet 1940 de ne pas supprimer les chambres, le maintien de celles-ci étant prévu par l'acte constitutionnel du 11 juillet 1940, « jusqu'à ce que soient formées les Assemblées prévues par la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940 ». La lettre figure dans les papiers de Candace avec les signatures de plusieurs vice-présidents⁴⁴² :

« (...) Cet acte est en contradiction avec vos engagements. En juillet 1940, vous aviez pour obtenir le vote de l'AN, fait promettre par M. Laval (le rapport de M. Boivin-Champeaux en fait foi) que les chambres ne seraient pas supprimées. Votre acte a en effet stipulé que "le Sénat et la Chambre des députés subsisteront" mais par le même acte, les chambres sont "ajournées jusqu'à nouvel ordre" et vous éditez qu'elles "ne pourront désormais se réunir que sur convocation du chef de l'État".

Votre dessein d'abolir la représentation nationale existait déjà. Vous l'avez poursuivi depuis lors. À présent, il ne vous suffit plus d'avoir interdit toute activité aux assemblées législatives, supprimé une à une les prérogatives de leurs membres, puis, par une mesure arbitraire que nous vous avons contraint

438. MARTIN DU GARD (Maurice), *op. cit.*, p. 247, cité par JENNINGS (Eric), « Vichy fut-il anti-noir ? », *op. cit.*, p. 221.

439. PAXTON (Robert), *op. cit.*, p. 134.

440. Entretiens avec Robert Paxton, octobre 2003.

441. JEANNENEY (Jules), *Journal politique...*, *op. cit.*, p. 318.

442. AN Paris, AL 5303 (02/05), Jury d'honneur, *op. cit.*

à rendre légale, déporté leurs bureaux ici : c'est à l'existence même de ceux-ci que vous venez de mettre fin (...)

À Vichy, l'Assemblée nationale a donné " tous pouvoirs au Gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du Maréchal Pétain, pour promulguer, en un ou plusieurs actes, une nouvelle constitution de l'État Français " (...)

Que vous le vouliez ou non, c'est au *Gouvernement de la République* que l'Assemblée nationale a donné mandat (...)

Non seulement le mot de République a disparu du *Journal officiel* et du fronton des bâtiments nationaux ; mais vous abolissez partout le principe de la représentation électorale ; vous enfreignez des règles fondamentales de notre droit civique et de notre droit pénal. Vous avez substitué un arbitraire sans limites aux garanties que toutes les nations civilisées accordent aux accusés. Vous avez rétabli les lettres de cachet. De tels actes constituent beaucoup plus que des détournements de pouvoir.

Même sous votre autorité et votre signature, aucun gouvernement ne peut demeurer mandataire de l'Assemblée nationale, ni donc agir valablement en son nom, s'il cesse d'être le Gouvernement de la République (...) Il est impossible que la liberté meure dans le pays où elle est née et d'où elle s'est répandue dans le monde (...)

Tout en parlant sans cesse d'union, vous n'avez cessé d'exclure des Français de la communauté nationale ; vous en avez molesté beaucoup, vous avez mutilé les assemblées municipales (...) vous avez anéanti les conseils généraux (...) et substitué aux choix du peuple vos propres choix.

Votre prétention de dépouiller maintenant nos collègues des bureaux et nous de titres qui dépendent non de votre volonté, mais du suffrage de nos pairs, n'entamera ni notre dévouement total à la France ni notre attachement à la démocratie, que nous refusons de renier. »

On peut bien sûr s'interroger sur le degré d'adhésion de Candace à cette lettre. Rien dans les papiers de Jeanneney ne paraît indiquer sa participation. Il affirme pourtant s'être associé à la vigoureuse protestation des deux présidents au nom de la loi constitutionnelle de 1875 et en restitue le texte avec les signatures de plusieurs des membres du bureau élu en janvier 1939⁴⁴³. Ces signatures témoignent effectivement d'une participation que les présidents n'auraient pas mentionnée. C'est d'autant plus plausible qu'ils reconnaissent eux-mêmes la division des bureaux. Impliquer Candace et Paulin comme membres des bureaux équivaut à reconnaître l'existence d'un désaccord avec les membres non signataires comme Vallat, devenu commissaire général aux questions juives. On comprend que pour conserver un caractère solennel et unanime à leur texte, deux hommes qui tiennent à apparaître en symboles de la Nation assemblée, préfèrent se contenter de leurs deux signatures présidentielles. De surcroît, en évoquant une « protestation des présidents Jeanneney et Herriot⁴⁴⁴ », Candace tend à attribuer la protestation aux deux présidents et non aux bureaux. Il est certes facile de recopier le texte d'une lettre diffusée à Vichy et aux États-Unis⁴⁴⁵ pour présenter en juillet 1945 une

443. Vice-présidents : Paulin, Candace. Questeurs : Hubert Rouger, Barthe, Perfetti. Secrétaires : Giraud, Gerent, Mennecier.

444. AN Paris, AL 5303.

445. Nous n'avons pas vérifié la *Tribune de Genève* sur ce point.

signature apocryphe, mais avec le risque d'une vérification auprès de Herriot et Jeanneney.

L'argument de l'intérêt particulier plaide pour Candace. Comment ne pas soutenir les présidents dans une défense républicaine qui va aussi dans le sens du maintien de leurs indemnités parlementaires ? On peut trouver trivial et éloquent son raccourci : « La question politique s'est posée entre le maréchal et *le parlement auquel il supprimait l'indemnité régulièrement accordée à ses membres*⁴⁴⁶ et dont il fit disparaître le bureau le 31 août 1942, contrairement à la loi constitutionnelle de 1875⁴⁴⁷ ». Élément essentiel de l'implication démocratique, le principe de misthophorie semble ici réduit à une royale pension. Le fait prête à croire que Candace a été affecté par une suppression imputable à Laval.

L'hypothèse la plus vraisemblable est donc que le vice-président a été mis au courant d'un texte émanant des deux présidents, même si le doute subsiste quant à une réelle implication des autres membres du bureau au delà d'une simple approbation en privé. On restera donc très prudent quant à ce qu'il faut penser de l'association de Candace à cette lettre du 31 août, même si, avec les lettres d'évêques après la rafle du Vél' d'hiv, le climat général est à la protestation⁴⁴⁸. Au demeurant, comme le souligne Olivier Wieviorka, la lettre arrive deux ans après que les bureaux des chambres se soient compromis en validant le procès de Riom par la communication des comptes-rendus des comités secrets⁴⁴⁹. Barthes était à l'origine de la commission rogatoire. Jeanneney et Herriot s'en étaient remis à l'expertise de Perfetti et du vice-président Candace, spécialistes du règlement de la Chambre.

Une chose reste : Candace considère, et considérera ultérieurement, que l'action du 31 août 1942 s'oppose à une « transgression de la loi votée le 10 juillet 1940 par l'Assemblée nationale », validant ainsi une fois de plus l'idée que les pleins pouvoirs relèvent d'une décision constitutionnelle⁴⁵⁰. Cette analyse est bien évidemment contestée par celle de René Cassin ou Alexis Léger, qui regardent comme anticonstitutionnelle la disparition de fait de la forme républicaine de gouvernement.

e – Les Français de couleur peuvent-ils encore regarder en face leurs compatriotes de race blanche ?

C'est dans ce contexte protestataire qu'une lettre est adressée par Candace à Pétain le 2 septembre 1942. Il y relance la question des discriminations à l'occasion d'une affaire concernant le secrétaire d'État à l'Agriculture et au Ravitaillement. Il serait naïf de croire au retour d'une discrimination qui aurait disparu entre l'affaire de 1940 et celle de 1942. Il nous paraît plutôt que Candace intervient parce qu'il dispose d'un signalement identifié, obtenu à la suite d'une démarche qui s'apparente de façon fort classique, à l'intervention parlementaire-type. Le député guadeloupéen est saisi de l'affaire par un nommé Étienne Véridique, rédacteur au contentieux du ravitaillement du Rhône, d'origine guyano-martiniquaise.

446. Souligné par nous.

447. AN Paris, AL 5303.

448. Cf. lettre de Mgr Suard, archevêque de Paris, à Pétain, 22 juillet 1942, *op. cit.*

449. WIEVIORKA (Olivier), *op. cit.*, p. 279.

450. AN Paris, AL 5303.

La discrimination a deux origines. Il ne s'agit pas de l'application directe et explicite d'une décision allemande, mais d'une initiative française prise par un dénommé Grimaux, directeur de l'Administration générale du personnel (AGP) au secrétariat d'État. Dans sa circulaire du 22 juin 1942 relative aux congés annuels d'été en zone occupée, ce chef de service annonce sa décision d'élaborer des laissez-passer collectifs pour les fonctionnaires du service du Ravitaillement. Le document est diffusé dans plusieurs services départementaux et régionaux, indiquant que le passage se fera à Moulins. L'élaboration des dossiers engage les chefs de service : chaque directeur doit certifier au bas d'une liste l'exactitude des renseignements fournis et devra également attester de la nationalité française et de « l'origine aryenne » » des intéressés. Par souci de précision lexicale, il est indiqué qu'origine aryenne signifie « non juif ». Sans doute soucieux d'efficacité, en souhaitant éviter l'arrêt des convois, le fonctionnaire précise au bas de sa circulaire, alinéa 2 : « Ne peuvent être compris sur la liste : les juifs, gens de couleur ou les personnes ayant déjà eu à un titre quelconque un laissez-passer pendant les dix derniers mois écoulés⁴⁵¹ ». Saisi de l'affaire, Candace s'adresse à Pétain en lui rappelant ses démarches précédentes :

« Monsieur, le Maréchal, j'ai l'honneur de vous exposer, si vous n'en êtes pas encore informé que les brimades et les vexations *recommencent en zone occupée* contre les Français de couleur (...) Je suis étonné de trouver pareille mention dans une circulaire d'un ministre qui relève de votre haut contrôle. À la suite de mes nombreuses interventions à partir du 6 août 1940, vous avez bien voulu faire connaître aux autorités occupantes que le gouvernement de la France ne faisait pas de discrimination envers les Français selon la couleur de leur épiderme. Nous pensions que la question était définitivement tranchée (...) Les Français de couleur désirent savoir s'ils peuvent continuer à regarder en face, les yeux dans les yeux, leurs compatriotes de race blanche avec ce sentiment de la fraternité qui les a toujours animés. Nous ne connaissons aucune clause de l'armistice qui fait des Français de couleur des réprouvés de la patrie à laquelle leur dévouement, leur courage, leur esprit de solidarité et leur fidélité n'ont jamais fait défaut⁴⁵². »

Candace, est-il tenté par légalisme de ne pas mentionner les juifs, victimes des statuts de 1940 et 1941 ? Croit-il ou feint-il de croire à la responsabilité de l'occupant pour toutes les mesures visant juifs et coloniaux ? S'il n'oublie pas les juifs, il ne les mentionne que prudemment, dans des citations de documents, sans développer d'argumentaire contre l'antisémitisme. C'est cependant à cette époque qu'il se serait occupé de recommander à Mgr Gerlier⁴⁵³, un certain Alphonse Dorn, juif menacé d'arrestation. Candace se serait employé à le soustraire aux nazis entre août 1942 et la Libération. Il serait ainsi intervenu auprès des trappistes d'Aiguebelle afin de le cacher durant l'année 1943⁴⁵⁴. D'autres juifs de sa

451. AN Paris, AG 543, CC, circulaire Grimaux du 22 juin 1942.

452. *Ibid.*, lettre de Candace à Pétain, 2 septembre 1942.

453. Sur Gerlier, voir entre autres KASPI (André), *Les juifs pendant l'occupation*, Le Seuil, 1991, 1997, p. 349.

454. AN Paris, AL 5303. Attestation signée d'Alphonse Dorn, copie conforme certifiée par le maire de Grignan, Drôme, 28 février 1946. Les archives trappistes d'Aiguebelle sont actuellement inaccessibles. Les démarches auprès de l'archevêché de Lyon n'ont rien donné.

connaissance auraient également bénéficié de l'aide de Candace. Il semble donc que le député guadeloupéen agisse davantage par pragmatisme en recherchant une démarche du possible, agissant au grand jour pour les coloniaux et dans la discrétion pour les juifs. La lettre du 2 septembre 1942 n'en adopte pas pour autant un ton doucereux ou timoré. On devine la lassitude, le dépit, peut-être même la colère. Il n'est pas à écarter que cette lettre représente tout simplement pour Candace une façon de s'associer à la démarche Herriot-Jeanneney du 31 août.

L'affaire de 1940 était de la compétence des militaires. La circulaire Grimaux de 1942 relève du cabinet civil de Pétain. Il faut une vingtaine de jours (contre deux en 1940) pour que celui-ci sollicite communication de la circulaire incriminée⁴⁵⁵. La réponse est rapide. Le cabinet assure Candace de l'émotion du Maréchal. Le secrétariat d'État indique qu'un subalterne de la Direction du personnel s'était rendu à Moulins pour consulter les autorités françaises et allemandes sur les règles à suivre afin que les demandes aient toutes les chances d'aboutir. Il lui a été répondu que juifs et gens de couleur n'étaient pas autorisés à pénétrer en zone occupée. Il a donc été décidé d'en informer tous les directeurs des services « afin d'éviter que des demandes vouées au rebut soient présentées inutilement aux autorités compétentes⁴⁵⁶ ».

Et le cabinet de prendre acte que les fonctionnaires se sont contentés de répercuter purement et simplement les indications qui leur avaient été données. Candace n'est avisé de la réponse qu'un mois plus tard. La mesure découle d'une décision des autorités d'occupation que le cabinet déplore et « le maréchal ne manquera pas d'attirer l'attention des autorités allemandes sur son caractère injuste⁴⁵⁷ ». Si une protestation est véritablement adressée aux Allemands, elle est à classer à la centaine de protestations relevées par Jean-Paul Cointet au sujet d'une convention d'armistice dont l'occupant fait finalement peu de cas⁴⁵⁸. Candace n'a guère le temps de constater d'autres discriminations au passage de la ligne. Une dizaine de jours après qu'il a reçu réponse du cabinet, la zone sud est envahie par la Wehrmacht. La ligne de démarcation est supprimée le 1^{er} mars 1943, trois jours après le rétablissement des relations postales inter-zones⁴⁵⁹. C'est, semble-t-il, à leurs risques et périls que les coloniaux noirs peuvent désormais voyager dans les deux zones.

f – À la recherche d'une solution légale

En octobre 1943, Pétain projette d'annoncer l'achèvement prochain de la constitution prévue par les textes de juillet 1940. Il s'agit de revenir à un régime républicain doté d'un exécutif fort. Il entend, après la guerre, voire après son éventuel décès, remettre ses pouvoirs à l'Assemblée nationale, qui les lui a confiés le 10 juillet 1940. Le projet doit éliminer Laval. Des fuites ont été organisées en direction de Roosevelt. On annonce le 12 novembre, un discours radiodiffusé du maréchal, lequel est interdit

455. AN Paris, AG 543, CC Pétain, à Candace, 26 septembre 1942.

456. *Ibid.*, SER à CC Pétain, 2 octobre 1942.

457. *Ibid.*, Pétain à Candace, 30 octobre 1942.

458. COINTET (J.-P.), *Histoire de Vichy*, op. cit., p. 115.

459. ALARY (É.), op. cit., 271-274.

par les Allemands et entraîne chez Pétain la fameuse « grève sur l'État » qui va durer jusqu'au 5 décembre⁴⁶⁰.

À Vichy, la crise défraie les conversations de milieux politiques officiels mais bien réels. On raconte que le maréchal serait démissionnaire et interné au château de Charmeil. Candace n'y croit guère et songe à un rapide dénouement. Il approuve l'allocution du maréchal et y voit un grand pas vers le regroupement des énergies françaises, c'est à dire des partis politiques. On peut à juste titre sourire d'une approbation venant de quelqu'un qui, par principe, a rarement désapprouvé un pouvoir en place. Ce serait compter sans la rivalité Laval-Pétain à laquelle il faut ajouter Paris, Berlin et les nouvelles d'Alger. Candace essaie de persuader les partisans de Laval que le discours n'est pas dirigé contre eux ou contre les Allemands. Selon lui, ces derniers doivent comprendre qu'ils ont intérêt à ce que la France soit unie⁴⁶¹. Contrairement à ce qu'insinuent plus tard les Renseignements généraux, c'est bien derrière Pétain et non derrière Laval qu'il faut situer Candace.

Celui-ci continue de percevoir les tendances politiques officieuses comme l'expression d'une réelle vie politique. Comme au bon vieux temps du Cartel, on discute entre modérés ou socialistes, à ce détail près que la France est occupée par les Allemands. La question qui accapare toutes les négociations est bien évidemment celle de l'éventualité d'une convocation de l'Assemblée nationale, laquelle se verrait remettre les pouvoirs dont Pétain est dépositaire depuis le 10 juillet 1940. La proposition choque les jusqu'au-boutistes de la Révolution nationale. Elle répond en fait à la création à Alger du Comité français de libération nationale (CFLN – 3 juin), reconnu en août par les Alliés, à l'annonce de l'inéligibilité future des parlementaires ayant voté les pleins pouvoirs (17 septembre) et au discours de De Gaulle (3 novembre).

Candace fulmine contre les gaullistes : « Le comité d'Alger était visé par le discours du chef de l'État, car ce qui se passe là-bas est lamentable⁴⁶² ». Comme lui, « les républicains-pétainistes » refusent de se démettre d'un pouvoir législatif dont ils ont été investis en 1936 et que l'état de guerre a prorogé compte tenu de l'impossibilité d'organiser des élections en mai-juin 1940. Ils s'opposent à une nouvelle légitimité fondée sur le refus de l'armistice et ne peuvent admettre que des organes de substitution prétendent dénier tout pouvoir aux élus du peuple. Pour de Gaulle, inspiré par Cassin, l'esprit des institutions créées à Alger se fonde au demeurant sur la loi Tréveneuc du 15 février 1872, celle-là même qui avait été critiquée par Candace et que Vichy avait *de facto* condamnée en supprimant les conseils généraux. On ignore ce que Candace sait de ceux qui prétendent à Alger incarner une autre légitimité. En octobre 1943, le Conseil général de la Guadeloupe a élu le socialiste SFIO Paul Valentino à la Consultative d'Alger. On est là dans l'esprit de la loi Tréveneuc, ce qui n'était pas le cas au 1^{er} juillet 1940. C'est pour Candace une autre source

460. AZÉMA (Jean-Pierre), *De Munich...*, op. cit. p. 304 ; COINTET (J.-P.), *Histoire de Vichy*, op. cit., p. 294 ; FERRO (Marc), op. cit., p. 498 ; PAXTON (R.), op. cit., p. 303.

461. AN Fontainebleau, RG (09/02) A 100280 art 8 n°2127 G, 20 novembre 1943.

462. *Ibid.*

de scandale. Publiciste et syndicaliste guadeloupéen, le nouveau délégué est de trente ans son cadet. Il est auréolé à la fois de sa résistance au pouvoir colonial et du caractère rédempteur que confère l'emprisonnement. Comme tous ceux qui jouissaient jusque-là d'une situation établie, le député n'envisage pas que la Guadeloupe puisse être représentée par un autre que lui, même si, venant de la première circonscription (la Basse-Terre ou Guadeloupe proprement dite), il ne perçoit pas comme adversaire direct un conseiller général élu dans la seconde (Grande-Terre et Nord-Basse-Terre). L'élection d'un délégué à Alger par les conseillers généraux a été permise par le ralliement de la Guadeloupe et de la Martinique aux gaullistes en juillet 1943. S'étant rendu aux Américains, l'amiral Robert choisit ensuite de rentrer à Vichy, où il est reçu par Pétain le 31 décembre 1943⁴⁶³. Il rencontre 15 jours plus tard Candace, désireux d'avoir des nouvelles, pour lui assurer que les Américains ne souhaitent ni prendre possession des Antilles, ni mettre la main sur le stock d'or de la Banque de France embarqué à bord de l'*Émile-Bertin*⁴⁶⁴.

Deux jours après sa rencontre avec Robert, Candace est reçu pendant près d'une heure par Pétain. On parle alors de l'éventualité d'un retour du chef de l'État à Paris. Le maréchal assure, ce qui n'a rien d'inédit, qu'il ne veut pas rentrer à Paris ou à Rambouillet. Quelle que soit la décision du chef de l'État, Candace envisage sérieusement un retour à Paris des conseils des ministres. Il compte sur la nostalgie de Pétain qui lui a montré des photos de sa villa de Villeneuve-Loubet. Le lendemain de l'entretien, le député guadeloupéen songe tout haut à une solution qui laisserait « Monsieur Darnand » garder la haute main sur Vichy « pour lui permettre de mener à bien la lutte contre le terrorisme », façon polie d'espérer un retour à Paris du personnel politique et des choses sérieuses, en en tenant éloigné le chef de la milice. C'est, en février 1944, peu après ses entretiens avec Pétain et Robert, que Candace est la cible de la revue collaborationniste pro-allemande *Au pilori*, alors que Maurice Sarraut a été assassiné le 2 décembre.

Au sein du pétainisme, Candace incarne donc un courant légaliste souhaitant reprendre la main à la faveur du retournement de la conjoncture diplomatique. C'est d'autant plus réaliste que, jusqu'en août 1944, la solution gaulliste n'a pas la faveur des Américains. Le chargé d'affaire Tuck, successeur de Leahy, laisse lui même entendre que les dissidents ne prendront pas le pouvoir à la Libération. Ces spéculations expliquent que Candace ait longtemps cru à une solution légale. Quand Martin du Gard croise son chemin à Vichy, le 6 juin 1944, l'ancien ministre semble retrouver une nouvelle popularité avec l'annonce du débarquement, comme si celui-ci devait déboucher sur la convocation de l'Assemblée nationale. Candace et Martin du Gard font quelques pas ensemble, assez pour que l'écrivain constate la fréquence inhabituelle des poignées de mains. On se précipite vers le vice-président de la Chambre. Un ancien

463. AN Paris, 2 AG 131 dans COINTET (Michèle), *Vichy capitale (1940-1944)*, Perrin, p. 74.

464. AN Fontainebleau, RG (09/02) A 100280 art 8 n°2127 G, 15 janvier 1944. Le pétainisme de Robert a été largement sous-estimé par une historiographie qui fait l'impasse totale sur sa présence à Vichy en 1943. L'information sur la rencontre Pétain-Robert est fournie par Maurice Martin du Gard (*op. cit.*).

journaliste parlementaire se montre extrêmement familier après l'avoir évité pendant quatre ans⁴⁶⁵...

Un mois avant, alors qu'il se savait brûlé auprès des Américains, Laval en est lui aussi venu à chercher une solution légale avec l'idée que, sans lui, Pétain n'aurait jamais obtenu les pleins pouvoirs. Pietri, nommé ambassadeur en Espagne, le presse de tenir à jour une liste de personnalités restées jusqu'ici en retrait⁴⁶⁶. Lémery ayant déjà eu les Colonies, on peut penser que Candace ferait l'affaire. Il n'est guère d'autre choix. C'est en tout cas seulement en août que Laval prend sa décision définitive de jouer la carte Herriot et on imagine mal que les parlementaires acceptent une seconde fois de faire les frais de sa rouerie. Avec ou sans Laval, cette dernière carte devient de toute façon impossible après l'enlèvement du président de la Chambre. Le 20 août, c'est à Pétain d'être enlevé par les Allemands. Paris s'insurge depuis la veille.

4. *La fin d'une époque*

a – Inéligibilité

Les événements parisiens d'août 1944 rendent caduques toutes les solutions imaginées par Candace. Son parcours entre le 26 août, date de la libération de Vichy, et le 7 septembre 1944 reste totalement ignoré. Selon les sources policières, les FTP l'auraient arrêté puis relâché. D'après Candace, l'arrestation, qui a lieu le 7 septembre 1944, serait le fait d'un commissaire de police qu'il essaie plus tard de discréditer⁴⁶⁷. La date du 7 septembre, fournie par le député lui-même, permet de comprendre le sens du document des Renseignements généraux daté du même jour. Il marque surtout l'intérêt de l'enquête pour l'activité à Vichy du CDFOM. Les annotations du commissaire principal Georges Richier, en charge de l'affaire, indiquent l'ordre de classer et de remettre à plus tard l'enquête sur Monsieur Candace⁴⁶⁸. Celui-ci reste à Vichy jusqu'au début de 1945, sa maison de Lormaye ayant été occupée par les Allemands avant d'être endommagée par les bombardements américains.

Contrairement à Lémery, condamné en Haute cour à cinq ans de dégradation nationale⁴⁶⁹, Candace ne fait l'objet d'aucune poursuite pénale. Le fait d'avoir voté les pleins pouvoirs le 10 juillet 1940 suffit

465. MARTIN DU GARD (Maurice), *op. cit.* On laissera de côté le passage sur Candace qui se vante d'entrer au Majestic sans avoir à montrer patte blanche. Il n'est pas forcément daté du 6 juin. Compte tenu de la propension habituelle de certains auteurs à racialiser le réel, chacun d'entre eux relate toujours une anecdote renvoyant à la couleur de peau de Candace. Ceci étant, celui-ci a déjà joué à la Chambre de l'autodérision, en parlant notamment de nuits blanches.

466. Pour tous ces faits, nous suivons simplement COINET (J.-P.), *op. cit.*, p. 316, *passim*; FERRO (Marc), *op. cit.*

467. « Quand le 7 septembre 1944, un agent louche de la Gestapo voulant se faire passer pour agent double journaliste à la manqué, qui vit aux crochets des femmes, s'improvise commissaire de police et me demanda de l'accompagner chez le directeur de la police d'État pour expliquer pourquoi j'avais parlé à la radio, on lui rit au nez et peu de temps après, sa supercherie étant découverte, il était destitué des fonctions qu'il avait usurpées et mis en prison », *Mémoire en défense*, *op. cit.*

468. AN Fontainebleau, RG (09/02) A 100280 art 8 n°2127 G, note n°2127.

469. CHAUVY (Gérard), *Les acquittés de Vichy*, Perrin, 2003, p. 290.

seul à le rendre *ipso facto* inéligible. À cela s'ajoute la nomination au Conseil national (1941), frappée de la même mesure, quel que soit le choix de vote au 10 juillet 1940. Ce principe d'épuration est ensuite modifié. La conception intransigeante, excluant tous les intéressés, est assouplie. On admet la possibilité d'un relèvement pour faits de résistance. Il devient alors possible de ne pas exclure du champ politique la quasi-totalité de la droite française. Candace est donc *a priori* ostracisé par une loi et non par une condamnation. C'est parce qu'il conteste cette inéligibilité que celle-ci fait ensuite l'objet d'un examen susceptible d'aboutir à un relèvement. Énoncé dès 1940 par de Gaulle, le principe est établi par l'ordonnance d'Alger du 21 avril 1944. Celle-ci dispose en outre que le pouvoir de relever une inéligibilité est de la compétence du préfet, sur avis du comité départemental de libération (CDL).

La mise en place des instances chargées d'examiner les inéligibilités explique sans doute la relance des enquêtes policières. Même si on ne trouve aucun lien apparent entre ces instances et les services de police, les dates des différentes pièces paraissent coïncider. Comme il n'y a dans le dossier de défense de Candace aucune trace des pièces émanant des Renseignements généraux, il paraît raisonnable de conclure qu'elles n'ont pas été jugées nécessaires, même si une enquête avait effectivement été diligentée. Les investigations sur le parlementaire guadeloupéen reprennent en février 1945. Rien dans le dossier ne laisse supposer une saisine volontaire. Il paraît donc vraisemblable que Candace a attendu qu'on se penche sur sa situation, ce qui est automatiquement le cas lorsqu'on déclare sa candidature à une élection. En admettant que les vieilles colonies soient effectivement soumises à ce régime, il reviendrait à Bertaud, gouverneur de la Guadeloupe, de relever Candace avec l'avis du comité colonial de libération, équivalent guadeloupéen des CDL de la métropole. Un gaulliste déclaré peut-il relever Candace, pour lui permettre de disputer la 1^{re} circonscription de la Guadeloupe à Eugénie Tell, veuve Éboué ? Le mythe guadeloupéen d'Éboué fait alors très exactement coïncider la mémoire de son gouvernorat sous le Front populaire avec le statut de héros national conféré par son geste d'août 1940, lequel ne peut qu'être renforcé par sa disparition en 1944. La force du mythe Éboué aurait pu se suffire à elle-même mais elle est renforcée par le souvenir de la période du *tan Sorin*⁴⁷⁰, correspondant au gouverneur Sorin, nommé comme Robert par la République mais identifié à Vichy. Ni le gouverneur Bertaud, ni Pleven, alors commissaire aux Colonies, n'imaginent un retour de Candace qui disputerait la 1^{re} circonscription à Eugénie Éboué, surtout si l'on prévoit la possibilité pour les deux autres sièges d'échoir aux communistes et à la SFIO. En admettant que Bertaud se soucie de l'avis du comité colonial de libération à l'instar des préfets métropolitains qui consultent les CDL, celui de la Guadeloupe est foncièrement hostile à tout ce qui peut rappeler Vichy et Sorin. Candace incarne donc les humiliations de 1940-1943, les internements au Fort Napoléon, la lutte contre les francs-maçons et l'éviction de la plupart des élus noirs et mulâtres. On imagine mal qu'il puisse

470. *An tan Sorin* : expression créole signifiant « le temps du gouverneur Sorin » (1940-1943).

être relevé de son inéligibilité si cela devait dépendre des autorités de la Guadeloupe. De surcroît le député a passé toute la guerre à Vichy. On envisage donc de demander un avis aux autorités locales. C'est sans doute au préfet de l'Allier qu'on doit l'ordre, donné au commissaire de police de Vichy, de remettre à plus tard les investigations sur sa conduite de 1940 à 1944⁴⁷¹.

L'enquête policière reprise en février est accablante pour Candace. Les groupements résistants d'Auvergne le jugent particulièrement compromis. Sans doute faut-il concéder que beaucoup de FTP considèrent ainsi la majorité des hommes situés plus à droite. Le reste de l'enquête va cependant dans le même sens. Les Renseignements généraux, qui paraissent confondre pétainisme et attentisme, brossent le portrait d'un partisan convaincu de la politique vichyste, favorable au maréchal Pétain sur les ondes de la *Voix de la France* et remarqué pour ses articles collaborationnistes dans la *Dépêche de Toulouse*. L'appartenance au Conseil national est mal distinguée du CDFOM, parfois appelé « Conseil national de la FOM », d'où la confusion avec une instance officielle de Vichy. Cela témoigne de l'état lacunaire des renseignements dont disposent les policiers. La note mentionne par ailleurs le vote des pleins pouvoirs et le fait d'avoir suivi « pendant l'occupation allemande » le gouvernement du maréchal Pétain. Les deux principaux éléments de nature à rendre Candace *ipso facto* inéligible sont donc le vote du 10 juillet et la participation à des assemblées instituées par Vichy. Rien dans le dossier ne permet de déterminer l'existence de faits de résistance ou de déportation susceptibles de relever l'inéligibilité. Les Renseignements généraux possèdent bien les extraits du *Pilori* mais ceux-ci ne sont pas de nature à relever une inéligibilité. Les informations sur les liens maçonniques ne le sont pas davantage. C'est à la même période que les associations antillaises d'anciens internés politiques revendiquent leur affiliation au CNR, lequel est avisé secrètement en juillet par Henry de Laurentie, ami d'Éboué et directeur des affaires politiques, que leurs titres n'ont rien de comparable à ceux des héros du maquis⁴⁷². Il est difficile d'établir l'existence ou l'absence d'interférence entre cet événement et la situation de Candace. Même si, *a priori*, le ministère des Colonies n'est pas censé donner un avis, beaucoup de communications venant de Guadeloupe lui sont directement adressées, notamment celles qui concernent les parlementaires.

b – Plaidoyers *pro domo*

Les démarches de Candace pour le relèvement de son inéligibilité s'échelonnent sur trois grandes étapes de février 1945 à juillet 1946. Elles sont

471. AN Fontainebleau, RG (09/02) A 100280 art 8 n°2127 G, note n°2127, *loc. cit.*

472. ANOM, Aff. pol., c. 2520, d. 8, Giacobbi à CNR, 21 juillet 1945, dans CHATHUANT (D.), *Aux origines de la Dissidence guadeloupéenne (1940-1943)*, URCA, Reims, 1991, p. 1, repris dans CHATHUANT (D.), « L'assimilationnisme », SERVA (Cyril, dir), *Études Guadeloupéennes*. Hors-série : « De l'abolition de l'esclavage à la départementalisation : les vérités difficiles », Jasor, Pointe-à-Pitre, 2000, p. 128, repris dans JENNINGS (Eric), « La dissidence aux Antilles (1940-1943) », *Vingtième Siècle*, n°68, octobre-décembre 2000, p. 70-71 ; ADG, 6206, lettre de Virgile Chathuant, vice-président de l'Association des ex-internés politiques au gouverneur de la Guadeloupe, Pointe-à-Pitre, 27 mars 1945.

marquées par des tractations de couloir et la recherche de pièces à verser au dossier. Bien qu'ayant toujours un dossier ouvert aux Renseignements généraux, l'ancien député n'est pas mis sur écoute. Contrairement à Vichy, la République ne lui consacre pas une surveillance policière d'importance.

Un premier recours est adressé le 22 mars 1945, à Gouin, président de l'Assemblée consultative provisoire, alors au Luxembourg. Les trois pièces versées au dossier sont présentées comme titres et services de résistant. La première est l'appel du 19 juin 1940 au président de la République. Elle atteste que Candace n'était pas au départ partisan de l'armistice. Outre Lebrun et Herriot, Marin et Mandel sont mentionnés comme récipiendaires du texte. La seconde pièce est la lettre du 6 août 1940, dénonçant les discriminations visant coloniaux et juifs. Le dernier document est un exemplaire de la lettre Herriot-Jeanneney du 31 août 1942 dénonçant la fermeture des bureaux des chambres. C'est donc sur trois courriers que Candace fonde sa défense comme résistant. C'est peu de choses pour une institution qui considère qu'un acte de résistance implique un risque personnel et une certaine énergie⁴⁷³. Par ailleurs, le député guadeloupéen pénalise lui-même son dossier en rappelant le principe de la lettre Herriot-Jeanneney du 31 août 1942, fondée sur la défense des textes votés les 10 et 11 juillet 1940, lesquels déterminent justement l'inéligibilité⁴⁷⁴.

L'ordonnance n°45-582 du 6 avril 1945 institue un jury d'honneur chargé d'examiner les dossiers. La présidence en est confiée à René Cassin. La loi énumère la liste des fonctions occupées sous Vichy et rendant inéligible. Elle dispose que les élus peuvent saisir eux-mêmes le jury ou faire l'objet de ses investigations à la suite d'une candidature électorale. Afin de réduire les possibilités de règlements de comptes politiques, elle prive les Conseils départementaux de libération (CDL), de la possibilité qu'ils avaient d'intervenir pour apprécier la qualité des actes de résistance. Sans le jury d'honneur, le cas de Candace était confié au CDL de l'Allier ou au comité colonial de libération de Guadeloupe, dominé par la SFIO. Indépendamment du contenu du dossier, la mesure n'est pas préjudiciable. Elle permet ainsi aux modérés de ne pas faire les frais d'une revanche des résistants communistes et précède de trois semaines la réunion nationale des 37 comités de libération. La nouvelle disposition législative est d'autant moins superflue que, de Basse-Terre, Matis, Pitat et Toribio adressent à René Cassin, au nom de toute la Guadeloupe et du comité de libération, un message frappant d'anathème les parlementaires ayant voté la « déchéance de la République ». Ils attendent du jury qu'il rende un verdict exemplaire et sans pitié⁴⁷⁵. Bien que ce jury, qui ne relève pas du domaine pénal, n'ait pas vocation à cela, il est clair qu'il passe en Guadeloupe pour une juridiction d'exception susceptible de faire condamner Candace et Satineau. Le premier laisserait ainsi la voie libre à Eugénie Tell, veuve Éboué. Le second céderait sa place à Valentino. Au total, le jury d'honneur, statuant sur 416 cas, en relèvera 114, soit un tiers⁴⁷⁶.

473. LOTTMAN (Herbet), *L'épuration (1943-1953)*, Fayard, 1986, p. 367.

474. AN Paris, AL 5294, jury d'honneur; Conseil d'État, 22 mars 1945.

475. *Ibid.*, télégramme Matis – Pitat – Toribio à Cassin. Le terme *colonial* se réfère ici à la colonie de la Guadeloupe.

476. LOTTMAN (Herbet), *op. cit.*, p. 370.

La mise en place du jury d'honneur a relancé l'enquête. Les sources des fonctionnaires de police ne sont pas toujours des plus fiables. Elles témoignent surtout d'une franche hostilité. Candace passe ainsi pour un ami intime de Laval alors qu'il était visiblement hostile aux choix du chef de gouvernement de Vichy⁴⁷⁷. On sait qu'il jugeait préférable la solution d'une transition de Pétain à la République en vertu d'une interprétation legaliste du vote du 10 juillet 1940. À sa charge, les rapports de police mentionnent les félicitations à l'amiral Robert. Ils rapportent également la rumeur selon laquelle il ne chercherait pas à récupérer son siège mais simplement à se trouver un successeur, compte tenu d'intérêts acquis auprès des compagnies rhumières et sucrières de la Guadeloupe⁴⁷⁸. On lui prête par ailleurs, la volonté de conserver l'avantage d'une enveloppe intéressante versée annuellement par la Banque de Paris et des Pays-Bas. Les portes semblent se fermer devant lui. Il n'est pas invité à la réception de Herriot et n'entre plus comme chez lui rue Oudinot ou à la Chambre, dont il continue pourtant d'utiliser le papier à en-tête. Les autorités prennent bonne note de l'hostilité des coloniaux de Paris, étonnés de pouvoir rencontrer Candace en liberté.

Le 6 juillet, Satineau est relevé par le jury. Son arrestation par la Gestapo en 1943, le témoignage de René Cassagne et la participation à la libération de Paris ont été déterminants malgré des ambiguïtés⁴⁷⁹. L'inéligibilité de Candace ouvre des horizons. Celui-ci, désormais très isolé, entreprend le 14 juillet 1945 de rédiger un mémoire en défense. Le document est censé s'ajouter au dossier déjà constitué en mars 1945 et adressé à l'Assemblée nationale consultative. Il reprend les trois thèmes que Candace considère comme les témoignages essentiels de son républicanisme : l'appel du 19 juin 1940, la lettre du 6 août 1940 contre les discriminations raciales et celle du 31 août 1942 relative à la suppression des bureaux des chambres. Ces trois documents ont également été utilisés par Satineau qui s'approprie la paternité des deux premières démarches. De nouveaux points sont développés dont le plus digne d'attention est l'explication du vote du 10 juillet 1940.

Cette justification de vote est opportunément introduite par un rappel du soutien venu de la gauche lors de l'élection de 1938 au bureau contre Xavier Vallat. Candace regrette que la sous-commission secrète de la Défense nationale ait été mal renseignée sur l'état de l'armement français et celui des adversaires. Il se présente comme l'un de ceux qui, à l'annonce de la démission du cabinet Reynaud, préconisaient avec le plus de force la poursuite de la lutte à partir de l'AFN. Cela cadre avec la présentation de la démarche du 19 juin auprès de Lebrun. On sait par ailleurs qu'ayant d'abord prévu de s'embarquer sur le *Massilia*, c'est par l'empêchement de Herriot qu'il explique être resté en métropole alors qu'il croyait en la capacité de la marine à vaincre la flotte italienne,

477. AN Fontainebleau, RG (09/02) A 100280 art 8 n°2127 G, *Au sujet de M. Candace, ancien député de la Guadeloupe*, 20 juin 1945.

478. Confirmé par ANOM, 125 APOM, SIAPAP, le directeur général de la SIAPAP, Pointe-à-Pitre, au président, Paris, 24 janvier 1912. Remerciements à Christian Schnakenbourg pour avoir permis de découvrir ce carton.

479. AN Paris, AL 5330, Jury d'honneur, Satineau, décision 248 et notre recherche en cours sur Satineau.

dont il avait récemment écrit qu'elle était supérieure à celle de la France⁴⁸⁰.

Dans la lettre envoyée en mars 1945, le vote du 10 juillet 1940 fondait la légitimité de l'action du 31 août 1942. Cette fois-ci, le 10 juillet est un vote stupide, une faute collective imputable aux chefs de partis. Ceux-ci n'auraient pas rempli leur mission en négligeant d'expliquer les conséquences du vote qu'on allait émettre sur le texte présenté par Boivin-Champeaux, brillant avocat à la Cour de cassation. Cet argument du déficit d'explication ne saurait être crédible. Candace est de ceux à qui Herriot et Jeanneney demandaient leur avis sur les questions réglementaires et constitutionnelles. Soulignant que le vote d'approbation concernait tous les députés coloniaux, il n'a pas, contrairement à Satineau, la présence d'esprit d'observer, à sa décharge, qu'un vote de refus pouvait être assimilé au mieux à la désunion nationale, au pire au séparatisme. En outre, l'idée, souvent admise, de parlementaires coloniaux acquis à Pétain n'est que partiellement exacte. Pour ce qui est des colonies de pleine citoyenneté, la représentation coloniale à Vichy se trouvait en effet réduite à cinq députés qui votèrent tous les pleins pouvoirs, les six autres étant absents de Vichy⁴⁸¹.

Le rappel de la démarche du 7 juillet 1940 sert aussi à démontrer que l'acte du 10 a été précédé de tentatives républicaines en vue d'éviter les pleins pouvoirs. Il est donc question de la procédure d'élection d'un président de la République pour succéder à Lebrun, élu pour sept ans en 1932. De façon indirecte, en se fondant sur la réponse de Lebrun, Candace en attribue l'échec, non au président de la République, mais, encore une fois, aux présidents des chambres, à la présence de l'ennemi à Moulins et à celle des forces de Weygand à Clermont-Ferrand. Ce sont les arguments employés par Blum quelques jours plus tard au procès de Pétain. Quant à Lebrun, il a de lui-même refusé la proposition du 7 juillet⁴⁸². Candace le dit désireux de poursuivre la lutte en AFN mais écœuré par le défaitisme ambiant et l'attitude de Weygand à Bordeaux. Il ne fait aucun doute pour le député guadeloupéen que Lebrun n'a pas réagi pour ne pas ajouter aux malheurs de la patrie. Pétain n'apparaît plus ici comme le chef qu'il était dans les chroniques de la *Dépêche de Toulouse*. Candace rappelle que le pays n'a jamais vu la constitution qu'il était spécialement chargé de préparer. Il est d'autant plus difficile pour lui de passer pour un déçu du pétainisme et de la promesse constitutionnelle, qu'il donnait encore l'impression d'y croire à la mi-janvier 1944, voire au 6 juin. De surcroît, il commet une erreur tactique à propos du personnage du président du gouvernement provisoire. L'image qu'il en donne dans ce plaidoyer *pro domo* témoigne d'une sous-estimation du rôle joué par le chef de la France libre qui n'apparaît guère que comme un soutien moral ayant su reconforter les Français à la radio de Londres.

480. *La marine de la France...*, op. cit., p. 129.

481. Oui : Satineau et Candace (Guadeloupe), Lucien Gasparin et Auguste Brunet (Réunion), Henri Lémery (sénateur de la Martinique). Non : aucun. Joseph Lagrosillière, Victor Sévère (Martinique), Henry Bérenger (sénateur de la Guadeloupe), Gaston Monnerville (Guyane), Léonus Bénard (sénateur de la Réunion) et Galandou Diouf (Sénégal) étaient tous absents de Vichy. Nous restreignons ici la représentation coloniale aux colonies de pleine citoyenneté, Indochine et Algérie exclues. La Guyane et le Sénégal n'avaient pas de sénateur.

482. LEBRUN (Albert), *Témoignage*, Plon, 1945, p. 91-106.

Quant à la lettre du 31 août 1942, elle ne saurait avoir de résonance auprès de résistants à qui Candace raconte que la question politique s'est posée entre le maréchal et le parlement lorsque le premier a supprimé l'indemnité régulièrement accordée à ses membres et en a fait disparaître le bureau au mépris de la loi constitutionnelle de 1875. Il ne peut espérer être compris de gens pour qui l'armistice et le vote du 10 juillet sont le péché originel de Vichy.

Les autres arguments de défense sont d'un intérêt inégal. Se posant encore une fois en spécialiste de questions coloniales, Candace explique la fondation, avec l'aide de l'ancien gouverneur Bouge, d'un comité d'aide et d'assistance aux Guadeloupéens, Guyanais, Tahitiens, Malgaches et Néo-Calédoniens. Il semble qu'il y exagère le rôle qu'il y a joué, même s'il en était président. De même rapporte-t-il son action de protection des marins malgaches ou des coloniaux touchés par les discriminations dans le métro parisien. L'inévitable *name dropping* fait opportunément parler les morts : Mandel (1944), Maurice Sarraut (1944) ou Campinchi (1941⁴⁸³). Mandel, qualifié de cher et regretté ami, est utilisé comme alibi aux causeries radiophoniques sous Vichy. C'est en effet à la demande du ministre de l'Intérieur, ultérieurement assassiné par la milice, que Candace avait participé à des émissions en juin 1938 et 1939. Ses premières interventions radiophoniques sont cependant antérieures⁴⁸⁴. Là où l'enquête policière observe un choix actif d'avoir parlé à la radio de Vichy, il serait plus pertinent de voir la passivité de celui qui n'a pas voulu mettre fin à ses habitudes d'interventions ponctuelles.

« Comme sans nul profit personnel, j'ai combattu le mieux que j'ai pu l'odieux racisme hitlérien exercé aussi bien contre les juifs que contre les hommes de couleur », écrit Candace. Il affirme s'être dévoué, avec l'aide du préfet de la Gironde Maurice Sabatier, pour faire libérer Satineau du Fort du Hâ. L'affaire est d'autant plus difficile à élucider que les autorités peinent à recueillir des renseignements sur le rôle de l'autre député guadeloupéen. Le seul parlementaire mentionné dans son dossier est Louis Marin, qui aurait obtenu la libération de Maurice Satineau le 30 novembre 1943 pour raisons de santé, alors qu'il avait été arrêté en juin par la Gestapo avec de faux papiers à la frontière espagnole. Si Candace est intervenu auprès de Marin, il n'y en pas trace dans les archives policières⁴⁸⁵. Sont également mentionnées, sans aucune précision, des interventions en faveur des prisonniers coloniaux en Allemagne et l'aide apportée aux Benforado, commerçants juifs portugais à Vichy. Deux juifs auraient été mis à l'abri après intervention auprès du cardinal Gerlier et d'un couvent de la Drôme⁴⁸⁶. Les détails de cet épisode ne sont pas encore très précis.

C'est avec une grande pauvreté argumentaire que Candace écrit avoir apporté son soutien moral à des familles de Mayet de Montagne. Il semble que quelques propos échangés sur le marché ou dans une ferme où

483. Avocat qui a favorisé l'ascension de Monnerville.

484. CANDACE (G.), « Le Tricentenaire des Antilles françaises », LARA (A., dir), *Contribution de la Guadeloupe à la pensée française (1635-1935)*, Basse-Terre, 1936.

485. AN Fontainebleau, RG, 19980221, art. 2 n° 14A Maurice Satineau 1941-1944, note griffonnée non datée mais probablement de 1945.

486. Les archives trappistes d'Aiguebelle ne sont pas consultables en ce moment.

il assurait son ravitaillement se soient *a posteriori* et très opportunément transformés en vibrants appels à résister au STO. Du Conseil national, Candace déclare, à juste titre, qu'il n'y a siégé que sept jours, précisant comme pour se disculper de toute accusation de vénalité, que cela lui a rapporté 2 746 F de jetons de présence. Il admet en avoir profité pour parler du problème des colonies, ce qui peut sembler modeste au regard du grand projet de collaboration coloniale exposé dans la *Dépêche*.

Les bonnes relations avec les représentants des États-Unis sont mentionnées de façon, là aussi, très opportunes. Candace explique par ailleurs par son âge l'impossibilité de rejoindre le maquis, mitrailleuse au poing. C'est sans doute partiellement vrai, à ce détail près qu'il employait à Vichy le terme « terroristes » pour évoquer les maquisards. Sans doute songera-t-on qu'aucun autre terme ne pouvait être employé par les policiers rapportant les propos mais il paraît plus probable que le député guadeloupéen ait perçu la résistance de manière réductrice, au travers du prisme de l'anticommunisme.

De façon fort étrange, le mémoire en défense s'achève à la manière des professions de foi recueillies dans le Barodet. Candace y explique son nouveau ni-ni, hostile à la fois à la démagogie et à la révolution. Il en appelle à l'union nationale, au travail et à la liberté, à un moment de reconstruction d'une France dévastée. Il est sûr que l'union lui serait plus profitable que le vent d'épuration et de révolution qui souffle alors sur la France.

En définitive, le mémoire du 14 juillet 1945, nous présente un parlementaire dont les actes d'opposition sont parfois réels, souvent d'une importance réduite et toujours exagérés au regard d'une résistance qui ne saurait être confondue avec une simple et ponctuelle opposition. Dans l'hypothèse où Candace aurait effectivement sauvé des juifs avec l'aide de Gerlier et des moines d'Aiguebelle, de tels actes ne figurent pas au nombre de ceux qui permettent de relever une inéligibilité. De surcroît, sa justification du vote des pleins pouvoirs le dessert davantage qu'elle lui rend service. D'une part, ce sont les actes de résistance, et eux seuls, qui permettent un réexamen de l'inéligibilité. D'autre part, Candace met implicitement en cause Herriot pour le *Massilia*, l'échec du projet de repli sur l'Afrique et le refus de Lebrun de démissionner. Or, bien que cela ne soit pas justifié par des actes résistants, Herriot n'est pas en disgrâce. Il a été interné et s'est abstenu lors du vote des pleins pouvoirs. Tout au plus doit-il essuyer un sarcasme glacial de De Gaulle, en pleine Chambre... Il n'est donc pas judicieux pour Candace de rejeter la faute sur le chef de file radical, même de façon implicite et fort modérée... et même si les présidents des chambres se sont opportunément dégagés de toute responsabilité le 10 juillet 1940.

Le 21 juillet 1945, un courrier secret est adressé par Pleven (Colonies) et Laurentie (DAP) au CNR, lui demandant de ne pas reconnaître les mouvements de dissidence antillais comme des organisations de résistance à part entière⁴⁸⁷. On pourrait penser, compte tenu des interférences de la rue Oudinot, que l'amalgame joue en défaveur de Candace, mais Satineau et Monnerville n'en sont pas victimes. Le premier a été relevé

487. ANOM, Aff. pol., c. 2520, d. 8 : Giacobbi à CNR, 21 juillet 1945.

deux semaines auparavant de son inéligibilité. Il a réellement été emprisonné et se voit octroyer le bénéfice du doute sur ses activités réelles. Il faut avouer que le jury le relève à un moment où se trouvent toujours à Vichy les archives policières mentionnant le profit matériel qu'il a pu retirer de sa filière d'évasion de juifs. Monnerville est quant à lui un authentique maquisard.

Le 17 août, deux jours après la clôture du procès Pétain, une ordonnance annonce les législatives d'octobre 1945. Toujours sans réponse du jury d'honneur, Candace entreprend le 18 de rédiger un troisième mémoire sous forme d'une lettre en 15 points. Il y reprend les démarches officielles déjà présentées dans les précédents courriers, joignant au passage une photographie de la lettre du 19 juin 1940 au président de la République. Peu d'éléments nouveaux et déterminants apparaissent mais il peut cette fois-ci citer le nom de Dorn, juif entré au couvent d'Aiguebelle grâce à son intervention. Candace fait flèche de tout bois. Il se réclame d'André Schwob d'Héricourt, connu pour son opposition à Pétain⁴⁸⁸. C'est en fait la judéité supposée de l'auteur qui motive la citation, en vertu de l'argument plus que spécieux selon lequel on ne saurait être complice de Vichy lorsqu'on fréquente des juifs. Il insiste sur son statut de suspect en rappelant les trois perquisitions allemandes dans son appartement parisien et sa mise sous scellés du 7 mai 1942 au 4 mai 1944. Pour la première fois, il utilise le statut de victimes de Vichy de ses deux beaux-frères francs-maçons, Félix Arcole et René Binet, mettant en cause le ministre vichyssois Paul Baudouin⁴⁸⁹. Il en appelle de même à Marius Moutet, censé témoigner qu'il a soustrait à l'ennemi et au gouvernement de Vichy plus d'un million de francs, correspondant aux fonds de l'Union interparlementaire. On ne connaît pas les détails de cette affaire, mais il faut noter qu'elle n'a pas été intégrée auparavant à l'argumentaire de défense. On est d'autant plus en décalage avec ce qu'attend le jury, que Candace joue souvent de l'argument assimilationniste colonial en protestant de sa fidélité et de son attachement à la France. Non seulement, sa qualité de citoyen français n'est pas mise en cause mais surtout, le reproche postulé par la loi d'inéligibilité se fonde avant tout sur l'idée que les votants du 10 juillet 1940 ont abandonné la République : « Je m'inclinerai devant sa décision quelle qu'elle soit », conclue-t-il à propos du jury.

La première réponse du jury d'honneur arrive en septembre, alors que s'approche l'échéance électorale. Candace apprend d'abord que le dossier envoyé en mars à l'Assemblée consultative n'est jamais arrivé. On ne peut s'empêcher de songer qu'il ne s'agit pas d'un hasard. Le document est finalement retrouvé pour être remis au jury. Il y est pris en charge par Robert Khan, rapporteur, lequel propose le 5 octobre, à Candace, de le recevoir pour l'entendre. « Monsieur le ministre » – c'est ainsi qu'on s'adresse encore à lui – se dérobe. Il prétend être retenu jusqu'au 20 octobre (veille des élections) dans sa maison de Lormaye détruite par les bombardements. Les dates et horaires qu'il propose à Kahn laissent en fait présumer un emploi du temps chargé et sans doute pas étranger à ses tentatives de reprendre pied dans le monde parlementaire. La décision du jury

488. SCHWOB (André), *L'affaire Pétain*, La Maison française, New York, 1944, Les Deux-rives, 1945.

489. Qui a fait ôter sa nationalité à Alexis Léger.

tombe le 30 novembre 1945. Candace en sera avisé une semaine plus tard. C'est sans surprise qu'on rappelle la délégation de pouvoir du 10 juillet 1940 et le fait d'avoir siégé dans des commissions du Conseil national nommé par « l'organe de fait ». Candace reste donc soumis à l'inéligibilité énoncée par l'ordonnance du 21 avril 1944 modifiée le 6 avril 1945⁴⁹⁰.

Même si l'honneur des parlementaires n'est pas mis en cause officiellement par cette ordonnance et bien qu'aucune indignité nationale ne le frappe, le député déchu va tenter de nouvelles démarches en dépit de sa promesse de s'incliner devant la décision du jury. La Guadeloupe ayant désormais élu ses trois députés, il se bat maintenant pour la législature qui succédera à la Constituante, voire pour une place dans la seconde chambre, si la constitution adoptée est bicamériste. Le type de défense qu'il adopte en avril 1946 devient on ne peut plus baroque⁴⁹¹. Certes, il verse au dossier trois pièces très intéressantes. L'une est une attestation provenant du président du comité d'épuration de l'Allier⁴⁹². Elle indique qu'il a eu sous Vichy une « attitude nettement française et hostile à l'occupant » et certifie qu'il a aidé des juifs traqués par la Gestapo. Bouvier, Benoît et les autres membres du CDFOM apparaissent dans la lettre en bons patriotes français. « Il y a lieu de considérer Monsieur Candace comme un vrai Français qui, pendant l'occupation, n'a pas failli à son devoir », conclut la lettre. C'est soit par complaisance, soit en se présentant comme accusé de séparatisme que Candace a obtenu cette lettre.

Le second document est sans doute le plus crédible⁴⁹³. Il s'agit de la lettre écrite pour lui par Alphonse Dorn. Celui-ci y explique avoir été sauvé en septembre 1942 de la police de Lyon par l'intervention de Candace, qui aurait contacté le préfet, le cardinal Gerlier et le révérend père trappiste. Dorn atteste également de la protection obtenue par des juifs de sa connaissance. Encore une fois, l'affaire paraît vraie, mais le fait d'avoir sauvé des juifs n'est pas prévu par la casuistique du jury d'honneur, élément d'autant plus paradoxal qu'il suffit d'avoir été victime d'arrestation pour être relevé, ce qui est le cas de Sarraut.

Le dernier document ne prête plus à discussion⁴⁹⁴. Il relève de la galéjade éhontée. Candace a obtenu d'un officier martiniquais, le capitaine René Brithmer dit « capitaine Desantilles », qu'il brosse de lui le portrait d'un résistant ayant risqué sa vie jusqu'à éviter de justesse l'internement à Buchenwald. À la vérité, point n'était besoin d'être résistant pour être arrêté : ce fut le cas de nombreux collaborateurs convaincus parmi lesquels René Bousquet lui même. Contrairement à Satineau, Candace était connu comme résident au Majestic et habitué de la brasserie du Terminus. Si la Gestapo avait véritablement voulu l'arrêter, elle aurait pu le faire. On ne peut donc affirmer, comme le fait pourtant Brithmer, que le député guadeloupéen fut particulièrement surveillé, traqué et menacé d'être fusillé. La défense devient par ailleurs ridicule quand on présente l'homme comme une personnalité de premier plan de la résistance coloniale en

490. AN Paris, AL 5303, décision n°513.

491. *Ibid.*, lettre de Candace au jury d'honneur, 10 avril 1946.

492. *Ibid.*, Dr Colomb, comité d'épuration, lettre attestation, 25 février 1941 (fonds Énoff).

493. *Ibid.*, lettre témoignage d'Alphonse Dorn, 28 février 1946, certifiée conforme par le maire de Grignan, Drôme, 1^{er} mars 1946.

494. *Ibid.*, lettre témoignage de René Brithmer, 10 avril 1946.

France. Pour comprendre que Brithmer ait pu écrire une telle lettre, il faut garder à l'esprit qu'une partie de l'opinion croit encore, et pour longtemps, à un Pétain bouclier. Candace incarne donc le colonial affichant une prudence qui n'était que de façade. Même à cette époque, la ficelle est grosse.

C'est après que le projet constitutionnel a été refusé par les électeurs (19 avril 1946) et après l'élection d'une seconde Constituante (2 juin 1946) que Candace obtient une réponse à sa quatrième démarche. Comme pour commémorer un anniversaire douloureux, le jury d'honneur lui adresse le 10 juillet 1946 une simple copie de la décision 513 du jury d'honneur arrêtant son non relèvement. Elle est accompagnée d'une froide et laconique lettre signée Jacquet (vice-président) et Cassin : « Vu la demande tendant à obtenir la révision de la décision susvisée par le jury d'honneur, il n'y a pas lieu de procéder à la révision du procès ».

Par une loi du 20 septembre 1946, la Constituante a mis fin aux activités du jury d'honneur à compter du 1^{er} octobre 1946. Malgré l'échéance électorale du 10 octobre, les audiences continuent jusqu'au 25. Candace a entre temps activé ses réseaux en Guadeloupe, mais ils sont trop longs à réagir à ses sollicitations. Le 8 octobre, deux jours avant de nouvelles élections, part de Guadeloupe une pétition de soutien au député déchu. Elle est le fait d'une vieille garde pour qui Candace continue d'incarner le parti de l'ordre, face aux risques de troubles locaux comme ceux survenus en 1945 dans un contexte de tension raciale et de montée du communisme. Le texte prétend qu'avec Candace, la Guadeloupe « n'a jamais connu les actes de violence qui compromettent son économie aujourd'hui. L'homme qui fut 34 ans durant un conseiller et un guide, a enseigné à ses compatriotes le culte de la France ». Il est celui qui s'est dressé contre les Allemands qui « frappaient d'interdit tous les hommes de couleur et de race noire »⁴⁹⁵. Candace n'a pu « servir les Boches » dont il connaissait les sentiments à l'égard des hommes de « sa race ». Il faut donc qu'il soit déclaré éligible. On retrouve parmi les signataires du texte le vieux Vital Borifax⁴⁹⁶, retraité de la politique et directeur général de la *Démocratie sociale*, Jules Butel, Henri Descamps, Mélidor, Hubert Ancelin, Arsène Nazaire, directeur du *Miroir de la Guadeloupe*, etc. Partie de Guadeloupe en octobre, après la clôture des activités du jury d'honneur, la pétition navigue plusieurs mois entre la rue Oudinot, le palais du Luxembourg, siège du jury, et le cabinet de Félix Gouin, chef du gouvernement provisoire. Les services du jury d'honneur finissent par la classer le 23 janvier 1947.

c – Testament politique

On peut considérer comme un testament politique, le texte que Candace rédige en 1945 à l'intention des électeurs de la Guadeloupe, avant même d'avoir obtenu la réponse du jury d'honneur à sa requête de relèvement. Écrit comme les professions de foi habituelles, le message est destiné à sauver la face. L'ex-député indique dès la première ligne qu'il ne sera pas candidat à la Constituante, mais sans préciser la raison de son absence. Rien n'indique d'ailleurs qu'il est inéligible. Il se ménage en

495. *Ibid.*

496. Sur Vital Borifax (1872-1955), *Génésis Guadeloupe*, n°7, octobre 2001, p. 58.

fait une porte de sortie pour les prochaines élections voire le Sénat, si la nouvelle constitution en prévoit un.

Rappelant la longueur d'une carrière dont il sait gré aux Guadeloupéens, il réaffirme la nécessité de réaliser et de maintenir l'union entre toutes les forces vives du pays, c'est-à-dire l'alliance capital-travail qui a toujours hanté ses discours politiques. Cette fois, celle-ci doit faire pièce à la lutte des classes grâce au rapprochement des classes. Le discours n'est certes pas nouveau, mais il prend en Guadeloupe une résonance nouvelle avec la naissance d'une région Guadeloupe du PCF. Reprenant ses thèmes de prédilection, Candace revendique la paternité de plusieurs réalisations dont la constitution des comités consultatifs fixant le taux des salaires et le prix des cannes achetées aux petits planteurs, la syndicalisation, la défense de la petite propriété agricole, le dégrèvement total des denrées secondaires (café, cacao, vanille), le crédit agricole mutuel et l'aménagement du port de Pointe-à-Pitre, désormais favorable au trafic maritime et au développement touristique de la colonie. Il glisse un vœu qu'il formulait déjà en 1930 à propos du port et de la flotte de pêche indispensables à la Guadeloupe. Au mouvement bananier, qui fait sa fierté, il ajoute sa contribution à la création de la flotte bananière, liée à son statut passé de rapporteur du budget de la marine marchande. L'inauguration du lycée de Basse-Terre et la sollicitude pour les enseignements primaire et professionnel sont également revendiquées.

C'est avec une rhétorique très guadeloupéenne que Candace se présente en « fils du peuple » qui n'a rien négligé de ce qui peut aider au développement de son bien-être matériel et moral. Flattant le sentiment assimilationniste, il rappelle son rôle de 1912-1913 dans l'application de la loi militaire qui permet de fonder l'égalité des droits sur celle des devoirs. C'est sans doute avec à l'esprit les revendications des autres colonisés qu'il croit prudent d'ajouter que cette égalité avec la métropole doit bien entendu tenir compte de l'orientation d'esprit et du stade d'évolution des populations. Comme toujours dans le discours guadeloupéen de Candace, l'allusion au préjugé de race vise surtout le préjugé local à l'encontre des blancs alors qu'il évoque l'égalité, lorsqu'il s'agit de combattre le préjugé métropolitain. De nouveau reprise dans ce texte, sa formule sur l'homme qui arrive au monde comme il peut marque cependant une constante commune à tous les contextes dans lesquels il dénonce le racisme.

Le projet revendiqué reste celui de la démocratie économique et sociale, qui doit être le reflet de la démocratie politique. On sait combien cet idéal a sans cesse été freiné par le souci de la rigueur budgétaire et des contraintes internationales. Candace témoigne de son tempérament politique en marquant son refus des querelles religieuses comme celui des « sots préjugés de race ». L'ancien frère de la loge de la Libre pensée n'a jamais été un adversaire pour l'évêché de la Guadeloupe.

d – Banquet des anciens

L'âge et l'inéligibilité ne signifient pas la disparition totale de la scène politique, même si c'est effectivement ce qu'affirment des notices simplement recopiées par des auteurs successifs. Conscient qu'il ne peut retourner en Guadeloupe, où il est désormais associé à la période de Vichy et consi-

déré comme complice des violences des marins de la *Jeanne d'Arc*, Candace continue de demeurer à Paris, 85 rue de Courcelles. Il y reçoit ses visiteurs ou ses enfants naturels guadeloupéens dans un bureau où travaille toujours sa secrétaire parlementaire, Mme Dhouteaux. Outre les contacts qu'il peut avoir avec certaines grandes sociétés coloniales, il participe à des conférences et côtoie d'anciennes personnalités de la vie politique. Ces tribunes lui permettent de continuer à affirmer sa profession de foi coloniale et modérée tout en regrettant, avec d'autres, que la légitimité des représentants du peuple élus en 1936 n'ait pas été respectée par les mesures d'épuration.

La continuelle affirmation d'un tempérament modéré se manifeste nettement dans un texte prononcé à l'Académie des sciences coloniales, à l'occasion de la commémoration de 1848⁴⁹⁷. Celle-ci fournit aux Français coloniaux une des rares occasions de faire coïncider la chronologie abolitionniste et coloniale avec le récit national. 1848 permet par ailleurs de célébrer une République rétablie par la Libération mais déjà handicapée par ses faiblesses structurelles. Partisans et détracteurs de la constitution peuvent à la vérité se retrouver autour de la mémoire de 1848, laquelle peut aussi bien servir à soutenir la IV^e République qu'à exalter le souvenir d'un modèle républicain passé et idéalisé. C'est le 5 mars 1948, pour commémorer les premiers décrets signés par Schœlcher un siècle ans auparavant, que Candace prononce un long discours. La veille, l'assemblée de l'Union française a adopté le principe de la translation des cendres au Panthéon. Inéligible et privé de tribune publique, Candace ne peut plus guère exprimer ses vues que dans les réunions de sociétés savantes. Ses discours ne sont pas à proprement parler politiques mais leur contenu fournit quelques indications sporadiques sur son état d'esprit du moment. Le portrait qu'il brosse de Schœlcher incarne l'idéal du modéré, coutumier du ni-ni et ennemi du désordre. Candace a lui-même été sous-secrétaire d'État aux Colonies, poste qui, pour être différent, avait un libellé identique⁴⁹⁸. Il refait Schœlcher à son image. L'abolitionniste n'est ni « révolutionnaire brise-tout », ni « sans-culotte hargneux, aigri, révolté », ni anarchiste. C'est un fin lettré, artiste délicat dont Candace oublie qu'en son temps, il siège tout de même à l'extrême-gauche, place dévolue à l'époque à tout bon républicain. Tout dans le Schœlcher de Candace paraît faire l'éloge du centrisme et du respect de l'ordre social. Candace y insère une critique du « toujours plus à gauche », sinistrisme en son temps dénoncé par Tardieu et qui, selon le bon mot de Thibaudet, fait des républicains, des hommes de gauche que les malheurs des temps obligent à siéger à droite⁴⁹⁹. Ce sont en fait les communistes voire l'esprit d'épuration qu'il faut voir se profiler derrière ces « révolutionnaires brise-tout » et le groupe désigné comme celui des extrémistes de l'assemblée de 1848. Dans un contexte de guerre froide, l'ex-député

497. CANDACE (G.), « Victor Schœlcher, l'abolition de l'esclavage », *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences coloniales*, séance du 5 mars 1948, p. 98.

498. Le sous-secrétariat aux Colonies de Schœlcher dépendait du ministre de la Marine François Arago. Celui de Candace était subordonné à Sarraut, alors ministre des Colonies.

499. TARDIEU (André), *La Révolution à refaire. T. 2 : la profession parlementaire*, Flammarion, 1937, p. 72 ; THIBAUDET (Albert), *La République des professeurs*, Grasset, 1927.

marque ainsi son hostilité à la percée du PCF et aux grands mouvements de grève de 1947.

La question de l'indemnité, censée persuader les maîtres qu'ils n'avaient pas tout à perdre de l'abolition, sert l'idée d'un Schœlcher au tempérament politique modéré. La franc-maçonnerie et l'athéisme n'échappent pas à la règle de modération : Schœlcher, quoique athée, n'était pas sectaire et aimait la musique sacrée. Candace, l'ancien frère de la Libre pensée, affirme à son auditoire que « l'homme qui se déclara athée (...) servit toujours avec une foi ardente le grand idéal de fraternité jeté à travers le monde par Christ, fils de Dieu⁵⁰⁰ ». Hors de la Guadeloupe, une telle phrase en public peut étonner. Dans sa volonté de faire de Schœlcher un modéré en toute chose, Candace admet tout de même que son héros souhaitait briser radicalement le lien entre maître et esclave plutôt que progressivement.

Comme toujours, la liste des personnages cités s'agrément de noms de circonstances. À côté de Dumas, Mortenol ou Diagne, Candace honore ainsi la mémoire de Félix Éboué, pourtant éloigné de la Guadeloupe en 1938 par Mandel après avoir desservi ses intérêts électoraux. On ne saurait oublier un homme qui vient d'être transféré au Panthéon. Pour qui connaît le contexte guadeloupéen de 1937-1938, le nom d'Éboué peut paraître indécent dans la bouche de Candace. Au passage, le Guadeloupéen mentionne les coloniaux présents dans les assemblées politiques d'alors (Union française comprise). Une digression lui permet de répondre aux rumeurs sur son propre compte en estimant injuste que l'opinion attribue d'ordinaire la fortune politique au hasard, à la faveur ou à la manigance.

Quelques jours plus tard, le 14 mars 1948, Candace prend la parole avec d'autres orateurs au banquet des Mille, organisé par le chanoine Henri Desgranges au parc des expositions de la porte de Versailles. Pinay, Lémery, Lamoureux, Montigny, Édouard Frédéric-Dupont, Flandin, Paul Faure, Marchandau, Pinay et d'autres sont de la partie. Le centenaire de 1848 tient lieu de prétexte à un banquet des épurés. Ancien député démocrate-populaire⁵⁰¹ du Morbihan, résistant et pourfendeur du résistancialisme, Desgranges regroupe autour de lui, depuis le 22 mars 1947, une Association des représentants du peuple de la Troisième République. Celle-ci rassemble avant tout des députés inéligibles, à l'exception de Frédéric-Dupont⁵⁰², Pinay ou Desgranges lui-même⁵⁰³. On est au moment du retour de ceux que l'épuration a réduit au silence⁵⁰⁴. Le fait est que l'association se démarque de l'extrême-droite pétainiste en se réclamant de la République d'avant guerre⁵⁰⁵. L'événement est commenté par le jeune Jacques Fauvet (1914-2002), du service

500. CANDACE (G.), « Victor Schœlcher... », *op. cit.*, p. 134.

501. Courant démocrate-chrétien de l'entre-deux guerres dans lequel on peut voir un ancêtre du MRP de la IV^e République et de l'UDF de 1978.

502. Qu'on retrouve au RPR après un aller-retour au Front national dans les années quatre-vingts.

503. COTILLON (Jérôme), *Ce qu'il reste de Vichy*, Armand Colin, 2003, p. 172 ; PINOL (Jean-Luc), « 1919-1958 : le temps des droites ? », dans SIRINELLI (J.-F., dir), *Les droites françaises de la Révolution à nos jours*, Gallimard, 1992, p. 605.

504. PINOL (Jean-Luc), *op. cit.*

505. BERNARD (Mathias), *La guerre des droites de l'affaire Dreyfus à nos jours*, Odile Jacob, 2007, p. 108.

politique du *Monde*⁵⁰⁶. Pinay, qui vota naguère les pleins pouvoirs, a bénéficié de l'indulgence du jury d'honneur malgré la relative inconsistance de son dossier de résistant⁵⁰⁷. Le socialiste Faure plaide pour la réconciliation des munichois, des vichystes et des « anti ». Il réaffirme pour l'occasion que, contrairement à la IV^e République, la légitimité des parlementaires du 10 juillet n'a été contestée par personne. Comme l'observe Fauvet, la chance des anciens est dans la malchance des nouveaux ou leur maladresse. Seul Flandin veut éviter la critique facile et préfère philosopher contre la barbarie qui menace la République. Contrairement au vieux Milliès-Lacroix, porté à la mairie de Dax malgré son inéligibilité, Candace peut parler à l'abri d'une mesure qui lui a évité une cuisante défaite, la Guadeloupe ayant honni tout ce qui peut être associé à l'époque de Sorin (*an tan Sorin*) et de Vichy.

L'ex-député de la Guadeloupe vit assez longtemps pour assister à quelques événements paraissant annoncer la clôture du chapitre Vichy et la fin de cet empire colonial qu'il a tant voulu incarner. En 1950, Vallat est libéré. L'année suivante, le décès de Pétain est suivi de la fondation de l'Association pour la défense de sa mémoire (ADMP). C'est encore la même année qu'on décrète la première amnistie touchant les condamnés en Haute cour. On assiste au retour des modérés compromis avec Vichy : Pinay est président du Conseil. L'amnistie des parlementaires inéligibles n'est pas encore votée. Elle n'intervient qu'en août 1953.

Dans les colonies, sont déjà en place les éléments qui vont conduire à la fin de l'empire, mais Candace ne la connaîtra pas, si l'on excepte les indépendances libanaise et syrienne, qui ne marquent après tout que la fin de protectorats tardifs. Il se montre hostile à la loi de mars 1946⁵⁰⁸ transformant les vieilles colonies en départements français. De son temps, il n'avait cessé de les désigner ainsi mais sans jamais proposer la loi de départementalisation. Le statut algérien de 1947 semble lui donner raison et il peut sembler probable qu'il lui a réservé le même accueil qu'au projet Blum-Viollette ou à la nomination d'Ibnou Zekri au Conseil national. En Indochine, la poursuite des combats est d'avantage perçue comme complot communiste que comme fait nationaliste. C'est sans doute en Inde, en Birmanie ou en Indonésie que le mouvement de décolonisation est le plus lisible. Encore faut-il admettre que l'évolution des colonies étrangères est comparable à celle de l'empire français. Faute de sources, on en est réduit à des hypothèses sur la façon dont l'ex-député décrypte l'actualité politique africaine, notamment les nouvelles concernant le RDA d'Houphouët-Boigny. Candace fustige la montée de la contestation politique chez les parlementaires coloniaux. Après tout, songe-t-il, les droits dont ils jouissent ne devraient pas permettre aux parlementaires noirs qui siègent dans les assemblées de la IV^e République de critiquer la France qui leur a

506. FAUVET (Jacques), « Le dimanche politique : le banquet des Mille ou le retour des Anciens », *Le Monde*, 16 mars 1948.

507. WIEVIORKA (Olivier), *op. cit.*, p. 406.

508. Entretiens avec Alice-Virginie Bangou.

509. CANDACE (G.), « Victor Schœlcher... », *op. cit.*, p. 134.

apporté la liberté⁵⁰⁹. Outre le caractère aigri du vieux donneur de leçon, on tient ici une des clefs d'un tempérament politique : la critique du gouvernement de la France se confond avec la critique de la France. Toute parole excessive relève forcément de l'ingratitude vis-à-vis du pays de la liberté. À l'échelle séculaire, on retrouve ce schéma dans le discours qui assimile toute dénonciation de discrimination raciale ou toute approche critique de la colonisation à un dénigrement de la France par un parterre d'ingrats ou de repentants. Idéalisant les temps passés, Candace approuve ceux qui lui écrivent des Antilles pour stigmatiser les ambitions partisans des nouvelles générations de parlementaires coloniaux. Le souvenir du député inamovible est encore vivace en Guadeloupe. « Il se prend pour Candace », confie un conseiller général⁵¹⁰ en parlant des manières de Satineau, qui vit alors l'apogée de sa carrière.

En 1952, Candace perd son fils Édouard Drouat, âgé d'une cinquantaine d'années. N'étant pas revenu en Guadeloupe depuis 1938, il reçoit encore à Paris ses enfants et petits enfants guadeloupéens⁵¹¹. C'est à l'occasion des fêtes de Pâques 1953 que l'ex-député se retire dans sa maison de changement d'air de Lormaye, commune limitrophe de Nogent-le-Roi et Coulombs, dans la vallée de l'Eure. C'est là qu'il a choisi sa dernière demeure. Il ne s'agit pas d'un choix par défaut. La décision d'être un jour inhumé à Coulombs avec son épouse et ses beaux-parents est antérieure à la défaite sénatoriale d'octobre 1938 et à l'ostracisme en Guadeloupe⁵¹². Son état de santé requiert les soins d'une infirmière particulière. Éprouvé par un trajet automobile qui lui était en principe déconseillé, il meurt à Lormaye le samedi 11 avril 1953, quatre mois avant une amnistie qui l'aurait consolé sans permettre un retour parlementaire. On ne se remet pas à 80 ans de 13 années passées loin de la politique. Le décès survient huit mois avant l'accession à la présidence de la République de René Coty, qui vota lui aussi les pleins pouvoirs le 10 juillet 1940.

e – Pompe républicaine

René Binet, le beau-frère diplomate et franc-maçon, se charge de la déclaration. Le décès n'est pas mentionné dans le *Figaro* mais dans le *Monde*⁵¹³, qui consacre à l'ex-député une notice relativement importante. Cette biographie quasi-officielle avait déjà été reprise par les Renseignements généraux et l'on peut se demander dans quelle mesure Candace n'a pas lui-même contribué à la mettre en place. On la retrouve plus tard dans le *Dictionnaire* de Jean Jolly⁵¹⁴, dans de nombreuses encyclopédies antillaises et dans tous les ouvrages où l'on prend soin de présenter le

510. Témoignage familial sur Virgile Chathuant, SFIO et franc-maçon, recevant quelques amis politiques.

511. Entretiens avec Alice-Virginie Bangou.

512. Commune de Coulombs, acte de concession à perpétuité, n° 265, caveau Binet et Candace, 20 avril 1938.

513. *Le Monde*, 14 avril 1953. 255 mots (68 lignes).

514. JOLLY (Jean) (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français – Notices biographiques sur les ministres, sénateurs, députés français, de 1889 à 1940*, PUF, 1960-1977.

député guadeloupéen. Cette notice officielle indique laconiquement qu'il s'était retiré de la politique en 1940.

Sans doute beaucoup imaginent-ils l'enterrement discret et honteux en Eure-et-Loir d'un vague pétainiste, originaire d'une lointaine colonie. Il faut faire un sort à cette idée. La cérémonie qui a lieu à Nogent-le-Roi présente toutes les caractéristiques d'une fête républicaine départementale avec ses rites et ses acteurs traditionnels, même si elle ne rassemble que 60 à 100 personnes⁵¹⁵. L'événement est longuement relaté par *L'Écho républicain*, quotidien local dirigé par le député gaulliste Pierre July⁵¹⁶. Elle se déroule en présence d'une brochette de notabilités, dont au moins deux ont une envergure nationale. C'est bien la République qui salue un ancien dignitaire en honorant sa mémoire de la présence du sous-préfet de Dreux, d'un capitaine de gendarmerie⁵¹⁷ de la brigade de Nogent-le-Roi, des anciens combattants ou mutilés de guerre avec leurs porte-drapeaux et diverses délégations, dont celle des sapeurs-pompiers locaux. Le cordon du poêle est tenu par le maire de Nogent, organisateur de la cérémonie, celui de Lormaye, le conseiller général du canton et le sculpteur Jacquin. On rencontre également le maire de Coulombs, commune qui abrite le cimetière. Deux parlementaires sont présents. Pierre July, ancien responsable FFI pour l'Eure-et-Loir, a naguère échappé à la Gestapo. Député local, il est passé du PRL au RPF, il est le propriétaire de *L'Écho républicain*. Maurice Viollette est redevenu député-maire de Dreux après avoir été mis en résidence surveillée en 1941. Avec seulement trois ans de différence d'âge, c'est un familier de Candace depuis le temps du Parti républicain-socialiste et sans doute aussi *via* la fraternelle parlementaire et la Ligue des droits de l'Homme. Il est alors inscrit à l'UDSR, formation de Mitterrand et Pleven. En dehors du passage de July au PRL⁵¹⁸, qui a fait un temps le pont entre modérés, ancien pétainistes et anciens du PSF, la caution morale apportée par les personnalités présentes apparaît plus républicaine que pétainiste. Le quotidien de Pierre July rapporte l'émotion de Jeanne Binet, veuve Candace, remerciant le maire de Lormaye pour un discours où il est question, après l'évocation d'une éclatante réussite scolaire, de mérites, de patriotisme, de services rendus au pays, de bonté et de générosité. La messe est dite par un chanoine, qui enterre religieusement l'ancien franc-maçon. Cette sortie de scène marque la revanche posthume d'un homme dont la carrière déclinait depuis octobre 1938. Loin de la Guadeloupe, d'où il a été ostracisé après une aussi longue carrière, celui qu'on ne voit plus là-bas que comme pétainiste, reçoit les honneurs d'une brochette de notables locaux, honorés d'accueillir un ancien ministre et cer-

515. Impression d'Alice-Virginie Bangou, présente avec d'autres.

516. « À Nogent-le-Roi, sous la pluie – Les obsèques de M. Gratien Candace, ancien ministre, ancien vice-président de la Chambre des Députés », *L'Écho républicain*, 15 avril 1953, p. 4. 3528 mots.

517. Un certain Isaac dont le patronyme peut peut-être renvoyer à une famille guadeloupéenne.

518. PINOL (Jean-Luc), « 1919-1958 : le temps des droites ? », *op. cit.*, p. 591 ; THOMAS (Jean-Paul), « Le Parti républicain de la liberté (1945-1951). Ambiguïté et échec d'une tentative de recomposition politique » dans ROTH (F., dir.), *Les Modérés dans la vie politique française (1870-1965)*, Presses universitaires de Nancy, 2000, p. 431. Ce parti regroupe des modérés et des anciens du PSF de De La Rocque. Laniel, ancien résistant, venu de l'Alliance démocratique et soutien de Satineau devant le jury d'honneur, y côtoie Paul Reynaud ou Frédéric-Dupont.

tainement peu au fait de ce qu'il a pu dire, faire ou écrire à Vichy entre 1940 et 1944. C'est un ancien de la Troisième République.

5. *De l'histoire à la mémoire*

a – De la négritude politique à la post-colonialité

Fils et petit-fils d'esclave, Candace est le premier député noir et guadeloupéen à siéger de façon durable au parlement français⁵¹⁹. Il est, après Diagne, le second ministre noir nommé en France. En comparaison, c'est en 2002, que le Britannique Paul Boateng fut intégré au cabinet d'Anthony Blair⁵²⁰. Il faut souligner le sens de l'adjectif « noir » qui fait autant référence à une réalité sociologique qu'à un imaginaire racial et colonial. Perçu au prisme du racisme ambiant comme « de pure race noire », il est particulièrement visible pour des parlementaires et des citoyens accoutumés à un regard paternaliste sur les « races attardées » peuplant le monde colonial. Pour l'homme lui-même, après un parcours digne d'un héros de Zobel ou de Confiant⁵²¹, le départ vers la France correspond d'abord à la projection dans l'inconnu d'un monde sociologiquement étranger au sien. Certes, il a été précédé au XVIII^e par Jean-Baptiste Bellay et en 1848 par Louisy Mathieu et Victor Mazuline ; mais ces députés siégèrent cependant de façon éphémère. Il en est de même en 1898 pour Légitimus dont la présence à la Chambre est négligeable, sans doute aussi bien desservie par le comportement du parlementaire que par un préjugé racial dont le modèle n'avait pas encore été réellement diffusé au temps de Mathieu et Mazuline. Le fait que Candace soit noir et descendant d'esclave est donc un élément de problématique incontournable, contribuant aussi bien à la production du discours et de l'action du député qu'à la perception qu'en ont les contemporains. Très souvent, il est perçu comme député noir plutôt que comme député. Daudet fournit l'un des exemples les plus caricaturaux de cette racialisation de la perception du réel. De Candace, dont il rappelle qu'il n'est pas cannibale⁵²², il voit surtout un corps, une boule noire et un poing qu'on préfère dans l'espace, plutôt que sur le nez d'un ami⁵²³.

Nul doute que ce préjugé racial limite les marges de manœuvre des parlementaires coloniaux en métropole. Plus que d'autres, Candace, Diagne ou Éboué doivent montrer leur modération, autant pour prouver leur loyauté envers la France que pour attester de leur qualité de civilisés, étrangers aux pratiques de violence physique et verbale des sauvages. La fonctionnalité et les conséquences de cette forme d'injonction de civilisation et de francité rappellent en plusieurs points celle qui frappe aujourd'hui le jeune

519. Sur le thème des ministres noirs : CHATHUANT (D.), « L'émergence nationale de personnalités politiques noires dans la première moitié du 20^e siècle », *Vingtième siècle*, à paraître en 2009.

520. WARD (L.), « History made as Boateng becomes first black cabinet minister », *The Guardian*, 30 mai 2002.

521. CONFIENT (Raphaël), *Le Nègre et l'Amiral*, Grasset, 1988, p. 35-37 ; ZOBEL (Joseph), *Rue case-nègres*, Froissart, 1950.

522. DAUDET (Léon), *Député de Paris (1919-1924)*, Grasset, 1933 ; dans *Souvenirs et polémiques*, recueil commenté par B. Oudin, Robert Laffont, 1992, p. 819.

523. DAUDET (Léon), *Paris vécu*, Gallimard-NRF, 1930, dans *Souvenirs et polémiques*, op. cit., p. 1137, passage également cité par BANCEL (N. dir.), *Le Paris noir*, op. cit.

Français d'origine maghrébine⁵²⁴. Tous les parlementaires noirs ne surent pas répondre adéquatement à cette injonction. Alors que Légitimus avait été la risée de la presse, bien malgré lui⁵²⁵, Candace fait également rire mais en jouant, du début à la fin, de l'autodérision raciale⁵²⁶. Soulignées par Daudet, les caractéristiques physiques des députés noirs font inconsciemment référence à une force et une sauvagerie africaines pacifiées et mises au service de la lutte contre l'Allemand. Or, loin d'aller dans ce sens, et quelles que soient les manœuvres politiques auxquelles il participe, Candace se montra toujours affable, tempérament allant à l'encontre du préjugé. Cette affabilité ne se limite pas aux manières. Il semble que la modération comme tempérament politique ait également été une des clefs de la longévité politique, dans un système où l'élection n'en était pas vraiment une. Boisneuf, qui soutient pourtant le cabinet Clemenceau, semble avoir commis une erreur fatale en faisant passer un principe moral avant sa propre carrière. Il ne tient pas compte des pressions du gouvernement pour l'empêcher de fustiger à la Chambre les pratiques raciales de l'allié américain. « Périssse la politique étrangère plutôt qu'un principe » semble-t-il dire avec le ton d'un Robespierre. Ce refus de faire composer le principe moral avec l'intérêt diplomatique paraît peser sur sa non-réélection en 1924.

On a parfois avancé que la représentation coloniale était uniquement composée de bényoui-bényoui. C'est ce qu'affirme l'*Historial antillais* en reprenant, à propos de Candace, une citation de Morinaud, député de Constantine⁵²⁷. La remarque est sans doute vraie mais doit être replacée dans son contexte. Au delà du fait que Morineau et Candace sont plus souvent alliés qu'adversaires, y a-t-il à cette époque des députés coloniaux de couleur pour s'opposer aux gouvernements ? Ceux qui le font le payent de leur carrière. Il y a ici un conflit entre l'ambition personnelle et le contexte de l'époque, qui interdit à certains hommes de réussir s'ils ne répondent à des exigences de comportement impliquant d'une part un démenti du préjugé racial, d'autre part une acceptation de l'ordre politique. Candace fait ainsi preuve d'une étonnante capacité individuelle d'adaptation au système. C'est la raison pour laquelle il finit par s'imposer dans un domaine de compétence qui, pour ne pas être très original, n'en devient pas moins le territoire parlementaire où il se rend incontournable. Gerville-Réache, René-Boisneuf ou Delmont se sont tous intéressés à la marine, mais sans la capacité que montre Candace à imposer sa marque à ce territoire, notamment en raison de sa place à la commission des Finances.

Candace, Diagne, Delmont dépassent l'histoire de leurs terres natales pour participer à celle de la diversité française où la société ne se construit pas sur le paradigme nègres-mulâtres-blancs. Ils s'inscrivent ainsi dans une problématique qui concerne aussi bien leurs parcours

524. En permanence sommé d'afficher à la fois la preuve de son identité française, sa modération religieuse si tant est qu'il soit le musulman qu'on désigne en lui et son ouverture d'esprit vis-à-vis de la condition féminine cf. GUÉNIF-SOUILANAS (Nacira), MACÉ (Éric), *Les féministes et le garçon arabe*, L'Aube, 2004 ; du même auteur : « La réduction à son corps de l'indigène de la République », dans BANCEL (N.), BLANCHARD (P.), LEMAIRE (S., dir), *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, La Découverte, 2005, p. 205.

525. *L'Assiette au beurre*, n°414, 6 mars 1909.

526. *Le Charivari*, n°378, 23 septembre 1933

527. FARRUGIA (Laurent), « Le jubilé de Candace », *Historial Antillais*, vol. V, Dajani, Fort-de-France, 1980, p. 277-286.

que celui de Roger Bambuck⁵²⁸, Koffi Yamgnane⁵²⁹, Lucette Michaux-Chevry⁵³⁰, Azouz Begag⁵³¹, Ramatoulaye Yade⁵³² ou Rachida Dati⁵³³. Pour les quatre premiers, la réputation de compétence, qui prélude à une nomination, est toujours liée à l'origine et à la couleur de peau. On touche là à l'histoire générale de la diversité française, sachant qu'après avoir accueilli des Européens, souvent conspués, celle-ci intégra ensuite des coloniaux. Compte tenu d'une couleur de peau perçue comme une différence raciale, leur origine se révèle plus difficile à oublier que pour les enfants d'Italiens et de Belges. Même atténuée, l'observation vaut encore pour notre époque où l'on ne saurait comparer la difficulté d'un fils d'immigré hongrois avec celle d'un enfant descendant de l'immigration post-coloniale, qu'elle soit antillaise ou maghrébine, quelle que soit la différence de statut juridique passée ou présente.

L'incorporation des coloniaux et de leurs descendants à l'élite relève toujours d'une capacité supposée dans un domaine limité qui est toujours celui du corps, ou de la francophonie⁵³⁴ quand il ne s'agit pas d'une forme de ministère destiné à intégrer l'exotique à la République : exemplarité coloniale autrefois, modèle d'« intégration » aujourd'hui. C'est exactement la fonction qu'ont les sous-secrétariats d'État aux Colonies des années trente. Après les zoos humains, dont la pratique d'exhibition de « sauvages » finissait par semer le doute sur l'œuvre civilisatrice de la France⁵³⁵, les ministres de couleur servent à la justifier. En comparaison, le temps est proche de nous où les femmes devaient se contenter de ministères plus ou moins liés, dans l'inconscient collectif, à la féminité : social, santé, etc. Il faut attendre les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix pour qu'apparaissent des femmes à des postes non réputés féminins comme l'Agriculture, la Justice ou la Défense. C'est sans doute avec Tokia Saïfi⁵³⁶ qu'un premier symbole de la diversité française apparaît à un poste non exotique. Elle fut toujours renvoyée dans les médias à ses origines algériennes, à l'instar de Candace ou Diagne autrefois caricaturés et associés aux bananes, aux cocotiers et au cannibalisme. Cette tendance

528. Secrétaire d'État (PS) au ministère de la Jeunesse et des sports dans le gouvernement Rocard (1988-1991).

529. Secrétaire d'État (PS) aux Affaires sociales et à l'intégration dans le gouvernement Cresson (1991-1992) ; secrétaire d'État à l'intégration dans le gouvernement Bérégovoy (1992-1993).

530. Secrétaire d'État (RPR-LPG) chargée de la Francophonie dans le gouvernement Chirac (1986-1988) ; ministre déléguée à l'Action humanitaire et aux droits de l'homme (RPR-OG) dans le gouvernement Balladur (1993-1995).

531. Ministre délégué à la Promotion de l'égalité des chances dans le gouvernement de Villepin (2005-2007).

532. Secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'Homme (UMP) dans le gouvernement Fillon (2007).

533. Garde des sceaux (UMP) dans le gouvernement Fillon (2007).

534. Cf. à ce sujet, ce texte d'un écrivain observant le caractère marginal de la francophonie où les Français n'intègrent pas la littérature française : MABANCKOU (Alain), « La francophonie, oui, le ghetto, non ! La littérature francophone n'appartient pas aux lettres françaises », *Le Monde*, dimanche 19-lundi 20 mars 2006, p. 15.

535. BANCEL (N.), BLANCHARD (P.), BOETSCH (G.), DEROO (É.), LEMAIRE (S., dir), *Zoos humains, De la Vénus hottentote aux reality shows*, La Découverte, 2002, 479 p.

536. Secrétaire d'État (UMP) chargée du Développement durable dans le gouvernement Raffarin (2002-2004).

à l'attribution de portefeuilles symboliques est sans doute aussi l'une des clefs de la présence d'un Guadeloupéen noir au BIT ou dans les conférences européennes de l'Union interparlementaire. En plus d'avoir été un bon élève de la communale, il appartient donc à une génération d'élites qui sont à la fois objets et acteurs du système colonial. Il est à cet égard significatif que, chez des personnalités peu suspectes de racisme et/ou d'admiration pour les systèmes coloniaux, on perçoive davantage Candace comme un colonisé consentant que comme un acteur important de la politique coloniale, comme si ses origines le privaient d'une telle compétence. Son travail à la Chambre démontre le contraire.

Pour les parlementaires noirs, la lutte contre la discrimination raciale puise aussi bien aux sources de l'universalisme français qu'à celle de la nécessité d'une cohésion impériale. Le racisme va à l'encontre de la fraternité des tranchées de la Grande guerre. Compte tenu de la grande similarité des mécanismes à l'œuvre, cette cohésion impériale paraît aujourd'hui trouver son avatar dans l'argument selon lequel la lutte contre la discrimination raciale doit être motivée par la nécessité de cohésion nationale d'une France métisse.

b – Tempérament politique

À côté de son rôle dans l'histoire de la Guadeloupe, de la France coloniale et de la diversité des élites françaises, Candace occupe aussi une place de choix dans l'histoire politique de la France. Comme Diagne et Delmont, il rend compte de la complexité d'une sensibilité politique débordée sur sa gauche mais qui ne répond jamais totalement aux critères d'un classement à droite. À cette époque, un véritable homme de droite est, au mieux, un républicain trop proche des ralliés et des cléricaux, au pire un monarchiste de principe ou un camelot du roi. Candace est si loin de cet univers, qu'il se fait encore élire à gauche en 1939 au bureau de la Chambre, alors qu'il glissait depuis des années sur la pente du conservatisme social. Il est d'une génération réticente à se reconnaître dans le terme « droite » quand la France associe largement gauche et République. Son imaginaire politique se réfère au clivage bleu-blanc du XIX^e, univers où les valeurs de 1789 et 1848 sont du côté révolutionnaire. Paradoxalement, le clivage du XX^e fait du bleu démocratique et libéral l'ordre établi auquel s'oppose la révolution marxiste. Pour Candace comme pour tout modéré, la révolution est légitime quand elle appartient au passé mythique.

Pour un modéré, l'union nationale prime sur le clivage idéologique ou partisan. Le fait est que cette volonté apparente de transcender le clivage est indissociable de l'origine coloniale. Même si on se doit de laisser à l'homme une part de libre arbitre dans ses choix idéologiques, on ne peut s'empêcher de songer que Candace pratique une forme d'autocensure répondant à la fameuse injonction d'assimilation formulée plus ou moins explicitement via le regard colonial. Il préfère donc être présenté dans sa brochure de jubilé comme un républicain à la fois « national » et social. Cette situation l'amène à occuper une place particulière à la gauche de l'espace politique modéré en cultivant comme une fin en soi le consensus et la recherche utopique du juste milieu. Soutien aux cabinets de concentration et d'union nationale, il ne rejette pas *a priori* les solutions

de cartel, voire le Front populaire, dont les revendications lui semblent pourtant inopportunes.

Cette idée de l'union, qui est un thème de prédilection à droite contre une gauche accusée de prôner haine, révolution et division, apparaît aussi à l'échelle de la petite patrie guadeloupéenne dans la profession de foi officielle. À l'échelle locale comme à l'échelle de la République, elle débouche par atavisme politique sur l'idée d'une union transcendant les clivages partisans. On la retrouve par exemple dans la création en 1984 par Lucette Michaux-Chevry du Parti de la Guadeloupe, censé unir tous les Guadeloupéens sans distinction de clivages, mais tout de même affilié au RPR (qui prétendait lui-même au rassemblement transcendant les partis).

L'habitude des motions de compromis conduit plus tard Candace à soutenir Pétain comme l'ultime recours d'un énième cabinet d'union nationale. À un détail près : la France est occupée par une puissance qui n'est pas un adversaire classique mais un État prétendant à la destruction d'une partie de l'humanité. Candace a conscience du racisme nazi mais n'en prône pas moins, dans les premiers temps, la collaboration avec l'Allemagne. Malgré le reniement de certaines positions de politique étrangère, il reste fidèle à son discours général sur le développement colonial et la fraternité avec la mère-patrie. C'est justement à ce moment de l'histoire de la France que le domaine colonial passe pour devoir résoudre tous les problèmes nés de la défaite de 1940. Après les problèmes financiers des années vingt, après la crise économique des années trente, la défaite est le nouveau contexte servant à justifier l'importance de la question coloniale dont Candace se veut le défenseur.

Paradoxalement, celui que sa culture de modéré conduit au pétainisme et à la collaboration reste sous Vichy un symbole républicain tenu en suspicion. Cela ne l'empêche pas d'être inéligible à la Libération, en vertu de la législation et non de la flétrissure individuelle que représenterait une sanction pénale. Il n'a pas été le seul républicain dans un Vichy loin d'être peuplé uniquement de maurrassiens ou de fascistes. Les pages qui précèdent montrent que si Candace est *ipso facto* inéligible du fait du vote des pleins pouvoirs, il eût été plus pertinent de la part du jury d'honneur de lui reprocher la collaboration de plume pour Pétain et sa participation morale à l'esprit de Montoire. Encore faut-il nuancer : Candace s'est sincèrement opposé à Vichy, non sur le fond ou sur la légitimité du pouvoir mais seulement sur certains points, en s'appuyant sur une base qu'il estimait légale. S'il semble avoir sincèrement cru à un nouvel ordre des choses permettant de faire aboutir de vieux projets, il a également été déçu par le régime.

Outre que l'opposition ponctuelle ne fait pas l'opposant, le fait de l'avoir été ne suffirait même pas à relever l'homme de son inéligibilité. En distinguant opposants et résistants, le jury d'honneur laisse peu de chance à un septuagénaire (1943) fort peu disposé à prendre les armes. À l'inverse de ce qui s'est passé sous Vichy, l'image d'ancien pétainiste explique à ce moment la fin d'une carrière politique. Trop républicain sous Vichy, Candace semble trop maréchaliste pour les autorités de la République. Pour autant, il ne fonde pas sa demande de reconnaissance sur son attitude en 1940-1944. Sa revanche semi-posthume est sans doute en effet dans la capacité qu'il a à construire l'image d'un ancien élu de la Troisième République. L'âge rend crédible la légende d'un homme qui se

serait retiré après 1940. Ce constat nous renvoie à celui de Mathias Bernard qui souligne la distinction après guerre entre les inéligibles modérés se réclamant de la Troisième République et ceux qui revendiquent l'héritage pétainiste⁵³⁷. Après tout, la *Dépêche de Toulouse* est rarement lue à Paris ou dans l'Eure-et-Loir et Candace n'a siégé que quelques jours dans un parlement-croupion. Pas de quoi laisser le souvenir impérissable d'un pilier du pétainisme, même si, en Guadeloupe, le vote des pleins pouvoirs suffit à justifier l'ostracisme.

c – Historiographie

Le lecteur qui parcourt la production historiographique antillaise contemporaine met peu de temps à constater l'antipathie ambiante pour le personnage. Objet phobogène de l'anticolonialisme antillais, c'est bien la fonction que Candace occupe dans l'espace historiographique guadeloupéen. Est-ce à dire qu'une étude insuffisamment négative courrait le risque de faire passer son auteur pour un odieux réactionnaire ? Faut-il donc que tout travail sur Candace se montre résolument hostile afin d'être acceptable ? Marc Bloch implorait autrefois les Robespierriistes et leurs adversaires de nous dire seulement qui était Robespierre⁵³⁸. L'historiographie des terres de colonisation est quant à elle encore trop souvent tentée de juger et de condamner ou d'acquitter. Elle veut faire de Candace un aliéné, un homme étranger à lui-même. Nous voici de nouveau devant cette ambiguïté proliférante⁵³⁹ désignant la relation coloniale et post-coloniale. Comment peut-on être étranger à soi-même autrement qu'en devenant un être idéalisé, une création littéraire perdue hors du mode indicatif ? Plutôt que de rechercher une improbable essence, il pouvait paraître plus pertinent et plus humble de privilégier une approche existentialiste en se restreignant aux faits avérés et aux hypothèses critiques, seuls champs possibles pour l'historien.

L'imagerie antillaise habituelle est mise à mal par la rencontre de l'historiographie américaine pour laquelle le député apparaît comme un pionnier parmi les hommes noirs en politique française. Les Américains noirs ne sont pas seuls à porter ce regard. Un africaniste français a d'ailleurs vu en Candace un précurseur de la négritude⁵⁴⁰ dans le domaine politique.

Le discours historique guadeloupéen ne saurait s'offenser que Candace se soit intéressé au monde extérieur. À l'instar d'une Tokia Saïfi qui ne supportait pas qu'on lui parlât plus souvent de l'Algérie que du portefeuille du Développement durable qui lui avait été attribué, Candace ne se contenta pas d'être noir et colonial. Il s'intéressa longuement aux prothèses des mutilés de guerre, à la marine, aux règlements internationaux

537. BERNARD (Mathias), *op. cit.*

538. BLOCH (Marc), *Apologie pour l'Histoire ou le métier d'historien*, Armand Colin, 1941, rééd. Coll. « U Prisme », 1991, p. 119.

539. Expression de Paul Ricœur : « l'inconsistance d'un gaz qui se détend dans une suite de chambres aux clôtures toujours plus poreuses » dans « Aliénation », *Encyclopædia universalis*, Universalis, 1983.

540. MANCHUELLE (François), « Le rôle des Antillais dans l'apparition du nationalisme culturel en Afrique Noire francophone », *Les Cahiers d'études africaines*, 1992, p. 399.

et à la géopolitique. Au nom de quoi devrait-on passer sous silence son rôle au sein de la commission de ratification du traité de Versailles, dont il fut l'un des rapporteurs ? Ce serait commettre la même erreur qu'avec Tokia Saïfi. Dans un film fameux, un planteur blanc du Mississippi (Endicott *alias* Larry Gates) explique à Virgil Tibbs (Sidney Poitier) que les nègres, comme des plantes fragiles, ne sont à l'aise que dans la terre appropriée des champs de coton⁵⁴¹. Reprocher insidieusement à Candace de s'être occupé d'autre chose que d'affaires de Guadeloupéens noirs procède du même différentialisme. Le fait qu'un député noir ait pu siéger à la commission de ratification du traité de Versailles ou influencer sur le budget consacré à la marine militaire ne relève par forcément de la trahison ou de l'aliénation. Il paraît aussi témoigner d'une émancipation lorsqu'il est comparé à d'autres situations d'hommes noirs à la même époque aux États-Unis, en Allemagne ou au Royaume-Uni. Il est un fait : les mouvements noirs américains virent en Candace et Diagne des modèles stimulants et libérateurs, alternatives à la ségrégation. La fonctionnalité de l'image des *Black Frenchmen* aux États-Unis importait plus que la réalité de leur degré d'émancipation.

d – Mémoires

Un sondage modeste et limité effectué en 2006 auprès de 497 originaires d'outre-mer vivant en métropole illustre, s'il en était besoin, l'oubli de Candace par la mémoire collective⁵⁴². Diagne a laissé plus de traces que lui dans la mémoire française et dans l'esprit des historiens. Or, même s'il l'a précédé en 1931 au secrétariat d'État aux Colonies, il est paradoxalement arrivé deux ans après Candace pour mourir vingt ans avant lui. Sans doute l'ostracisme de 1945 a-t-il lui aussi joué, mais la Guadeloupe n'y est pour rien. Après tout, le Sénégal n'a pas entretenu davantage la mémoire de Diagne, même si la conscience nationale n'en a pas fait l'objet phobogène d'un Sénégal indépendant. À l'échelle de la Guadeloupe, la mémoire de gauche est plutôt hostile. Sans doute, le souvenir d'Éboué a-t-il contribué avec la guerre à prendre la place à laquelle Candace pouvait prétendre dans un autre possible. Le gouverneur général correspondait en cela à une conjonction des mémoires guyanaise, métropolitaine et guadeloupéenne. En Guadeloupe, la mémoire de « Papa Éboué » ne connut pas, comme en Martinique, la concurrence d'un « Papa Césaire ». Candace ne pouvait plus incarner ce rôle après 1945. L'extrême aversion des Guadeloupéens de l'après Sorin l'a privé d'un relais mémoriel. Après guerre, la mémoire guadeloupéenne n'a que faire d'une figure assimilationniste et anticomuniste, lorsque se développent les mouvements autonomistes puis nationalistes de sensibilité marxiste. Le discours assimilationniste traditionnel n'en fait pas non plus un héros de la

541. JEWISON (Norman), *In the Heat of the night*, Film, MGM, 1967, d'après une nouvelle de John Ball.

542. « Portrait des originaires d'outre-mer vivant en métropole », n°0600019, l'Institut CSA, février 2006, <http://www.csa-fr.com> – Sondage CSA / Cifordom réalisé par téléphone du 13 au 24 janvier 2006 sur un échantillon national de 497 personnes nées dans un DOM ou dont un des parents est né dans un DOM. On notera l'absence de distinction entre les différents types sociologiques « d'originaires de l'outre-mer ».

mémoire : l'association à Pétain est trop encombrante pour qui puise dans les refus de 1940-1943 la certitude de son appartenance à la France de l'après-guerre. La Guadeloupe qui accueille de Gaulle en 1956 ne saurait célébrer Candace. Elle lui préfère de loin Valentino qui eut son heure de gloire même s'il n'a pas atteint, chez lui, la place de Césaire dans la mémoire martiniquaise contemporaine. S'agissant de Candace, il n'est que d'arpenter les communes guadeloupéennes pour se rendre compte de l'hostilité de la mémoire. Les rues dédiées à lui sont fort peu nombreuses. À Anse-Bertrand, la dénomination semble dater de l'époque du maire Balin, connu pour ses arrangements électoraux avec le député. Au Baillif et à Bouillante, la valeur symbolique est tempérée par les statuts respectifs de commune natale du député (Baillif) et de lieu d'origine de sa famille (Bouillante), et les équipes municipales qui osent la référence ne se réclament pas de la gauche. Considéré à gauche comme un « masque blanc », Candace semble tirer bénéfice à droite d'un discours qui se flatte de préférer l'action estimée concrète à la lutte idéologique. Exalter son rôle économique équivaut à conférer un précédent historique à un discours qui prétend à une esthétique moderniste et pragmatique. Mais la droite guadeloupéenne d'aujourd'hui correspond à ce que les historiens du clivage gauche-droite appellent une droite de situation. Elle a peu en commun avec la Réaction dont se réclamait naguère Souques et ses émules. Elle n'est pas cette « droite absolue » et contre-révolutionnaire à laquelle Candace fut étranger. Moins sensible qu'il y a un demi-siècle à des professions de foi patriotiques aux accents surannés, elle peut trouver chez Candace une référence au dynamisme économique plutôt qu'à l'assimilationnisme. Candace, « l'esprit économique », est à cet égard plus fréquentable que Candace le pétainiste ou Candace le *béni-oui-oui*⁵⁴³. En 1995, dans le contexte entourant la nomination de Mme Lucette Michaux-Chevry au secrétariat d'État à la Francophonie, le nom de Candace fut avancé comme précédent historique venant nuancer le caractère pionnier de la carrière ministérielle de la sénatrice guadeloupéenne⁵⁴⁴.

À l'échelle française, l'extrême longévité de la carrière de Monnerville dépassa le niveau de notoriété atteint par Candace. Celui-ci en fut suffisamment oublié pour que le Guyanais passât à tort pour l'initiateur des interventions d'août 1940 auprès de Pétain. Certains en conclurent sans doute que les places, dans la mémoire française, pour les héros de couleur, font l'objet de restrictions excluant Candace. Peut-être faut-il nuancer en soulignant que Briand, malgré une plaque au Quai d'Orsay, quelques citations dans les manuels scolaires et une pléthore de voies portant son nom est totalement évacué de la mémoire. Il en est de même d'un Painlevé, d'un Paul-Boncour ou d'un Germain-Martin qui furent pourtant en leurs temps des ténors de la Chambre. L'oubli de Candace va ici au delà de la dimension coloniale et raciale. La mémoire a oublié la plupart des modérés et des hommes de centre-gauche de l'entre-deux-guerres. Les polémiques actuelles sur la colonisation pourraient bien conférer à Candace une fonctionnalité mémorielle. À la vérité, celle-ci paraît d'autant plus importante qu'on défriche depuis quelques années

543. Ou encore « *neg a blan* », équivalent créole de l'insulte américaine « *uncle Tom* ».

544. « *Courrier des lecteurs* », *Sept-Mag*, Baie-Mahault, novembre 1995.

le terrain des représentations de l'Autre et celui des origines de la diversité française actuelle. Étudier Candace, son discours, son image et sa carrière équivaut à prendre en compte la complexité de tous ces éléments en évitant trois écueils : la sympathie, l'antipathie et l'anachronisme.

ABRÉVIATIONS

Sources :

- AD28 : Archives départementales d'Eure-et-Loir, Chartres.
AD44 : Archives départementales de Loire-Atlantique, Nantes.
AD64 : Archives départementales des Pyrénées-Atlantique, Pau.
AD75 : Archives départementales de Paris.
ADG : Archives départementales de la Guadeloupe (Gourbeyre)
AN Fontainebleau : Service Archives nationales, site de Fontainebleau.
AN Paris : Service Archives nationales, site de Paris.
ANOM : Service des Archives nationales d'outre-mer, Aix-en-Provence.
Tous les documents référencés ANOM proviennent de la Direction des Affaires Politiques (notée en abrégé Aff. Pol.) du ministère des Colonies, rue Oudinot.
Barodet : recueil des professions de foi électorales des députés élus, dit « Barodet ». Pas de Barodet pour les élections partielles cf. 1912.
BSHG : *Bulletin de la société d'Histoire de la Guadeloupe*, Basse-Terre.
GODF : Grand orient de France, Paris.
JORF : *Journal officiel de la République française*, débats parlementaires ou documents parlementaires.
MAE : Ministère des Affaires étrangères.
MBA : Fonds privé du gouverneur Bouge, Musée des Beaux-Arts, Chartres, cartons GUA I à GUA VII.
RFHOM : *Revue française d'histoire d'Outre-Mer*.
RG : Renseignements généraux : Direction de la police nationale, Ministère de l'Intérieur, voir AN Fontainebleau.
RHMC : *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Paris.
UMA : University of Massachusetts, Amherst.

Sigles et termes particuliers cités dans le texte :

- ADMP : Association pour la défense de la mémoire du Maréchal Pétain fondée par M^e Isorni.
AEF : Afrique équatoriale française
AFN : Afrique française du Nord.
ARD : Alliance républicaine démocratique fondée en 1901 ; regroupe des héritiers du courant républicain opportuniste. Participent au Bloc des gauches, ce qui les distingue de la Fédération républicaine. L'ARD peut être classée comme modérée après 1919, lorsqu'elle retrouve la Fédération républicaine dans l'alliance du Bloc national. Groupe de Paul Reynaud, Albert Lebrun ou Pierre-Etienne Flandin. Siégeant à droite, les députés ARD se rassemblent dans le groupe des Républicains de

- gauche. L'ARD est plus souvent aux affaires que la droite catholique FR-URD
- AOF : Afrique occidentale française
- ASC : Académie des sciences coloniales
- CAI : Comité d'assistance aux indigènes. Service dédié à la surveillance des coloniaux de la métropole.
- CC : Cabinet civil
- CDFOM : Comité de défense de la France d'outre-mer. Lobby présidé par Candace et confondu par les policiers de la libération avec une instance officielle de Vichy.
- CDL : Comité départemental de Libération. En Guadeloupe ou Martinique, il porte le nom de comité colonial.
- CFLN : Comité français de libération nationale (Alger)
- CNR : Conseil national de la Résistance
- Concentration : sous la Troisième République, cabinet regroupant des hommes du centre.
- DAP : Direction des affaires politiques, dirigée depuis 1929 et sous Vichy par Gaston Joseph.
- Démocrates populaires : classés à droite mais atypiques. Représentent le courant de la démocratie chrétienne. Ex : Robert Schuman.
- DFCAA : Délégation française auprès de la commission allemande d'armistice de Wiesbaden (général Huntzinger puis général Doyen).
- DFCIA : Délégation française auprès de la commission italienne d'armistice.
- Droite : terme désignant sous la Troisième République ce qui n'est pas républicain ou suspect de ne point l'être suffisamment. Peu d'hommes acceptent le terme. On préfère utiliser le terme national.
- DSA : Direction des services de l'armistice du secrétariat d'État à la Guerre à Vichy (général Koeltz)
- Fédération républicaine : parti républicain conservateur, cléricale et antidreyfusard fondé en 1903 par les Progressistes de Méline, lui-même ancien ministre de Jules Ferry. Souvent classé comme modéré avant 1914. Beaucoup plus droitier dans les années trente avec Henriot et Vallat (jusqu'en 1936) et malgré la présence de Louis Marin, authentique républicain conservateur.
- ENFOM : École nationale de la France d'outre-mer. Fondée en 1919 avec le concours de Candace mentionné à ce titre en 2004 dans une brochure de l'Assemblée nationale. Devenue aujourd'hui l'Institut international d'administration publique qui continue de recevoir de futurs cadres administratifs et politiques de l'ancien empire colonial.
- FOM : France d'outre-mer
- Gauche : désigne les radicaux et tous les héritiers des républicains opportunistes des années 1880. Englobe ensuite à l'extrême les socialistes puis les communistes tout en rejetant à droite les héritiers de l'opportunisme puis les radicaux. C'est ce phénomène qu'on appelle « mouvement à gauche » ou « sinistrisme ».

- GLF : Grande loge de France
GODF : Grand orient de France, dont les membres étaient, sous la Troisième République, réputés plus conservateurs que ceux de la GLF.
GPRF : Gouvernement provisoire de la République française.
JH : Jury d'honneur du Conseil d'État
LDH : Ligue des droits de l'homme.
LFC : Légion française des combattants
LICA : Ligue internationale contre l'antisémitisme, devenue LICRA en 1979.
LPG : Le Parti de la Guadeloupe, fondé par Lucette Michaux-Chevry en 1984 (apparenté RPR).
LVF : Légion des volontaires français contre le bolchevisme.
Modéré : Sous la Troisième République, « du centre ». Les modérés sont souvent considérés comme plutôt de centre-droit. On les trouve à l'ARD, à la Gauche radicale, etc. Ex : Poincaré, Clemenceau, Flandin, Tardieu, etc. Le terme disparaît avec l'avènement de la Ve République.
NAACP : National Association for the Advancement of Colored People, New-York.
Name-dropping : usage qui consiste à placer systématiquement de nombreux noms dans un texte, pour faire savoir qu'on côtoie des personnalités importantes ou pour masquer la vacuité d'un propos. Candace en use aussi bien par habitude que par méthode d'écriture.
Parti républicain-socialiste : fondé en 1911 par les socialistes ayant refusé de rejoindre les unitaires de la SFIO. Disparaît en 1934. Ex : Candace, Légitimus, Augagneur, Briand, Viviani, Paul-Boncour, Painlevé, etc.
OKH : *Oberkommando des Heeres*. Armée de terre allemande dont dépendent les militaires de la ligne de démarcation.
OKW : *Oberkommando der Wehrmacht*. Haut commandement allemand dont dépend la commission de Wiesbaden.
PPF : Parti populaire français, formation fasciste fondée par l'ancien communiste Doriot.
PRL : Parti républicain de la liberté. Formation de droite modérée fondée en 1945 autour de Laniel, Michel Clemenceau et d'anciens du PSF et investie, comme l'avait prévu Louis Marin (FR) par d'anciens pétainistes.
Radical : terme français désignant des députés siégeant à l'extrême-gauche dans les années 1840-1890, à gauche puis au centre-gauche dans les années 1890-1940 et qui peut se traduire en anglais par *liberal*. Les indépendants siègent plus à droite que les Valoisien.
RPF : Rassemblement du peuple français, fondé en 1947 par de Gaulle.
SDN : Société des nations.
SEC : Secrétariat d'État aux Colonies : Lémery (juillet-septembre 1940), Platon (sept. 1940-18 avril 1942) puis, sous Laval, Jules Brévié (18 avril 1942 –26 mars 1943), Bléhault. – SEC : Secrétariat d'État aux Communications : François Piétri en 1940.

- SED : Secrétariat d'État à la Défense nationale, devenu secrétariat d'État à la Guerre (Vichy) : Weygand puis Huntzinger.
- SEI : Secrétariat d'État à l'Intérieur (Vichy)
- SER : Secrétariat d'État au Ravitaillement (Vichy)
- SFIO : Section française de l'Internationale ouvrière, fondée en 1905 par Jaurès.
- STO : Service du travail obligatoire, fondé en 1943.
- UDSR : Union démocratique et socialiste de la Résistance, formation de centre-gauche intégrée avec le parti radical au Rassemblement des gauches républicaines, lui même élément de la troisième force : Pleven, Viollette, Mitterrand, etc.
- UIP : L'Union interparlementaire est l'organisation internationale des parlements des États souverains. Créée en 1889, elle a son siège à Genève (Suisse).
- USR : Union socialiste républicaine. Parti de gauche des années trente regroupant d'anciens Républicains-socialistes et quelques nouveaux venus siégeant à droite de la SFIO. Ex : Maurice Viollette, Maurice Satineau.
- Valoisien : du parti radical-socialiste de la rue de Valois, fondé en 1901. Ex : Herriot, Daladier.

ANNEXES

1. *La race noire a une civilisation*⁵⁴⁵

Ce texte mérite d'être comparé au discours de Madrid (1933) où Candace évoque l'absence de civilisations africaines, soit parce qu'il estime qu'elles ont disparu, soit parce qu'il a oublié ses propos de 1921.

« De nombreux savants sont d'accord pour dire que l'Afrique est le point de départ de toute civilisation. L'un d'entre eux (...) a écrit (...) que « l'Égypte est redevable à l'Afrique de sa remarquable civilisation ». On serait donc tenté de croire que dans le chaos universel des êtres et des choses (...) Certaines races évoluées ont connu des régressions encore inexplicables. Un philosophe, Vico, a prétendu que toute l'humanité parcourt le même cycle dans son évolution, qu'elle passe par des stades de progrès et de fléchissement. Ceci n'est encore qu'une hypothèse. Quoi qu'il en soit, un fait demeure, un homme de race noire a les mêmes sentiments affectifs et le même cerveau qu'un homme de race blanche. La théorie des races inférieures a vécu. Pour s'en convaincre davantage, il suffit de lire les ouvrages de quelques-uns des hommes qui ont étudié sans parti pris, en historiens et en savants, les peuples africains. M. Delafosse, ancien gouverneur des colonies, professeur à l'École coloniale et à l'École des langues orientales, qui a étudié l'histoire des peuplades (*sic*) noires de l'antiquité à nos jours, souligne dans la conclusion de son livre, *Les Noirs de l'Afrique*, que "les peuples qui ont organisé des

545. CANDACE (Gratien), *Le 2e congrès de la Race noire en 1921*, Colonies et marines, 1921, p. 2.

États, comme l'empire de Gana (*sic*), les royaumes de Diara et de Sosso, comme l'empire Mandingue, les empires Mossi, l'empire d'Abyssinie, l'empire du Soudan, qui ont produit des hommes d'États comme le Mansa-Congo-Moussa⁵⁴⁶ comme l'Askia Mohammed, des conquérants même comme Ousmân-Dan-Fodio, ou El-Hadj-Omar, des savants et des lettrés (...) sont incontestablement des hommes capables d'évoluer sur la planète au même titre que les autres hommes". »

2. Marcus Garvey⁵⁴⁷

« Écartant les théories étroites d'une infinité de noirs qui disent "l'Afrique aux Africains", et qui voudraient que tous les noirs avancés, instruits, retournent en Afrique en vue de créer sur le continent africain des États noirs, à l'exclusion des blancs, le Congrès a affirmé solennellement qu'il était pour la coopération des races et leur solidarité étroite, en vue de faciliter précisément l'évolution de la race noire qui ne pourra évoluer qu'à la faveur de l'influence qu'exercera sur elle la race blanche. Pour notre part, nous l'avons hautement affirmé, "une race ne peut avancer si volontairement, elle se détache des autres races". Tout rameau détaché du tronc de l'arbre est appelé à périr ! Les théories exclusives de M. Marcus Garvey, ce noir originaire de la Jamaïque, qui préconise le retour des noirs à la terre de leurs ancêtres et l'exclusion des blancs de la terre africaine, ont été combattues avec vigueur par la presque unanimité des congressistes. »

3. Un « esprit économique » (1924)⁵⁴⁸

Gilles Normand décrit en 1924 les compétences des membres du parlement. Au contraire des avocats et professeurs de philosophie, Candace passe pour un député moderne ayant « l'esprit économique »

« (...) M. Gratien Candace est certainement le colonial qui possède au plus haut degré "l'esprit économique". Alors que la politique pure – ou impure – fait tant de ravages dans nos possessions les plus douces, les plus suaves, M. Candace, au dessus des petites luttes et des ambitions mesquines, s'est tracé le programme de toute une vie consacrée au relèvement, au développement, à l'exaltation de nos colonies – et de toutes. Il ne borne pas ses généreuses ambitions à sa petite patrie. Mais loin des Antilles, il travaille pour Madagascar, il travaille pour l'Indochine, il est Délégué élu de Taïti (*sic*) au Conseil supérieur des Colonies. Interviewé (...), M. Candace déclarait récemment : "C'est dans le domaine économique, surtout, qu'apparaissent, d'année en année, les progrès réalisés aux colonies. La France a eu, longtemps, des habitudes, des routines (...) Agissons ! Créons ! Travaillons ! Nos colonies, frémisantes, sont impatientes de nous apporter à pleines carènes, leurs trésors. Il suffit d'un effort de volonté pour que la richesse nous vienne d'elles." (...) »

546. Orthographe courante pour Kankou-Moussah, souverain du Mali, connu pour son fastueux pèlerinage à la Mecque, début XIV^e siècle.

547. CANDACE (Gratien), *Le 2^e congrès...*, *op cit.*, p. 4.

548. NORMAND (Gilles), *Politiques et hommes politiques, Esquisse d'un recensement des compétences politiques du temps. T. 1 : Les avenues du pouvoir*, Perrin, 1925, p. 200-201.

4. *La conférence de Berlin : immigration coloniale (1928)*⁵⁴⁹

Intervenant pour la première fois dans une conférence de l'Union interparlementaire, Candace est le dernier orateur à s'exprimer sur la question des migrations internationales. Il y développe son point de vue sur la dimension coloniale de la question. Le discours reprend l'argumentaire de Ferry mais en faisant des « races inférieures » des « races attardées ». Le brianisme, l'esprit de Genève amènent Candace à proposer une coopération internationale tout en défendant les prérogatives de la puissance tutélaire dans son domaine colonial. Candace affirme sa croyance en la possibilité d'évolution des « races attardées » tout en développant une approche qui ne déroge pas au paternalisme du temps. La coopération évoquée ici se transformera en 1940 en collaboration.

M. Candace (France) – *Accueilli à la tribune par de vibrants applaudissements (...) Il m'est apparu que le distingué rapporteur (...) n'a pas souligné la situation un peu spéciale des indigènes non évolués, qui émigrent vers les pays civilisés. Ces indigènes attardés qui sont, pour ainsi dire, des éléments d'humanité à l'état embryonnaire, ont cependant besoin, précisément pour pouvoir évoluer, de la tutelle effective des nations civilisées. Et bien (ces) indigènes (...) devraient être, à mon avis, l'objet d'une sollicitude plus grande, parce que ce sont des enfants qui cherchent leur voie vers la lumière et l'indépendance. Et (...) (ils) n'ont pas encore le suffrage universel (...) Par conséquent, ils ont besoin de toute la protection des pays qui les accueillent (...) Jetons un regard sur l'Afrique : il y a là-bas près de cinquante millions de Nègres qui sont encore dans l'enfance de la civilisation. Jetons ensuite un regard vers les Jaunes : nous trouvons là aussi de nombreux éléments qui n'ont pas évolué (...) Il faut que les nations qui ont évolué arrivent, par une coopération de tous les jours, par une coopération mutuelle soutenue, à faire évoluer ces races attardées. Car (...) il n'y aura pas d'humanité émancipée, il n'y aura pas de liberté possible, pas de justice dans le monde, tant qu'il y aura des êtres qui n'auront pas reçu les bienfaits de l'instruction, des êtres qui ne connaîtront pas le bien-être matériel, le bien-être moral dont bénéficient les nations civilisées à l'heure actuelle. Ce qu'il faudrait c'est une entente loyale entre toutes les nations civilisées pour la sauvegarde et l'éducation des éléments d'humanité qui n'ont pas encore évolué. Sous cette égide, et lorsque ces êtres encore attardés seront mis en mesure d'apporter leur contribution aux civilisations existantes, cette contribution favorisera encore le bien-être de l'humanité universelle (applaudissements). Ce sera un bienfait nouveau pour toute la race humaine (...) (Ce) qu'il faut, c'est une coopération active, une solidarité étroite, pour faire évoluer ceux qui sont dans l'ignorance et la souffrance, afin de leur apporter plus de liberté et de justice (vifs applaudissements).*

5. *Les interpellations sur l'Indochine (1930)*⁵⁵⁰

Cet extrait s'insère dans un discours anticomuniste de Candace. L'approche différentialiste y relativise l'universalisme républicain. Pour le député,

549. Union interparlementaire, XXV^e conférence..., *op. cit.*

550. JORF, Débats de la Chambre, 2^e séance du 20 juin 1930, p. 2605-2606.

l'Asie est une terre de vieille civilisation en décadence dont la culture est peu compatible avec les valeurs de liberté et d'égalité. Une tradition orale déformante lui attribue à tort une phrase tronquée. Ce texte restitue le passage exact La discussion porte sur les interpellations concernant les événements de Yen Bai. Candace s'en prend longuement aux communistes parmi lesquels son ancien élève Doriot.

M. Gratien Candace (...) Quand on vient dire que la France n'a rien fait dans ses colonies et particulièrement en Indochine, c'est à faire rire. Comment ? La France n'a rien fait dans ses colonies ? Comment ? Vous voulez libérer les peuples d'Afrique, les peuples d'Asie ? Mais oubliez vous que, sur la terre d'Afrique, régnait la barbarie la plus cruelle ? C'était la guerre entre les roitelets sanguinaires qui faisaient périr de malheureux sujets.

M. Jacques Doriot – Vous avez tué 26 000 hommes pour faire votre chemin de fer !

M. Marcel Cachin – Y avait-il la traite des nègres ?

M. Gratien Candace – La France est venue mettre ordre à tout cela. Elle a donné la propriété à ces malheureux qui ne connaissaient que le travail exténuant et des maîtres implacables (Applaudissements). Et vous venez de dire que la France n'a rien fait ? (interruptions à l'extrême-gauche communiste) (...) Vous aurez beau par vos interruptions, essayer de m'empêcher de parler, j'irai jusqu'au bout (...) Quand vous affirmez que la France n'a rien fait dans ses colonies, c'est une contre-vérité.

À l'extrême-gauche – Elle a fait Candace !

M. Gratien Candace – Si « elle a fait Candace », elle a fait au moins un homme qui peut se dresser devant vous, pour vous dire vos vérités (...) 2400 kilomètres de voie ferrée (...), 300 000 hectares gagnés grâce aux irrigations des canaux de Cochinchine, dragués en permanence, des villes assainies, des écoles créées partout, l'instruction largement répandue, la sécurité établie par la destruction de la piraterie. N'est-ce rien cela ?

(On) (...) a écrit (que) (...) la suppression du mandarinat a été, au point de vue annamite, une chose extrêmement grave (...) C'est une vieille civilisation. Elle est en décadence. Mais il eût fallu (...) respecter tout de même quelque peu les formes de cette vieille civilisation (...) (On a) (...) détruit les cadres. Il n'y a plus rien pour contenir une élite turbulente qui, formée dans les universités de la métropole, veut tout de suite sa place au soleil (...) (*Très bien ! Très bien à gauche et à l'extrême-gauche*) (...) puisque (on a) apporté aux Indochinois une formule sociale basée sur les principes de fraternité, il ne reste plus (...) qu'à appliquer intégralement ces principes. Pourquoi dès lors laisser les Annamites en dehors des postes de technicité ? Je parle de l'administration de gestion et non de l'administration d'autorité.

6. *La conférence de Madrid : civilisation et travail forcé (1933)*⁵⁵¹

M. Candace (France) (...) La position de la France devant la question coloniale est bien nette. La France (...) n'a jamais pensé qu'il y eût des

551. Union interparlementaire, *Compte-rendu de la XXIX^e conférence tenue à Madrid du 4 au 10 octobre 1933*, Payot, Genève, 1933, p. 461-466. Remerciements à Andy Richardson, UIP.

racés inférieures et des racés supérieures (...) Le travail forcé, mon pays ne veut pas le connaître parce qu'il a un nom abhorré : l'esclavage. Mais mon pays a le droit de dire aux indigènes que c'est par le travail que l'homme s'élève s'ennoblit (...), se rend libre et indépendant. Mon pays est allé en Afrique, il a arraché les nègres, mes congénères, au joug de roitelets sanguinaires (...), il a combattu les pratiques barbares (...) Ce faisant, (il) (...) a fait des hommes de ces éléments plongés dans l'ignorance et dans la souffrance (...) Sans le travail, l'homme n'est rien (...) (Pour) la France, coloniser, signifie éduquer, émanciper, élever, libérer (bravos). Messieurs, le travail obligatoire, oui, nous l'acceptons. Mais (...) il faut que ce travail obligatoire soit organisé de telle sorte qu'un indigène ne le considère pas comme une sorte de charge. C'est donc par la persuasion que l'on doit faire comprendre aux indigènes que le travail est nécessaire (...) J'établis une différence entre le noir de certaines contrées d'Afrique et le noir des vieilles colonies françaises ou anglaises (...) De même, j'établis une différence entre le noir d'Afrique et le civilisé d'Asie qui, lui, possède une civilisation millénaire, qui est le prisonnier de vieilles traditions (...) Vous pouvez donner l'empreinte de la civilisation occidentale aux nègres africains alors que vous pouvez éprouver certaines difficultés à donner cette civilisation aux Asiatiques (...)

7. *Égalité raciale* (juin 1942)⁵⁵²

(...) M. Derville⁵⁵³ souligne (...) que le Noir est perfectible comme tous les autres hommes et proclame que la France, qui s'est toujours attachée à pratiquer en Afrique noire une domination vraiment humaine, tolérante, en respectant les coutumes (...) n'a jamais considéré le Noir comme un être inférieur (...) Cela nous éloigne singulièrement de la théorie soutenue encore par de très rares écrivains. Je détache de l'ouvrage de l'un d'eux (...) ces lignes ahurissantes : « L'homme noir, sauf de rarissimes exceptions, est incapable de se gouverner lui-même. Ce n'est pas qu'il manque d'intelligence (...) Au contraire, jusqu'à treize ans, ses enfants sont même précoces. Il lui manque la volonté, le sens moral, le caractère, sans lesquels les travaux ne sauraient être durables. » Nous préférons de beaucoup les idées exposées par M. Derville qui s'apparentent à celles défendues par (...) le R.P. Aupied, le R.P. Lafaye, Mgr Le Roy, le gouverneur Delafosse, M. Labouret et tant d'autres (...) Nous ne pouvons nous empêcher de constater qu'une évolution se fait vers une meilleure compréhension des diverses races humaines (...) (La) doctrine de la France est la meilleure. Elle ne juge pas les hommes selon la couleur de leur épiderme (...)

552. « L'âme africaine », *La Dépêche de Toulouse*, 24 juin 1942 (fonds Énoff).

553. DERVILLE (Henri), *L'âme africaine. T. I : L'âme noire*, Les livres nouveaux, 1942, 184 p., préface de Candace.

8. Cinq caricatures de députés noirs (1909-1944)



Légitimus par Leal da Camara,
L'Assiette au Beurre, n°414,
6 mars 1909



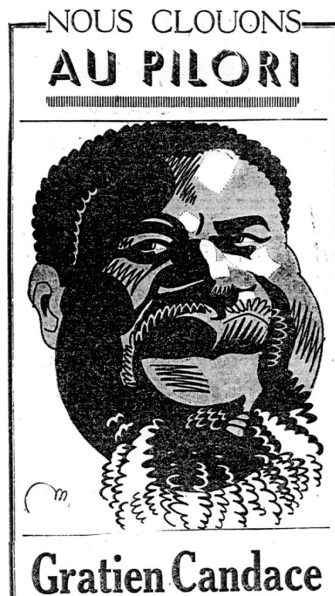
Diagne par Sennep dans Daudet
(Léon), *La Chambre nationale*
du 16 novembre, Nouvelle librairie
nationale, 1923, p. 181-183.



Diagne par Sennep dans Sennep (Jean),
Cartel et Cie, Bossard, 1926



Candace par Bib dans la rubrique « Les vacances de la légalité », *Le Charivari*, n°378, 23 septembre 1933. « *There are no bananas* », lui fait dire Bib en rapprochant les projets bananiers de Candace aux bananes du pagne de Joséphine Baker.



Candace dans *Au pilori*, 26 février 1944